

## **CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX**

[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel\\_aux\\_quatre\\_eveques\\_de\\_la\\_FSSPX.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf)

**Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?**

**Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?**

**Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?**

**A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?**

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.  
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

jeudi 22 janvier 2009

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## **Saint Pierre Damien (1007-1072),**



**Docteur de l'Église, Cardinal,  
dans son *Liber Gomorrhianus* (1048-1051)  
condamne avec une extrême sévérité  
la pédérastie cléricale et ceux qui la protègent,**

alors que **Mgr Williamson à la Rose**<sup>1</sup>, bien que dûment alerté, l'a couverte pendant 10 ans en la personne de 2 abbés prédateurs-voleurs du séminaire de la FSSPX aux États-Unis, Urrutigoity et Ensey qu'il a ordonnés, fait ordonner et promu après avoir fait expulser de la FSSPX l'Abbé Morello, Supérieur du séminaire de LaReja, qui l'avait, ainsi que Mgr de Galaretta, canoniquement averti à temps<sup>2</sup>. **Il a également ordonné lui-même l'abbé pédéraste Marshall Roberts en 1996 à Winona.**



Traduction en français des extraits et commentaires de l'écrivain catholique américain Randy Engel (auteur du livre de 1300 pages « *The Rite of Sodomy* », juillet 2006) du « *Liber Gomorrhianus* » (1048-1051) de Saint Pierre Damien (1007-1072), Grand réformateur des Ordres catholiques, **Cardinal, Docteur de l'Église**, et collaborateur des Papes Saint Léon IX et Saint Grégoire VII. Traduction d'extraits du livre de Mme Engel sur la SSJ (Société Saint Jean) aux États-Unis. Présentation de l'Ordre du Temple.

## Table des matières

1- EXTRAITS DU <i>LIBER GOMORRHIANUS</i> DE SAINT PIERRE DAMIEN COMMENTÉ PAR MME ENGEL DANS LA REVUE <i>CATHOLIC FAMILY NEWS</i> (ANNEXES 1) ET BIOGRAPHIE DE SAINT PIERRE DAMIEN (ANNEXE 2).....	4
2- L'HOMOSEXUALITÉ RITUELLE AU SEIN D'UN ORDRE RELIGIEUX : LE <b>PROCÈS DES TEMPLIERS</b> (1307-1314) ET SA POSTERITE MAÇONNIQUE « <i>TEMPLIERE</i> » SATANIQUE (ANNEXE 7) .....	10
3- QUELQUES CITATIONS DU MAGISTÈRE CATHOLIQUE INFALLIBLE CONDAMNANT ET <b>RÉPRIMANT</b> « <i>LE PÉCHÉ CONTRE NATURE</i> » (ANNEXE 3) .....	16
4- LA <i>FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X</i> ET L'HOMOSEXUALITÉ : QUELQUES CITATIONS (ANNEXE 4) ..	18
5- LA <i>FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X</i> , <b>MGR WILLIAMSON</b> ET LES ABBÉS VIOLEURS-PREDATEURS HOMOSEXUELS <b>URRUTIGOITY</b> ET <b>ENSEL</b> SELON MME RANGEL (ANNEXE 6) .....	19
6- CONCLUSIONS .....	24
7- <b>ANNEXE 1 – Traduction du texte de Mme Randy Engel - Le Livre de Gomorrhe de Saint Pierre Damien - Un Tableau Moral de Notre Temps</b> .....	29
8- <b>ANNEXE 2 – Biographie de Saint Pierre Damien</b> .....	55
9- <b>ANNEXE 3 - La doctrine catholique condamne l'homosexualité</b> .....	61
10- <b>ANNEXE 4 - La FSSPX et l'homosexualité</b> .....	74
11- <b>ANNEXE 5 - The Rite of Sodomy (1282 pages) Livre "Homosexualité et Église catholique Romaine" - Présentation et épilogue - Randy Engel (juillet 2006)</b> .....	79
12- <b>ANNEXE 6 - The Rite of Sodomy (1282 pages) - Extraits traduits du chapitre 16 - L'homosexualité dans les ordres religieux - La Société de Saint Jean - Exploitation des Ordres Traditionalistes (pages 954-972)</b>	85

En annexe 7 complémentaire nous donnons l'article de Wikipedia sur l'Ordre du Temple et la liste chronologique des maîtres de l'ordre du Temple.

<sup>1</sup> Cf en fin d'article la liste des références électroniques des études factuelles et documentées de Virgo Maria sur l'ex(?)-Anglican de la FSSPX, Mgr Richard Williamson à la Rose et sur son pouvoir de nuisance stratégique au sein de la Fraternité

<sup>2</sup> Voir en Annexe 6 du présent message les extraits traduits sur la Société Saint Jean, tirés du Chapitre 16 du livre de Mme Randy Engel « *Le Rite de Sodomie, Homosexualité et Eglise catholique de Rome* » (1282 pages, juillet 2006) ; voir aussi l'annexe 5

## AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

En présentant ici la traduction des commentaires de Mme Randy Engel sur des extraits du *Liber Gomorrhianus* (1048-1051) de **Saint Pierre Damien**, grand réformateur des Saints Ordres Catholiques, **Cardinal et Docteur de l'Église, collaborateur des Grands Papes Saint Léon IX et Saint Grégoire VII**, nous présentons ici aux lecteurs **les dispositions disciplinaires authentiques extrêmement sévères édictées depuis près de mille ans par le Magistère des plus grands et saints Papes de la Sainte Église Catholique**, sous l'action rigoureuse de Saint Pierre Damien, **pour réprimer le « péché contre nature de sodomie » chez les clercs, et pour prévenir l'infiltration de cercles d'homosexuels et pédophiles rituels sataniques au sein du clergé et des maisons religieuses catholiques.**

**Nous ne pouvons qu'être épouvantés**<sup>3</sup> devant la tournure que prennent actuellement les recherches sur la réalité actuelle de cette colonisation homosexuelle dans les milieux cléricaux contemporains. Désormais en effet les hypothèses, les allégations et les publications les plus ahurissantes circulent largement dans les médias – principalement étrangers - puisqu'après l'évêque apostat Montini-Paul VI, **il s'agit désormais de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI et de bon nombre de prélats conciliaires de son entourage proche qui sont aujourd'hui publiquement et directement mis en cause dans les medias.**

C'est devant la gravité terrible des dossiers, documents et articles aujourd'hui largement publiés, comme celle des faits déjà établis, **et parce que nous nous refusons catégoriquement à couvrir du « manteau de Noé<sup>4</sup> » ces pratiques et scandales épouvantables** qui - sous le fallacieux motif de « piété » et de ne pas vouloir « scandaliser les fidèles » - ont si longtemps été obstinément cachés aux fidèles, leurs auteurs infiltrés bénéficiant trop souvent de la couverture du **laxisme et de l'indulgence coupable des autorités religieuses**, et ayant, grâce à de tels comportements des responsables, **fini aujourd'hui par ruiner complètement l'église Conciliaire** qui est aujourd'hui indûment prise par nos contemporains pour l'Église Catholique, **que nous avons décidé coûte que coûte d'alerter nos lecteurs en nous bouchant le nez.**

Nous n'aurions en outre jamais pu réussir à surmonter notre dégoût naturel pour soulever désormais auprès de nos lecteurs le couvercle de cette véritable sentine que semble être devenu aujourd'hui le sommet de la hiérarchie conciliaire apostate romaine, **n'était l'urgence suscitée par l'incroyable aveuglement et l'insupportable obstination des responsables actuels de la Fraternité** qui semblent aujourd'hui incompréhensiblement déterminés à livrer coûte que coûte l'œuvre de Mgr Lefebvre aux mains des apostats romains mis en cause - à présent moralement mondialement discrédités - qui président à l'actuelle église Conciliaire, laquelle, selon l'expression de Mgr Lefebvre lui-même, « *tombe en ruines* » chaque année un peu plus.

Précisons que Mme Randy Engel – **journaliste professionnelle américaine très expérimentée, catholique et très respectée de ses pairs** - travaille sur le sujet de la **dénonciation des réseaux homosexuels cléricaux qui se développent et sont protégés dans l'église actuelle depuis plusieurs années, en collaborant avec les grandes revues catholiques traditionnelles américaines** telles *Catholic Family News* et *The Remnant*.

<sup>3</sup> Preuve **des conséquences prévisibles** auxquelles exposent désormais cette actuelle protection insupportable des milieux homosexuels au sein de l'église conciliaire, des blogs peu respectueux et hostiles au catholicisme n'hésitent plus à écrire :

« Preuve que Benoît XVI/ est gay. Ce texte nous a été envoyé récemment comme preuve que Benoît XVI est gay. Nous avions déjà signalé l'homosexualité de son secrétaire privé, Georg, révélée par les gays de Rome, en Italie. Benoît XVI a une voix et une démarche très efféminées. John Allen, membre de l'Opus Dei, journaliste au NCR (National Catholic Reporter) et porteur d'un long nez menteur de Pinocchio, dit de lui qu'il est « gentil », mais Benoît XVI est en fait un travesti sophistiqué et maquillé à outrance, un vieil homo vivant en concubinage avec son ami gay Georg. Le jésuite qui sert de secrétaire public à Benoît XVI ne reçoit que de Mgr Georg sa pâtée pour chien du matin, et il aboie à l'adresse du monde tout ce que lui dicte Benoît XVI. Pauvre éléphant de jésuite tenu en laisse par l'Octopus Dei... » - 30 août 2008, <http://pope-ratz.blogspot.com/2008/08/proof-of-benedict-xvi-is-gay.html>

[http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite\\_de\\_Paul\\_VI.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit\\_XVI\\_Homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf)

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-20-A-00-Vatican-Homosexuel.pdf>

<sup>4</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-06-17-A-00-Manteau\\_de\\_Noee.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-06-17-A-00-Manteau_de_Noee.pdf)

C'est du reste la traduction du texte<sup>5</sup> qu'elle a **publié dans le numéro de juin-juillet 2002 de la célèbre revue traditionnelle américaine *Catholic Family News* sous le titre « Saint Peter Damian's Book of Gomorrah A Moral Blueprint for Our Times »** que nous présentons et commentons ici pour nos lecteurs qui pourront trouver la traduction de **l'intégralité de ce texte en Annexe 1 du présent message (le lecteur trouvera également en Annexe 2 une série de notices biographiques sur Saint Pierre Damien).**

Ajoutons que la revue catholique traditionnelle américaine bien connue *The Remnant*, à laquelle collabore Mme Rangel est très liée à M. Arnaud de Lassus, Directeur de l'A.F.S.

Et ce dernier cherche en vain depuis deux ans en France à sensibiliser des clercs de la Tradition au travail impressionnant - **et constituant une mine de documentations vérifiées et avérées** – publié en juillet 2006 par Randy Engel « *Le Rite de Sodome : Homosexualité et Église catholique de Rome* » sur la colonisation de l'église Conciliaire actuelle, dite « catholique », par les réseaux de clercs homosexuels rituels depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui explose aujourd'hui dans l'église conciliaire. (cf. Annexe 5)

Ce dernier livre de Mme Randy Engel évoque et **documente également en son chapitre 16 les travaux avérés et factuels** qu'elle a effectués (cf. traduction française d'extraits de ce chapitre en Annexe 6) sur la protection, l'ordination et la promotion à des postes de professeurs de son séminaire de Winona que l'ex-anglican britannique, l'évêque à la Rose<sup>6</sup> de la Fraternité, **Mgr Williamson n'a pas craint d'accorder dix années durant à deux clercs prédateurs-voleurs homosexuels de la FSSPX : les abbés Urrutigoity et Ensey, et ce en dépit des dénonciations précises, documentées et parfaitement canoniques réunies par l'abbé Morello, alors Supérieur du séminaire argentin de LaReja de la Fraternité<sup>7</sup>, qui lui avaient été adressées à temps ainsi qu'à Mgr de Galaretta, l'ex-anglican britannique intrigant même auprès du Fondateur de la Fraternité pour obtenir rapidement l'expulsion de la Fraternité de l'abbé Morello accusateur, auprès de lui et de Mgr de Galaretta, de son protégé, sous le fallacieux prétexte de « *sedevacantisme* ». (cf. Annexes 5 et 6).**

Il est particulièrement important de souligner qu'à la première page de l'introduction de son livre de 2006 où elle rend compte des motivations qui l'ont conduite à en entreprendre la rédaction **qui lui a demandé une dizaine d'années de travaux**, Mme Rangel déclare **avoir écrit dans *The Wanderer* (dès l'été 1987) un article dont son rédacteur en chef avait biffé l'allusion aux « évêques homosexuels » :**

*« Je me souviens m'être alors promis que, dès que le permettraient mes devoirs familiaux et les fonctions pro-vie que je remplissais en tant que directrice de la Coalition des États-Unis pour la vie (U.S. Coalition for Life), je m'intéresserai de plus près aux membres de la hiérarchie catholique ».*

1- EXTRAITS DU ***LIBER GOMORRHIANUS*** DE SAINT PIERRE DAMIEN COMMENTÉ PAR MME ENGEL DANS LA REVUE ***CATHOLIC FAMILY NEWS*** (ANNEXES 1) ET BIOGRAPHIE DE SAINT PIERRE DAMIEN (ANNEXE 2)

*« Le volumineux traité de Saint Pierre Damien, la Lettre 31, le Livre de Gomorre (Liber Gomorrhianus), contient l'exposé et la condamnation les plus complets par les Pères de l'Église de la pédérastie et des pratiques homosexuelles cléricales...(..)...*

*« Il maintient que tous les actes homosexuels sont des crimes contre nature et par conséquent **des crimes contre Dieu qui est l'auteur de la Nature.** »...(..)...* et son premier souci en termes d'immoralité

<sup>5</sup> <http://www.catholictradition.org/gomorra1.htm>

<http://www.catholictradition.org/gomorra2.htm>

<http://www.ourladywarriors.org/articles/damian1.htm>

<http://www.ourladywarriors.org/articles/damian2.htm>

<sup>6</sup> Cf en fin d'article la liste des références électroniques des études factuelles et documentées de *Virgo Maria* sur l'ex(?) - Anglican de la FSSPX, Mgr Richard Williamson à la Rose et sur son pouvoir de nuisance stratégique au sein de la Fraternité.

<sup>7</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond\\_Williamson.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf)

sexuelle est celui des intérêts de Dieu, avant celui des hommes, particulièrement en ce qui concerne l'homosexualité dans les rangs du clergé...(..)...

Et Mme Rangel souligne :

« **Par une simple lecture du Livre de Gomorrhe, je pense que le Catholique moyen serait en état de choc face à la sévérité de la condamnation par Damien des pratiques sodomites cléricales comme des punitions sévères que le Pape Léon IX attache à de telles pratiques** »

« **Les peines physiques et spirituelles décrétées par l'architecte du monachisme oriental, Saint Basile de Césarée (322-379), pour les clercs et les moines pris à faire des avances sexuelles (embrassades) ou violant sexuellement de jeunes garçons ou des hommes. Le coupable avéré devait être fouetté en public, sa tonsure supprimée (crâne rasé), mis aux chaînes et emprisonné pour six mois, après quoi il était confiné dans une cellule séparée et on lui ordonnait de faire des pénitences sévères et des veilles de prières pour l'expiation de ses péchés sous l'œil inquisiteur spirituel d'un frère plus âgé. Son régime se composait d'eau et de pain d'orge – le fourrage des animaux. En dehors de sa cellule, lorsqu'il effectuait des travaux manuels et se déplaçait dans le monastère il devait être constamment surveillé par deux frères moines afin qu'il ne puisse jamais avoir de contacts avec de jeunes hommes ou garçons.** »

Est en outre mentionnée :

« **la règle papale de Saint Siricius, un contemporain de Saint Basile, qui ordonna que ces "vases de vices", c'est à dire des sodomites, y compris ceux qui avaient accompli leur pénitence, se voient interdire l'entrée dans la cléricature.** »

Et Mme Rangel souligne que :

« **L'un des points essentiels du Livre de Gomorrhe est l'insistance de l'auteur sur la responsabilité des évêques ou supérieurs d'ordres religieux dans la répression et l'éradication du vice de leurs rangs.** »

En ajoutant :

« Les problèmes auxquels s'attaque saint Pierre Damien sont d'une brûlante actualité :

- Les évêques homosexuels ou les supérieurs d'ordres religieux qui entraînent leurs "fils spirituels" dans des actes de sodomie.
- L'utilisation sacrilège de sacrements par des clercs et des religieux homosexuels.
- Les problèmes particuliers pour l'Église en relation avec la séduction de jeunes par des clercs pédérastes, et
- Le problème des canons et peines laxistes pour les clercs et religieux délinquants qui sont une moquerie de la nature profondément peccamineuse des actes homosexuels. »

Elle souligne :

« Lorsque l'humble moine et futur saint, Pierre Damien, présenta sa Lettre 31, le Livre de Gomorrhe, au Pape Léon IX en 1049, il exprima clairement que son premier et principal souci était celui du salut des âmes. Bien que l'ouvrage ait été adressé spécifiquement au Saint Père, il était destiné à l'Église universelle, particulièrement aux évêques du clergé séculier et aux supérieurs d'ordres religieux. »

En effet :

« **N'épargnant pas ces ecclésiastiques qui permettent en toute connaissance les sodomites de recevoir les saints ordres ou de rester membres du clergé tout en continuant à polluer leur fonction**, le saint moine fustige les "fainéants supérieurs des clercs et des prêtres", leur rappelant qu'ils doivent trembler pour eux-mêmes car ils deviennent "impliqués dans le péché des autres", en permettant à "la plaie dévastatrice" de la sodomie de persister dans leurs rangs.

« Les évêques homosexuels qui traitent leurs fils spirituels comme des proies : viennent alors les plus foudroyantes épithètes réservées à ces évêques qui "commettent ces actes absolument condamnables avec leurs fils spirituels" .

« *"Qui peut s'attendre à voir le troupeau prospérer lorsque son pasteur s'est profondément enfoncé dans les entrailles du démon ... qui fait d'un clerc une maîtresse, ou une femme d'un homme ? ... qui, par sa luxure, livre un fils dont il doit spirituellement rendre compte à Dieu à l'esclavage sous la loi de fer de la tyrannie satanique"*, tonne Damien.

« *Faisant une analogie entre la punition infligée au père qui entraîne sa fille dans un inceste familial ou le prêtre qui commet "l'acte sacrilège" avec une nonne, avec la souillure d'un clerc par son supérieur, il demande si ce dernier peut échapper à la condamnation et continuer sa sainte fonction ?*

« *En vérité, le dernier cas mérite une punition encore plus sévère dit Damien, parce que, alors que les deux premiers sont des relations naturelles, un supérieur religieux coupable de sodomie a non seulement commis un sacrilège avec son fils spirituel, mais il a aussi violé la loi de la nature. Un tel supérieur non seulement se damne lui-même, mais entraîne quelqu'un avec lui, déclare Damien.*

Et Mme Rangel ne craint pas, après avoir fourni des exemples cléricaux conciliaires actuels, de commenter :

« *C'est pourquoi je crois nécessaire de demander si le Saint Siège est tombé dans un tel état de dissolution qu'il ne puisse plus professer, et encore moins protéger, les intérêts de Dieu en la matière et défendre la sainteté des Saints Ordres contre la pollution des sodomites. Est-ce que les actes horribles de clercs et évêques homosexuels prédateurs tels que Ryan, Symonds, Ziemann et bien d'autres, inhibent la crainte de Dieu dans le coeur de notre Saint Père et de la Curie Romaine ?* »

Saint Pierre Damien dans son *Liber* stigmatise l'**abus Homosexuel du Sacrement de Pénitence par les Clercs** :

« Damien dénonce en effet comme un des "systèmes les plus astucieux du diable" préparé dans "son vieux laboratoire du mal", et par lequel des clercs sodomites confirmés, connaissant des remords de conscience, le fait que ces clercs dévoyés "se confessent à un semblable, craignant que leur culpabilité ne puisse être connu des autres". »

« Comme Damien l'observe cependant, bien que ces hommes soient devenus "*des pénitents impliqués dans de grands crimes ils ne semblent rien montrer du pire de leurs pénitences, ... leurs lèvres n'ont pas la pâleur du jeûne, leurs corps ne sont pas détériorés par les sacrifices, ni leurs yeux rouges d'avoir pleuré leurs péchés*" observe-t-il.

« Le saint moine s'interroge sur la validité de telles confessions, demandant "*de quel droit ou selon quelle loi l'un peut absoudre l'autre alors qu'il est contraint par les liens d'un mal commun aux deux ?*" »

« Citant la Sainte Écriture à propos de "*l'aveugle conduisant l'aveugle*", (Matt 8 :4 ; Luc 5 :4) Damien continue, "*... il devient parfaitement clair que celui qui est asservi par la même coupable cécité tente en vain d'inviter un autre à revenir à la lumière de la repentance. Alors qu'il ne craint pas de dépasser l'autre dans l'errance, il finit par accompagner son suivant dans la fosse béante de la ruine.*" »

« Cette pratique restant habituelle au sein du monde homosexuel souterrain des prêtres diocésains, évêques et religieux et entre les prêtres pédérastes et leurs jeunes victimes, **il serait bon de rappeler** que selon le Code de Droit Canon révisé en 1983, **l'absolution d'un partenaire (clerc ou laïque) dans un péché contre le sixième commandement du Décalogue est invalide, sauf danger de mort (Can. 977) et un prêtre qui agit à l'encontre la prescription du Canon 977 encourt une excommunication latae sententiae, dont la relaxe relève du Siège Apostolique (Can. 1378 & 1)**. Jusqu'à ce que le prêtre fautif ait eu son excommunication relevée par la Sainte Pénitenciaire ou le Saint Père, il n'a pas été absous validement. **Tenterait-t-il d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe en état de péché mortel qu'il ajouterait à la faute le grave péché de sacrilège.** »

## Les Prêtres Sodomites et les Saints Mystères

« Si, *selon les lois de l'Église primitive, un laïc coupable de sodomie pouvait être privé de la Sainte Eucharistie durant 25 ans ou même jusqu'à la fin de sa vie, comment se fait-il qu'un clerc ou un moine coupable des mêmes fautes en soit quitte pour des peines mineures et soit jugé digne, non seulement de recevoir la Sainte Eucharistie mais de consacrer ?* » demande Saint Damien.

« Si les Saints Pères décrétaient que les sodomites devraient "*prier en compagnie des démons*", comment un tel clerc pourrait-il espérer convenablement exercer son office sacerdotal de "*médiateur*" entre Dieu et Son peuple ? » continue Damien.

« Plus loin, Damien revient sur ce thème et s'exclame "*pour l'amour de Dieu, pourquoi vous maudits sodomites vous prétendez vous élever à la dignité ecclésiastique avec une telle orgueilleuse ambition ?*" »

« Il met en garde ces clercs, qui persistent dans leurs appétits contre nature, contre la colère de Dieu, "*de peur que par vos prières vous provoquiez encore plus gravement, vous dont la méchante vie L'offense si ostensiblement*" ».

Dans sa description des passions contre nature qui régissent les sodomites, Damien démontre un degré de perception extraordinaire pour ce qui est des aspects narcissiques, de débauche et **de compulsivité psycho sexuelle du comportement homosexuel**.

### La Malice Particulière du Vice de Sodomie

Un Dominicain avisé dit un jour à l'auteur, qu'une fois que le vice de sodomie a contaminé un séminaire, les autorités de l'Église n'ont que deux options – fermer le lieu et envoyer chacun chez lui **ou ne rien faire et attendre** que la putréfaction morale se soit répandue **jusqu'à ce que la fondation s'écroule d'elle-même**.

### Pourquoi ce vice particulier est-il si mortel pour la vie religieuse ?

« Selon Damien, le vice de sodomie "*surpasse l'énormité de tous les autres*", parce que : "*A coup sûr, il apporte la mort au corps et détruit l'âme. Il pollue la chair, éteint la lumière de la pensée, expulse le Saint Esprit du temple du cœur humain, et ouvre la porte au diable, le stimulateur de la luxure. Il mène à l'erreur, supprime totalement la vérité de l'esprit trompé... il ouvre l'enfer et ferme les portes du paradis... c'est ce vice qui outrage la tempérance, assassine la modestie, étrangle la chasteté, et massacre la virginité... il salit toutes choses, souille toutes choses, pollue toutes choses... "Ce vice retranche un homme du chœur réuni de l'Église... il sépare l'âme de Dieu pour l'associer aux démons. Cette reine de Sodome totalement malade rend celui qui obéit aux lois de sa tyrannie infâme aux hommes et odieux à Dieu... Elle dépouille ses chevaliers de l'armure de la vertu, les exposant à être transpercés par tous les vices... Elle humilie son esclave dans l'église et le condamne au jugement ; elle le souille en secret et le déshonore en public ; elle ronge sa conscience comme un ver et consume sa chair comme le feu... cet homme infortuné est privé de tout sens moral, sa mémoire défaille, et la vision de sa pensée est obscurcie. Ne se souciant que peu de Dieu, il oublie également sa propre identité. Ce mal érode les fondements de la foi, sape l'ardeur de l'espoir, dissout le lien d'amour. Il outrepassse la justice, démolit la force morale, fait disparaître la tempérance et émousse les arêtes de la prudence. Dois-je en dire plus ?*" ».

### La Correction Fraternelle est un Acte de Charité.

Les Saint sont réalistes, donc il ne fait aucun doute que Saint Pierre Damien s'attendait à ce que son "*petit livre*" qui expose et dénonce les pratiques homosexuelles dans toutes les catégories du clergé, **y compris la hiérarchie** provoquerait une grande commotion dans l'Église, et **c'est ce qui est arrivé**.

Prévenant les critiques acerbes, le saint moine se défend à l'avance. Il déclare que ces futures critiques l'accuseront d'être "un dénonciateur et un délateur des crimes de mes frères", mais, dit-il, il ne craint ni "la haine des hommes mauvais ou les langues des détracteurs".

*"Ainsi ne laissez personne me condamner lorsque je lutte contre ce vice mortel, car je ne cherche pas, à déshonorer mais le bien de mon frère"*.

*"Faites attention de ne pas paraître partial envers le délinquant si je peux être pardonné avec la parole de Moïse", 'Qui est pour le Seigneur, qu'il se tienne avec moi' (Ezech. 32 :26)<sup>8</sup>*

Alors qu'il termine son étude contre le vice de la sodomie cléricale, **Saint Pierre Damien plaide auprès d'un futur saint, le Pape Léon IX**, pressant le Vicaire du Christ d'user de sa fonction pour réformer et renforcer les décrets des canons sacrés à propos des sodomites cléricaux y compris les supérieurs religieux et les évêques qui violent sexuellement leurs fils spirituels.

Damien demande au Saint Père d'examiner diligemment les quatre aspects du vice de sodomie cités au début de son traité et de lui (Damien) fournir des réponses définitives aux questions qui suivent, afin que la "nuit de l'incertitude" puisse être dissipée et une "conscience irrésolue" libérée de l'erreur :

- **Celui qui est coupable de ces crimes doit-il être expulsé irrévocablement des saints ordres ?**
- **Ou bien à la discrétion du prélat, au contraire, il pourrait être miséricordieusement autorisé à tenir son office ?**
- **Dans quelle mesure, à la fois en fonction des méthodes ci-dessus mentionnées et du nombre de fautes, est-il possible de maintenir un homme dans la dignité de l'office ecclésiastique ?**
- **Également, si quelqu'un est coupable, à quel degré et fréquence de culpabilité serait-il contraint de démissionner ?**

Et Damien termine sa lettre fameuse en demandant au Dieu Tout Puissant **d'utiliser le pontificat du Pape Léon IX "pour détruire complètement ce vice monstrueux afin qu'une Église accablée puisse partout retrouver sa stature vigoureuse"**.

A peine quatre mois après avoir été élevé à la Chaire de Pierre, le nouveau Pape tint un synode afin de condamner les deux maux notoires de l'époque – la simonie, achat ou échange de bénéfices ecclésiastiques, emplois, résiliations ou autres considérations spirituelles et l'incontinence sexuelle du clergé, y compris le concubinage (cohabitation permanente ou d'une certaine durée) et la sodomie.

Le Pape Léon IX commence sa lettre à "*son bien-aimé fils dans le Christ*", par de chaleureuses salutations et une reconnaissance du caractère pur, élevé et zélé de Damien. Il admet avec Damien que les clercs, pris par le "*vice exécrationnel*" de la sodomie "*ne peuvent assurément avoir leur part d'héritage, dont ils ont été privés par leurs plaisirs voluptueux... de tels clercs, professent vraiment, sinon dans les mots, au moins par leurs actions, qu'ils ne sont pas ce qu'ils devraient être*", déclare-t-il.

Reprenant le classement des quatre formes de sodomie que liste Damien, le Saint Père déclare qu'il est juste que "*par son autorité apostolique*" il intervienne sur ce sujet afin que "*toute inquiétude ou doute soit enlevé des esprits de nos lecteurs*".

*"Ainsi, soyez certain et assuré que nous sommes en parfait accord avec tout ce que contient votre livre, nous opposant à cela (la sodomie NdT) comme l'eau au feu diabolique"*, continue le Pape. "*Par conséquent, de peur que le libertinage de cette infecte impureté ne puisse se répandre impunément, il doit être réprimé avec une action répressive appropriée de la sévérité apostolique, bien qu'une certaine modération puisse modérer sa dureté*", affirme-t-il.

Ensuite, le Pape Léon IX donne une explication détaillée de la règle d'autorité du Saint Siège. A la lumière de la charité divine, le Saint Père ordonne, sans contradiction, que ceux qui, *par leur libre volonté*, ont pratiqué la masturbation solitaire ou mutuelle ou se sont souillé par le coït interfémoral, **mais qui ne l'ont pas pratiqué**

---

<sup>8</sup> NdT : Introuvable avec ces références (Crampon).

longtemps, ni avec beaucoup d'autres, conserveront leur statut, après avoir "*maîtrisé leurs désirs*" et "*expié leurs actes infâmes avec une contrition profonde*".

Cependant, **le Saint Siège enlève toute espérance de conserver leur statut clérical pour ceux qui, seuls ou avec d'autres durant une longue période, ou même une courte période si pratiqué avec beaucoup, "se sont souillés par l'une ou les deux sortes d'immondices que vous avez décrit, ou, ce qui est horrible à dire ou entendre, se sont abaissés jusqu'au rapport anal"**.

Il prévient les attaques possibles, car **ceux qui osent critiquer ou attaquer les règlements apostoliques risquent de perdre leur rang**. Et afin de bien montrer à qui cet avertissement est destiné, le Pape ajoute immédiatement, "**quant à celui qui n'attaque pas le vice, mais transige négligemment avec lui, il sera justement considéré comme coupable de sa mort, au même titre que celui qui meurt dans le péché**".

Le Pape Léon IX loue Damien d'enseigner par l'exemple et pas seulement en paroles, et termine sa lettre par le beau souhait que lorsque, avec l'aide de Dieu, le moine parviendra à sa demeure du Ciel, il puisse recueillir le fruit de ses efforts et être couronné, "*... dans un sens, avec tous ceux que vous aurez arrachés aux pièges du démon*".

Nous savons par exemple, que **parmi les premiers actes du Pape Léon IX au Concile de Reims en 1049 figure l'adoption d'un Canon contre la sodomie (*de sodomico vitio*)**.

Ce que l'auteur a trouvé de plus remarquable dans la lettre du Pape à Damien, est **la position absolutiste que prend le Pape Léon IX à propos de la responsabilité ultime des évêques ou supérieurs coupables**. Si ces derniers critiquaient ou attaquaient les décrets apostoliques, ils risquaient LEUR place ! Les prélats qui négligent d'"attaquer le vice, mais prennent la chose à la légère", **partagent la culpabilité et le jugement de celui qui meurt dans le péché, déclarait le Pape**.

Et Mme Rangel termine son commentaire par un tableau sans concessions de la situation épouvantable actuelle de l'église conciliaire et des ordres religieux conciliaires au regard de l'homosexualité, **en donnant l'exemple de la situation actuelle de l'Ordre de Saint Dominique**, et en citant leurs porte-parole autorisés sur le sujet (le lecteur pourra prendre connaissance de ces développements en Annexe 1).

Et elle conclut ainsi son commentaire du *Liber Gomorrhianus* de Saint Pierre Damien, en en soulignant l'actualité encore plus brûlante qu'il y a mille ans ;

*« Bien que n'étant pas à Rome pour couvrir la réunion du 22-23 Avril 2002, l'éditeur de CFN John Vennari a eu la gentillesse de me faire parvenir un enregistrement de la conférence de presse de clôture qui récapitulait les conclusions de Cardinaux Américains réunis avec le Pape Jean Paul II et des membres de la Curie à propos des abus sexuels des clercs.*

*J'écoutai l'enregistrement une fois, mais ne put supporter de l'écouter de nouveau. C'était tout simplement trop pénible. De nouveau, l'aspect le plus épouvantable de la conférence de presse fut **l'absence totale de référence à l'outrage aux lois de Dieu qui ont été gravement violées, et aux actes abominables perpétrés sur des jeunes par des hommes qui, en tant que prêtres et religieux, agissent in persona Christi.***

*En écoutant le débit monotone des voix des Cardinaux McCarrick et Stafford, et la tentative d'humour macabre au dépend du Pape, je me remémorai ma première lecture du livre de Michael Harris *Unholy Orders-Tragedy at Mount Cashel*, il y a plus de dix ans. Il y avait un incident particulièrement horrible qui n'avait jamais quitté mon esprit. Il concernait un jeune garçon nommé Malcom, qui, arrivé depuis une semaine à l'orphelinat en Octobre 1975, fut emmené pour une 'promenade' par le pédéraste sadique Frère Edward English. Selon Harris, lorsqu'English rentra dans la voiture sur le parking de l'église où il avait emmené des hôtes sacrés, le **Christian Brother** donna à Malcom un morceau du "**pain béni**" puis commença à masturber le garçon terrifié et finalement essaya de le forcer à une fellation.*

Lorsque je lus cela, j'éclatai en sanglots convulsifs et ne pouvais plus me contrôler. Je ne pus dormir pendant plusieurs nuits. Cette histoire restera imprimée pour toujours dans ma mémoire et il n'est pas de jours où je ne prie pour Malcom et les nombreuses victimes de Mt Cashel.

Tout en écoutant les paroles des Cardinaux, je ne ressentais rien qui ressemble à de vraies larmes de componction ou à la nécessité de s'habiller de sac et se couvrir de cendres en réparation de l'offense faite à Dieu, à Son Église et aux victimes des abus et à leurs familles.

Et à la prétention que les évêques Américains ne feraient jamais rien contre les enfants, je pense aux millions d'enfants Catholiques des États Unis qui ont été soumis durant plus de trente ans à de la séduction sexuelle prématurée et des viols spirituels et mentaux dans les écoles Catholiques via la soi-disant "**éducation sexuelle**". En considérant les enfants comme des "**êtres sexuels**" les évêques ont préparé la jeunesse Catholique pour les "**tuteurs sexuels**" de NAMBLA. **Il n'est pas surprenant que la montée des abus sexuels cléricaux ait suivi la suppression de la catéchèse doctrinale traditionnelle dans les paroisses et les écoles, et leur remplacement par des "cathéchèses sexuelles" absolument démoniaques.**

Pour finir, qu'a-t-il été accompli spécifiquement à la réunion de Rome, autre que d'offrir aux médias un changement de décors, c'est à dire bien peu ? Malheureusement, il ne pouvait en être autrement.

Premièrement parce que l'actuelle hiérarchie Américaine dans son ensemble est incapable d'initier quelque réforme que ce soit au niveau moral ou en matière de foi et de doctrine. **La corruption est tout simplement trop profonde.**

D'ailleurs, comme Saint Pierre Damien l'énonce clairement dans son Livre de Gomorrhe, une véritable réforme de l'Église commence par le sommet – avec une papauté forte et indépendante. Malheureusement, **la papauté d'aujourd'hui n'est ni forte ni indépendante et elle participe aussi à la corruption.**

Deuxièmement, parce que l'institutionnalisation des conférences épiscopales nationales comme l'USCCB, est un obstacle à une authentique réforme de l'Église, quelle qu'elle soit. **Ces organismes d'Église se cooptant et s'étendant sans cesse interfèrent avec le rôle de mandat divin du véritable évêque Catholique dans la transmission des enseignements authentiques de l'Église en matière de foi et de morale à son troupeau.** Le Saint Siège doit supprimer canoniquement ces bernacles subversives qui se sont collées à la Barque de Pierre.

Je pense que la rencontre de Rome aurait été plus instructive et profitable si le Saint Père avait ordonné la lecture du Livre de Gomorrhe, mot à mot, aux Cardinaux Américains et aux secrétaires de l'USCCB, avec copies distribuées à la presse mondiale. Après tout, les évêques Américains sont censés se diriger vers une politique de "tolérance zéro", et qui serait moins tolérant en cas de d'inconduite sexuelle cléricale que le saint moine ?

**Je sais que je ne vivrai pas pour voir la réalisation de ces réformes morales dans la prêtrise et la vie religieuse.** Mais je reste aussi confiante que Saint Pierre Damien l'était en son temps, et que Dieu rendra possible les conditions des réformes dont nous avons besoin et suscitera une succession de Pape pour mener la grande Contre-Réforme à venir pour l'Église. Jusqu'à ce que cela arrive, que Notre Seigneur Jésus Christ, Sa Sainte Mère et tous Ses saints, plus spécialement Saint Pierre Damien, nous bénisse et nous gardent forts dans la Foi. » Randy Engel Liber Gomorrhianus, Saint Pierre Damien, Catholic Family News juin-juillet 2002.

Le lecteur trouvera en outre **en Annexe 2 quelques notes biographiques sur la vie et l'œuvre de Saint Pierre Damien, ce très grand Saint Docteur de l'Église**, qui, par ses réformes des mœurs du Clergé catholique, a préparé et permis la grande restauration catholique historique effectuée par le grand Pape Saint Grégoire VII.

## 2- L'HOMOSEXUALITÉ RITUELLE AU SEIN D'UN ORDRE RELIGIEUX : LE PROCÈS DES TEMPLIERS (1307-1314) ET SA POSTÉRITÉ MAÇONNIQUE « TEMPLIÈRE » SATANIQUE (ANNEXE 7)

Soixante ans après que le pape Saint Léon IX eut fait promulgué en 1048 au Concile de Reims, dans le chapitre **de sodomico vitio**, l'essentiel des condamnations et sanctions péconisées contre le « **péché contre nature** » par Saint Pierre Damien dans son **Liber Gomorrhianus**, au retour de la première Croisade et de la

**prise de Jérusalem par les Francs (1099)**, un an après la fondation de *l'Ordre des Frères Hospitaliers de Saint Jean de Jerusalem* (aujourd'hui « *Ordre de Malte* »), un **nouvel ordre religieux et militaire était fondé en 1111** par quelques chevaliers, dépendant directement du Souverain Pontife, avec le soutien enthousiaste d'un autre très grand Saint, **Saint Bernard de Clairvaux, dont il reçut la Règle** : il s'agit d'un ordre de moines-soldats intitulé « *L'Ordre des pauvres Chevaliers du Temple de Jérusalem* », le célèbre « *Ordre du Temple* » (cf. Annexe 7).

Cet ordre, **constitué initialement de l'élite de la Chrétienté et de la Sainte Église de son temps**, a accompagné toute l'histoire des croisades, du **Royaume Franc de Jérusalem, et de la présence militaire et politique franque en Palestine** en étant toujours étroitement mêlé à toutes ses vicissitudes historiques.

Mais cet Ordre catholique exemplaire allait lui-même être **l'objet d'un processus interne de déchéance et de décomposition morales de sa hiérarchie, qui s'est accéléré après qu'il eut été chassé de Palestine**, – en même temps que la présence politique et militaire franque - après la destruction du Royaume Franc de Jérusalem, par les victoires militaires musulmanes de **Saladin qui reprit Jérusalem en 1187, deux années après que l'arriviste intrigant, Flamand d'origine obscure, Gérard de Ridefort fut parvenu à s'emparer du poste de Grand Maître de l'Ordre (annexe 7).**

**Gérard de Ridefort** qui était alors le Grand Maître qui sera le plus controversé de l'histoire des Templiers, fut en effet souvent accusé de trahir secrètement l'Ordre auprès des Sarrasins, à l'occasion des multiples contacts qu'il avait établis avec eux. Quoiqu'il en soit, **c'est de sa Maîtrise que l'on peut dater à la fois les plus grands désastres militaires des Francs en Palestine et la multiplication des signes de la corruption interne accélérée de la Hiérarchie de cet Ordre catholique d'élite.**

Après la déroute militaire au Proche Orient, l'Ordre se replia sur ses bases européennes, la France, le Portugal et l'Écosse, se concentrant durant le XIIIème siècle sur la gestion financière, en intervenant en particulier dans le financement des grands chantiers des grandes cathédrales catholiques en Europe. **A la fin du XIIIème siècle l'Ordre en était arrivé au point de jouer, de par son poids financier, d'une très forte influence politique sur les Princes Chrétiens en Europe, comme sur les Souverains pontifes.**

Ce fut également au cours de la **seconde moitié du XIIIème siècle que la réputation générale de cet Ordre d'élite s'est dégradée rapidement jusqu'au sein des couches populaires catholiques, et que des rumeurs de corruption financière et de scandales de mœurs homosexuelles au sein de sa hiérarchie et de ses membres se répandirent en France et de par l'Europe catholique.**

Cette situation a-t-elle été exclusivement à l'origine de la chute de l'Ordre au début du XIVème siècle ? Quoiqu'il en soit, le **Roi de France, Philippe le Bel, et le Pape français Clément V (du Grand schisme d'Occident), Bertrand de Got, dont l'Ordre relevait exclusivement, traduisirent les templiers et leur hiérarchie en procès canoniques devant des tribunaux d'église (1312-1314), sous les chefs d'accusation d'hérésie, d'idolâtrie, et de « péchés de sodomie » organisés en rituels** : avec l'arrestation de leurs chefs à Paris autour de leur dernier Grand maître, Jacques de Molay, enfermés dans leurs forteresse parisienne du temple aux mains des forces royales, **de nombreux procès furent tenus de par l'ensemble des Provinces du Royaume de France, procès provinciaux sur lesquels le Roi de France ne saurait avoir eu directement la main, compte tenu de l'organisation du Royaume de France à cette époque.**

C'est en ces termes que la Roi de France Philippe le Bel a annoncé, par lettre, l'ouverture de ces procès :

### **Lettre de Philippe le Bel<sup>9</sup> :**

Voici la lettre que Philippe le Bel envoya aux officiers du royaume chargés d'arrêter les templiers, lettre **qui ne devait être ouverte que le 13 octobre 1307, jour de leur arrestation**, et dans laquelle il s'exprimait en ces termes :

<sup>9</sup> <http://www.geocities.com/Athens/Crete/9445/proces.html>

*"Une chose amère, une chose déplorable, une chose assurément horrible à penser, terrible à entendre, un crime détestable, un forfait exécrationnel, un acte abominable, une infamie affreuse, une chose tout à fait inhumaine, bien plus, étrangère à toute l'humanité a, grâce au rapport de plusieurs personnes dignes de foi, retenti à nos oreilles, non sans nous frapper d'une grande stupeur et nous faire frémir d'une violente horreur ; et, en pesant sa gravité, une douleur immense grandit en nous, d'autant plus cruellement qu'il n'y a pas de doute que l'énormité du crime déborde jusqu'à être une offense pour la Majesté divine, une honte pour l'humanité, un pernicieux exemple du mal et un scandale universel... Cette gent (les templiers) est comparable aux bêtes de somme dépourvues de raison ; bien plus, dépassant leur déraison par sa bestialité étonnante, elle s'expose à tous les crimes souverainement abominables qu'abhorre et que fuit la sensualité des bêtes déraisonnables elles-mêmes... Non seulement par leurs actes et les œuvres détestables, mais même par leurs discours imprévus, ils souillent la terre de leur saleté, suppriment les bienfaits de la rosée, corrompent la pureté de l'air et déterminent la confusion de notre foi."*

Puis il énumère les crimes suivants :

- **le reniement de Jésus lors du rituel d'initiation** où le nouveau templier est censé cracher trois fois sur la croix,
- **les baisers obscènes également lors du rituel, au bas de la colonne vertébrale, sous la ceinture, au nombril et sur la bouche,**
- **l'homosexualité : les templiers sont accusés de rapports sexuels entre eux,**
- **l'idolâtrie** : ils sont accusés de porter une cordelette ayant été en contact avec une "idole", objet d'un culte secret,
- **la non-consécration : les prêtres de l'ordre omettent les paroles de la consécration pendant la messe.**

Les historiens doivent reconnaître que ces **archives provinciales** font état, de la part de nombre de Chevaliers de l'Ordre, de **nombreuses dépositions spontanées et aveux spontanés** (sans passage par la procédure de la « *question* ») de ces chefs d'accusation, **en particulier « du péché contre nature » pratiqué en cercles restreints au sein de plusieurs maisons de l'Ordre.**

Il apparaît donc que cet Ordre d'élite de la Sainte Église, aurait été l'objet d'une infiltration discrète et progressive, qui avec les décennies aurait peu à peu colonisé sa hiérarchie, jusqu'à son sommet, conduisant à l'apparition de rituels internes secrets d'initiation, au début réservés à certains cercles de « *compères affidés* », puis qui, à mesure de la décadence militaire et morale de l'Ordre, se seraient finalement généralisés en son sein.

Cette question divise encore aujourd'hui les historiens sérieux.

Quoiqu'il en soit, **à l'issue de ces procès, le Grand Maître des Templiers, Jacques de Molay, en compagnie de son adjoint principal Geoffroy de Charnay, furent brûlés publiquement le 15 mars 1314 sur un bûcher dressé sur l'Île au Juifs, au milieu de la Seine à Paris.** On prétend que Jacques de Molay, avant de mourir, aurait, de son bûcher, hurlé une malédiction contre Philippe le Bel et Clément V, **prétendue malédiction qui marque le début de la légende des Templiers**, et dont Maurice Druon fera le thème de son célèbre roman historique : « *Les Rois maudits* ».

Cette légende **maçonnique** fait passer la hiérarchie de l'Ordre militaro-religieux, alors en décadence bien établie, comme totalement innocente des chefs d'accusations royaux et pontificaux officiels, en prétendant qu'ils n'auraient été que les **innocentes victimes de la cupidité criminelle** du Roi de France, Philippe le Bel, et **de la pusillanimité non moins criminelle** du Pape, Clément V, Bertrand de Got, ce dernier n'ayant dû, selon elle, son siège pontifical qu'aux intrigues et aux pressions du premier.

Il faut souligner à cet égard que - contrairement à cette légende – après la dissolution de l'Ordre par le Pape Clément V dont il dépendait directement, ses biens ne furent pas dévolus au trésor royal de France, mais transférés à l'Ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, son concurrent historique.

De fait, après que les quatre loges *opératives* de Londres eurent été réunies pour fonder, en 1717 à Londres, la première loge spéculative en constituant la *Grande Loge Unie d'Angleterre - Quattuor Coronati*, la GLUE, la loge-mère de toutes les loges *spéculatives* acceptées répandues en France, en Europe et dans le monde depuis-lors, les rituels d'initiation se constituèrent et se complétèrent rapidement avec la création des grades supérieurs « *illuminés* », jusqu'au 33<sup>ème</sup> degré, du *Rite Ecossais Ancien et Accepté*, en particulier les initiations aux nouveaux grades « *templiers* », dits « *de vengeance* » qui commencent avec le 30<sup>ème</sup> degré du « *Chevalier Kadosh*<sup>10</sup> », apparu en 1761.

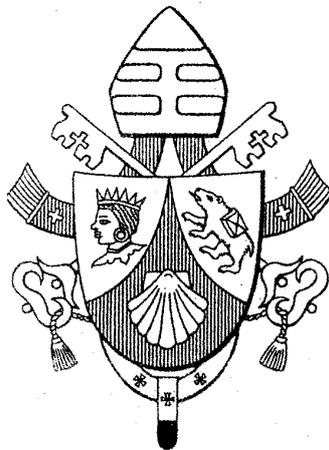
Voici comment un commentateur averti s'exprime sur les grades maçonniques templiers dits « *grades de vengeance* » :

« *Des grades à caractère «templier» sont apparus dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, comme c'est le cas, par exemple du 30e grade du rite écossais ancien et accepté, le fameux chevalier kadosh, en 1761. A l'origine, c'est un grade chrétien qui met en exergue les valeurs morales et spirituelles de l'Ordre du Temple. Le malheur est qu'au XIXe siècle ce grade a finalement été vidé de son contenu au profit d'une soi-disant vengeance templière...* » Serge Caillet, *Entretien sur l'Ordre du Temple*<sup>11</sup>, publié dans la revue *Fragments*, n° 1, 2001

Et de fait, à présent dans les diverses obédiences, les rites officiels d'initiation au grade de « *Chevalier Kadosh* » se caractérisent toujours par le fait qu'il est présenté à l'impétrant deux personnages masqués par une longue toge, le premier coiffé de la couronne de France, sensé représenter le Roi de France Philippe le Bel, le second coiffé d'une Tiare Pontificale, sensé représenter le Pape Clément V (deux mannequins). L'impétrant doit selon ces rituels poignarder d'abord le personnage royal, puis le personnage pontifical, en exprimant à la fois la « *vengeance templière* » de Jacques de Molay, et la haine commune de la Maçonnerie, d'abord contre le Sacre de Reims du Pouvoir temporel chrétien, le Sacre Catholique Royal, puis contre le pouvoir spirituel chrétien suprême, la Papauté catholique.

On voit par là que les obédiences maçonniques ont jusqu'à aujourd'hui, cristallisé, à partir de la « *légende templière* », le symbole de leurs finalités suprêmes<sup>12</sup>

A cet égard, il est très révélateur, que, dès son éléction au trône de Saint Pierre, l'abbé apostat Joseph Ratzinger-Benoît XVI s'est empressé de faire disparaître aussitôt officiellement la tiare pontificale qui surmonte selon la tradition le blason du Pontife Romain, en remaniant son propre blason,



<sup>10</sup> Mot hébreux qui signifie « *saint* ».

<sup>11</sup> <http://sergecaillet.blogspot.com/2007/05/entretien-sur-lordre-du-temple.html>

<sup>12</sup> Il y aurait là du reste matière à méditations utiles et à recherches historiques éclairantes pour la situation d'aujourd'hui.

Le Président américain Bill Clinton, ne s'est-il pas vanté publiquement à plusieurs reprises, d'avoir été initié très jeune dans la Loge templière américaine « *Jacques de Molay* » (du REAA), dont-il est à présent 33<sup>ème</sup> degré « *Souverain Grand Inspecteur Général* », Loge à laquelle il affirme devoir aujourd'hui « *ses conceptions fondamentales* ».

puis en abandonnant également un an plus tard, son titre pontifical<sup>13</sup> de « *Patriarche d'Occident* » pour les besoins du programme de son « *mecano* » ecclésial de **création dans son église conciliaire apostate de nombreux « Patriarcats » dans le droit fil du plan de l'agent Bénédictin infiltré Dom Beauduin<sup>14</sup> « *L'Église Anglicane, Une et non absorbée* », ainsi que *CSI* et *Virgo-Maria* l'ont détaillé depuis plus de trois ans dans de très nombreux<sup>15</sup> messages documentés, dans une ambiance générale de désinformation.**

Mais il est encore plus significatif qu'à peine juché sur le trône 'pontifical', **l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, s'est senti obligé d'entreprendre dès le 8 novembre 2005, puis le 7 novembre 2007, la « réhabilitation » officielle par son église conciliaire apostate**, avec l'appui des medias anglo-saxons, de l'« *Ordre des pauvres Chevaliers du Temple de Jérusalem* », innocente victime, si cher au cœur de la **Maçonnerie anglo-saxonne, dominatrice du Mondialisme contemporain.**

Le lecteur lira à cet égard, les deux messages particulièrement documentés dont les liens électroniques<sup>16</sup> figurent ici en note de bas de page.

Mais il faut également souligner, que, **dès la seconde moitié du XIXème siècle, toute une série de sociétés secrètes illuminées ouvertement sataniques, le plus souvent se réclamant d'obédiences « templières », se sont constituées<sup>17</sup> en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France et aux États-Unis**, munies de chartes maçonniques reconnues par les grandes obédiences « classiques », et rattachées aux grades supérieurs dits « de *vengeance templière* » que ce soit du rite écossais « *Ancien et Accepté* » ou « *Rectifié* » après la réforme de Willermoz à la fin du XVIIIème siècle, ou du rite de « *Memphis-Misraïm* » du XIXème siècle.

---

<sup>13</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-20-2-00-Ratzinger\\_abandonne\\_le\\_titre\\_de\\_patriarche\\_d\\_Occident.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-20-2-00-Ratzinger_abandonne_le_titre_de_patriarche_d_Occident.pdf)

<sup>14</sup> Ex-agent du très britannique MI6-*Intelligence Service*

<sup>15</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-22-1-00-La\\_seduction\\_creation\\_d\\_un\\_patriarcat\\_tridentin.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-03-22-1-00-La_seduction_creation_d_un_patriarcat_tridentin.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-04-10-1-00-Dom\\_Beauduin\\_Eglise\\_anglicane\\_unie\\_non\\_absorbee.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-04-10-1-00-Dom_Beauduin_Eglise_anglicane_unie_non_absorbee.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-04-13-3-00-La\\_FSSPX\\_unie\\_non\\_absorbee.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-04-13-3-00-La_FSSPX_unie_non_absorbee.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation-Rampolla-P-1.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation\\_Rampolla\\_P\\_Annexe.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation_Rampolla_P_Annexe.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation-Rampolla-P-2.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation\\_Rampolla\\_P\\_3.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation_Rampolla_P_3.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation\\_Rampolla\\_Complet.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation_Rampolla_Complet.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-05-31-1-00-Le\\_mouvement\\_oecumenique\\_1949.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-05-31-1-00-Le_mouvement_oecumenique_1949.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-09-C-00-Rampolla\\_article\\_de\\_SLB.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-09-C-00-Rampolla_article_de_SLB.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-11-B-00-Le\\_scandale\\_d\\_Einsiedeln.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-11-B-00-Le_scandale_d_Einsiedeln.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-12-A-00-CSI\\_AngliCampos\\_v1-1.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-12-A-00-CSI_AngliCampos_v1-1.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/Archives-CSI/2005/CSI-2005-07-05-AngliCampos.pdf>  
<http://www.virgo-maria.org/Archives-CSI/2005/CSI-2005-07-05-AngliCampos-Radical%20Orthodoxy-bibliography-2004-06-1.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-20-A-00-FSSPX\\_et\\_Anglicans.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-20-A-00-FSSPX_et_Anglicans.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-11-C-00-Rahner\\_Patriarcats\\_1.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-11-C-00-Rahner_Patriarcats_1.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-15-A-00-Principes\\_Union\\_Anglicane.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-15-A-00-Principes_Union_Anglicane.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-07-21-A-00-Anglicans\\_unis\\_non\\_absorbes\\_n01.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-07-21-A-00-Anglicans_unis_non_absorbes_n01.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-04-B-00-Anglicans\\_unis\\_non\\_absorbes\\_n02.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-04-B-00-Anglicans_unis_non_absorbes_n02.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-06-A-00-Anglicans\\_Femmes-eveques\\_n03.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-06-A-00-Anglicans_Femmes-eveques_n03.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-08-B-00-Anglicans-Rome\\_Accord-secret.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-08-B-00-Anglicans-Rome_Accord-secret.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-09-B-00-Rome-prend-les-trads-Anglicans\\_n05.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-09-B-00-Rome-prend-les-trads-Anglicans_n05.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-09-C-00-Noachisme\\_a\\_Lambeth.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-09-C-00-Noachisme_a_Lambeth.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-10-Anglicans-unis\\_Levada\\_au-TAC-n06.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-10-Anglicans-unis_Levada_au-TAC-n06.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-12-A-00-Anglicans-unis\\_Williams\\_desavoue\\_n07.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-08-12-A-00-Anglicans-unis_Williams_desavoue_n07.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-11-A-00-Ratzinger\\_et-piege\\_Anglican.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-11-A-00-Ratzinger_et-piege_Anglican.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-07-A-00-Williams\\_Homos\\_Mariage.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-10-07-A-00-Williams_Homos_Mariage.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/Documents/rowan-gay.pdf>

<sup>16</sup> <http://www.virgo-maria.org/Archives-CSI/2005/node-2005.htm>

[http://www.virgo-maria.org/Archives-CSI/2005/CSI-2005-11-26-A00-Ratzinger\\_rehabilite\\_les\\_Templiers.pdf](http://www.virgo-maria.org/Archives-CSI/2005/CSI-2005-11-26-A00-Ratzinger_rehabilite_les_Templiers.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-21-A-00-Ratzinger\\_rehabilite\\_les\\_Templiers.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-21-A-00-Ratzinger_rehabilite_les_Templiers.pdf)

<sup>17</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-02-C-00-Societes\\_secretes\\_europeennes.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-02-C-00-Societes_secretes_europeennes.pdf)

Ce fut le cas, par exemple de la « *Societas Rosicruciana in Anglia* » et de la célèbre « *Golden Dawn in Outer* » **fondée en Angleterre à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui réunissait des membres de l'« élite » des classes supérieures de l'empire victorien, et de l'« Ordo Templi Orientis », l'OTO**, fondé en Allemagne au tournant du siècle, qui lui était rattachée et qui eut pour Grand Maître le célèbre Mage sataniste Britannique Aleister Crowley.

**L'OTO se vante publiquement dans ses documents d'avoir compté parmi ses membres illustres de hauts prélats catholiques, dont le Cardinal Mariano Rampolla del Tindaro<sup>18</sup>**, Secrétaire d'État de Léon XIII, choisi par le conclave de 1903 pour lui succéder sur le siège de Pierre n'était le veto juridique catégorique que l'Empereur d'Autriche, François-Joseph éleva alors contre son élection, conduisant à l'élection-surprise du grand Pape Saint Pie X. Parmi les protégés du cardinal Rampolla, ou de son entourage, figurent le cardinal Della Chiesa (qui deviendra Benoît XV), le cardinal Gasparri (qui sera secrétaire d'État), son secrétaire particulier le cardinal Pacelli (qui deviendra Pie XII), le cardinal Roncalli (qui deviendra Jean XXIII) et de façon ultime, protégé par le même réseau, Mgr Montini (qui deviendra Paul VI).

Il est très significatif que cet Ordre Templier initiatique, si tristement connu aujourd'hui au point qu'il possède à présent des loges sur tous les continents, ait **centré son satanisme assumé sur des pratiques rituelles<sup>19</sup> de ce qu'il appelle la « Magik », ou de « Magie sexuelle »**.

Selon un site spécialisé<sup>19</sup>, recoupé du reste par la documentation disponible émanant de l'OTO lui-même sur internet, les grades et **leurs rites propres d'initiation**, relevaient systématiquement de la « *Magie sexuelle* », **le grade ultime, le Xième, étant réservé aux pratiques rituelles explicitement sataniques exclusivement homosexuelles de sodomie masculine :**

« Les rituels d'initiation des degrés supérieurs (du VI<sup>o</sup> au IX<sup>o</sup>) tourneront exclusivement autour de la magie sexuelle, on y explique graduellement les diverses œuvres magiques à accomplir, le symbolisme caché des grades, le but ultime de l'Ordre. Des épîtres comme « *De Arte Magica* » ou le « *Liber Agape* » fourmillent de métaphores sexuelles et de recommandations rituelles devant permettre aux membres de développer leurs pouvoirs magiques au travers de la production et de la consommation de l'Élixir (le sperme), de la pratique du Hierogamos (la culbute du samedi soir) hétéro ou homosexuel. Ainsi, le système de la magie sexuelle de l'OTO se développait de la manière suivante :

- le VII<sup>o</sup> est centré sur l'adoration du phallus sous le symbole de Baphomet.
- le VIII<sup>o</sup> est centré sur la masturbation au sein de l'« œuvre mineure du soleil ».
- le IX<sup>o</sup> est centré sur l'interaction, au sein de rituels hétérosexuels, entre le sperme, le sang et les sécrétions féminines.
- le X<sup>o</sup> est centré sur l'imprégnation et la fertilisation de l'« œuf » afin d'assurer la succession du Chef Extérieur de l'Ordre.
- **Le XI<sup>o</sup> est l'œuvre *per vas nefandum* (l'anus) dans le cadre du (de la) magie homosexuelle.**

L'OTO pénétra en France par l'entremise de Papus (le Docteur Encausse) lors de l'échange de divers diplômes et autres médailles maçonniques et gnostiques opéré à l'occasion de la « *Conférence Internationale Maçonnique et Spiritualiste de Paris* », **le 24 juin 1908**. Mais, « Il ne semble pas que Papus ait jugé nécessaire l'établissement effectif de l'Ordre en France. Il faut reconnaître qu'il lui aurait été difficile de faire vivre chaque grade de chaque rite dont les noms embellissaient sa signature. Ceux-ci servaient plutôt (ou au moins) à monnayer de nouvelles acquisitions : sa charte de l'O.T.O. n'était-elle pas incluse dans une transaction concernant également l'**Église Gnostique Catholique** et le Rite Ancien et Primitif de Memphis & Misraïm ? Il ne faudrait pas croire que nous critiquons Papus : ces habitudes sont celles de l'occultisme (certes bien représentées par ce titulaire d'un doctorat en kabbale...) et n'ont que peu à voir avec la réalisation du Grand Œuvre. Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons pas de

<sup>18</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-11-B-00-Le\\_scandale\\_d\\_Einsiedeln.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-11-11-B-00-Le_scandale_d_Einsiedeln.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-09-C-00-Rampolla\\_article\\_de\\_SLB.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-09-C-00-Rampolla_article_de_SLB.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation\\_Rampolla\\_Complet.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/F-Rampolla/VM-2006-04-29-1-00-Operation_Rampolla_Complet.pdf)

<sup>19</sup> <http://www.esoblogs.net/Bref-historique-de-l-Ordo-Templi.html>

groupes ayant travaillé le rituel de l'O.T.O. et qui seraient issus de cette filiation » [6] . L'[OTO](#) en France ne revivra que vers les années 1990 avant de sombrer à nouveau dans un moelleux oubli. Il semble qu'il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques membres isolés ainsi que l'[OTO](#) de Krumm-Heller [7] qui penche plus que dangereusement vers la droite extrême ». Bref Historique de l'OTO<sup>19</sup>

Après cette plongée pénible, mais nécessaire compte tenu de notre sujet, dans de tels bas-fonds si effroyables, il serait utile de méditer, à la lumière **du rappel de ces FAITS, la situation actuelle de l'église conciliaire apostate, dont la hiérarchie, jusqu'à son plus haut sommet, est désormais colonisée par des réseaux de clercs homosexuels protégés**, comme l'a démontré très courageusement dans son livre très documenté de 1282 pages, « *Le rite de Sodome : Homosexualité et église catholique de Rome* », publié au mois de juillet 2006, la célèbre journaliste catholique américaine Randy Engel, et comme nous l'avons explicité à partir d'extraits de ce livre dans les récents messages de *Virgo-Maria démontrant l'homosexualité certaine de l'évêque apostat Montini-Paul VI*<sup>20</sup>, et démontrant la protection accordée opiniâtrement par l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI<sup>21</sup> aux réseaux cléricaux homosexuels actuels, et s'interrogeant sur les signes publics d'homosexualité de ce personnage.

### 3- QUELQUES CITATIONS DU MAGISTÈRE CATHOLIQUE INFALLIBLE CONDAMNANT ET RÉPRIMANT « LE PÉCHÉ CONTRE NATURE » (ANNEXE 3)

L'annexe 3 au présent message, après avoir rappelé les condamnations portées par la Sainte Écriture (Ancien Testament, les Apôtres Saint Paul, Saint Pierre et Saint Jude...) contre le « *Péché contre nature* », énonce les principaux points de doctrine de la sainte Église Catholique contre l'homosexualité **en présentant les citations des Pères et Docteurs de l'Église sur le sujet** (Saint Augustin, Saint Jean Chrysostome, Saint Grégoire le Grand, Saint Pierre Damien, Saint Thomas d'Aquin, Saint Bernardin de Sienna, Saint Bonaventure, Saint Canisius...). Sainte Catherine de Sienna est citée, mais elle n'a été déclarée « docteur de l'Église » que par Roncalli-Jean XXIII qui a ainsi brisé la Tradition de réserver ce titre à des hommes.

Le lecteur pourra s'y reporter pour en prendre connaissance en fin du présent message.

#### *La condamnation des Papes et des Conciles*

**En 305, le Concile d'Elvire, en Espagne, demanda par le canon 71 «qu'aux pédophiles», soit « refusée la sainte communion, même s'ils se trouvent en danger de mort »** (cf. *Canones Apostolorum et Conciliorum*, pars altera, p. 11). Les pénitences prévues par le Droit Canonique furent fixées en **314 au Concile d'Ancyre, canon 16.**

**Le XVIe Concile de Tolède qui se tint en 693, condamna par le canon 3** la pratique homosexuelle comme un véritable crime en soi, passible de sanctions juridiques : **le clerc était réduit à l'état laïc et condamné à l'exil à perpétuité**, le laïc lui, était excommunié, et après avoir été flagellé, était également exilé (*Conciliorum œcumenicorum collectio*, vol. XII, col. 71).

Puis **au Concile de Naplouse qui se tint en Terre Sainte en 1120**, furent établies des peines très précises à l'encontre de ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes contre nature, **des plus légères jusqu'au bûcher, prévu pour les récidivistes** (cf. *Conciliorum œcumenicorum collectio*, vol. XII, col. 264).

**Plus autorisée encore fut la sentence du IIIe Concile œcuménique du Latran qui, en 1179, au IIe canon, établit que**

*«quiconque aura été reconnu coupable de s'adonner à l'impureté contre nature qui a provoqué la colère de Dieu sur les fils de rébellion (Ep. 5, 6), et consumé cinq villes dans le feu (Gn. 19, 24-25) sera, s'il est clerc, expulsé du clergé et relégué dans un monastère pour y faire pénitence ; s'il est laïc,*

<sup>20</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite\\_de\\_Paul\\_VI.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf)

<sup>21</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit\\_XVI\\_Homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf)

*excommunié et totalement retranché de la communion des fidèles»* (Décrets du III<sup>e</sup> Concile du Latran, in R. Foreville, Latran I, II, III et Latran IV, p. 216).

*Saint Pie V : « l'exécrable vice libidineux contre nature »...*

« Si l'esprit de l'Humanisme et de la Renaissance avait conduit à un nouveau réveil de la pratique homosexuelle, la réforme de l'Église, promue par la Papauté au XVI<sup>e</sup> siècle (plus connue sous le nom de contre-réforme) provoqua un tel sursaut des vertus de foi et de pureté, que presque tous les milieux qui en furent imprégnés, tant ecclésiastiques que laïcs, s'en trouvèrent assainis.

**Parmi les membres du Magistère ecclésiastique, celui qui intervint avec le plus de solennité fut saint Pie V (1504-1572), le grand pape dominicain qui par deux Constitutions condamna solennellement et interdit sévèrement le péché contre nature.**

*« Puisque nous avons orienté notre âme à enlever tout ce qui peut offenser de quelque manière la divine majesté, nous avons établi de punir avant tout et sans délai toutes les choses qui, soit pour l'autorité des Saintes Écritures soit pour les exemples très graves, semblent déplaire à Dieu plus que toute autre et le poussent à la colère : soit la négligence du culte divin, la ruineuse simonie, le crime de la bestialité et l'exécrable vice libidineux contre nature ; fautes pour lesquelles les peuples et les nations sont flagellés par Dieu, pour une juste condamnation avec des catastrophes, des guerres, la faim et la peste. (...)*

*« Les magistrats doivent savoir que si après notre Constitution, ils seront négligents à punir ces crimes, ils en seront coupables devant le jugement divin et ils s'attirent même notre indignation. (...)*

*« Si quelqu'un commet ce crime infâme contre nature, pour lequel la colère divine frappa les fils d'iniquité, il sera livré au bras séculier pour être puni et si clerc, il sera soumis à un châtement analogue après avoir été privé de tout grade ecclésiastique » (Saint Pie V, Constitution *Cum primum*, du 1<sup>er</sup> avril 1566, Bullarium Romanum).*

... « réprimer un tel crime avec le plus grand zèle possible »

*« Cet affreux crime à cause duquel les villes corrompues et obscènes furent brûlées par condamnation divine, marque d'une douleur poignante et ébranle fortement notre âme, nous poussant à réprimer un tel crime avec le plus grand zèle possible. A juste titre le Ve Concile du Latran (1512-1517) établit par décret que tout membre du clergé qui ait été surpris en ce vice contre nature à cause duquel la colère divine tomba sur les fils de l'iniquité, soit éloigné de l'ordre clérical ou obligé de faire pénitence dans un monastère. (...).*

*« En voulant poursuivre avec plus de vigueur ce que nous avons décrété dès le début de Notre Pontificat (Constitution *Cum Primum*, citée), nous établissons que tout prêtre ou membre du clergé aussi bien séculier que régulier, de n'importe quel degré ou dignité, qui pratique un crime si horrible soit, en vertu de cette loi, privé de tout privilège clérical, de toute charge, dignité et bénéfice ecclésiastique et ensuite, soit immédiatement livré à l'autorité séculaire afin qu'elle le destine à ce supplice, prévu par la loi en tant que punition appropriée, qui châtie les laïcs glissés dans cet abîme » (Saint Pie V, Constitution *Horrendum illud scelus*, du 30 août 1568, in Bullarium Romanum).*

*Saint Pie X « Le péché contre nature crie vengeance à la face de Dieu »*

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la sensibilité, sentimentale et érotique jusqu'à l'exaspération, diffusée d'abord par le romantisme, puis plus gravement encore par le décadentisme, contribua à **une certaine recrudescence de l'homosexualité**. Cette dernière qui pourtant semblait retenue par une « morale laïque » conventionnelle, se diffusa pourtant **en se dissimulant sous le voile d'un art et d'une mode sensuels**.

Au début de notre siècle, les digues de cette « *morale* », qui devaient bientôt se rompre, commencèrent à céder sous l'impact croissant des passions dérégées qui influençaient toujours davantage **les classes cultivées et aisées. Et celles-ci commencèrent à prétendre à une légitimation publique de ces dérèglements.** En conséquence, l'Église vit la nécessité de renouveler la condamnation des péchés renaissants, y compris celui de l'homosexualité.

Signalons au passage **deux documents du grand Pontife saint Pie X. Dans son Catéchisme de 1910 en effet, le « péché d'impureté contre nature » est classé pour sa gravité, au second rang, après l'homicide volontaire, dans la liste des péchés qui « crient vengeance à la face de Dieu »** (Grand Catéchisme, n° 966).

« *On dit que ces péchés – explique le Catéchisme – crient vengeance à la Face de Dieu, parce que le Saint Esprit le dit et parce que leur iniquité est si grave et manifeste qu'elle provoque Dieu à punir avec les châtiments les plus sévères* » (n° 967).

**Le Droit Canonique prévoyait la peine de « l'infamie »**

**Le Code de Droit Canonique promu par saint Pie X**, mais publié par Benoît XV en 1917, et demeuré en vigueur jusqu'en 1983, traite de la **sodomie** dans les « *délits s'opposant au sixième commandement* », tout **comme l'inceste et autres délits dont la bestialité** (R. Naz, Traité de Droit canonique, t. IV, lib. V, p. 761).

Le délit de sodomie est puni, en ce qui concerne **les laïcs, par la peine d'infamie ipso facto** et autres sanctions à imposer au jugement éclairé de l'évêque, et en proportion de la gravité du cas particulier (canon 2357) ; **en ce qui concerne les ecclésiastiques et les religieux**, s'il s'agit de clercs mineurs (c'est-à-dire de degré inférieur au diaconat) par des peines diverses, en fonction de la gravité de la faute, qui peut aller jusqu'à la réduction à l'état laïc (canon 2358), et **s'il s'agit de clercs majeurs (c'est-à-dire sous-diacres, diacres, prêtres et évêques), qu'ils soient**

« *frappés de suspense, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge, et dans les cas les plus graves ils peuvent être déposés* » (can. 2359, § 2 ; cf. Dictionnaire de Droit Canonique, t. VII, coll. 1064-1065).

Rappelons que la dite « *peine de l'infamie* » était extrêmement grave, puisqu'elle consistait en la « *perte totale ou partielle de la bonne réputation auprès des honnêtes gens* » **et comportait l'interdiction d'exercer des charges ecclésiastiques** et de remplir des fonctions de confiance comme celle de « *parrain au baptême et à la confirmation* » ou « *d'arbitre* » (Dictionnaire de Droit Canonique, t. V, coll. 1358-1359).

#### 4- LA **FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X** ET L'HOMOSEXUALITÉ : QUELQUES CITATIONS (ANNEXE 4)

Plusieurs clercs de la FSSPX ont condamné vigoureusement les actes d'homosexualité, mais sans jamais désigner les clercs.

Nous donnons dans l'annexe 4 la référence à l'information selon laquelle en 1991 un sacristain homosexuel de l'église Saint Nicolas du Chardonnet a saisi les prudhommes contre la FSSPX pour licenciement abusif.

En 2004, ce fut l'**abbé Vernoy** (membre de la camarilla des infiltrés) qui dénonça une « *bande-annonce abominable contre l'Église catholique et pour l'homosexualité* ».

Puis l'**abbé Bouchacourt** (ancien curé de l'église Saint Nicolas du Chardonnet) stigmatisa « *la légalisation de l'homosexualité* » en accusant « *les ennemis de l'Église et de la chrétienté* » à l'origine de cette initiative.

Nous rapportons également un reportage sur la manifestation organisée par la FSSPX à Lucerne (près de Bâle) contre la *gay pride* locale en 2005.

Sous le titre « *infamie* », **l'abbé de Cacqueray(-Celier ?)** s'insurgea également contre les funérailles de l'homosexuel Yves Saint-Laurent, qu'il traite de « *pécheur manifeste* », à l'église Saint-Roch à Paris et dénonça le « *scandale le plus grand* » qui fut

« *d'avoir autorisé « son compagnon » de dépravation à prendre la parole dans l'église pour exalter leur vie à deux.*

*Trois semaines se sont désormais déroulées depuis cette cérémonie sacrilège et il n'y a pas eu, à ma connaissance, une seule voix ecclésiastique pour en exprimer la moindre gêne, le plus petit regret.*

*Je dénonce, en déplorant amèrement que ma voix soit solitaire, ce spectacle innommable et j'exprime mon écœurement devant l'asservissement où semble réduit le clergé catholique devant une caste dominante qui peut étaler le spectacle de ses vices avec sa bénédiction. » Abbé de Cacqueray*

La publication de l'**ex-Anglican Mgr Williamson** en octobre 1997, alors même que Mgr Fellay venait d'expulser les deux abbés prédateurs-voleurs Urrutigoity et Ensey de la FSSPX, quelque mois auparavant, apparaît comme un propos emprunté destiné à éloigner tout soupçon sur l'attitude qui fut celle de l'évêque à la Rose de la FSSPX durant plus de 10 ans, lorsqu'il protégea, ordonna et promut les deux prêtres pédérastes, dans le séminaire de Winona qu'il dirigeait.

Ces déclarations moralisatrices mais visiblement calculées de Mgr Williamson doivent être mises en face de ses actes, puisqu'il fit expulser l'abbé Morello, dénonciateur du pédéraste Urrutigoity, alors même que ce dernier disait la vérité. Et en 1997, il vient se présenter en chevalier blanc de la lutte contre le vice, après l'avoir protégé durant une décennie.

## 5- LA **FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X** , **MGR WILLIAMSON** ET LES **ABBÉS VOLEURS-PRÉDATEURS HOMOSEXUELS URRUTIGOITY ET ENSEL** SELON **MME RANGEL** (ANNEXE 6)

**Dans le chapitre 16 (pp.919-1002) intitulé « L'homosexualité dans les ordres religieux »** de son livre de 1282 pages publié en juillet 2006 « *Le Rite de Sodome : homosexualité et Église catholique de Rome* », Mme Rangel traite en détails en première partie (pp. 954-972) de « *La Société de Saint Jean : l'exploitation des Ordres religieux* »<sup>22</sup>.

Ces travaux précis et documentés exposant le cas épouvantable de l'histoire, depuis sa fondation récente **sous l'autorité d'un évêque conciliaire et de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre (communauté Ecclesia Dei)**, de ce pseudo-ordre religieux « *Société de Saint Jean* » et de son école associée – en réalité, véritable maison de subornation homosexuelle pour adolescents et jeunes gens – **fondée par l'abbé Carlos Urrutigoity, violeur-prédateur homosexuel avéré, aujourd'hui attrait devant les tribunaux pénaux des États-Unis** , après son expulsion du séminaire américain de Winona de la FSSPX dirigé par Mgr Richard Williamson, **ont conduit Randy Engel à détailler les rôles de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X<sup>23</sup>, de Mgr Richard Williamson<sup>24</sup> et Mgr Alfonso de Galaretta<sup>25</sup>, dans les débuts au sein de la FSSPX de la « carrière » ecclésiastique de l'abbé Urrutigoity, et de celle de ses disciples cléricaux complices de ses multiples crimes homosexuels.**

Comme le lecteur pourra le lire en Annexe 6 en fin du présent message, Mme Rangel nous apprend :

<sup>22</sup> Le lecteur trouvera en Annexe 6 au présent message la traduction en Français de ces pages.

<sup>23</sup> <http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-10-D-00-Schmidberger-Urrutigoity.pdf>

<sup>24</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr\\_Williamson\\_Actions\\_US.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr_Williamson_Actions_US.pdf)

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-01-A-00-Williamson-Urrutigoity.pdf>

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson\\_Urrutigoity-n2\\_EN.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson_Urrutigoity-n2_EN.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson\\_Urrutigoity-n1-ENG.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson_Urrutigoity-n1-ENG.pdf)

<sup>25</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond\\_Williamson.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf)

**« L'abbé Urrutigoity, fondateur, et l'abbé Ensey, Chancelier de la Société de Saint Jean sont accusés d'abus sexuel sur le plaignant John Doe.<sup>i</sup> »**

*« Le procès vise Mgr Timlin, la FSSP<sup>26</sup> et l'Académie Saint Grégoire pour grave négligence pour n'avoir pas agi sur des faits connus concernant les antécédents homosexuels d'Urrutigoity et Ensey, et n'avoir pas protégé le plaignant, un mineur, des deux prédateurs sexuels dont la position à l'Académie avait été organisée par la FSSP avec l'approbation de l'Ordinaire du Diocèse Mgr Timlin. »*

*« L'abbé Carlos Urrutigoity, le fondateur et dirigeant reconnu de la Société de Saint Jean, déclare que la vision pour la Société et la Cité de Dieu lui était venue alors qu'il étudiait au Séminaire de Saint Thomas d'Aquin de Winona appartenant à la Fraternité Sacerdotale de Saint Pie X (FSSPX). En Mai 1997, le prêtre ordonné par la FSSPX fut expulsé du séminaire de Saint Thomas d'Aquin à Winona, officiellement parce qu'il voulait fonder un nouvel ordre religieux. »*

*« Le charismatique abbé Urrutigoity, l'abbé Ensey et une poignée de séminaristes venant de Saint Thomas furent accueillis par Mgr James Timlin du Diocèse de Scranton, et la Société de Saint Jean (Societas Sancti Joanni) naquit. »*

*« Le 24 Mai 1998, Mgr Timlin, avec la bénédiction de Rome, donna son approbation canonique à la nouvelle société. Six mois plus tard, il ordonnait deux nouveaux prêtres à la SSJ, les abbés Basel Sarveh et Dominic Carey. »*

*« La SSJ déclare qu'elle forme "une nouvelle génération de prêtres" qui aideront à résoudre la "crise" actuelle dans l'Église et la société.<sup>ii</sup> »*

Or souligne Mme Rangel :

**« La SSJ est en réalité, comme un de ses anciens prêtres l'a correctement décrite, un "culte homosexuel et ses desservants»»**

Et Mme Rangel précise :

*« A l'automne 1997, l'abbé Arnaud Devillers, le Supérieur du District de la FSSP autorisa, avec la bénédiction de Mgr Timlin, les prêtres de la SSJ de résider temporairement dans une aile vide de l'Académie jusqu'à ce qu'ils trouvent une nouvelle maison...(..)...  
Lorsque l'école ouvrit pour l'année 1998-1999, l'abbé Devillers demanda aux prêtres de la SSJ de faire office d'aumôniers de l'Académie, car la Fraternité Saint Pierre manquait de prêtres.<sup>iii</sup> »*

Et Mme Rangel commente en toute logique :

*« En autorisant la SSJ à prendre en charge la formation spirituelle de ses élèves, la FSSP donna en réalité aux clercs pervers de la SSJ accès non seulement aux corps des jeunes hommes, mais aussi à leurs âmes, **ce qui donne une dimension supplémentaire démoniaque** à leur criminelle entreprise à Saint Grégoire. »*

Mme Engel retrace alors le parcours de l'abbé Urrutigoity au sein de la Fraternité Saint Pie X :

**"Guru-tigoity" un Prédateur Homosexuel à découvert**

**Le 11 Février 1999, Mgr Bernard Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X fit parvenir à Mgr Timlin une communication officielle l'informant que l'abbé Carlos Urrutigoity avait été accusé d'abus sexuel sur un séminariste sous sa garde spirituelle au Séminaire Saint Thomas d'Aquin de la FSSPX à Winona, Minnesota.**

<sup>26</sup> Il s'agit de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, NdT

Mgr Fellay indiquait également qu'en 1987, avant qu'Urrutigoity soit reçu au séminaire de Winona, l'abbé Andres Morello, Recteur du Séminaire Notre Dame CoRédemptrice de La Reja, Argentine, avait accusé le prêtre de pratiques homosexuelles.

*Selon l'abbé Morello, il avait cherché à expulser Urrutigoity du séminaire de La Reja à cause de son orgueil caractéristique, son habitude de former des "amitiés particulières", son développement d'une faction de séminaristes agissant sous son influence et de graves accusations sur le plan moral.<sup>iv</sup>*

*Parmi les accusations portées contre Urrutigoity par les séminaristes et les laïcs vivant au séminaire de La Reja on trouvait ses visites nocturnes inopinées dans les chambres des jeunes hommes lorsque ceux-ci dormaient, les caresses et massages des parties génitales et des fesses sous prétexte d'examen médical, et le pelotage des parties intimes d'un séminariste dans une salle de repos, accompagné par la remarque du prêtre qui adorait son "petit derrière rond". Urrutigoity était aussi accusé de sondage excessif durant la confession et les sessions de retraites spirituelles sur les tentations sexuelles des pénitents ; ainsi que ses tenues immodestes (nager en sous vêtements) lors d'un camp d'été organisé pour de jeunes hommes du séminaire.<sup>v</sup>*

*Malheureusement, le renvoi prévu d'Urrutigoity par l'abbé Morello n'eut jamais lieu car le séminariste était appuyé par Mgr Alfonso de Galarreta, le Supérieur de District de la FSSPX et par d'autres prêtres influents.*

*Au lieu d'être renvoyé, Urrutigoity fut envoyé au Prieuré de Cordoba (Argentine) où il reçut les recommandations nécessaires qui permirent son transfert au séminaire de la FSSPX à Winona. Dans le même temps, l'abbé Morello fut transféré à Santiago, Chili, ce qui fait qu'il fut temporairement hors jeu.<sup>vi</sup>*

*Cependant, en Juillet 1989, lorsque l'abbé Morello apprit l'ordination prochaine d'Urrutigoity à Winona, il envoya un dossier confidentiel sur le candidat au Recteur Richard Williamson au Séminaire Saint Thomas d'Aquin. Craignant que cet effort ne soit pas suffisant pour stopper l'ordination, l'abbé Morello se rendit au séminaire avec un compagnon. A leur arrivée, ils furent confrontés par Williamson face au déni ou "manifestation de conscience" d'Urrutigoity qui proclama son innocence des accusations contre lui. Williamson justifia "l'humilité" d'Urrutigoity et accusa Morello et son compagnon de mensonge.*

*Quelques jours plus tard, le 16 Juillet 1989, Morello, qui avait été impliqué dans un débat interne à la FSSPX sur un sujet sans rapport avec l'affaire Urrutigoity, fut expulsé de la Fraternité.<sup>vii</sup>*

*Williamson déclara plus tard qu'on n'avait pas cru Morello car il était réputé être en rapport avec un groupe sédévacantiste opposé à Mgr de Galarreta. Malgré tout, son supérieur, l'Archevêque Marcel Lefebvre, qui avait revu le dossier de Morello, ordonna à Williamson de surveiller Urrutigoity "comme un faucon", une tâche virtuellement impossible était donnée la vie dissimulée d'un prédateur homosexuel comme Urrutigoity.<sup>viii</sup> » Mme Randy Engel The Rite of Sodomy 2006*

*L'abbé Urrutigoity avait instrumentalisé un groupe traditionaliste contre l'autre à ses propres fins.*

*Non seulement il fut ordonné, mais il fut également chargé d'enseigner au Séminaire Saint Thomas d'Aquin où il fut surnommé "Guru-tigoity".<sup>ix</sup>*

*Il n'est pas étonnant que dans sa lettre d'avertissement à Mgr Timlin en Février 1999, Mgr Fellay décrive Urrutigoity comme "dangereux" et notât :*

*La raison pour laquelle il entra en conflit avec les Supérieurs de la Fraternité Saint Pie X est principalement parce que nous sentions qu'il avait une étrange et anormale influence sur les séminaristes et les prêtres, qui semblaient s'attacher à sa personnalité brillante et charismatique. Lorsqu'il me demanda de reconnaître la société qu'il avait l'intention de fonder, parmi les raisons de mon refus, je mentionnai explicitement l'attachement étrange, comme à un gourou, entre les disciples et leur chef.<sup>x</sup> » Mme Randy Engel The Rite of Sodomy 2006*

*« Ce ne fut que deux ans après qu'Urrutigoity ait été chassé du Séminaire Saint thomas d'Aquin de Winona pour "activités subversives", c'est à dire la planification secrète de la Société de Saint Jean, et se soit installé dans le Diocèse de Scranton avec des quartiers temporaires établis à l'Académie de Saint Grégoire, qu'un séminariste de Winona s'avança à accuser le prêtre d'abus sexuel »*

« C'était un jeune homme nommé **Matthew Selinger**<sup>27</sup> qui auparavant idolâtrait le prêtre. **Les deux hommes avaient noué une amitié particulière au séminaire de Winona et Urrutigoity fut le directeur spirituel du séminariste durant deux ans avant son déménagement.** Mme Randy Engel *The Rite of Sodomy* 2006.

« A une autre occasion, Urrutigoity invita Selinger et son ami à nager nus avec lui. Une nuit, le jeune séminariste se réveilla de son sommeil pour trouver le prêtre agenouillé à ses côtés et massant ses parties génitales suffisamment fort pour provoquer une érection. Selinger dit que son premier mouvement fut d'envoyer un coup de poing au prêtre, mais parce qu'Urrutigoity était un Alter Christus, un autre Christ, il se retourna et prétendit se rendormir pendant qu'Urrutigoity disparaissait tranquillement dans l'obscurité.<sup>xi</sup>

**L'usage nouveau des suppositoires dans le répertoire de préparation d'Urrutigoity rappelle les techniques de préparation employées au début du 20<sup>ième</sup> siècle par le théosophe/pédéraste Charles Webster Leadbeater.**

**Leadbeater encourageait les lavements, la manipulation génitale et l'onanisme comme moyen de promouvoir la vigueur physique, psychique et spirituelle (occulte) chez ses jeunes disciples. "Cette spiritualisation de la pédérastie l'absout de la culpabilité qui le fait haïr la société. ...Ce n'est plus une faiblesse humaine ordinaire, car il a ressenti le feu purificateur de la divinité", rapportait Grégoire Tillet, le biographe de Leadbeater.<sup>xii</sup>**

**Au moment où Selinger informait ses supérieurs de Winona qu'Urrutigoity avait abusé de lui sexuellement,** le fondateur de la SSJ était tranquillement planqué comme aumônier de l'Académie Saint Grégoire, sélectionnant sa prochaine victime dans un large groupe de jeunes hommes, qui, comme Selinger avant d'avoir été abusé, baisaient littéralement les traces de pas d'Urrutigoity.<sup>xiii</sup>

**En Juin 1999, une réunion se tint à Winona entre Matthew Selinger et le Recteur Williamson de la FSSPX, et l'équipe pastorale que le Bureau de Révision Diocésain avait missionné pour s'enquérir des accusations contre Urrutigoity.** » Mme Randy Engel *The Rite of Sodomy* 2006.

« Cependant, même après avoir lu le rapport du Bureau sur le témoignage de Selinger, et sachant que c'était la seconde accusation crédible de séduction et d'abus portée contre Urrutigoity, Mgr Timlin décida que les preuves contre le fondateur de la SSJ n'étaient pas "concluantes". Il cessa son action dans cette affaire.<sup>xiv</sup>

Un "enterrement" classique fut pratiqué par l'Ordinaire du Diocèse de Scranton avec la coopération du silencieux partenaire de Timlin, l'abbé Devillers, Supérieur de la FSSP.

**S'il n'y avait pas eu le courage et la détermination du Dr. Jeffrey M. Bond<sup>28</sup>, Président du Collège Saint Justin Martyr et le soutien moral et juridique accordé au Dr. Bond par l'attorney de l'État de Washington James M. Bendell, l'enterrement aurait pu réussir** » Mme Randy Engel *The Rite of Sodomy*

« Bond entreprit sa propre enquête sur les accusations. Presque toutes les informations fournies dans ce chapitre sur la SSJ sont basées sur celles découvertes initialement par le Dr Bond et par James Bendell qui est le principal conseil de John Doe et de ses parents » Mme Randy Engel *The Rite of Sodomy* 2006

**« Le 19 Novembre 2001, Bond fit part au Nonce Apostolique aux États Unis, et au Cardinal Darío Castrillón Hoyos, Préfet du Clergé à Rome, des activités immorales des prêtres de la Société de Saint Jean. »** Mme Randy Engel *The Rite of Sodomy* 2006

<sup>27</sup> Selinger quitta par la suite le séminaire, se maria et s'établit en Californie pour fonder une famille. Lorsqu'on sut qu'il serait probablement cité à témoigner contre l'abbé Urrutigoity dans l'Affaire John Doe, l'abbé Eric Ensey qui avait aidé à fonder la SSJ et qui remplaçait un temps Urrutigoity comme conseiller spirituel à St Thomas à Winona, rendit visite à Selinger et tenta de le persuader de quitter le pays pour éviter d'être amené à témoigner contre Urrutigoity. Il dit à l'ancien séminariste qu'Urrutigoity avait "une ordonnance médicale" pour le pénis. Il dit que si le prêtre fondateur était condamné il l'entraînerait (lui, Ensey) et l'ordre entier avec lui. Comme ces arguments ne suffisaient pas à décider Selinger, Ensey dit que l'avocat d'Urrutigoity avait des rapports avec la Mafia – une allusion qui impliquait que Selinger et sa famille pourraient être menacés s'il témoignait contre le prêtre. Selinger répondit qu'il n'avait pas l'intention de quitter sa femme et ses enfants pour échapper à une convocation et montra la porte à Ensey.

<sup>28</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond\\_Williamson.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf)

Et Mme Engel documente la carrière de l'abbé Eric Ensey, le plus proche complice homosexuel de l'abbé Carlos Urrutigoity, tous deux ordonnés prêtres catholique au séminaire américain de la FSSPX, le séminaire Saint Thomas d'Aquin de Winona, par Mgr Williamson et Mgr de Galaretta, et promus professeurs dans ce séminaire :

« Antécédents de l'Abbé Eric Ensey

*L'abbé Ensey occupait le poste de Chancelier de la Société de Saint Jean et était un des premiers disciples de l'abbé Urrutigoity au séminaire de la FSSPX à Winona.*

*Né le 13 Août 1966 à Upland, Californie, une banlieue au Nord Est de Los Angeles, Ensey se convertit au Catholicisme au lycée. En Septembre 1987, il entra au Séminaire de Saint Thomas d'Aquin à Winona et fut ordonné prêtre de la FSSPX en 1995. Lorsque l'abbé Urrutigoity fut expulsé de Saint Thomas, Ensey le suivit dans le Diocèse de Scranton.*

*Durant l'année scolaire 1998-1999 à l'Académie Saint Grégoire, l'abbé Ensey développa une amitié particulière avec John Doe, un élève dont il avait été "directeur spirituel" » Mme Randy Engel The Rite of Sodomy 2006.*

*« Durant le congé de Thanksgiving, Ensey accompagna le jeune homme en Californie où l'élève prévoyait d'aller au collège l'année suivante. Ensey emmena également le jeune homme visiter la maison de ses parents à Santa Paula. **Durant la visite, John Doe déclara qu'il était sodomisé par Ensey.** » Mme Randy Engel The Rite of Sodomy 2006.*

Et Mme Engel évoque le cas d'autres « *pommes pourries* » de la Société Saint Jean, dont plusieurs provenaient eux aussi du séminaire de Winona de la FSSPX, placé sous l'autorité de Mgr Williamson, ayant suivi leur Gourou l'abbé Carlos Urrutigoity après son expulsion du séminaire par le Supérieur Général de la FSSPX, Mgr Bernard Fellay.

*« L'abbé Marshall Roberts était un autre prêtre de la SSJ qui résida avec Urrutigoity et Ensey à l'accadémie Saint Grégoire de 1997 à 1999.*

*Selon le Vice Recteur de l'Institut du Christ Roi à Gricigliano, Italie, en 1993 Roberts fut renvoyé du séminaire lorsqu'il contracta un attachement sexuel anormal envers un collègue séminariste dont il s'était entiché. 24 heures après que le Vice Recteur ait été informé des projets de Roberts concernant son collègue, qui n'apprécia pas l'attention, il fut à la recherche de nouveaux lieux de vie. Roberts fut par la suite ordonné par la FSSPX et devint ultérieurement membre fondateur de la SSJ.*

*Une fois à Saint Grégoire, Roberts se lia avec un jeune homme en classe de licence de 1999 qui devint plus tard postulant à la Société. Dans un arrangement très contraire aux règles, **Roberts et le postulant partagèrent la même chambre et le même lit dans un logement sur la propriété de la SSJ.**<sup>xv</sup>*

*L'abbé Christopher Clay était un autre disciple d'Urrutigoity bien qu'il n'ait jamais été membre de la Société.... » Mme Randy Engel The Rite of Sodomy 2006*

Et Mme Rangel termine son exposé en faisant le point de la situation canonique toujours confuse de la Société Saint Jean

*« Le 19 Novembre 2004, Mgr Martino publia un décret canonique de suppression de la Société de Saint Jean. La décision de supprimer la Société était principalement motivée par des raisons financières et l'incapacité de la SSJ à atteindre ses buts durant les six ans de son existence.<sup>xvi</sup> Le décret fut publié dans le journal diocésain, The Catholic Light, le 25 Novembre 2004.*

*Mgr Martino a depuis transmis le dossier au Saint Siège, qui statuera définitivement sur la SSJ. Des membres de la Société sont actuellement à Rome pour tenter de faire annuler le décret. L'abbé Urrutigoity a été vu à Rome en soutane, bien qu'il soit suspens.<sup>xvii</sup>*

*Plus encore, la Société a lancé, à Noël 2004, un appel à financement après que le décret de suppression ait été publié. La lettre d'appel déclare que la Société de Saint Jean "est en vie et va bien".<sup>xviii</sup>*

*L'imposture de la Société de Saint Jean continue.*

*De même la FSSP devrait envisager de fermer l'Académie de Saint Grégoire.* » Mme Randy Engel *The Rite of Sodomy* 2006

Face aux **FAITS ÉTABLIS** rapportés par Mme Randy Engel en pages 954-972 (traduites en Annexe 6 du présent message) de son livre de 1282 pages de juillet 2006 « *Le Rite de Sodomie : Homosexualité et Église catholique de Rome* », **on ne peut qu'être effarés et SCANDALISÉS par les responsabilités écrasantes de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X en Amérique aux États-Unis, et en particulier de ses deux évêques Mgr Richard Williamson et Alfonso de Galaretta, dans la genèse et la protection du groupe de séminaristes violeurs-prédateurs homosexuels qu'ils n'auront pas craint d'ordonner prêtres et de promouvoir professeurs et responsables de leur séminaire, en dépit des avertissements canonique de l'abbé Morello,** alors Supérieur du séminaire argentin de LaReja de la FSSPX :

**Une fois ordonnés prêtres catholiques traditionnels par la FSSPX** et aussitôt après leur départ du Séminaire de Winona de la FSSPX, ce groupe de clercs dévoyés malfaiteurs aura ainsi pu constituer ensuite - avec la complicité du pseudo-« évêque » conciliaire Timlin et de l'abbé Devillers de la *Société Sacerdotale Saint Pierre* (communauté traditionnelle ralliée *Ecclesia Dei*) - sous la direction du binôme homosexuel diabolique Gurrutigoity et Ensey, l'abominable *Société Saint-Jean* de prêtres violeurs-prédateurs homosexuels, qui auront pu ainsi, des années durant, faire en toute quiétude et hypocrisie tant de jeunes victimes aux États-Unis.

Ces **FAITS ÉTABLIS**, généralement inconnus en Europe, sont aujourd'hui - grâce aux travaux et publications de Mme Engel - **largement connus aux États-Unis** dans les milieux de la Tradition catholique.

C'est ce qui explique, dans les milieux de la Tradition catholique des États-Unis, **l'immense discrédit actuel de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X aux États-Unis placée sous la responsabilité de Mgr Richard Williamson,** discrédit qui ne manque pas de choquer et d'étonner tous les clercs et les fidèles traditionalistes européens qui rendent aujourd'hui visite aux milieux catholiques américains de la Tradition.

Et de fait, **en violation permanente des règles disciplinaires élémentaires instituées en la matière par le Magistère infaillible de la Sainte Église** (cf Annexe 3), les Supérieurs Généraux successifs de la *Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X* (l'abbé Schmidberger et Mgr Bernard Fellay) depuis la mort de Mgr Lefebvre son Fondateur disparu inopinément le 25 mars 1991, n'ont pas craint de s'obstiner à maintenir – en dépit de ses inexpiables responsabilités factuelles rappelées plus haut – l'ex(?) -Anglican, Mgr Richard Williamson, à la tête des Séminaires américains de la FSSPX : à la tête du séminaire de Saint-Thomas d'Aquin de Winona aux États-Unis, puis depuis 2003 à la tête du séminaire argentin de LaReja.

Quand donc la FSSPX va-t-elle se décider enfin à satisfaire aux règles disciplinaires élémentaires de la Sainte Église en la matière, **en interdisant enfin à son évêque britannique, l'ex(?) -Anglican, Mgr Richard Williamson à la Rose, toute responsabilité sur les séminaires, et tout contact avec les séminaristes de la FSSPX aux États-Unis et en Amérique !**

**Que fait encore cet ex(?) -Anglican, évêque britannique déconsidéré, au sein de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, fondée par Mgr Lefebvre pour la préservation du véritable sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide ?**

## 6- CONCLUSIONS

Bien au-delà du symbole liturgique conciliaire du « *retournement des autels* », et **de manière encore beaucoup plus concrète et bien plus brutalement incarnée, il faut absolument rappeler ici la mise en garde divine solennelle envers les consacrés qui se retournent** contre la finalité du culte divin auquel ils sont ordonnés, mise en garde leur annonçant le châtement, telle que rapportée par l'Apôtre Saint Paul dans son *Épître aux Romains* [I, 18-32] :

- 18 *En effet, la colère de Dieu éclate du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes, qui, par leur injustice, retiennent la vérité captive ;*
- 19 *car ce qui se peut connaître de Dieu, est manifeste parmi eux : Dieu le leur a manifesté.*
- 20 *En effet ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité sont, depuis la création du monde, rendues visibles à l'intelligence par le moyen de ses oeuvres. Ils sont donc inexcusables,*
- 21 *puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces ; mais ils sont devenus vains dans leurs pensées, et leur coeur sans intelligence s'est enveloppé de ténèbres.*
- 22 *Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous ;*
- 23 *et ils ont échangé la majesté du Dieu incorruptible pour des images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles.*
- 24 *Aussi Dieu les a-t-il livrés, au milieu des convoitises de leurs coeurs, à l'impureté, en sorte qu'ils déshonorent entre eux leurs propres corps,*
- 25 *eux qui ont échangé le Dieu véritable pour le mensonge, et qui ont adoré et servi la créature de préférence au Créateur, (lequel est béni éternellement. Amen !)*
- 26 *C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie: leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ;*
- 27 *de même aussi les hommes, au lieu d'user de la femme selon l'ordre de la nature, ont, dans leurs désirs, brûlé les uns pour les autres, ayant hommes avec hommes un commerce infâme, et recevant dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement.*
- 28 *Et comme ils ne se sont pas souciés de bien connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens pervers pour faire ce qui ne convient pas,*
- 29 *étant remplis de toute espèce d'iniquité, de malice, [de fornication], de cupidité, de méchanceté, pleins d'envie, de pensées homicides, de querelle, de fraude, de malignité, semeurs de faux bruits,*
- 30 *calomniateurs, haïs de Dieu, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents,*
- 31 *sans intelligence, sans loyauté, [implacables], sans affection, sans pitié.*
- 32 *Et bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font.*

Les pratique homosexuelles les plus honteuses et infâmes sont en effet désormais répandues charnellement parmi ce pseudo-« clergé » conciliaire apostat spirituellement déjà inversi<sup>29</sup>, ainsi que les medias ne cessent désormais de s'en faire l'écho, pratiques charnelles infâmes qui ont même réussi à commencer de s'introduire aujourd'hui dans certains milieux cléricaux infiltrés dans la Tradition<sup>30</sup> !

Ainsi c'est la Sainte Écriture elle-même, inspirée par le Saint Esprit Lui-même, qui établit UN LIEN NÉCESSAIRE entre le développement des pratiques homosexuelles cléricales et l'APOSTASIE des clercs consacrés.

<sup>29</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite\\_de\\_Paul\\_VI.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit\\_XVI\\_Homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-20-A-00-Vatican-Homosexuel.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-06-A-00-Hoyos\\_ment.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-06-A-00-Hoyos_ment.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos\\_liberte\\_religieuse\\_Colombie.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos_liberte_religieuse_Colombie.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-12-09-A-00-Hoyos\\_Versailles.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-12-09-A-00-Hoyos_Versailles.pdf)

<sup>30</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson\\_Urrutigoity-n2\\_EN.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson_Urrutigoity-n2_EN.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson\\_Urrutigoity-n1-ENG.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson_Urrutigoity-n1-ENG.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond\\_Williamson.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-10-D-00-Schmidberger-Urrutigoity.pdf>  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-01-A-00-Williamson-Urrutigoity.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr\\_Williamson\\_Actions\\_US.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr_Williamson_Actions_US.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-18-A-00-Williamson-Loup.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-B-00-Mgr\\_Williamson\\_tente\\_de\\_desarmorcer\\_VM\\_2.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-B-00-Mgr_Williamson_tente_de_desarmorcer_VM_2.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09\\_20-A-00-VM\\_Pages\\_FSSPX.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09_20-A-00-VM_Pages_FSSPX.pdf)

Et du reste, c'est aussi la Très Sainte Vierge Elle-même qui fait écho à cet avertissement divin solennel, dans le célèbre passage du *Secret de La Salette*<sup>31</sup> qu'elle a confié « pour le faire connaître à tous mon peuple » le 19 septembre 1846 à la bergère Mélanie Calvat sur la montagne de La Salette, en France, passage qui suscita immédiatement, comme en sait, un tel scandale dans le clergé catholique, et surtout sa hiérarchie, que Son *Secret* fut, dès sa publication intégrale en 1858, féroce<sup>ment</sup> combattu et dénigré avec un acharnement incessant par plusieurs membres de cette dernière :

*"Mélanie, ce que je vais vous dire maintenant ne sera pas toujours secret, vous pourrez le publier en 1858.*

*"Les prêtres, ministres de mon Fils, les prêtres, par leur mauvaise vie, par leur irrévérence et leur impiété à célébrer les saints mystères, par l'amour de l'argent, l'amour de l'honneur et des plaisirs, les prêtres sont devenus des cloaques d'impureté. Oui, les prêtres demandent vengeance, et la vengeance est suspendue sur leurs têtes. Malheur aux prêtres, et aux personnes consacrées à Dieu, lesquelles, par leurs infidélités et leur mauvaise vie, crucifient de nouveau mon Fils ! Les péchés des personnes consacrées à Dieu crient vers le Ciel et appellent la vengeance, et voilà que la vengeance est à leurs portes, car il ne se trouve plus personne pour implorer miséricorde et pardon pour le peuple ; il n'y a plus d'âmes généreuses, il n'y a plus personne digne d'offrir la Victime sans tache à l'Éternel en faveur du monde. " ...(..)...*

*"Que ceux qui sont à la tête des communautés se tiennent en garde pour les personnes qu'ils doivent recevoir, parce que le démon usera de toute sa malice pour introduire dans les ordres religieux des personnes adonnées au péché, car les désordres et l'amour des plaisirs charnels seront répandus par toute la terre. "....*

Que dirait aujourd'hui notre Grande Protectrice, devant le spectacle épouvantable qu'offre à présent la décomposition des mœurs du « clergé » et plus encore de la haute hiérarchie conciliaire apostate, tel qu'il est documenté avec soin par Mme Rangel dans son livre de juillet 2006 « *Le Rite de Sodome : Homosexualité et Église catholique de Rome* » (cf. Annexe 5) ?

Témoin de cette duplicité si perverse de la haute hiérarchie conciliaire « œcuménique » romaine apostate actuelle, l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI connaît bien, lui pourtant, Saint Pierre Damien puisqu'il s'offre le luxe hypocrite de citer publiquement en modèle aux étudiants italiens, à propos de son équilibre monacal entre « communion et solitude » au cours de ses études à Parme, tout en cachant soigneusement à ses interlocuteurs l'existence du *Liber Gomorrhianus* de ce grand Saint, alors même qu'il continue avec persévérance et obstination à assurer la protection et la promotion<sup>32</sup> des réseaux cléricaux homosexuels au sein de l'Église :

<http://www.phpbbserver.com/phpbb/viewtopic.php?t=3513&mforum=lelibreformcat>

**Citation : S'appuyant sur l'exemple de saint Pierre Damien (1007-1072) qui a fait une partie de ses études à Parme et qui fut un réformateur de son temps**, le pape a exhorté ceux qui font des études universitaires à « être sensibles au patrimoine spirituel de saint Pierre Damien » qui avait réussi une heureuse synthèse entre la vie d'ermite et l'activité ecclésiale, ayant trouvé un juste équilibre entre « solitude et communion » dans sa vie de religieux camaldule. Le pape a ainsi mis en garde « les nouvelles générations » contre « le double risque » causé par « les nouvelles technologies informatiques ». D'une part, a-t-il expliqué, « le danger d'une réduction de la capacité de concentration et d'application mentale sur le plan personnel » ; d'autre part, « le risque d'un isolement de l'individu dans une réalité de plus en plus virtuelle ».

<sup>31</sup> <http://www.virgo-maria.org/Documents/la-salette/secretsalette.htm>

<http://www.virgo-maria.org/Documents/la-salette/La%20Salette-Lepidi-C-208.htm>

<sup>32</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit\\_XVI\\_Homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf)

Les conséquences se traduisent dans la dimension sociale qui « *se disperse en une multitude de fragments* », tandis que la dimension personnelle « *se replie sur elle-même et tend à refuser de construire toute relation avec les autres* », a précisé Benoît XVI. Il a alors souligné le rôle positif de l'université à laquelle il se sent « *spirituellement attaché* », qui vit au contraire « *de l'équilibre vertueux* » entre « *les instants individuels et communautaires* », entre « *la recherche et la réflexion* » et « *le partage et la confrontation avec les autres* ».

Benoît XVI a ensuite évoqué **la réforme universitaire en cours en Italie**, objet de nombreuses critiques à l'intérieur de la Péninsule. « *Une réforme universitaire n'est valable que si elle se confronte à la liberté : la liberté d'enseignement, la liberté de recherche, la liberté de l'institution académique au regard des pouvoirs économiques et politiques* », a affirmé le pape. (Sources : apic/imedia/VIS)

**L'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, connaît également très bien le grand censeur catholique espagnol des mœurs du XIXème siècle, Saint Antoine Marie Claret<sup>33</sup> qui écrivait à propos de la conduite à suivre en cas de découverte de pratiques homosexuelles au sein d'institutions religieuses catholiques :**

*« ... La seule solution morale certaine pour corriger un tel problème est la dissolution du corps enseignant et le licenciement des élèves, la révocation des aumôniers et confesseurs de leurs offices ; si l'institut doit être reconstitué, cela ne peut être fait qu'avec des enseignants, des élèves et des prêtres entièrement nouveaux ; ceci parce qu'il y a toujours des relations qui ne seront jamais découvertes, et que si elles sont présentes dans la nouvelle fondation, la conspiration peut recommencer. Des problèmes de cet ordre dans les bonnes fondations ne peuvent être évités que si les confesseurs et les directeurs spirituels prennent la récidive sur les 6<sup>ième</sup> et 9<sup>ième</sup> commandement avec sérieux, et ont reçu autorité pour expulser les candidats qui n'ont pas la grâce de la chasteté et de la continence, ceci sans humaine prudence ». Randy Engel *The Rite of Sodomy* (juillet 2006)<sup>xix</sup>*

puisqu'il n'hésite pas à le proposer en modèle aux jeunes<sup>34</sup> catholiques **tout en cachant soigneusement à ses interlocuteurs les écrits de ce grands Saint qui condamnent l'homosexualité, en particulier cléricale, en énonçant les principes indispensables à son éradication, alors même qu'il continue avec persévérance et obstination à assurer la protection et la promotion des réseaux cléricaux homosexuels au sein de l'Église.**

Ce très grand Saint que fut Pierre Damien a su également faire preuve en son temps de sa rigueur et de la vigueur intrépide de sa détermination **face à l'intrus « Benoît X » qui « régnait » seul alors un temps (1058-1059) au XIème siècle sur le siège de Pierre qu'il avait eu l'impudence d'usurper par ruse, par simonie et par violence, en parvenant, avec l'aide du bras séculier chrétien que constituait alors le Chef du saint Empire, à obtenir sa déposition, après avoir démontré caconiquement et publiquement que cet individu n'avait jamais été pape, mais qu'il n'était en fait depuis le début qu'un vil imposteur.**

**On est décidément ici très loin de la faiblesse et de la pusillanimité<sup>35</sup> des clercs, prêtres et évêques, traditionalistes actuels !**

**Et c'est en raison même de telles réactions historiques de ces très grands Saints catholiques face à l'imposture manifeste au plus haut sommet, très grands Saints catholiques suscités par la Miséricorde de Notre Seigneur Jésus Christ, que la Sainte Église Catholique a pu perdurer intacte jusqu'à nous depuis 2000 ans jusqu'en 1958, et maintenir encore dans la tradition catholique, pour le salut des fidèles, les fruits sacramentels du Sacrifice de Notre Rédempteur.**

<sup>33</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine-Marie\\_Claret](http://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine-Marie_Claret)

<sup>34</sup> Cité du Vatican, le 24 octobre 2007 - (E.S.M.) - Comme c'est l'habitude pour conclure ses salutations du mercredi, le pape Benoît XVI s'est adressé aux jeunes, aux malades et aux jeunes mariés et leur a donné l'exemple de Saint Antoine-Marie Claret.

[http://eucharistiemisericor.free.fr/index.php?page=2410074\\_claret](http://eucharistiemisericor.free.fr/index.php?page=2410074_claret)

<sup>35</sup> pour ne pas dire la perversité pour certains d'entre eux...

**Notre Dame de La Salette, protégez nous dans notre terrible combat contre le Grand Dragon de l'Apocalypse et sa « Deuxième Bête » cléricale religieuse démunie du sacerdoce sacrificiel<sup>36</sup> (chapitre XIII) qui a éclipsé aujourd'hui la Sainte Église Catholique aux yeux des hommes !**

**Et maintenant, que fera Mgr Fellay devant les grands exemples catholiques de Philippe le Bel et de Saint Pierre Damien ?**

Il est plus que temps que Mgr Williamson soit expulsé de la FSSPX. Cet évêque n'aurait jamais dû être sacré par Mgr Lefebvre, il n'aurait jamais dû être admis à recevoir la prêtrise, et encore moins être nommé supérieur de séminaire.

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

© 2009 *virgo-maria.org*

---

## Dossier des Références *Virgo Maria* sur l'ex(?)Anglican de la FSSPX

### Mgr Richard Williamson à la Rose

[http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite\\_de\\_Paul\\_VI.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit\\_XVI\\_Homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-09-A-00-Doctrine\\_sur\\_homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-09-A-00-Doctrine_sur_homosexualite.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-A-00-Williamson\\_Camarilla.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-A-00-Williamson_Camarilla.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-05-A-00-Abbe\\_Cekada\\_repond\\_Mgr\\_W.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-05-A-00-Abbe_Cekada_repond_Mgr_W.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-02-A-00-Diversion\\_de\\_Mgr\\_Williamson.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-02-A-00-Diversion_de_Mgr_Williamson.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-03-A-00-Abbe\\_Meramo-RC.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-03-A-00-Abbe_Meramo-RC.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-02-C-00-Societes\\_secretes\\_europeennes.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-02-C-00-Societes_secretes_europeennes.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-15-A-00-Blason\\_Williamson\\_Cunctator.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-15-A-00-Blason_Williamson_Cunctator.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-18-A-00-Coat-of-arms\\_Williamson\\_Cunctator.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-18-A-00-Coat-of-arms_Williamson_Cunctator.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-03-B-00-Anglicans\\_Rose\\_Croix-FM.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-03-B-00-Anglicans_Rose_Croix-FM.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-08-B-00-Williamson-Round\\_Table.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-08-B-00-Williamson-Round_Table.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond\\_Williamson.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-10-D-00-Schmidberger-Urrutigoity.pdf>  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-01-A-00-Williamson-Urrutigoity.pdf>  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-20-A-00-Vatican-Homosexuel.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson\\_Urrutigoity-n2\\_EN.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson_Urrutigoity-n2_EN.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson\\_Urrutigoity-n1-ENG.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson_Urrutigoity-n1-ENG.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-02-A-00-Mgr\\_Williamson\\_Blason\\_de\\_Luther.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-02-A-00-Mgr_Williamson_Blason_de_Luther.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-06-A-00-Hoyos\\_ment.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-06-A-00-Hoyos_ment.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09\\_20-A-00-VM\\_Pages\\_FSSPX.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09_20-A-00-VM_Pages_FSSPX.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr\\_Williamson\\_Actions\\_US.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr_Williamson_Actions_US.pdf)  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-18-A-00-Williamson-Loup.pdf>  
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-A-00-Williamson-Diaporama.pdf>  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-Diaporama\\_Williamson\\_2\\_anneaux.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-Diaporama_Williamson_2_anneaux.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos\\_liberte\\_religieuse\\_Colombie.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos_liberte_religieuse_Colombie.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-A-00-Mgr\\_Williamson\\_Muggeridge.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-A-00-Mgr_Williamson_Muggeridge.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-11-A-00-Mgr\\_Williamson\\_Muggeridge.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-11-A-00-Mgr_Williamson_Muggeridge.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles\\_HTML/2007/006\\_2007/VM-2007-06-06/VM-2007-06-06-B-00-Avrille\\_bloque\\_face\\_a\\_Celier.htm](http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2007/006_2007/VM-2007-06-06/VM-2007-06-06-B-00-Avrille_bloque_face_a_Celier.htm)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-24-A-00-Rore\\_refute\\_1\\_abbe\\_Calderon\\_2.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-24-A-00-Rore_refute_1_abbe_Calderon_2.pdf)  
[http://rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR\\_Refutation\\_de\\_1\\_abbe\\_Calderon.pdf](http://rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_1_abbe_Calderon.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-B-00-Mgr\\_Williamson\\_tente\\_de\\_desarmorcer\\_VM\\_2.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-B-00-Mgr_Williamson_tente_de_desarmorcer_VM_2.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-A-00-Abbe\\_Cekada\\_reordinations\\_2.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-A-00-Abbe_Cekada_reordinations_2.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-28-A-00-Abbe\\_Cekada\\_refute\\_abbe\\_Calderon\\_1.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-28-A-00-Abbe_Cekada_refute_abbe_Calderon_1.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-18-B-00-Mgr\\_Williamson\\_Omission\\_d\\_Avrille\\_1.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-18-B-00-Mgr_Williamson_Omission_d_Avrille_1.pdf)  
[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-12-09-A-00-Hoyos\\_Versailles.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-12-09-A-00-Hoyos_Versailles.pdf)

---

<sup>36</sup> cf <http://www.rore-sanctifica.org>

## **7-ANNEXE 1 – Traduction du texte de Mme Randy Engel - Le Livre de Gomorrhe de Saint Pierre Damien - Un Tableau Moral de Notre Temps**

<http://www.catholictradition.org/gomorra1.htm>  
<http://www.catholictradition.org/gomorra2.htm>  
<http://www.ourladyswarriors.org/articles/damian1.htm>  
<http://www.ourladyswarriors.org/articles/damian2.htm>

*Catholic Family News*  
June-July 2002  
**Saint Peter Damian's**  
***Book of Gomorrah***  
**A Moral Blueprint for Our Times**

*Catholic Family News*  
Juin-Juillet 2002  
***Le Livre de Gomorrhe***  
**de Saint Pierre Damien**  
**Un Tableau Moral de Notre Temps**  
par Randy Engel

[**Note de l'Éditeur** : *Catholic Family News* a demandé à Randy Engel d'essayer de clarifier les problèmes de base entourant la pédérastie et l'homosexualité dans l'Église d'aujourd'hui. Elle a recherché et étudié le réseau homosexuel dans la prêtrise Catholique et la vie religieuse **durant plus de treize ans** et nous pensons que son commentaire **basé sur l'œuvre du moine Italien du 11<sup>ème</sup> siècle Saint Pierre Damien** aidera à placer la crise actuelle dans une perspective correcte pour nos lecteurs. **Son dernier livre, *Le Rite de Sodomie – L'homosexualité et l'Église Catholique Romaine* doit être publié en Juillet 2006. JV]**

### **Chapitre I**

#### **La vie de Saint Pierre Damien (1007 -1072)**

Il apparaît que lorsque notre Sainte Mère l'Église a un grand besoin d'un saint particulier pour une époque particulière, Dieu, dans Sa bonté infinie, n'a jamais failli à y répondre. Ainsi, en 1007, un enfant mâle naquit au sein d'une famille noble mais pauvre dans l'ancienne cité Romaine de Ravenne, enfant qui deviendrait Docteur de l'Église, un précurseur de la réforme Hildebrandine<sup>37</sup> de l'Église et **un personnage clé dans la réforme morale et spirituelle du clergé incontinent et relâché de l'époque.**

La Tradition nous enseigne que l'arrivée de Saint Pierre Damien dans ce monde n'était pas la bienvenue car elle surchargeait et irritait quelque peu une famille déjà nombreuse. Il fut orphelin jeune, et son biographe Jean de Lodi nous dit que sans la sollicitude de son frère aîné Damien, un archiprêtre de Ravenne, l'enfant aurait pu passer toute sa vie dans l'obscurité en tant que porcher. Mais Dieu en jugea autrement. Les talents intellectuels innés et la remarquable piété de Pierre dans l'adversité furent reconnus par l'archiprêtre, qui arracha son jeune frère aux champs et lui offrit une excellente éducation, d'abord à Ravenne, ensuite à Faenza, et pour finir à

<sup>37</sup> Grégoire VII, NdT

l'Université de Parme. En retour, Pierre reconnut la sollicitude affectueuse de son frère en adoptant Damien comme deuxième prénom.

Bien qu'il excellât dans ses études et atteignit rapidement les grades académiques, Pierre était plus attiré par la vie religieuse que par la vie universitaire. Sa spiritualité se fondera sur **son amour de la règle de Saint Benoît** et son attirance pour les pratiques de pénitence rigoureuse et individuelle de Saint Romuald.

Un peu avant sa trentième année, il fut reçu dans **l'ermitage Bénédictin de la Réforme de Saint Romuald à Fonte-Avellena dont il devint par la suite Prieur – une position qu'il conserva jusqu'à sa mort le 21 Février 1072**, tout en servant de Cardinal-Évêque d'Ostie, un honneur accordé à Pierre par le Pape Etienne IX en 1057. La vie du saint moine se distinguait par sa grande compréhension et sa merveilleuse connaissance des Saintes Écritures, et par de grandes pénitences qui servaient à la fois de réprimande et d'inspiration pour ses amis moines **et pour le clergé séculier à cette époque de l'Église où la turpitude morale était courante dans le clergé**. Ses conseils avisés et ses aptitudes diplomatiques furent mises à profit durant la longue succession de deux Papes, particulièrement sous le Pape Léon IX, un autre précurseur de la Réforme Grégorienne. Pierre Damien mourut en odeur de sainteté le 22 Février 1072, dans sa soixante sixième année.

### **1) Le Livre de Gomorrhe- Une Leçon pour Hier, Aujourd'hui et Demain**

Parmi les plus fameux écrits de Saint Pierre Damien figure **son volumineux traité, la Lettre 31, le Livre de Gomorrhe (Liber Gomorrhianus), qui contient l'exposé et la condamnation les plus complets par les Pères de l'Église de la pédérastie et des pratiques homosexuelles cléricales.**

2) Son principal sermon sur le vice de sodomie en général et homosexualité et **la pédérastie des clercs** en particulier est écrit dans un style clair et précis qui le rend facile à lire et à comprendre.

En accord avec les enseignements traditionnels de l'Église depuis les temps Apostoliques, **il maintient que tous les actes homosexuels sont des crimes contre nature et par conséquent des crimes contre Dieu qui est l'auteur de la Nature.**

Il est également rafraîchissant de trouver **un ecclésiastique dont le premier souci en termes d'immoralité sexuelle est celui des intérêts de Dieu, avant celui des hommes, particulièrement en ce qui concerne l'homosexualité dans les rangs du clergé.** Également, sa condamnation spéciale des crimes pédérastes commis par des religieux envers des jeunes hommes et garçons (y compris ceux qui se préparent à recevoir les saints ordres) prononcée il y a neuf cent ans, tend certainement à saper l'excuse de beaucoup d'évêques et cardinaux Américains qui proclament qu'ils manquaient au départ de la connaissance spécifique et des finesses psychologiques nécessaires à l'évaluation du sérieux des crimes pédérastes cléricaux. **Par une simple lecture du Livre de Gomorrhe, je pense que le Catholique moyen serait en état de choc face à la sévérité de la condamnation par Damien des pratiques sodomites cléricales comme des punitions sévères que le Pape Léon IX attache à de telles pratiques.**

Une part de cette réaction, comme l'affirme J. Wilhelm en parlant du recul des Catholiques modernes face à la sévérité des peines médiévales (y compris la peine capitale pour hérésie), peut être attribuée au fait que nous vivons dans une époque qui "porte moins d'attention à la pureté de la foi".

3) **Beaucoup de Catholiques ont tout simplement perdu la notion du péché.** Cela ne semble pas important si un clerc efféminé, manifestement homosexuel s'affiche à l'autel tout en célébrant des rites hérétiques lors d'un Mercredi des Cendres. Comme ceux qui observent les nouveaux barbares d'Hilaire Belloc à la porte, les paroissiens sourient. Ils sont émoustillés.

4) De même, **beaucoup de Catholiques d'aujourd'hui ont très peu de connaissance –si tant est qu'ils en aient – de la façon dont les Pères de l'Église traitaient de l'homosexualité, y compris la pédérastie chez les clercs.**

Prenons par exemple **les peines physiques et spirituelles décrétées par l'architecte du monachisme oriental, Saint Basile de Césarée (322-379), pour les clercs et les moines pris à faire des avances sexuelles (embrassades) ou violant sexuellement de jeunes garçons ou des hommes. Le coupable avéré devait être fouetté en public, sa tonsure supprimée (crâne rasé), mis aux chaînes et emprisonné pour six mois, après quoi il était confiné dans une cellule séparée et on lui ordonnait de faire des pénitences sévères et des**

veilles de prières pour l'expiation de ses péchés sous l'œil inquisiteur spirituel d'un frère plus âgé. Son régime se composait d'eau et de pain d'orge – le fourrage des animaux. En dehors de sa cellule, lorsqu'il effectuait des travaux manuels et se déplaçait dans le monastère il devait être constamment surveillé par deux frères moines **afin qu'il ne puisse jamais avoir de contacts avec de jeunes hommes ou garçons.**

5) On se demande combien d'homosexuels se présenteraient à la porte du séminaire du Cardinal Bernard Law ou ceux d'autres prélats Américains s'ils savaient qu'un tel sort les attendait dans le cas où ils seraient trouvés coupables ou simplement tentant de séduire sexuellement et de violer des garçons mineurs ou de jeunes hommes ?

Et à propos des séminaires, je devrais mentionner **la règle papale de Saint Siricius, un contemporain de Saint Basile, qui ordonna que ces "vases de vices", c'est à dire des sodomites, y compris ceux qui avaient accompli leur pénitence, se voient interdire l'entrée dans la cléricature.**

6) Étant donné que le Livre de Gomorrhe fut rédigé en 1049, cela tient du miracle de constater que **tant de vices de Damien puissent s'appliquer à l'actuelle débâcle pédéraste et homosexuelle ici aux États-Unis et à l'étranger, y compris au Vatican.** Son traité constitue une réfutation sans appel des apologistes contemporains de l'homosexualité qui affirment que les premiers Pères de l'Église ne comprenaient pas la nature ou la dynamique de l'homosexualité. Au contraire, comme le démontre l'ouvrage de Damien, la dégradation de la nature humaine qui s'exprime par l'acte de sodomie est un phénomène universel qui transcende les époques, lieux et cultures. **L'un des points essentiels du Livre de Gomorrhe est l'insistance de l'auteur sur la responsabilité des évêques ou supérieurs d'ordres religieux dans la répression et l'éradication du vice de leurs rangs.**

7) Il ne mâche pas ses mots pour condamner ces prélats qui refusent ou négligent de prendre une attitude ferme envers les pratiques sodomites des clercs **soit par indifférence morale ou par incapacité à faire face à une situation déplaisante ou potentiellement scandaleuse.**

8) Les autres problèmes auxquels s'attaque Saint Pierre Damien sont d'une particulière actualité :

- Les évêques homosexuels ou les supérieurs d'ordres religieux **qui entraînent leurs "fils spirituels"** dans des actes de sodomie.
- **L'utilisation sacrilège de sacrements** par des clercs et des religieux homosexuels.
- Les problèmes particuliers pour l'Église en relation avec **la séduction de jeunes** par des clercs pédérastes, et
- Le problème des canons et peines laxistes pour les clercs et religieux délinquants **qui sont une moquerie de la nature profondément peccamineuse des actes homosexuels.**

### Les Motivations d'un Traité sur la Sodomie

Lorsque l'humble moine et futur saint, Pierre Damien, présenta sa Lettre 31, le Livre de Gomorrhe, au Pape Léon IX en 1049, il exprima clairement que son premier et principal souci était celui du salut des âmes. Bien que l'ouvrage ait été adressé spécifiquement au Saint Père, il était destiné à l'Église universelle, **particulièrement aux évêques du clergé séculier et aux supérieurs d'ordres religieux.** Dans son introduction, le saint rédacteur dit clairement que l'appel Divin du Siège Apostolique fait du "*bien être des âmes*" son souci primordial. Dans ce but, il intercède auprès du Saint Père pour agir contre "*un certain vice abominable et très grave*" qu'il identifie clairement comme "*le cancer envahissant de la sodomie*", qui ravage à la fois les âmes du clergé et le troupeau du Christ de son ressort, avant que Dieu ne libère Sa juste colère sur le peuple.

9) Reconnaissant à quel point la mention crue du mot sodomie peut paraître nauséabonde au Pape, il demande néanmoins avec une franchise brutale :

*"... si un médecin est effarouché par la plaie, qui pourra la cautériser ? S'il a des nausées au moment d'appliquer le remède, qui restaurera la santé des cœurs blessés ?"*

10) Ne laissant rien dans l'ombre, Damien distingue entre les diverses formes de sodomie et les stades de corruption sodomite commençant avec la masturbation solitaire et mutuelle et finissant par la simulation interfémorale (entre les cuisses) et le coït anal.

11) Il note qu'il y a une tendance chez les prélats à traiter les trois premiers degrés du vice avec une "*une indulgence inappropriée*", préférant réserver la révocation de l'état religieux seulement pour les hommes convaincus de pénétration anale. Le résultat, dit Damien, est qu'un homme coupable des degrés "*inférieurs*" du vice, **accepte ses pénitences plus douces, mais reste libre de polluer les autres sans la crainte salutaire de perdre leur rang.** Le résultat prévisible de l'indulgence des supérieurs, dit Damien, **est que le vice s'étend, le coupable devient plus audacieux** dans ses actes illicites, sachant qu'il n'encourra pas de perte grave de son statut de clerc, il perd toute crainte de Dieu et son dernier état est pire qu'au début.

12) Damien décrit l'audace d'hommes qui sont "*habitués à l'ordure de ce mal suppurant*", et osent déjà se présenter aux saints ordres, ou déjà ordonnés, restent dans la fonction.

13) N'est-ce pas pour de tels crimes que ce Dieu Tout Puissant détruisit Sodome et Gomorrhe, et tua Onan pour avoir délibérément répandu sa semence sur le sol ? demande-t-il.

14) Citant la lettre de Saint Paul aux Éphésiens (*Eph 5 :5*) il continue "*si l'homme souillé n'a aucun droit au Paradis, comment peut-il être assez arrogant pour prétendre occuper une position honorifique dans l'Église, laquelle est incontestablement le royaume de Dieu ?*"

15) Le saint moine compare les sodomites briguant les saint ordres, à ces habitants de Sodome qui menaçaient "*d'user de violence contre Lot le juste*" et se préparaient à forcer la porte lorsqu'ils furent frappés de cécité par les deux anges et incapables de trouver le chemin de la porte. De tels hommes, dit-il, sont affligés de la même cécité, et "*par un juste décret de Dieu ils tombent dans la cécité intérieure*".

16) S'ils étaient humbles ils seraient capables de trouver la porte qui est le Christ, mais ils sont aveuglés par leur "*arrogance et leur suffisance*", et "*perdent le Christ à cause de leur addiction au péché*", ne trouvant jamais "*la porte qui mène à la demeure paradisiaque des saints*", se lamente Damien.

17) **N'épargnant pas ces ecclésiastiques qui permettent en toute connaissance les sodomites de recevoir les saints ordres ou de rester membres du clergé tout en continuant à polluer leur fonction,** le saint moine fustige les "*fainéants supérieurs des clercs et des prêtres*", leur rappelant qu'ils doivent trembler pour eux-mêmes car ils deviennent "*impliqués dans le péché des autres*", en permettant à "*la plaie dévastatrice*" de la sodomie de persister dans leurs rangs.

18) Les évêques homosexuels qui traitent leurs fils spirituels comme des proies : viennent alors les plus foudroyantes épithètes réservées à ces évêques qui "*commettent ces actes absolument condamnables avec leurs fils spirituels*".

19) "*Qui peut s'attendre à voir le troupeau prospérer lorsque son pasteur s'est profondément enfoncé dans les entrailles du démon ... qui fait d'un clerc une maîtresse, ou une femme d'un homme ? ... qui, par sa luxure, livre un fils dont il doit spirituellement rendre compte à Dieu à l'esclavage sous la loi de fer de la tyrannie satanique*", tonne Damien.

20) Faisant une analogie entre la punition infligée au père qui entraîne sa fille dans un inceste familial ou le prêtre qui commet "*l'acte sacrilège*" avec une nonne, avec **la souillure d'un clerc par son supérieur, il demande si ce dernier peut échapper à la condamnation et continuer sa sainte fonction ?**

21) En vérité, **le dernier cas mérite une punition encore plus sévère dit Damien, parce que, alors que les deux premiers sont des relations naturelles, un supérieur religieux coupable de sodomie a non seulement commis un sacrilège avec son fils spirituel, mais il a aussi violé la loi de la nature.** Un tel supérieur non seulement se damne lui-même, mais entraîne quelqu'un avec lui, déclare Damien.

22) **Le Scandale Permanent de Mgr Daniel Ryan**

J'ignore ce qui vient à l'esprit de chacun après avoir lu une censure si blessante des évêques et Cardinaux dont les appétits contre nature les amène à convoiter plutôt qu'à prier pour les fils spirituels que notre Sainte Mère l'Église leur a confié. Pour ma part, c'est à la personne de Mgr Daniel Ryan que je pense.

Ryan fut consacré évêque auxiliaire du diocèse de Joliet le 30 Septembre 1981 par Joseph L. Imesch, évêque de Joliet, assisté de Daniel W. Kucera, évêque de Salina et futur archevêque de Dubuque et principal architecte de l'infâme '*catéchisme*' du sexe, *New Creation*, qui porte son imprimatur.

**23) Deux ans plus tard, le 19 Novembre 1983, le Pape Jean Paul II nommait Ryan Évêque de Springfield, IL. Il s'installa le 18 Janvier 1984.**

24) En 1999, Ryan prit une retraite inattendue et précoce pour "*raisons de santé*" alors que selon des accusations bien étayées par *Roman Catholic Faithful* (RCF), basée à Springfield, il (Ryan) est un homosexuel actif qui a eu une conduite homosexuelle grossière avec des prostitués masculins mineurs, et des clercs.

**25) Le Saint Siège et le nonce papal pour les États-Unis sont soupçonnés d'avoir été parfaitement au courant des propensions homosexuelles prédatrices de Ryan.**

26) Parmi les témoins qui se présentèrent pour appuyer l'action de RCF contre les exploits sexuels de Ryan se trouvait Frank Robert Bergen, un ancien fugueur devenu prostitué qui contacta RCF et informa le Président Steve Brady qu'il avait eu, en tant que mineur, des relations sodomites avec Ryan et d'autres prêtres. Bergen déclara que l'évêque avait entendu sa confession et l'avait absous de ses péchés chaque fois qu'il avait eu une relation sexuelle avec lui.

**27) Lorsque Mgr Ryan prit sa "retraite", son siège épiscopal fut occupé par Mgr George Lucas, ancien chancelier de l'Archidiocèse de Saint Louis et proche compagnon de l'Archevêque Justin Rigali. La réception pour l'entrée en fonctions de Lucas se tint au Temple Maçonique Ansar Shrine de Springfield, IL.**

28) Son influent mentor, l'Archevêque Rigali fut attaché au service de Saint siège au milieu des années 80 par le Pape Jean Paul II et servit comme chambellan et Secrétaire du Collège de Cardinaux jusqu'à son retour aux États-Unis comme Archevêque de Saint Louis en 1994.

29) Sous la juridiction de Lucas, RFC rapporte que Mgr Ryan a continué à célébrer publiquement la Messe et à administrer le Sacrement de Confirmation dans les diocèses de Springfield et de Joliet. IL (Ryan) était présent à l'entrée en fonctions de Lucas. En Février de cette année<sup>38</sup>, le diocèse de Springfield annonçait que Mgr Ryan serait le présentateur d'une "*Journée de Réflexion et de Prière pour les Prêtres*" à l'Église de Sainte Marie et Saint Joseph de Carlinville, IL.

**30) Vu par les Yeux de Saint Pierre Damien**

Revenons aux avertissements du moine écrivain du *Livre de Gomorrhe* évoqués plus haut. Dans tous les cas, **l'absence de censure publique du Saint Siège pour le cas de Ryan** apparaît incroyablement indulgente. Pas de châtiment public, pas de crâne rasé, pas de chaînes, pas de confinement solitaire dans un monastère isolé et étroitement gardé, pas de régime au pain et à l'eau tels que proposés par Saint Basile. Non ! Pratiquement l'opposé !

Mgr Ryan demeure un évêque retraité de bonne réputation. Ni ses activités pédérastes avec des mineurs ni le harcèlement sexuel de ses "*fils spirituels*" **n'ont été publiquement dénoncés, que ce soit par le Vatican ou par ses amis évêques, y compris Mgrs Lucas et Imesch.** Comme prévu par Damien, Ryan n'a pas été humilié par sa honte personnelle ou la honte qu'il a apportée à la Sainte Église. En réalité toute cette histoire semble avoir porté son audace à de plus hauts sommets. Il touche sa pension, se déplace comme il veut, **peut facilement contacter des jeunes et, par sa simple présence, il continue à polluer, au propre comme au figuré, les prêtres et les religieux de son diocèse et des diocèses voisins** qui ont à supporter quotidiennement le rappel de ses inconduites homosexuelles. Sans parler du scandale public provoqué par ses apparitions publiques aux cérémonies sacramentelles publiques de l'Église.

---

<sup>38</sup> 2002 ??! (NdT)

C'est pourquoi je crois nécessaire de **demander si le Saint Siège est tombé dans un tel état de dissolution qu'il ne puisse plus professer, et encore moins protéger, les intérêts de Dieu en la matière et défendre la sainteté des Saints Ordres contre la pollution des sodomites.** Est-ce que les actes horribles de clercs et évêques homosexuels prédateurs tels que Ryan, Symonds, Ziemann et bien d'autres, inhibent la crainte de Dieu dans le cœur de notre Saint Père et de la Curie Romaine ?

### 31) **L'abus Homosexuel du Sacrement de Pénitence par les Clercs**

Laissons pour l'instant le sujet des membres homosexuels actifs de la hiérarchie et des ordres religieux, et intéressons-nous à ce que Damien dénonce comme un des "*systemes les plus astucieux du diable*" préparé dans "*son vieux laboratoire du mal*", et par lequel des clercs sodomites confirmés, connaissant des remords de conscience, "*se confessent à un semblable, craignant que leur culpabilité ne puisse être connu des autres*".

32) Comme Damien l'observe cependant, bien que ces hommes soient devenus "*des pénitents impliqués dans de grands crimes ils ne semblent rien montrer du pire de leurs pénitences, ... leurs lèvres n'ont pas la pâleur du jeûne, leurs corps ne sont pas détériorés par les sacrifices, ni leurs yeux rouges d'avoir pleuré leurs péchés*" observe-t-il.

33) Le saint moine s'interroge sur la validité de telles confessions, demandant "*de quel droit ou selon quelle loi l'un peut absoudre l'autre alors qu'il est contraint par les liens d'un mal commun aux deux ?*"

34) Citant la Sainte Écriture à propos de "*l'aveugle conduisant l'aveugle*", *Matt 8 :4 ; Luc 5 :4*) Damien continue, "*... il devient parfaitement clair que celui qui est asservi par la même coupable cécité tente en vain d'inviter un autre à revenir à la lumière de la repentance. Alors qu'il ne craint pas de dépasser l'autre dans l'errance, il finit par accompagner son suivant dans la fosse béante de la ruine.*"

35) Cette pratique restant habituelle au sein du monde homosexuel souterrain des prêtres diocésains, évêques et religieux et entre les prêtres pédérastes et leurs jeunes victimes, **il serait bon de rappeler que selon le Code de Droit Canon révisé en 1983, l'absolution d'un partenaire (clerc ou laïque) dans un péché contre le sixième commandement du Décalogue est invalide, sauf danger de mort (Can. 977) et un prêtre qui agit à l'encontre la prescription du Canon 977 encourt un excommunication *latae sententiae*, dont la relaxe relève du Siège Apostolique (Can. 1378 & 1).** Jusqu'à ce que le prêtre fautif ait eu son excommunication relevée par la Sainte Pénitenciaire ou le Saint Père, il n'a pas été absous validement. **Tenterait-t-il d'offrir le Saint Sacrifice de la Messe en état de péché mortel qu'il ajouterait à la faute le grave péché de sacrilège.**

### Les Prêtres Sodomites et les Saints Mystères

Dans une longue et mordante attaque contre des canons et codicilles erronés et "*apocryphes*" concernant les peines pour les divers actes de sodomie qui étaient en usage dans l'Église au milieu du 11<sup>ème</sup> siècle, **Damien les compare aux peines longues et rudes infligées aux laïques coupables d'actes contre nature envers des hommes ou des animaux par les Pères de l'Église au Concile d'Ancyre (314), et considère qu'ils manquent de sévérité.**

36) Si, **selon les lois de l'Église primitive, un laïque coupable de sodomie pouvait être privé de la Sainte Eucharistie durant 25 ans ou même jusqu'à la fin de sa vie,** comment se fait-il qu'un clerc ou un moine coupable des mêmes fautes en soit quitte pour des peines mineures et soit jugé digne, non seulement de recevoir la Sainte Eucharistie mais de consacrer ? demande-t-il.

37) Si les Saints Pères décrétaient que les sodomites devraient "*prier en compagnie des démons*", comment un tel clerc pourrait-il espérer convenablement exercer son office sacerdotal de "*médiateur*" entre Dieu et Son peuple ? continue Damien.

38) Plus loin, Damien revient sur ce thème et s'exclame "*pour l'amour de Dieu, pourquoi vous maudits sodomites vous prétendez vous élever à la dignité ecclésiastique avec une telle orgueilleuse ambition ?*"

39) Il met en garde ces clercs, qui persistent dans leurs appétits contre nature, contre la colère de Dieu, "*de peur que par vos prières vous provoquiez encore plus gravement, vous dont la méchante vie L'offense si ostensiblement*".

40) En conclusion de ce chapitre, Damien rappelle aux clercs et aux prélats semblables qu'"*il est effroyable de tomber entre les mains du Dieu vivant.*" (Heb 10.31)

#### 41) Aperçus remarquables de la Nature de l'Homosexualité

Dans sa description des passions contre nature qui régissent les sodomites, Damien démontre un degré de perception extraordinaire pour ce qui est des aspects narcissiques, de débauche et de compulsivité sexuelle du comportement homosexuel.

"*Dites-nous, vous hommes efféminés et lâches, ce que vous cherchez dans un autre homme que vous n'avez pas chez vous ?*" demande-t-il. "*Quelle différence dans le sexe, quelles différences dans le corps ?*" continue-t-il. Puis il expose la loi de la vie. "*Car c'est la fonction de l'appétence naturelle que chacun recherche en dehors de soi ce qu'il ne peut trouver en lui-même. Par conséquent, si le toucher d'une chair masculine vous réjouit, gardez les mains sur vous et soyez assuré que ce que vous ne trouvez pas en vous-même, vous le chercherez en vain dans le corps d'un autre,*" conclut-il.

#### 42) La Malice Particulière du Vice de Sodome

Un Dominicain avisé dit un jour à l'auteur, qu'une fois que le vice de sodomie a contaminé un séminaire, les autorités de l'Église n'ont que deux options – fermer le lieu et envoyer chacun chez lui ou ne rien faire et attendre que la putréfaction morale se soit répandue jusqu'à ce que la fondation s'écroule d'elle-même.

#### **Pourquoi ce vice particulier est si mortel pour la vie religieuse ?**

Selon Damien, le vice de sodomie "*surpasse l'énormité de tous les autres*", parce que :

"*A coup sûr, il apporte la mort au corps et détruit l'âme. Il pollue la chair, éteint la lumière de la pensée, expulse le Saint Esprit du temple du cœur humain, et ouvre la porte au diable, le stimulateur de la luxure. Il mène à l'erreur, supprime totalement la vérité de l'esprit trompé... il ouvre l'enfer et ferme les portes du paradis... c'est ce vice qui outrage la tempérance, assassine la modestie, étrangle la chasteté, et massacre la virginité... il salit toutes choses, souille toutes choses, pollue toutes choses...*

"*Ce vice retranche un homme du chœur réuni de l'Église... il sépare l'âme de Dieu pour l'associer aux démons. Cette reine de Sodome totalement malade rend celui qui obéit aux lois de sa tyrannie infâme aux hommes et odieux à Dieu... Elle dépouille ses chevaliers de l'armure de la vertu, les exposant à être transpercés par tous les vices... Elle humilie son esclave dans l'église et le condamne au jugement ; elle le souille en secret et le déshonore en public ; elle ronge sa conscience comme un ver et consume sa chair comme le feu... cet homme infortuné est privé de tout sens moral, sa mémoire défaille, et la vision de sa pensée est obscurcie. Ne se souciant que peu de Dieu, il oublie également sa propre identité. Ce mal érode les fondements de la foi, sape l'ardeur de l'espoir, dissout le lien d'amour. Il outrepassa la justice, démolit la force morale, fait disparaître la tempérance et émousse les arêtes de la prudence. Dois-je en dire plus ? "*

43) Non, très cher Saint Pierre Damien, je ne pense pas.

#### Repentez-vous et Réformez Vos Vies

Comme tous les saints avant lui, et ceux qui viendront après lui, Saint Pierre Damien exhorte le clerc tombé dans le vice de sodomie de se repentir et de réformer sa vie avec les mots de l'Apôtre Saint Paul, "*Éveilles-toi, toi qui dors ; lève toi d'entre les morts et le Christ t'illuminera*" (Eph. 5 :14).

44) Dans une remarquable affirmation du message Évangélique, il met en garde contre le péché ultime de douter de la miséricorde de Dieu et de la nécessité du jeûne et de la prière pour réprimer les passions :

"*... gardez-vous de plonger dans les profondeurs du découragement. Votre cœur doit battre avec la confiance en l'amour de Dieu et non devenir dur et impénitent face à votre grand crime. Ce n'est pas le pécheur, mais le mal qui doit désespérer ; ce n'est pas l'ampleur de son crime, mais le mépris de Dieu qui détruit l'espoir du coupable "*.

45) Puis dans un des plus beaux hommages jamais écrits à la grandeur du célibat et de la chasteté des prêtres, Damien rappelle au clerc ou au moine entêté quelle place spéciale est réservée au Ciel pour ces prêtres et

moines fidèles qui ont volontairement tout abandonné et se sont fait eux-mêmes eunuques pour l'amour de Dieu.

46) **La Correction Fraternelle est un Acte de Charité.** Les Saint sont réalistes, donc il ne fait aucun doute que Saint Pierre Damien s'attendait à ce que son "*petit livre*" qui expose et dénonce les pratiques homosexuelles dans toutes les catégories du clergé, **y compris la hiérarchie** provoquerait une grande commotion dans l'Église, et c'est ce qui est arrivé.

**Prévenant les critiques acerbes, le saint moine se défend à l'avance. Il déclare que ces futures critiques l'accuseront d'être "un dénonciateur et un délateur des crimes de mes frères", mais, dit-il, il ne craint ni "la haine des hommes mauvais ou les langues des détracteurs".**

47) Ecoutez, cher lecteur, les paroles de Saint Pierre Damien qui nous sont parvenues pour tonner à travers les siècles **au moment où dans l'Église beaucoup de pasteurs se taisent pendant que des loups cléricaux, certains portant mitre et robe de brocart, dévorent leurs brebis et commettent le sacrilège avec leurs propres fils spirituels ;**

**"... Je préférerais sans hésiter être jeté dans la citerne comme Joseph qui informa son père du crime infâme de ses frères, que de souffrir la punition de la colère de Dieu, Comme Elie, qui vit la méchanceté de ses fils et demeura silencieux" (Sam2 :4)... Qui suis-je, lorsque voyant la pratique pestilentielle répandue dans la prêtrise, pour devenir le meurtrier d'une autre âme en osant retenir mes critiques dans l'attente du jour du Jugement de Dieu ?... Est-ce que j'aime mon prochain comme moi-même si je laisse négligemment la blessure, dont je sais qu'il mourra cruellement, suppurer dans son cœur ?**

48) **"Ainsi ne laissez personne me condamner lorsque je lutte contre ce vice mortel, car je ne cherche pas, à déshonorer mais le bien de mon frère".**

**"Faites attention de ne pas paraître partial envers le délinquant si je peux être pardonné avec la parole de Moïse", 'Qui est pour le Seigneur, qu'il se tienne avec moi' (Ezech. 32 :26)<sup>39</sup>**

49) **La Véritable Réforme de l'Église Commence par le Vicaire du Christ**

Alors qu'il termine son étude contre le vice de la sodomie cléricale, **Saint Pierre Damien plaide auprès d'un futur saint, le Pape Léon IX**, pressant le Vicaire du Christ d'user de sa fonction pour réformer et renforcer les décrets des canons sacrés à propos des sodomites cléricaux **y compris les supérieurs religieux et les évêques qui violent sexuellement leurs fils spirituels.**

Damien demande au Saint Père d'examiner diligemment les quatre aspects du vice de sodomie cités au début de son traité et de lui (Damien) fournir des réponses définitives aux questions qui suivent, afin que la "*nuît de l'incertitude*" puisse être dissipée et une "*conscience irrésolue*" libérée de l'erreur :

- **Celui qui est coupable de ces crimes doit-il être expulsé irrévocablement des saints ordres ?**
- **Ou bien à la discrétion du prélat, au contraire, il pourrait être miséricordieusement autorisé à tenir son office ?**
- **Dans quelle mesure, à la fois en fonction des méthodes ci-dessus mentionnées et du nombre de fautes, est-il possible de maintenir un homme dans la dignité de l'office ecclésiastique ?**
- **Également, si quelqu'un est coupable, à quel degré et fréquence de culpabilité serait-il contraint de démissionner ?**

50) Damien termine sa lettre fameuse en demandant au Dieu Tout Puissant **d'utiliser le pontificat du Pape Léon IX "pour détruire complètement ce vice monstrueux afin qu'une Église accablée puisse partout retrouver sa stature vigoureuse".**

## Chapitre II

[Note de l'Éditeur : Randy Engel étudie la vie et le rôle du Pape Saint Léon IX dans la mise en œuvre des réformes morales du clergé inspirées par le saint moine, et leurs implications pour l'Église Catholique de nos jours. JV]

<sup>39</sup> NdT : Introuvable avec ces références (Crampon)

### 51) **Le Pape Léon IX – Le Précurseur de la Réforme Grégorienne**

Avant de décrire l'accueil fait au traité de Saint Pierre Damien sur la sodomie par la cour papale de Léon IX, je crois utile d'examiner brièvement **le début de la vie de ce Pape extraordinaire, le précurseur de la réforme du grand Hildebrand dans l'Église Catholique.**

Contrairement à Pierre Damien, Bruno vit le jour dans des circonstances émotionnelles et matérielles bien plus favorables que celles du saint moine. Il naquit à Egisheim, à la frontière de l'Alsace le 21 Juin 1002. A l'âge de cinq ans, ses influents, aimants et pieux parents le confièrent aux soins de l'énergique Berthold, Évêque de Toul, qui avait une école pour les fils de la noblesse. Le principal biographe et ami intime du futur Pape, Wilbert, rapporte que l'enfant était élégant, intelligent, vertueux et de dispositions bienveillantes, une description confirmée plus tard par le titre distinctif qui lui fut attribué lorsqu'il servait de chapelain à la cour impériale - "*le bon Bruno*".

**52) En 1027, Bruno devint Évêque de Toul**, la ville frontière de sa jeunesse, qui était alors affligée par la guerre et la famine, et il demeura sur ce Siège relativement obscur plus de vingt ans, **jusqu'à son accession à la Chaire de Pierre le 12 Février 1049.**

Lorsque le juste Bruno, après son élection à Worms, pénétra dans Rome humblement habillé d'une robe de moine et pieds nus, il fut salué par une foule enthousiaste qui proclamait d'une seule voix qu'elle ne voulait pas de nouveau Pape autre que Bruno. Il est facile d'imaginer **qu'après le règne entrecoupé (1032-1044, 1045, 1047-1048) du dissolu Benoît IX, la papauté était tombée en grand discrédit.** Le prédécesseur de Bruno, Damase II, l'Évêque de Brixen, était mort de malaria vingt jours seulement après son élection.

53) Comme tout pontife décidé à réformer les abus au sein de l'Église, **le Pape Léon IX s'entoura immédiatement de clercs vertueux et capables tels que le remarquable Hildebrand de Toscane, le futur Pape Grégoire VII, un des plus grands Papes de l'Église.**

54) En 1049, le Pape nomma Hildebrand administrateur du Patrimoine de Saint Pierre (les finances du Vatican) et fit de lui le *promisor* du monastère de Saint Paul Hors les Murs qui était tombé dans la ruine morale et physique. "*La discipline monastique était si altérée que les moines étaient servis au réfectoire par des femmes ; et les édifices sacrés étaient si négligés que les moutons et les bovins pouvaient librement aller et venir par les portes brisées*".

55) Conditions déplorables en vérité. **A peine quatre mois après avoir été élevé à la Chaire de Pierre, le nouveau Pape tint un synode afin de condamner les deux maux notoires de l'époque – la simonie, achat ou échange de bénéfices ecclésiastiques, emplois, résiliations ou autres considérations spirituelles et l'incontinence sexuelle du clergé, y compris le concubinage (cohabitation permanente ou d'une certaine durée) et la sodomie.** Immédiatement après le synode d'Avril, Léon IX entrepris ses voyages à travers l'Europe pour apporter le message de la réforme. En Mai 1049, il tint un concile réformateur à Pavie qui fut suivi par les visites et conciles de Cologne, Reims (de nombreux décrets réformateurs y furent édictés) et Mayence avant de retourner à Rome en Janvier 1050.

56) Ce fut durant cette période que **Damien porta son traité sur la sodomie à l'attention du Saint Père.**

### **Le Pape Léon IX Légifère à propos de la Sodomie des Clercs**

On considère généralement que la date à laquelle **Damien communiqua le Livre de Gomorrhe au Pape Léon IX se situe dans la seconde moitié de la première année du règne du pontife, à la mi 1049**, cependant que certains écrivains la situent aussi tard que 1051. Nous ne savons pas avec certitude si le Pape répondit aux préoccupations de Damien, car sa réponse sous forme d'une longue lettre (JL 4311; *ItPont* 4.94f., no.2) fait généralement référence à des manuscrits de l'ouvrage.

57) Le Pape Léon IX commence sa lettre à "*son bien-aimé fils dans le Christ*", par de chaleureuses salutations et une reconnaissance du caractère pur, élevé et zélé de Damien. Il admet avec Damien que les clercs, pris par le "*vice exécrationnel*" de la sodomie "*ne peuvent assurément avoir leur part d'héritage, dont ils ont été privés par leurs plaisirs voluptueux... de tels clercs, professent vraiment, sinon dans les mots, au moins par leurs action, qu'ils ne sont pas ce qu'ils devraient être*", déclare-t-il.

58) Reprenant le classement des quatre formes de sodomie que liste Damien

59) le Saint Père déclare qu'il est juste que "**par son autorité apostolique**" il intervienne sur ce sujet afin que "*toute inquiétude ou doute soit enlevé des esprits de nos lecteurs*".

60) "*Ainsi, soyez certain et assuré que nous sommes en parfait accord avec tout ce que contient votre livre, nous opposant à cela (la sodomie NdT) comme l'eau au feu diabolique*", continue le Pape. "*Par conséquent, de peur que le libertinage de cette infecte impureté ne puisse se répandre impunément, il doit être réprimé avec une action répressive appropriée de la sévérité apostolique, bien qu'une certaine modération puisse modérer sa dureté*", affirme-t-il.

61) Ensuite, le Pape Léon IX donne une explication détaillée de la règle d'autorité du Saint Siège. À la lumière de la charité divine, le Saint Père ordonne, sans contradiction, que ceux qui, par leur libre volonté, ont pratiqué la masturbation solitaire ou mutuelle ou se sont souillé par le coït interfémoral, **mais qui ne l'ont pas pratiqué longtemps, ni avec beaucoup d'autres**, conserveront leur statut, après avoir "*maîtrisé leurs désirs*" et "*expié leurs actes infâmes avec une contrition profonde*".

62) Cependant, **le Saint Siège enlève toute espérance de conserver leur statut clérical pour ceux qui, seuls ou avec d'autres durant une longue période, ou même une courte période si pratiqué avec beaucoup**, "*se sont souillés par l'une ou les deux sortes d'immondices que vous avez décrit, ou, ce qui est horrible à dire ou entendre, se sont abaissés jusqu'au rapport anal*".

63) Il prévient les attaques possibles, car **ceux qui osent critiquer ou attaquer les règlements apostoliques risquent de perdre leur rang**. Et afin de bien montrer à qui cet avertissement est destiné, le Pape ajoute immédiatement, "**quant à celui qui n'attaque pas le vice, mais transige négligemment avec lui, il sera justement considéré comme coupable de sa mort, au même titre que celui qui meurt dans le péché**".

64) Le Pape Léon IX loue Damien d'enseigner par l'exemple et pas seulement en paroles, et termine sa lettre par le beau souhait que lorsque, avec l'aide de Dieu, le moine parviendra à sa demeure du Ciel, il puisse recueillir le fruit de ses efforts et être couronné, "*... dans un sens, avec tous ceux que vous aurez arrachés aux pièges du démon*".

#### 65) Différences en Matière de Discipline

Incontestablement, en ce qui concerne l'immoralité des actes de sodomie, Damien et le Pape Léon IX étaient en parfait accord. Cependant, pour ce qui touchait à la discipline de l'Église, le Pape semble avoir fait exception à la demande de Damien de déposer purement et simplement tous les clercs qui commettent des actes de sodomie. Je dis *semble*, parce que je crois que même dans les punitions des clercs coupables connus, les deux hommes étaient plutôt en accord.

Certainement, Damien, qui était renommé pour sa direction exemplaire de novices et des moines qui lui étaient confiés, n'ignorait pas certaines circonstances atténuantes qui pouvaient diminuer, sinon totalement annuler la responsabilité d'individus accusés du crime de sodomie. **Par exemple, dans certains cas d'abus sexuels cléricaux qui étaient apparus impliquant la Société de Saint Jean et les Légionnaires du Christ, sur lesquels le Saint Siège a encore à enquêter, quelques novices ou moines ont été forcés ou pressés par leurs supérieurs de commettre de tels actes**. Nul doute que ce sont de telles circonstances qui amenèrent le Pape Léon IX d'user des mots "*qui de sa propre et libre volonté*" pour qualifier un clerc coupable de sodomie.

66) De même, des quatre types de sodomie que cite Damien dans son traité, il indique que les coïts anaux et inter fémoraux doivent être considérés comme plus graves que la masturbation solitaire ou mutuelle.

67) Quoiqu'il en soit, ce que l'auteur a trouvé de plus remarquable dans la lettre du Pape à Damien, est **la position absolutiste que prend le Pape Léon IX à propos de la responsabilité ultime des évêques ou supérieurs coupables. Si ces derniers critiquaient ou attaquaient les décrets apostoliques, ils risquaient LEUR place ! Les prélats qui négligent d'"attaquer le vice, mais prennent la chose à la légère", partagent la culpabilité et le jugement de celui qui meurt dans le péché, déclarait le Pape**.

#### 68) Les Réactions des Contemporains de Damien au Traité

En considérant l'état absolument déplorable du clergé séculier et de la vie monastique aux 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> siècles, je pense que nous pouvons dire sans conteste que la publication du *Livre de Gomorrhe* a du **faire des vagues dans l'Église**.

Leslie Toke, dont la biographie de Saint Pierre Damien est parue dans *New Advent*, confirme que l'ouvrage "**provoqua un grand remue ménage et suscita plus d'un ennemi à son auteur**". Toke suppose que "**Même le Pape, qui avait d'abord applaudi l'ouvrage, était persuadé qu'il était exagéré, et sa froideur suscita de Damien une vigoureuse lettre de protestation**".

69) Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation.

Que le traité de Damien ait été controversé et mal accueilli particulièrement chez les supérieurs et membres de la hiérarchie qui sodomisaient leurs "*filis spirituels*", ou **ceux dont la mauvaise conscience provenait d'une incapacité et d'un manque de volonté à exercer leur autorité pour châtier sévèrement les clercs ou moines coupables n'est pas surprenant**.

Mais je pense qu'il est **faux d'accuser le saint moine d'avoir exagéré la gravité et l'étendue de la sodomie non seulement dans sa région mais aussi dans l'ensemble de l'Église**.

Nous savons par exemple, que **parmi les premiers actes du Pape Léon IX au Concile de Reims en 1049 figure l'adoption d'un Canon contre la sodomie (*de sodomico vitio*)**.

70) De plus, la probabilité que Damien disait en fait l'entière vérité concernant l'étendue de cette plaie dans l'Église peut être discernée du fait que, en Juin 1055, **durant le pontificat de Victor II (1055-1057), il participait à un synode à Florence, où la simonie et l'incontinence furent une fois de plus condamnées**.

71) Il est certain que la réputation et la crédibilité de Damien n'étaient pas diminuées dans les esprits des grands et saints hommes de son époque, que ce soit par l'écriture ou la publication de son traité sur la sodomie. Le Pape Léon IX et les Papes suivants continuèrent à faire appel à ses services et à ses avis, y compris le Pape Nicolas II (1059-1061) et le Pape Grégoire VII (1073-1085). **De même, le Pape Etienne X (1057-1058) le nomma Cardinal en 1057, le consacra Cardinal-Évêque d'Ostie et le nomma administrateur de Diocèse de Gubbio**. Toke note que bien qu'il n'y ait pas eu de canonisation formelle, Damien était révééré comme un saint à l'époque de sa mort le 22 Février 1072.

**Toke relate que son culte existait depuis cette date au monastère de Faenza, à l'ermitage du désert de Fonte-Avellana, à la grande Abbaye du Mont Cassin et au monastère Bénédictin de Cluny. En 1823, le Pape Léon XII étendit sa fête (23 Février) à toute l'Église et déclara Saint Pierre Damien Docteur de l'Église**. Le saint est généralement représenté sous les traits d'un Cardinal portant une discipline (un exercice pénitentiel) à la main ou comme un pèlerin tenant une bulle Papale, pour suggérer ses nombreuses missions papales.

72) **L'Homosexualité dans la Vie Religieuse aujourd'hui : le Modèle Dominicain**

En vue de **comparer les vues de Saint Pierre Damien** sur le vice de sodomie dans les rangs des clercs et des moines **avec celles modernes d'après Vatican II**, j'ai choisi une Lettre de Carême intitulée "*La Promesse de la Vie*", par le Père Timothy Radcliffe.

73) **Radcliffe, le Supérieur de l'Ordre Dominicain, publia ce message le 25 Février 1998, Mercredi des Cendres**. L'aristocrate Anglais fut **élu en 1992 pour un mandat de neuf ans** et résidait au prieuré de Sainte Sabine à Rome, lorsque la lettre fut publiée et postée sur le site Internet du Vatican où je la lus pour la première fois. Compte tenu des scandales homosexuels majeurs qui ont empoisonné la prêtrise et la vie religieuse dans le monde entier, je désirais voir si le Père Radcliffe discuterait du problème de l'homosexualité dans les rangs des Dominicains. Il l'a fait – directement et indirectement.

La première référence indirecte à l'homosexualité fut **la citation par Radcliffe du Dominicain Américain et écrivain Donald Goergen, OP sur le célibat**. On lit dans cette citation : "*Le célibat n'est pas un témoignage. Mais les célibataires témoignent. Nous témoignons du Royaume si nous sommes vus comme des gens que la chasteté libère pour la vie*".

74) Mon premier sentiment, lorsque je lus la citation de Goergen fut de me demander pourquoi, parmi tous les Dominicains qu'il aurait pu choisir pour parler du célibat, **Radcliffe avait choisi un homme dont la vie personnelle et privée s'était distinguée par une apologie de longue date et un soutien financier à**

**l'homosexualité des clercs.** Le Père Goergen, qui vit actuellement chez "*Les Amis de Dieu*", un Ashram Dominicain dans le style Hindou à Kenosha dans le Wisconsin, débuta **sa première revendication à l'infamie avec la publication de son livre *The Sexual Celibate* en 1974.**

75) **Se basant sur des conférences données dans les séminaires Dominicains, l'apologie homosexuelle de Goergen parle de "saine homosexualité", promeut les théories homosexuelles** de l'homosexuel et hétérosexuel Alfred Kinsey, blâme le "*mal de l'homo phobie*", définit l'homosexualité selon le Manifeste Gay comme "*la possibilité d'aimer quelqu'un du même sexe*", tient la porte ouverte aux '*unions*' homosexuelles en exposant que "*l'activité génitale devrait être l'expression d'une relation permanente qui implique la fidélité*", déclare que "*l'attitude Chrétienne qualifiée de traditionnelle envers l'homosexualité est en train de changer*", affirme que "*l'homosexualité peut exister sous une forme Chrétienne, saine et honorable*", **défend la masturbation comme étant une activité génitale qui n'est "ni mauvaise, ni malsaine, ni dangereuse, ni immorale, même pour un célibataire", et donne alors le coup de grâce sodomite en attaquant la virginité perpétuelle de Notre Dame.**

76) Les rapports de Goergen avec le réseau homosexuel remontent à loin. Dans l'exposé classique du Révérend Enrique T. Rueda de 1982, *The Homosexual Network*, il fait l'objet trois mentions honteuses pour son apologie de l'homosexualité

77) Il était également un des premiers contributeurs financiers de *Communication Ministry, Inc.*, "*une 'administration' clandestine pour les religieuses lesbiennes et les religieux et clercs gays*".

78) Peu après son élection de 1985 en tant que Supérieur Provincial de St. Albert the Great Central Province, Goergen, adepte de Teilhard de Chardin, commença son opération de chasse et de destruction de nombre des Dominicains les plus fidèles et les plus éminents de la Nation dans la Province, comme le Père Charles Fiore, le Père John O'Connor et les Dominicains traditionalistes enseignant à la High School de Fenwick. **Le Prieuré de River Forest fut transformé en un 'lieu de sûreté' pour d'autres clercs pervers.**

79) Cette action offre un contraste cru avec la protection que le jeune turc Goergen offrit au célèbre Père Mathiew "*Creation Spirituality*" Fox, **champion de "luxure", "mysticisme sexuel" et homosexualité en tant que "premier cadeau du Christ Cosmique".**

80) En 1988, lorsque le Saint Siège finalement insista pour que Fox soit retiré et réduit au silence pour arrêter enfin la propagation de ses erreurs, **Fox bénéficia d'une année sabbatique tous frais payés durant laquelle il continua ses tirades hérétiques.**

81) Même après que **Fox ait quitté l'Ordre Dominicain et l'Église pour devenir pasteur Épiscopal en Californie**, Goergen continua à défendre les opinions hétérodoxes de Fox sur la Foi et la morale.

C'est pourquoi je demande à nouveau pourquoi Radcliffe citerait Goergen sur quelque sujet que ce soit, particulièrement en ce qui concerne le célibat des prêtres ?

Je crois que la réponse réside dans la seconde citation faite par Radcliffe, tirée de "*La Promesse de la Vie*" dans laquelle Goergen épouse la litanie familière de la Gauche, presque identique à celle de Fox : "*Si je participe à la société de consommation, défend le capitalisme, tolère le machisme, crois que la société Occidentale est supérieure aux autres, et suis abstinent sexuellement, je rends simplement témoignage envers ce que je défends : capitalisme, sexisme, arrogance Occidentale, et abstinence sexuelle. Cette dernière est difficilement porteuse de sens et évidemment contestable*".

82) Pour beaucoup d'évêques et de supérieurs religieux comme Radcliffe, on peut fermer les yeux sur les activités et l'apologie de l'homosexualité chez les séminaristes et les prêtres aussi longtemps que le coupable adhère à l'évangile du Libéralisme<sup>40</sup>. Ce n'est que lorsqu'un diocèse ou un ordre religieux est confronté à des poursuites catastrophiques suite à de criminels abus sexuels sur des mineurs, y compris des séminaristes ou des novices, par des clercs homosexuels, que les premiers réfléchissent sur l'acceptation et l'ordination d'homosexuels à la prêtrise et à la vie religieuse.

---

<sup>40</sup> (Ndt) Dans les pays Anglo Saxons ce mot s'applique à ce que nous appellerions le Socialisme

## **Radcliffe, les Clercs Homosexuels et la "Sous-Culture" Homosexuelle**

Cependant, dans le cas de Radcliffe, il semble que la pression des procès pour pédérastie contre les Dominicains coupables à travers le monde n'ait pas encore atteint la masse critique en 1998. En fait, dans le paragraphe intitulé "*Communities of Hope*", juste avant l'énoncé de son intention d'accepter dans l'Ordre les candidats homosexuels, le Supérieur Général insiste sur le fait que "*Nos communautés doivent être des endroits d'où l'incrimination est absente, '... car il a été précipité, l'accusateur de nos frères...'*" (Apoc. 12-10)

83) Placé là où elle est, juste avant son soutien aux candidats homosexuels et aux membres homosexuels de l'Ordre, on pourrait facilement interpréter son commentaire **comme un avertissement contre les 'délateurs' de l'intérieur qui révèlent la mauvaise conduite et les actes criminels de leurs confrères Dominicains à leurs supérieurs ou aux autorités publiques et aux fonctionnaires de police.**

Parlant du problème spécifique de "*l'Orientation Communautaire et Sexuelle*", le Supérieur Général commence par déclarer que les différentes cultures réagissent différemment à "*l'admission de personnes d'orientation homosexuelle à la vie religieuse*", certains tenant cela pour "*virtuellement impensable*", alors que d'autres l'acceptent "*sans débat*".

84) Franchement, **en dehors de certaines cultures anciennes qui pratiquaient des rites ou suivaient certaines doctrines gnostiques, je n'ai rencontré aucun peuple qui accepte "sans débat" des hommes qui pratiquent la luxure contre nature avec d'autres hommes – quel que soit leur rôle dans la communauté.** Mais même si une telle culture existait dans les temps modernes, ses croyances ne devraient pas représenter 'une *colline de haricots*' pour le Supérieur Général de l'Ordre des Dominicains dont on pourrait penser que la seule préoccupation devrait être ce que le Christ, Ses Saint (y compris Saint Dominique) et Son Église enseignent sur l'homosexualité. **Et cet enseignement est clair – depuis les temps Apostoliques – c'est qu'un homme luxurieux et qui désire un autre homme est pervers et que l'assouvissement de ce désir contre nature est une abomination devant Dieu.**

A aucun moment, Radcliffe ne dit à ses compagnons Dominicains de s'inquiéter de l'orientation sexuelle. "*Ce n'est pas à nous de décider qui Dieu doit appeler ou ne pas appeler à la vie religieuse*", déclare-t-il. *En outre, ajoute-t-il, le Chapitre Général de Caleruega, après grand débat, affirme que "la même exigence de chasteté s'applique à tous les frères quelle que soit leur orientation sexuelle, et de ce fait, personne ne peut être exclu sur cette base"*.

85) Le véritable texte tiré des Actes du Chapitre Général de Ordre des Frères Prêcheurs tenu du 17 Juillet au 8 Août 1995 à Caleruega en Espagne (le lieu de naissance de Saint Dominique) indique : "**comme une exigence radicale, le vœu de chasteté oblige également les homosexuels comme les hétérosexuels. En conséquence, aucune orientation sexuelle n'est à priori incompatible avec l'appel à la chasteté et à la vie fraternelle**". (C'est nous qui soulignons)

86) [Note : les mots "*aucune orientation sexuelle*" ci-dessus constituent **une tournure extrêmement sophistiquée qui laisse la porte ouverte aux lesbiennes, travestis, transsexuels, pédérastes, pédophiles, sado/masochistes et autres perversions sexuelles.** Le fait que la direction mondiale des Dominicains permette qu'une telle déclaration soit incluse dans un document officiel de l'Ordre **démontre concrètement à quel point les Dominicains sont contrôlés par les homosexuels et leurs larbins.**]

Radcliffe conclut son chapitre sur "*l'orientation sexuelle*" par des mots de compassion envers ses frères homosexuels, mais prévient que l'émergence "*de tout sous-groupe basé sur l'orientation sexuelle au sein de la communauté serait un sérieux facteur de discorde*", et "*menacerait l'unité de la communauté*", "*rendrait plus difficile pour les frères la pratique de la chasteté pour laquelle ils ont fait vœu*".

## **87) Les Diocèses aussi Acceptent que les "Gays" Accèdent à la Prêtrise**

Je pense qu'il est assez évident que la directive officielle de l'Ordre Dominicain que nous venons de voir, promulguée à la réunion de Caleruega en 1995 constitue **une déviation radicale de l'enseignement traditionnel de l'Église sur la nécessité d'une sélection scrupuleuse des hommes et femmes se destinant à la vie religieuse et de l'élimination des candidats ayant des inclinations sexuelles perverses.**

Les Dominicains cependant, de même que d'autres ordres religieux comme les Salvatoriens, les Paulistes, les Jésuites et les *Christian Brothers* pour en nommer quelques uns, ne sont pas les seuls à adopter une

**politique de sélection et d'ordination pro homosexuels. Tous les diocèses ont virtuellement la même politique.**

Par exemple, il y a peu, le 28 Avril 2002, le *Sun* de Baltimore publiait un article intitulé "*Des Vœux différents pour les futurs Prêtres*" dans lequel le Rév. Gerard C. Francik, le directeur des vocations de l'Archidiocèse de Baltimore a déclaré au reporter John Rivera que **le fait qu'un homme soit 'gay' ne le disqualifie pas en soi de l'entrée au séminaire car l'Église condamne les actes homosexuels mais non l'orientation homosexuelle.** Francik dit qu'il demande aux candidats s'ils sont 'gays' mais qu'il préfère savoir "*Est-ce qu'ils pratiquent le célibat, depuis quand, pour se rendre compte s'ils peuvent supporter ce style de vie (vocation ?) et être heureux*".

88) Dans le même ordre d'idées, Mgr Joseph Adamec du diocèse d'Altoona-Johnstown en Pennsylvanie pollué par des clercs homosexuels actifs, a déclaré aux journalistes le 6 Mai 2002 que bien que certains diocèses Catholiques Romains refusaient les candidats à la prêtrise à orientation sexuelle 'gay', **son diocèse ne le faisait pas car on s'attendait à ce qu'un séminariste honore son vœu de célibat après son ordination.**<sup>41</sup>

89) Les Évêques Américains Violent la Directive du Vatican de 1961

En Mars de cette année, *Catholic News Service (CNS)* a révélé ce qui doit être l'un des secrets les mieux gardés de tous les temps de l'Église Américaine.

Dans une édition intitulée, "*Le Vatican va Appliquer le Document de 1961 Proscrivant les Prêtres et Religieux Homosexuels*", CNS révélait qu'en 1961, sous le pontificat de Jean XXIII, une directive avait été émise par la **Sacrée Congrégation pour les Religieux réitérant l'opposition de l'Église à l'ordination des prêtres et religieux homosexuels.**

90) Le document qui a été envoyé à tous les Ordinaires aux États-Unis indique entre autres : "*Ceux qui sont atteints de tendances perverses vers l'homosexualité ou la pédérastie devraient être exclus des vœux religieux et de l'ordination*".

91) Les lecteurs auront noté les mots "*perverses*" et "*tendances*" (pas seulement des actes) et le jumelage de l'homosexualité et de la pédérastie. Le Saint Office dirigé par l'infatigable Cardinal Alfredo Ottaviani était certainement dans le vrai.

Malheureusement, si le document de 1961 note que "*la vie en communauté et le ministère de la prêtrise constituerait un 'grave danger' de tentation pour ces personnes*" (c. à d. homosexuels et pédérastes) **il ne semble pas reconnaître le 'grave danger' que de tels individus font courir à la prêtrise, à la vie religieuse et aux fidèles Catholiques y compris les jeunes, les handicapés mentaux, les étudiants séminaristes et autres cibles homosexuelles cléricales.**

92) L'auteur n'ayant pu obtenir de copie du document de 1961 auprès de ce **qui s'appelle maintenant la Congrégation pour les Institutions de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique à Rome**, il a été nécessaire de s'en remettre au compte rendu de CNS pour son contenu. Il apparaît cependant que le document ne contenait aucun règlement de surveillance spécifique pour garantir son application et **qu'il ne fut pas largement publié dans la presse Catholique. Au contraire, explique CNS, l'application de la directive était laissée à la "prudence" des évêques locaux et des responsables des ordres religieux** – une combinaison qui s'est avérée être une recette de désastre pour l'Église moderne.

93) **Le Vatican Édicte de Nouvelles Directives**

Selon le même compte rendu de CNS, cependant que le Saint Siège se bat actuellement pour prendre en mains le problème immédiat des crimes sexuels et des méfaits impliquant des clercs pédérastes, il prépare également une nouvelle version reformulée des principes énoncés dans le document de 1961 afin que, selon CNS "*le message parviennne plus clair aux églises locales*".

94) Malheureusement, il semble que le seul qui paraisse '*comprendre le message*', étant donné les quarante ans d'insoumission de la hiérarchie Américaine, est le Vatican.

---

<sup>41</sup> NdT : mais pas pendant son séminaire ???

Quoiqu'il en soit, CNS cite des officiels anonymes de l'Église qui disent que **les nouveaux règlements ne regarderont que les futures prêtres, non ceux déjà ordonnés, et qu'on prendra soin de ne pas heurter les 'sensibilités délicates' des candidats homosexuels à la prêtrise en tentant "d'imposer une norme arbitraire" contre eux.**

95) Traduction – **le Saint Siège ne dispose d'aucun plan concret et réaliste pour démanteler systématiquement le réseau homosexuel hiérarchique, diocésain et des ordres religieux actuellement en place au sein des diocèses Catholiques des États-Unis et du reste du monde.**

La directive du Vatican ayant été émise en 1961, et étant donné le généreux laps de temps existant normalement entre le moment où le Vatican a connaissance d'un problème sérieux et celui où il décide d'agir, je pense pouvoir dire avec certitude que **la prohibition traditionnelle de l'Église contre l'accueil et l'ordination d'homosexuels reconnus fut violée bien avant de début du Second Concile du Vatican.** Les preuves fournies par des relations et procès verbaux d'audience de plus de 1500 procès au civil et au pénal pour pédérastie de clercs et activité homosexuelle d'adultes (c. à d. sollicitation de prostitués masculins) par des évêques, prêtres et religieux à ce jour confirment cette évaluation. **Mes propres recherches placent le début du paradigme de changement pro homosexuel de cette règle spécifique de l'Église au début du vingtième siècle, commençant dans les ordres religieux pour filtrer vers le clergé séculier.**

**Le nombre d'homosexuels reconnus accueillis dans les séminaires et ordonnés ensuite, ainsi que l'élévation d'évêques homosexuels en vue au cardinalat, fut connu comme augmentant de façon significative sous le pontificat de Paul VI et a continué sous le règne du Pape Jean Paul II.**

96) **Problème Homosexuel Plus Grave qu'au Temps de Damien**

Dans la première partie de cet article, j'ai indiqué quelques trames communes qui relient les pratiques homosexuelles cléricales du temps de Saint Pierre Damien avec notre propre époque. La nature humaine étant ce qu'elle est, je pense que **nous pouvons considérer que le nombre d'évêques homosexuels de la Rome du 11<sup>ème</sup> siècle a connu probablement la même familière progression de puissance et de posture que de nos jours.** Et il ne fait pas de doute que Damien fut témoin des intrigues mesquines, des rancunes, rages et jalousies qui sont caractéristiques des relations sodomites. **Il dut aussi être au courant de l'élément toujours présent de chantage réel ou potentiel attaché à toute affaire sexuelle illicite, spécialement en matière de sodomie.** Et, ainsi que je l'ai déjà noté, Damien condamnait **la pratique des homosexuels se confessant et s'absolvant mutuellement ou absolvant leur partenaire laïque – une pratique largement répandue de nos jours dans les milieux homosexuels cléricaux.**

Cependant, le vice de l'homosexualité ne s'est pas toujours accompli de la même manière dans les différentes époques. Il existe des différences significatives entre la pratique de l'homosexualité au milieu du 11<sup>ème</sup> siècle et des nos jours.

Par exemple, lorsque Damien mentionne qu'un sodomite actif dans un monastère peut continuer à pratiquer le vice avec **"huit ou même dix compagnons aussi corrompus"**, **il ne révèle pas l'existence de quelque grand réseau de sodomites au monastère** ou ce qui pourrait être appelée une **'sous culture' homosexuelle** dans les cités-états de l'Italie ou d'autres régions d'Europe.

97) Un aussi vaste réseau **'gay'** et sa sous culture (en réalité une contre culture) existe de nos jours parmi les homosexuels en général et les clercs homosexuels et pédérastes en particulier et a **rendu les problèmes liés au clergé homosexuel au séminaire, dans la prêtrise et la vie religieuse considérablement plus dangereux et complexes que ceux auxquels furent confrontés Damien et le Pape Léon IX en 1049.**

**Le Milieu et la Représentation Homosexuelle dans l'Église Catholique**

Le réseau homosexuel actif et florissant dans l'Église, avec des tentacules transnationales qui touchent le Vatican même, peut être divisé **en un milieu actif et florissant et un tissu qui protège et aide le milieu.**

Au sein de la structure de l'Église elle-même, les clercs homosexuels ou les religieux qui préfèrent les jeunes hommes, ou même des partenaires plus âgés ont eu **tendance à aller dans des positions dans les diocèses ou les ordres religieux offrant des opportunités pour l'acquisition de ressources financières, de pouvoir et de possibilité de promotion.** Beaucoup sont devenus recteurs de grands séminaires ou ont accédé à des **positions clés** à la Conférence Nationale des Évêques Catholiques/La conférence Catholique des États-Unis (NCCB/USCC) maintenant connue sous le nom de Conférence des Évêques Catholiques des États-Unis (USCCB) laquelle a toujours été une force majeure dans le réseau des homosexuels de l'Église. **Les clercs**

**homosexuels avec des dispositions créatives et un penchant pour la nouveauté sont souvent attirés par les programmes de 'renouveau liturgique' ou de destruction<sup>42</sup> de l'Église.** Les homosexuels avec des tendances pédérastes, d'un autre côté, **tendent à se rendre 'où sont les garçons', soit dans les écoles paroissiales et les centres de jeunesse ainsi que dans des institutions comme les orphelinats et les camps organisés par les ordres religieux.**

Assez curieusement, les grands progrès dans les communications électroniques qui ont permis la mondialisation du milieu homosexuel clérical, se sont révélés être pour eux une arme à double tranchant.

**Une pratique courante dans l'Église remontant au 8<sup>ième</sup> siècle était probablement connue mais désapprouvée par Saint Pierre Damien, était que l'on retirait les clercs trouvés coupables d'actes criminels, y compris la sodomie, selon que leurs fautes étaient publiques, ou maintenue et confessée en secret.**

**Dans les cas devenus notoires, le clerc coupable était défroqué et/ou livré à l'autorité séculière pour être châtié.**

Si son crime n'était connu que de peu de personnes comme son confesseur ou son supérieur religieux, le clerc coupable était **réprimandé en particulier, puis autorisé à demeurer dans son emploi, ou transféré dans un emploi similaire dans un autre diocèse.**

98) Cette pratique a été quelque peu modifiée de nos jours par l'utilisation de dits "*centres de traitement*" ou **diocèses bienveillants aux homosexuels/pédérastes pour prestement cacher le clergé fautif jusqu'à ce que les choses se calment.** Cependant, ainsi que le Cardinal Bernard Law et nombre de ses amis l'ont découvert à leur grand regret, **les communications de masse d'aujourd'hui, les systèmes de recherche électronique et l'accès aux documents publics et privés de toutes sortes, rend de plus en plus difficile d'escamoter le clerc coupable ou de camoufler les abus sexuels criminels commis soit par la hiérarchie soit par des religieux sous leur juridiction.**

#### **Le Cas Shanley – Une Opération Combinée du Milieu Homosexuel et du Réseau**

Le récent cas, largement publié du prêtre Paul Shanley de l'Archidiocèse de Boston accusé de pédophilie/pédérastie/homosexualité illustre clairement non seulement l'existence d'un important milieu et d'un large réseau homosexuel dans l'Église Américaine d'aujourd'hui, mais permet au lecteur d'avoir une vision approfondie exceptionnelle de ces opérations combinées. **Le cas révèle nombre des éléments les plus sombres et les plus cachés du milieu homosexuel, y compris la drogue, la prostitution, la pornographie, le complot criminel et le chantage et comment ces éléments se répandent vers le haut dans le réseau des Cardinaux et des évêques.**

La première fois que je vis le nom de Shanley imprimé fut en 1982 dans le livre du Père Rueda, *The Homosexual Network*, déjà cité dans cet article. Rueda fournissait des détails de la conférence d'organisation qui amena à la fondation de la *North American Man/Boy Love Association* (NAMBLA) qui se tint à l'Église de la Communauté de Boston le 2 Décembre 1978.

99) Sur la liste des intervenants de la réunion (sur invitation exclusivement) figuraient le Père Paul Shanley, le Cardinal Humberto Medeiros représentant les "*minorités sexuelles*" à la Conférence Catholique des États-Unis (USCC), Département de la Jeunesse.

100) Ce que les "*minorités sexuelles*" en général, et les pédophiles et les pédérastes en particulier, ont à faire avec l'Administration Catholique de la Jeunesse est, je le crois, une importante question, mais il est peu probable que Medeiros y ait jamais bien réfléchi. Les évêques n'ont pas pour habitude de juger et de tester leur propre administration.

Plus tard, en recherchant *The Rite of Sodomy*, je découvris d'autres références aux multiples facettes des penchants sexuels de Shanley dans *The Age Taboo - Gay Male Sexuality, Power and Consent* de Daniel Tsang, une apologie des relations sexuelles entre jeunes enfants et adultes.

101) Tsang, un journaliste de gauche gay populaire rapportait que c'était la causerie à la réunion organisationnelle de 1978 qui amena à la création de NAMBLA, le prêtre raconta l'histoire d'un garçon rejeté

---

<sup>42</sup> Le néologisme anglais utilisé est 'wreckovation', qui est construit à partir du mot 'wreck', naufrage et des trois dernières syllabes de 'rénovation'

par sa famille et la société, mais aidé par un amoureux des garçons. Selon Shanley, le garçon fut brisé lorsque l'"*amant*" fut arrêté, condamné et envoyé en prison. "*Le remède est pire que le mal*", théorisait-il.

102) Il est intéressant de noter que Shanley n'a jamais eu de difficulté à combler le soi disant écart supposé exister entre la pédérastie et l'homosexualité d'adultes. Tous les pédérastes et la plupart des homosexuels reconnaissent la parenté, tandis que la plupart des évêques Américains semblent encore la nier.

Par exemple, en 1998, le délégué de NAMBLA David Thorstad proclamait passionnément à un groupe de gay et de lesbiennes réuni à Mexico que : "*la pédérastie est la forme principale que l'homosexualité mâle à acquise dans la civilisation Occidentale...*"

103) Dans une interview du cinq Avril 2002 par *The Beacon Journal*, Neil Conway, un ex prêtre qui admet avoir abusé de jeunes garçons lorsqu'il était dans l'Église déclare qu'il ne se considère pas comme un pédophile. Il dit qu'il fait la différence entre les gens qui abusent de jeunes enfants et ceux qui abusent d'adolescents. Il compare cela à une préférence pour "*des marques différentes*".

104) La sexualité d'un homme s'avère quelque peu changeante et la gamme des victimes abusées sexuellement peu grandement varier selon les époques et les circonstances de sa carrière de prédateur. Shanley semble avoir la capacité de changer sans effort, passant des garçons victimes aux adolescents plus âgés et aux partenaires adultes

### **Shanley Pratiquait ce qu'il Prêchait**

Malheureusement, alors que les adhérents de NAMBLA ont toujours été plus nombreux portés sur les hommes plutôt que sur les garçons, le Père Paul Shanley, durant sa vie de clerc, n'a jamais manqué de garçons vulnérables et de jeunes hommes pour en faire ses proies.

Relativement tôt dans sa carrière de prédateur, peut-être durant sa résidence au Séminaire de Saint John à Boston, ou peu après son ordination à la prêtrise en 1960, Shanley doit avoir découvert la poule ecclésiastique qui pondait des œufs d'or, puisque **durant trente ans il fut autorisé par ses supérieurs à pratiquer impunément la philosophie NAMBLA qu'il prêchait ouvertement.**

L'élégant, charismatique et indépendant Shanley fut affecté au départ à l'Église de Saint Patrick à Stoneham où il faisait équipe avec le Père John J. White, un autre prêtre gay de Boston. **Ensemble ils se forgèrent une société de protection mutuelle qui s'étendra sur plus de quatre décennies.**

105) Entre 1966 et 1967, les rumeurs sur l'appétit rapace de Shanley pour les jeunes garçons commencèrent à parvenir au bureau de la Chancellerie du Cardinal Richard Cushing. Un prêtre de La Salette rapportait que '*Mr Charm*' amenait de jeunes garçons à sa cabane d'été dans le parc des Blue Hills à Milton pour des relations sexuelles illicites et passibles de poursuites criminelles. **Shanley fut muté dans une autre paroisse.**

En 1970, lors de la période de transition entre Cushing et le Cardinal Humberto Medeiros, Shanley obtint la permission de lancer son propre organisme de Roxbury Street basé à l'Église St. Philip pour la jeunesse difficile comprenant les fugueurs, les zonards et les jeunes '*gays*'. Les notes tirées des journaux du jeune prêtre, trouvées dans les 1600 pages des pièces des dossiers de l'Archidiocèse de Boston, indique qu'il avait enseigné à certains qui lui étaient confiés comment se "shooter" correctement ce qui signifie que Shanley, comme beaucoup d'homosexuels, avait **une connaissance pratique des drogues illégales.** La même source indiquait que lorsqu'il fut traité pour diverses maladies vénériennes, il avait confirmé qu'il était sexuellement actif. En 1971, Shanley fut photographié par le *Globe* de Boston au volant d'un tracteur à Weston, Vermont où le journal rapportait qu'il avait créé une "*maison de retraite*" pour jeunes travailleurs sur une ferme de 95 acres.

Le Cardinal Medeiros fut averti que Shanley était un "*prêtre trouble*", un doux euphémisme ; que Shanley avait été accusé d'abus sexuel sur mineurs en 1974 ; et que le prêtre devenait de plus en plus clair dans son apologie de l'homosexualité et le l'amour entre homme et garçon. On disait que Shanley **utilisait toute opportunité, y compris des séances de conseil et le confessionnal pour pousser de jeunes hommes au sexe.** Néanmoins, Shanley continuait à servir d'avocat des "*minorités sexuelles*" à l'Archidiocèse jusqu'au fiasco de NAMBLA en Décembre 1978.

Medeiros transféra alors le prêtre à la paroisse de Sr. Jean où il est dit qu'il a persévéré dans sa tendance aux abus sexuels. Plus tard, Shanley fut déplacé à la paroisse de ST. John the Evangelist où il fit office d'assistant pasteur.

Après la mort du Cardinal Medeiros en 1983, le Cardinal Bernard Law prit les rênes du pouvoir et Shanley fut promu à l'office de pasteur de St. John. Apparemment Shanley servait également de chapelain dans un établissement psychiatrique car le *Herald Times Reporter* de Manitowoc prétend qu'un patient accusait Shanley en 1988 d'être "**venu sur lui' en décrivant par le dessin du sado masochisme**".

106) Finalement, en 1989, Shanley devenait trop chaud à garder à Boston et devait être envoyé hors de l'état. Le Cardinal Law l'expédia au diocèse de San Bernardino, Californie en tant que prêtre "**de bonne réputation**". Officiellement, Shanley était "**parti en raison d'allergies**". Le Rév. White suivit Shanley en Californie et le duo entreprenant monta une sorte de maison '**Bed and Breakfast**' à Palm Beach, qui recevait la clientèle '**gay**'. Comme avec les jeunes garçons, le manque d'argent ne semble pas avoir jamais été un problème pour Shanley. En Octobre 1993, le diocèse de San Bernardino eut vent d'un "**impressionnant dossier**", pour reprendre les mots exacts du Cardinal Law et le retira rapidement de la paroisse St. Anne. Shanley retourna dans l'Est et fit ce que tout clerc pédophile/pédéraste/homosexuel actif '**au sang rouge**' ferait dans ces circonstances – il entra dans un "centre de traitement" – ***l'Institute of Living de Hartford, CT*** – **pour une remise en forme tous frais payés avec les compliments de l'Archidiocèse de Boston.**

Durant cette période, Shanley eut l'étrange bonne fortune de renouer avec son vieil ami et collègue pédéraste, le Dr. Frack Pilecki, qui avait démissionné du *Westfield State College* à Barre, Massachusetts, après qu'il ait été soupçonné (mais non convaincu) de conduite homosexuelle avec des étudiants.

107) Pilecki avait été engagé en 1987 par l'Archidiocèse de New York pour travailler à la *Leon House*, un centre social Catholique et un foyer toujours plein de jeunes étudiants, géré pour l'Archidiocèse par *Catholic Charities*. L'obtention du job par Pilecki à la *Leo House* semble due à un autre membre de du réseau pédéraste Catholique, le Père Bruce Ritter de *Covenant House*.

Pilecki convainquit Shanley de prendre un ministère à *Leo House* où le vieillissant "**prêtre des rues**" s'installa avec un compagnon ouvertement gay.

Malheureusement pour Shanley et le Cardinal Law, son nouveau protecteur, une des premières victimes du prêtre avait suivi sa piste à la *Leo House* et débuta une série d'appel aux religieuses chargées du logement. Finalement, en 1995, l'une des religieuses de *Leo House* contacta le Cardinal John O'Connor et lui demanda si les accusations contre Shanley étaient vraies. Elle n'obtint jamais de réponse formelle d'O'Connor, mais le Père Brian Flatly, un assistant du Cardinal Law, la contacta pour apaiser ses craintes.

C'est alors que l'Archidiocèse de Boston entra en action... mais PAS contre Shanley ! **Au contraire, il tenta de contacter le 'mouchard' et de voir s'il était possible de parvenir à un arrangement financier.** Pendant ce temps, l'Archidiocèse continuait à payer les frais médicaux croissants de Shanley et, en 1996, à l'occasion de son 65<sup>ème</sup> anniversaire, Law le fit "**prêtre senior**", ce qui représentait un accroissement de salaire et d'avantages.

En 1997, apprenant que le poste de Directeur Exécutif de *Leo House* était vacant, Law informa O'Connor qu'il n'accepterait pas que le Père Shanley l'occupe, mais on dit que le Cardinal New-yorkais a tourné la proposition de Law.

Par la suite, Shanley retourna en Californie où il demeura jusqu'en 2002 lorsque sa chance l'abandonna. **Des officiers de police de Californie l'arrêtèrent à San Diego. Il fut extradé vers le Massachusetts où il fut traduit devant la Cour du District de Newton à Cambridge, et attend actuellement (2002 Ndt) son procès.** On dit que Shanley plaidera l'innocence des accusations de viols sodomitique répétés sur de jeunes garçons et que ses avocats pourraient soutenir que Shanley est un homosexuel sans historique d'activité sexuelle avec des enfants pré-pubères.

### **Le 'Sur Monde' qui protège Shanley**

Comme le démontre si bien le cas de Shanley, l'Archidiocèse de Boston, comme tout grand diocèse dans la nation, possède un milieu florissant de pédérastes/homosexuels Catholiques – Shanley connaissait Pilecki, qui connaissait Ritter, qui connaissait... et ainsi de suite.

Mais, plus important, le cas Shanley a **une active couverture de clercs et de laïques composée de Cardinaux, évêques, prêtres, bureaucrates et avocats laïques, ainsi qu'un nombre infini d'autres Catholiques qui protègent le milieu soit par leur silence, soit par leur approbation manifeste.**

La carrière de Shanley se déroula sous trois Cardinaux :

- Le Cardinal Richard Cushing (1944-1970)
- Le Cardinal Humberto Medeiros (1970-1983)

- Le Cardinal Bernard Law (1983- ?)

**Tous les trois protégèrent Shanley. Pourquoi ? Tout étant dit et fait, la réponse a probablement pour nom le chantage.** Shanley en savait trop sur trop de monde – et, comme nombre de clercs homosexuels, était assez astucieux pour avoir conservé de bons dossiers comme une sorte d'"assurance" pour le jour où il aurait des ennuis soit avec l'Église, soit avec des agences de la police séculière. Shanley a accusé Cushing d'avoir abusé de lui lorsqu'il était au Séminaire de St John à Boston. Medeiros joua un rôle majeur de couverture dans le cas du Père James Porter. Et, comme les dossiers le montrent clairement, Law n'a pas été libre des griffes de Shanley puisqu'ils passèrent par dessus l'Archidiocèse de Boston – pour des raisons qui restent à trouver.

108) Shanley fut aussi l'hôte des évêques auxiliaires de Boston. Ceux qui sont encore en vie sont :

- Mgr John McCormack, nouvel évêque de Manchester, NH
- Mgr Rober J. Banks, actuellement évêque de Green Bay, WI
- Mgr Thomas V. Daily, ancien évêque de Palm Beach, actuellement évêque de Brooklyn, NY
- Mgr Alfred C. Hugues, actuellement évêque de La Nouvelle Orléans
- Mgr William F. Murphy, actuellement évêque de Rockville Centre, Long Island, NY

Banks, consacré par Law en 1985 était son vicaire administratif et aida Shanley à s'enfuir secrètement dans le diocèse de San Bernardino. Selon des officiels de l'Église de San Bernardino, Banks leur écrivit une lettre dans laquelle il assurait au "*diocèse que le Père Shanley n'avait pas de problème préoccupants*" pour le diocèse.

109) McCormack, l'ancien Président (et toujours membre) du Comité Ad Hoc de l'USCCB pour les Abus Sexuels est suspecté d'avoir travaillé avec Shanley pour **développer un système de "maison de sûreté" pour les clercs pédérastes en cavale...** En tant que secrétaire du personnel sacerdotal de Law pour l'Archidiocèse de Boston entre 1984 et 1994, il fut en charge de nombreuses plaintes d'abus sexuels contre des prêtres de l'Archidiocèse. Le nom de McCormack a été cité dans un récent procès d'abus impliquant l'ancien Rév. Joseph E. Birmingham de Boston. L'accusé déclare que McCormack, un ancien collègue de séminaire de Birmingham qui servit avec lui dans une paroisse de Salem, voyait le prêtre prendre des garçons dans sa chambre dans les années 60 et ne fit rien pour y mettre fin.

110) Daily, consacré en 1975 par Medeiros est soupçonné d'avoir joué un rôle important dans la protection du pédéraste avéré Father John J. Geoghan de Boston et, comme chancelier et vicaire général sous Medeiros aurait été un initié dans le Cas Shanley. Dans un excellent article du *New York Times* intitulé "**L'ancien adjoint du Cardinal touchés par le scandale**", les reporters Pam Belluck, Fox Butterfield et Sara Rimer affirment qu'en 1982 Daily autorisa Geoghan à faire un voyage sabbatique en Italie après qu'il ait promis à la famille de sept, oui sept fils, abusés qu'il (Daily) "**prendrait ses responsabilités**".

111) En 1984, Daily devint le premier évêque de l'infortuné diocèse de Palm Beach, FL. Après que Daily ait quitté Brooklyn, son poste fut occupé par Mgr Joseph K. Symons, qui démissionna en disgrâce en 1999 à la suite d'accusation d'inconduite homosexuelle avec des enfants de chœur.

Mgr Anthony J. O'Connell, qui fut consacré par Pio Laghi, le Délégué Apostolique pour les États-Unis en 1998, suivit Symons. O'Connell démissionna le 8 Mars 2002 lorsqu'il fut établi qu'il avait eu une relation homosexuelle suivie avec un élève de 14 ans du Séminaire de Saint Thomas d'Aquin à Hannibal, MO dont O'Connell fut recteur durant presque 25 ans. La relation avait semble-t-il continué lorsque le garçon était devenu adulte. Deux autres hommes ont porté des accusations similaires contre O'Connell.

112) Le diocèse est actuellement dirigé par un Administrateur Apostolique envoyé par le Vatican. Les rôles joués dans l'affaire Shanley par Hugues, qui fut consacré par Medeiros en 1981 et Murphy, un homme de loi, restent à déterminer et à relater lors de dépositions à venir devant la justice.

[Note : le seul auxiliaire de Boston à avoir fait objection à "**L'histoire d'une activité homosexuelle avec de jeunes garçons**" de Geoghan, fut, avec le Cardinal Law, Mgr John M. d'Arcy du diocèse de Fort Wayne/South Bend, IN.]

Finalement, Shanley est passé parmi des centaines, sinon des milliers de bureaucrates de l'Église, pasteurs, reporters, officiers de justice, personnels de services sociaux et autres laïcs durant sa carrière sexuelle de plus de quarante ans qui inclut au moins une demi douzaine de diocèses et paroisses Catholiques différents.

Globalement, c'est une histoire incroyable, surtout si l'on considère que le Rev. Paul Shanley ne représente **qu'un seul** prêtre dans le vaste réseau homosexuel de l'Église Américaine.

## **Beaucoup de Questions sans Réponse, Beaucoup de Problèmes à Régler**

Alors que la hiérarchie Américaine continue joyeusement à marcher sur la pointe des pieds sur **les cadavres de centaines de prêtres homosexuels morts du SIDA ou qui se sont suicidés plutôt que de faire face aux accusations d'abus sexuels**, alors que les témoignages d'assauts criminels – plus bizarres les uns que les autres – par des prêtres et religieux pédérastes/homosexuels continuent à arriver, il reste beaucoup de question à se poser et d'éclaircissements à apporter à propos de la crise actuelle de l'Église Américaine. Bien que je suspecte que la plupart de ces problèmes ne seront pas abordés, et encore moins résolus à la réunion bisannuelle des évêques en Juin à Dallas, permettez-moi d'en souligner deux que je considère d'une extrême importance.

### **Abus Sexuels sur Mineurs Seulement ?**

Les lecteurs qui ont suivi les tentatives de l'Église Américaine de 'gérer' ses attaques d'abus sexuels cléricaux à travers les années, y compris sa présentation à la réunion de Rome avec le Saint Père des 24-25 Avril 2002 reconnaîtront immédiatement la phrase "**abus sexuels d'enfants par des clercs**", ou "**abus sexuel de mineurs**". Mais qu'en est-il des cas d'abus sexuels cléricaux qui s'exercent sur d'autres groupes vulnérables comme les handicapés mentaux ou physiques et les adultes dépendants ? **Qu'en est-il des abus sur des séminaristes ou des novices ?** Ces cas ne devraient-ils pas être promptement rapportés à la fois à l'Église et à la force publique ? **Ces clercs, furent-ils Cardinaux, évêques, prêtres ou religieux, ne devraient-ils pas être traduits devant la justice et, s'ils sont coupables, déposés et livrés à la justice civile pour être condamnés ?** La question n'est pas purement académique.

Le 24 Mars 2002, le reporter du *L.A. Times* Glenn F. Bunting raconta une histoire intitulée "**Un cloaque de silence couvre des abus au Refuge Jésuite**", basée sur une affaire peu connue d'abus sexuels commis sur deux hommes retardés mentaux, connus sous le nom de "**John Doe**" et "**James Doe**" employés à laver la vaisselle au Centre Jésuite de Los Gatos (Sacré Cœur)

"**John**", une victime de la polio et enfant placé vint à la maison de retraite Jésuite en 1969 à l'âge de vingt quatre ans. "**James**", orphelin adopté par des parents qui divorcèrent plus tard, avait seulement dix neuf ans lorsqu'il arriva au centre. Tous les deux étaient retardés mentaux. Tous les deux étaient considérés comme des cas "**charitables**". Selon Bunting, les dossiers montrent que leur salaire de départ était de \$150 par mois pour graduellement monter à \$1000 d'où les Jésuites déduisaient un montant pour le logement et l'entretien – leurs chambres étaient situées hors de la résidence des Jésuites au second étage d'un entrepôt.

Comme dans l'infâme affaire des *Christian Brothers* à Mount Cashel à Terre Neuve, les dénonciatrices s'avérèrent être des femmes ordinaires et extraordinairement honnêtes.

114) Ce fut en Mai 1995 que la curatrice de John entendit des rumeurs de la part de personnel des cuisines selon lesquelles il était sexuellement violé par le Frère 'Charlie' Leonard Connor. Elle apprit que le Jésuite avait emmené John en voyage et passé beaucoup de temps seul avec lui. Après que John ait confirmé la véracité de ces rumeurs, elle dénonça Connor au Père Greg Aherne, le supérieur Jésuite au Sacré Cœur.

Bien qu'au début il niât l'accusation, Connor déclara plus tard à son supérieur qu'il pouvait avoir touché John "**de façon inappropriée**" en lui faisant un "**massage**" pour calmer ses douleurs dorsales – une pratique qu'il disait remonter à dix ans, 1985. Aherne avertit Connor de cesser tout contact avec John et James et fit un rapport au Père John Privett, le provincial de Californie qui résidait à la maison de retraite.

115) Le Père Privett, le lecteur doit s'en souviendra, était le même provincial lâche qui ignore les plaintes de John Bollard pour harcèlement et sollicitation homosexuelles continues par une douzaine de prêtres au séminaire de l'Ordre à Berkeley ; John Bollard attaqua ultérieurement la Province de Californie en justice.

116) Dois-je préciser que ni Aherne ni Privett ne dénoncèrent les abus sexuels sur les deux hommes dépendants aux officiers de la police locale ? Les abus continuèrent.

Deux ans plus tard, en Octobre 1997 une autre femme, cette fois-ci une amie de James, contacta le bureau du Shériff et déclara que James lui avait dit que Connor le caressait. Le dossier, malheureusement n'aboutit à rien, car James et John qui avaient été souvent prévenus par Connor de ne parler de cela à personne, nièrent les accusations en présence de deux adjoints en uniforme et l'affaire fut classée.

**Au printemps 2002 cependant, le bureau du Shériff avait obtenu suffisamment de preuves contre Connor** et on retourna au Sacré Cœur pour discuter en discuter avec un autre Jésuite supérieur – le Père Richard Cobb. Cobb discuta alors du sort de 'Charlie' avec d'autres supérieurs Jésuites et décidèrent d'envoyer l'entêté à

l'école préparatoire St. Bellarmin, une école de garçons à San José. Cobb *'oublia'* de mentionner la raison du transfert aux dirigeants de l'école. Mais la police n'avait pas oublié *'Charlie'*.

**A l'aide des preuves obtenues après une commission rogatoire au Sacré Cœur, Connor fut arrêté le 17 Janvier 2001**, ne contesta pas le fait d'avoir commis un acte impudique sur un adulte dépendant, subit une surveillance de six mois, et fut enregistré comme un délinquant potentiel et il lui fut interdit d'avoir de contact avec des retardés mentaux adultes ou mineurs. Temps passé en prison ? Zéro.

Ces mêmes preuves montraient que Connor n'était pas leur seul délinquant sexuel à la maison de retraite. Le Père Thomas Burke, le libraire du Sacré Cœur avait également abusé sexuellement de James. Comme pour Connor, Cobb avait connaissance du contact sexuel mais négligea de le rapporter aux autorités. Au contraire, Cobb conduisit Burke à la communauté Jésuite de l'Université de Santa Clara où il réside encore d'après Bunting. Temps passé en prison ? Zéro.

Le 19 Juin 2001, les avocats représentant John et James Doe déposèrent une requête au civil (une plainte au pénal est en cours contre Burke) pour un montant de \$10 millions au nom des deux hommes, accusant quatre Jésuites dont Connor et Burke, pour avoir perpétré **des actes répétés de sodomie, viol et séquestration depuis environ un an après leur arrivée au Sacré Cœur, soit 1970-71.**

117) Combien que délinquants sexuels peut abriter une maison de retraite ? Eh bien, en plus de Connor, les avocats de San José représentant James et John découvrirent qu'il y en avait au moins trois autres allant et venant au Sacré Cœur – le Frère John Rodriguez Moniz, le Père Angel Mariano, et le Père James Thomas Monaghan – tous convaincus d'avoir commis des délits sexuels avec des mineurs.

118) Cependant, le *'bouquet'* de cette affaire est la déclaration faite par l'avocat de la Province de Californie pour expliquer l'absence de dénonciation aux autorités. Selon Paul E. Gasparri, l'avocat des Jésuites, **l'Ordre n'a pas d'obligation de révéler l'information selon la loi de Californie. "Nous ne sommes pas habilités car ces deux personnes sont majeures"**. (C'est nous qui soulignons)

119) Le problème des abus sexuels des handicapés physiques ou mentaux et d'autres adultes dépendants, de même que l'exploitation sexuelle et les agressions de séminaristes (généralement de jeunes adultes) est une faille canonique que le Vatican se doit de combler par un langage plus précis et des sanctions plus dures ; c'est un problème que les évêques Américains doivent évacuer vigoureusement, et le plus vite possible.

### **Auprès de Qui les Évêques prennent-ils Conseil?**

Je pose cette question parce que depuis le moment exact où le problème des abus sexuels par des prêtres et religieux Catholiques Romain fut **secrètement posé au milieu des années 60** avec l'affaire James Porter à Boston, et publiquement révélé plus tard au milieu des années 80 avec l'abominable affaire Gauthier de Lafayette, Louisiane, **les évêques Américains semblent avoir été fâcheusement, sinon criminellement conseillés en la matière.**

120) **Comme groupe, les évêques ont systématiquement suivi une combinaison de dissimulations élaborées incluant le 'transfert' de clercs fautifs vers d'autres paroisses, diocèses, états ou centres de 'traitement' ; d'obstruction à la justice, d'intimidation des victimes et de leurs familles et de 'disparitions' de dossiers et documents accusatoires.**

Depuis 1966, une des sources les plus importantes de ce conseil juridique moralement indéfendable et de ces stratégies désastreuses de relations publiques a été la propre organisation nationale des évêques – **La Conférence Nationale des Évêques Catholiques/ La Conférence Catholique des États-Unis** (NCCB/USCC), récemment réorganisée et renommée la **Conférence des Évêques Catholiques des États-Unis** (USCCB). Précédemment j'avais indiqué que la NCCB/USCC, maintenant USCCB avait joué un rôle majeur dans la politique en faveur de l'homosexualité.

S'il y a un seul évêque qui souhaite faire exception à cette affirmation, je lui conseille de lire d'abord un article posté sur le site Web de l'USCCB et intitulé "**Prêtres pédophiles**", écrit par Melvin Blanchette, SS et Gerald D. Coleman, SS. **L'article reflète également le genre de propagande homosexuelle rencontrée de nos jours dans nos séminaires** alors que Blanchette est directeur de **l'Institut Vatican II** au Séminaire de St Patrick à Menlo Park, CA et Coleman est le recteur/président du séminaire – un foyer d'homosexualité.

121) L'article indique qu'il y a **cinq orientations sexuelles de base – hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, pédophilie (préférence pour les enfants de 1-13 ans) et éphèbophilie (préférence pour les enfants de 14-17 ans)**. Affirmer que la norme biologique de l'hétérosexualité est simplement une '*orientation*' est assez biaisé mais lui donner une valeur égale aux perversions sexuelles y compris l'homosexualité est encore pire.

Selon Blanchette et Coleman, "*... les pédophiles et éphèbophiles n'ont pas d'aptitude à d'authentiques relations hétérosexuelles ou homosexuelles*". (C'est nous qui soulignons). A nouveau, nous voyons la mise en parallèle favorable de l'hétérosexualité et de l'homosexualité. Et que signifie "*une authentique relation homosexuelle*" ? Ils parlent des pulsions "*récurrentes, intenses*" des pédophiles et des éphèbophiles mais non des "*récurrentes, intenses*" passions contre nature de l'homosexuel pour un autre adulte masculin. Les auteurs sont en faveur d'une surveillance les pédophiles ou éphèbophiles réels ou potentiels **mais ne font aucune référence au contrôle des candidats homosexuels à la prêtrise**. Ils sont aussi en faveur de plus de programmes de formation sexuelle pour les séminaristes, ce qui ne surprendra pas.

L'article de Blanchette-Coleman ne fait que renforcer l'accusation selon laquelle d'administration des évêques à Washington, DC a joué un rôle majeur dans l'encouragement des *underworld* et *overworld* homosexuels des clercs. Après tout, c'était l'appareil légal et les médias- relations publiques de la NCCB/USCC qui, dès le début, identifiaient le "*problème*" en tant que "*pédophilie*" plutôt qu'en tant qu'homosexualité sous toutes ses formes, comme étant la cause première des abus sexuels des clercs.

Et durant plus de dix sept ans, l'infortunée hiérarchie Américaine a suivi la ligne tracée par la BCCB/USCC. Ce n'est que récemment que la hiérarchie a été forcée d'admettre que la bonne vieille pédérastie, la plus ancienne et la plus envahissante forme d'homosexualité connue, fut toujours "*LE problème*". Dans leur communiqué final de Rome le 24 Avril 2002, les Cardinaux Américains confessèrent :

"3) *Même si les cas de pédophilie de la part de prêtres et de religieux sont peu nombreux, tous les participants reconnaissent la gravité du problème. Durant la réunion, les aspects quantitatifs du problème ont été discutés, bien que les statistiques sur ce sujet ne soient pas très claires. L'attention fut attirée sur le fait que presque toutes les affaires impliquaient des adolescents et par conséquent, n'étaient pas des cas de pédophilie véritable*". (C'est nous qui soulignons)

## 122) Dernières Réflexions à propos de la Réunion Extraordinaire de Rome

Bien que n'étant pas à Rome pour couvrir la réunion du **22-23 Avril 2002**, l'éditeur de *CFN* John Vennari a eu la gentillesse de me faire parvenir un enregistrement de la conférence de presse de clôture qui récapitulait les conclusions de Cardinaux Américains réunis avec le Pape Jean Paul II et des membres de la Curie à propos des abus sexuels des clercs.

J'écoutai l'enregistrement une fois, mais ne put supporter de l'écouter de nouveau. C'était tout simplement trop pénible. De nouveau, l'aspect le plus épouvantable de la conférence de presse fut **L'absence totale de référence à l'outrage aux lois de Dieu qui ont été gravement violées, et aux actes abominables perpétrés sur des jeunes par des hommes qui, en tant que prêtres et religieux, agissent in persona Christi.**

En écoutant le débit monotone des voix des Cardinaux McCarrick et Stafford, et la tentative d'humour macabre au dépend du Pape, je me remémorai ma première lecture du livre de Michael Harris *Unholy Orders-Tragedy at Mount Cashel*, il y a plus de dix ans. Il y avait un incident particulièrement horrible qui n'avait jamais quitté mon esprit. Il concernait un jeune garçon nommé Malcom, qui, arrivé depuis une semaine à l'orphelinat en Octobre 1975, fut emmené pour une '*promenade*' par le pédéraste sadique Frère Edward English. Selon Harris, lorsqu'English rentra dans la voiture sur le parking de l'église où il avait emmené des hôtes sacrés, le *Christian Brother* donna à Malcom un morceau du "*pain béni*" puis commença à masturber le garçon terrifié et finalement essaya de le forcer à une fellation.

123) Lorsque je lus cela, j'éclatai en sanglots convulsifs et ne pouvais plus me contrôler. Je ne pus dormir pendant plusieurs nuits. Cette histoire restera imprimée pour toujours dans ma mémoire et il n'est pas de jours où je ne prie pour Malcom et les nombreuses victimes de Mt Cashel.

Tout en écoutant les paroles des Cardinaux, je ne ressentais rien qui ressemble à de vraies larmes de componction ou à la nécessité de s'habiller de sac et se couvrir de cendres en réparation de l'offense faite à Dieu, à Son Église et aux victimes des abus et à leurs familles.

Et à la prétention que les évêques Américains ne feraient jamais rien contre les enfants, je pense aux millions d'enfants Catholiques des États-Unis qui ont été soumis durant plus de trente ans à de la séduction sexuelle

prématurée et des viols spirituels et mentaux dans les écoles Catholiques via la soi-disant "*éducation sexuelle*". En considérant les enfants comme des "*êtres sexuels*" les évêques ont préparé la jeunesse Catholique pour les "*tuteurs sexuels*" de NAMBLA. **Il n'est pas surprenant que la montée des abus sexuels cléricaux ait suivi la suppression de la catéchèse doctrinale traditionnelle dans les paroisses et les écoles, et leur remplacement par des "catéchèses sexuelles" absolument démoniaques.**

Pour finir, qu'a-t-il été accompli spécifiquement à la réunion de Rome, autre que d'offrir aux médias un changement de décors, c'est à dire bien peu ? Malheureusement, il ne pouvait en être autrement.

Premièrement parce que l'actuelle hiérarchie Américaine dans son ensemble est incapable d'initier quelque réforme que ce soit au niveau moral ou en matière de foi et de doctrine. **La corruption est tout simplement trop profonde.**

D'ailleurs, comme Saint Pierre Damien l'énonce clairement dans son *Livre de Gomorrhe*, une véritable réforme de l'Église commence par le sommet – avec une papauté forte et indépendante. Malheureusement, la papauté d'aujourd'hui n'est ni forte ni indépendante et elle participe aussi à la corruption.

Deuxièmement, parce que l'institutionnalisation des conférences épiscopales nationales comme l'USCCB, est un obstacle à une authentique réforme de l'Église, quelle qu'elle soit. **Ces organismes d'Église se cooptant et s'étendant sans cesse interfèrent avec le rôle de mandat divin du véritable évêque Catholique dans la transmission des enseignements authentiques de l'Église en matière de foi et de morale à son troupeau.** Le Saint Siège doit supprimer canoniquement ces bernacles subversives qui se sont collées à la Barque de Pierre.

Je pense que la rencontre de Rome aurait été plus instructive et profitable si le Saint Père avait ordonné la lecture du *Livre de Gomorrhe*, mot à mot, aux Cardinaux Américains et aux secrétaires de l'USCCB, avec copies distribuées à la presse mondiale. Après tout, les évêques Américains sont censés se diriger vers une politique de "*tolérance zéro*", et qui serait moins tolérant en cas de d'inconduite sexuelle cléricale que le saint moine ?

Je sais que je ne vivrai pas pour voir la réalisation de ces réformes morales dans la prêtrise et la vie religieuse. Mais je reste aussi confiante que Saint Pierre Damien l'était en son temps, et que Dieu rendra possible les conditions des réformes dont nous avons besoin et suscitera une succession de Pape **pour mener la grande Contre-Réforme à venir pour l'Église.** Jusqu'à ce que cela arrive, que Notre Seigneur Jésus Christ, Sa Sainte Mère et tous Ses saints, plus spécialement Saint Pierre Damien, nous bénisse et nous gardent forts dans la Foi.

---

#### Notes :

1. Pour un excellent résumé de la vie, et une liste complète des écrits de Saint Pierre Damien voir la *New Advent Catholic Encyclopedia*, "*St. Peter Damian*," par Leslie A. St. L. Toke (transcrite par Joseph C. Meyer) at: <http://www.newadvent.org/cathen/11764a.htm> and Catholic Online Saints, "St. Peter Damian," at: [http://www.catholic.org/saints/saint.php?saint\\_id=780](http://www.catholic.org/saints/saint.php?saint_id=780). Egalement, voir Owen J. Blum, O.F.M., *St. Peter Damian: His Teaching on the Spiritual Life - A Dissertation*, Catholic University Press of America, Washington, D. C., 1947.

2. Cet écrivain a utilisé deux traductions du livre de Saint Pierre Damien Le Livre de Gomorrhe. La plus exacte est celle de Owen J. Blum, O.F.M., *Peter Damian, Letters 31-60*, part of the Fathers of the Church – Medieval Continuation series issued by the Catholic University of America Press, Washington, D.C., 1990. Une traduction plus ancienne, *Book of Gomorrah -An Eleventh-Century Treatise Against Clerical Homosexual Practices*, by Pierre J. Payer, published by Wilfrid Laurier, University Press, Waterloo, Ontario, Canada, 1982, inclut quelles notes additionnelles et commentaires intéressants de l'ouvrage.

3. Voir "*Heresy*" par J. Wilhelm, transcrit par Mary Ann Grelinger dans *New Advent*, Online Catholic Encyclopedia at: [www.newadvent.org/cathen/07256b.htm#REF\\_IV](http://www.newadvent.org/cathen/07256b.htm#REF_IV).

4. Déclaration d'un témoin oculaire du service du Mercredi des Cendres faite à l'auteur dans le Diocèse Greensburg, PA.

5. Atila Sinke Guimaraes dans *In the Murky Waters of Vatican II*, Volume I, MAETA Press, Metairie, Louisiana, 1997, pp. 360 - et Father Blum, pp. 28-29 citent le *Livre de Gomorrhe* de Pierre Damien. **D'autres pères de l'Église préconisaient de défroquer les clercs coupables et de les livrer à l'autorité civile pour le châtement.**

6. Blum, pp. 29-30.

7. Ibid., p. 15.

8. Voir Payer pour une discussion **de la responsabilité ecclésiastique dans les affaires de mauvais comportement sexuel clérical**, pp. 29-30.
9. Blum, pp. 5-6.
10. Ibid., p. 6.
11. Ibid., pp. 6-7. A travers l'histoire, la définition de l'église pour '*sodomie*' a quelque peu varié spécialement en ce qui concerne les problèmes d'abus personnel, de masturbation mutuelle avec la main et de bestialité. Cependant, elle a toujours inclus la pénétration anale, généralement d'un homme, plus rarement d'une femme. Saint Pierre Damien ne fait aucune référence à la fellation comme d'une forme de masturbation ou d'une pratique homosexuelle.
12. Ibid., p. 8.
13. Ibid., p. 8.
14. Ibid., pp. 8-9.
15. Ibid., pp. 10-11.
16. Ibid., pp. 12-13.
17. Ibid., pp. 12-14.
18. Ibid., p. 15.
19. Ibid., p. 15.
20. Ibid., p. 15.
21. Ibid., p. 16.
22. Ibid., p. 16.
23. Randy Engel, *Sex Education the Final Plague*, seconde édition, Tan Publishers, Rockford, IL, 1993, p. 158.
24. *Ordinations of U.S. Catholic Bishops 1790-1989*, Charles N. Bransom, Jr., NCCB/USCG publishers, Washington, D.C., 1990, p. 185.
25. Thomas A. Droleskey, "**Plus de témoignages apparaissent dans l'affaire de l'évêque Ryan,**" *The Wanderer*, February 5, 1998. L'auteur a utilisé la version électronique non paginée de l'article.
26. "Une Lettre Ouverte aux Évêques Catholiques," *Ad Majorem Dei Gloriam*, published by Roman Catholic Faithful, Springfield, IL, Winter 2001/2002, p. 19.
27. Droleskey.
28. *RCF Newsletter*, Winter 2001/ 2002, p. 19. 29. Bransom, Jr., p. 205.
30. *RCF Newsletter*, p. 19.
31. L'évêque Keith Symons de Palm Beach démissionna en Juin 1998 après que des accusations de pédérastie aient été rendues publiques. Comme Ryan, **Symons a prêché des retraites religieuses pour les clercs dans tous les États-Unis.**
- L'évêque Patrick Ziemann fut impliqué sexuellement avec un prêtre **qu'il faisait prétendument chanter pour obtenir des faveurs sexuels incluant la sodomie.** Ziemann, consacré par le Cardinal Roger Mahony, Archevêque de Los Angeles, démissionna de sa prélature de Santa Rosa, CA, en Juillet 1999. Selon RCF, lui **aussi a donné des retraites, au Monastère de la Sainte Trinité** où réside ainsi que dans une paroisse de Sierra Vista. Voir la *RCF Newsletter*, Hiver 2001/2002, pp. 12-14. Veuillez noter que **je n'inclus pas dans ma liste le Cardinal Joseph Bernardin de Chicago ou l'Évêque Joseph Ferrario d'Hawaï. Ces affaires nécessitent un traitement *in extenso* que je leur donnerai dans mon livre à paraître *The Rite of Sodomy*.**
32. Blum, p. 16.
33. Ibid., p. 17.
34. Ibid., p. 17.
35. Ibid., pp. 17-18.
36. Ibid., pp. 20-27.
37. Ibid., p. 27.
38. Ibid., p. 28.
39. Ibid., p. 38.
40. Ibid., p. 38.
41. Ibid., p. 42.
42. Ibid., p. 35.
43. Ibid., pp. 30-32. Ici le mot "*vice*" est employé dans son sens traditionnel en tant qu'habitude conduisant une personne au péché. Cette habitude vicieuse ou vice, qui selon Saint Thomas d'Aquin, se tient entre la puissance et l'acte, est le produit d'actes peccamineux répétés d'un genre donné et lorsqu'il est formé est aussi en quelque

sorte leur cause. **Bien que Saint Thomas d'Aquin maintienne que, en réalité, le péché surpasse le vice en perversité, il dit aussi qu'alors que le péché peut-être remis par Dieu, le vice ou l'habitude vicieuse demeure.**

On supprime le vice par la pratique continue de toutes les vertus, mais spécialement de la vertu qui lui est opposée.

Dans le cas du vice de sodomie, cette vertu est la chasteté. Voir <http://www.newadvent.org/cathen/15403c.htm>

44. Ibid., p. 44.

45. Ibid., pp. 44-45.

46. Ibid., pp. 47-49.

47. Ibid., p. 49.

48. Ibid., p. 50.

49. Ibid., p. 52.

50. Ibid., p. 53.

51. Ibid., p. 53

52. Pour une excellente et complète biographie de Saint Léon IX d'où ce court profil a été emprunté, voir la New Advent electronic Catholic encyclopedia at : <http://www.newadvent.org/cathen/09160c.htm>. La biographie a été écrite par Horace K. Mann, et transcrite par W. G. Kofron.

53. Pour une biographie de Damase II voir <http://www.newadvent.org/cathen/04614a.htm> et pour Benoît IX voir <http://www.newadvent.org/cathen/02429a.htm>. Selon la *New Advent* biographie par Horace K. Mann (transcrite par Kryspin J. Turczynski), Abbot Luke de l'Abbaye de Grottaferrata raconte que Saint Bartholomé convainquit Benoît de démissionner définitivement du pontificat. Benoît mourut en pénitence à Grottaferrata.

54. Pour une excellente biographie du Pape Grégoire VII voir Thomas Oestreich (transcrit par Janet van Heyst) à <http://www.newadvent.org/cathen/06791c.htm>.

55. Mann, p. 1.

56. Ibid., pp. 1-2.

57. Owen P. Blum, O.F.M., *Peter Damian, Letters 31-60*, part of the Fathers of the Church – Mediaeval Continuation series issued by the Catholic University of America Press, Washington, D.C., 1990, p. 3.

58. Ibid., pp. 3-4.

59. C. à D. masturbation solitaire, mutuelle et coït interfémoral (entre les cuisses) et anal.

60. Owen P. Blum, O.F.M., *Peter Damian, Letters 31-60*, extrait des Pères de l'Église – Époque Médiévale, séries éditées par la *Catholic University of America Press*, Washington, D.C., 1990, p. 4.

61. Ibid., p. 4.

62. Ibid., p. 5.

63. Ibid., p. 5.

64. Ibid., p. 5.

65. Ibid., p. 5.

66. Ibid., p. 4.

67. Ibid., p. 7.

68. Ibid., p. 5.

69. Voir la *New Advent Catholic Encyclopedia*, "St. Peter Damian," par Leslie A. St. L. Toke (transcript par Joseph C. Meyer) pp. 1-2. at <http://www.newadvent.org/cathen/11764a.htm>.

70. Pierre J. Payer, *Book of Gomorrah — An Eleventh-Century Treatise Against Clerical Homosexual Practices*, Wilfrid Laurier, University Press, Waterloo, Ontario, Canada, 1982, p. 21.

71. Toke, p. 1.

72. Toke, p. 2.

73. Voir <http://freespace.virgin.net/crc.english/promise.htm> for the full text of the Radcliffe letter. Also, <http://www.Op.org/Curia/MG/englet.html> . Le nouveau Supérieur Général des Dominicains est le Très Révérend. Carlos Azpiroz, OP, de Buenos Aires (Argentina).

74. Radcliffe, p. 6.

75. Donald Goergen, *The Sexual Celibate*, Seabury Press, (Crossroad), NY, 1974.

76. Ibid., pp. 81, 82-83, 85, 101, 127, 195, 203.

77. Enrique Rueda, *The Homosexual Network*, Devin Adair Co., Old Greenwich, CT, 1982, pp. 334, 346, 556.

78. Lettre extraite d'une Communication au Rev. Donald J. Goergen, OP et aux pères et frères Dominicains à River Forest, datée du 25 Mars 1988.

79. Interviews et notes de l'auteur avec des frères Dominicains 1987-1989.

80. Voir Donna Steichen, *Ungodly Rage - The Hidden Face of Catholic Feminism*, Ignatius Press, San Francisco, 1992, pp. 219-241. Also Matthew Fox, *The Coming of the Cosmic Christ - The Healing of Mother Earth and the Birth of a Global Renaissance*, Harper and Row, NY, 1988, pp. 177-180.
81. Steichen, p. 238. Note : après son renvoi de l'Ordre Dominicain, Fox fut accueilli comme prêtre Épiscopal par William Swing du Diocèse de Californie.
82. Radcliffe, p. 8. compare aussi la déclaration de Goergen avec celle presque identique de Fox dans *The Coming of the Cosmic Christ*, pp. 44-47. Pour une critique favorable du livre de Radcliffe, *Sing a New Song*, voir [http://www.faithalivebooks.com/books/tp\\_sing\\_song.html](http://www.faithalivebooks.com/books/tp_sing_song.html).
83. Ibid., p. 11.
84. Ibid., p. 12.
85. Ibid., p. 12.
86. Version électronique des Actes du Chapitre Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs., Juillet 17-Août 8, 1995 à Caleruega, p. 42.
87. Radcliffe, p. 12.
88. John Rivera, "Future priests vow to make a difference," *The Sun*, April 28, 2002, pp. 1A, 5A.
89. Mike Joseph, "Local bishop outlines sexual-abuse policy," *Centre Daily Times*, posted May 7, 2002 at [wysiwyg://101/ http://www.centredaily.com/mld/centredaily/3213399.htm](http://www.centredaily.com/mld/centredaily/3213399.htm)
90. Catholic News Service, "**Vatican to Enforce 1961 Document Banning Homosexual Priests and Religious — Implementation Previously Left to Local Bishops,**" March 28, 2002, pp.1-2.
91. Ibid., p. 2.
92. Ibid., p.1.
93. Ibid.
94. Ibid.
95. Ibid.
96. Voir Garry Wills, *Papal Sin — Structures of Deceit*, Simon & Schuster, NY, 2000 dans lequel Wills est cité comme ayant dit que "**beaucoup d'observateurs suspectent que le véritable héritage de Jean Paul à son Église est une prêtrise gay**" extrait de "Challenging The Church," a *Washington Post* book review by Tad Szulc, June 4, 2000, Book World section, p. X01.
97. Blum, pp. 7-8.
98. See Payer, p. 17.
99. Rueda, pp. 296. Note : Le Cardinal Medeiros destitua Shanley de son "**job**" peu après la conférence de NAMBLA mais ne fit rien pour déposer le prêtre. Rueda trouva également Shanley comme intervenant à Dignity 1981, une convention sur "**L'Œcuménisme dans la Communauté Gay**". Dignity s'intitule elle-même comme une organisation "**Catholique**" **pro-homosexuelle**.
100. Paul Likoudis, "**Les Scandales des Abus Sexuels... Vers de plus Grand Problèmes de Clercs Homosexuels,**" *The Wanderer*, May 2, 2002, pp., 1, 8.
101. Daniel Tsang, *The Age Taboo - Gay Male Sexuality, Power and Consent*, Alyson Pub., Boston, Ga Men's press, London, 1981.
102. Ibid., p. 38-39.
103. Voir <http://www.nambla.org/pedersty.htm>, 8/13/99, David Thorstad, "**Pederasty and Homosexuality,**" déclaration devant une audience de plus de 600 personnes la Sema Cultural Lesbica-Gay in Mexico City on June 26, 1998.
104. Stephanie Warsmith, "**Former priest explains past,**" *The Beacon Journal*, posted online April 5, 2002. See [http://www.boston.com/globe/spotlight/abuse/print/040902\\_shanley\\_letters.htm](http://www.boston.com/globe/spotlight/abuse/print/040902_shanley_letters.htm)
105. "**DEFIANT LETTERS A humbling exit from spotlight,**" by Michael Rezendes and Sacha Pfeiffer, *Boston Globe* Staff, 4/9/2002.
106. Paul Srubas, "**Bishop: 'We've got an ulcer,'**" *Manitowoc Herald Times Reporter* online, posted April 12, 2002
107. Kris Hundley, "**La Question à laquelle Personne ne Veut Répondre : Pourquoi \$15,794 ont été retirés du Pilecki Scholarship Fund le 30 Juin 1985 ?**" originally published on June 30, 1986 in the *Valley Advocate*.
108. Likoudis, pp. 1, 8. Note : A ce jour, il existe deux accusations d'inconduite sexuelle contre Medeiros mais ces accusations n'ont pas été bien étayées et peuvent être simplement fausses.
109. "**La lettre éclairait le transfert de Shanley,**" *Boston Associated Press* release, April 8, 2002.

110. Matt Carroll, “*La Loi est une nouvelle accusée dans le procès d’abus cléricaux*,” Boston *Globe* online, April 5, 2002.
111. Pam Belluck, Fox Butterfield and Sara Rimer, “*L’ancien adjoint du Cardinal rattrapé par le scandale*,” *New York Times*, appeared in the *Pittsburgh Post-Gazette*, April 18, 2002, p. A-11.
112. Stephen Kurkjian, “*Worker’s warning on priest led to her firing*,” Boston *Globe* online, April 5, 2002.
113. Glenn F. Bunting, “*Cloak of Silence Covered Abuse at Jesuit Retreat*” *LA Times*, March 24, 2002. Online edition at <http://www.latimes.com/news/local/la-032402molest.story>
114. See Michael Harris, *Unholy Orders - Tragedy at Mount Cashel*, Viking Press, Ontario, 1990.
115. Bunting
116. See *Bollard v California Province of the Society of Jesus*, Ninth Circuit, 5/5/00; 211 F3d 1331.
117. Bunting
118. Ibid.
119. Ibid.
120. Jack Sullivan, “*Dossiers: le Vatican était au courant de la dissimulation des scandales en 1973*,” Boston *Herald.com*, May 16, 2002.
121. Melvin C. Blanchette and Gerald D. Coleman, “*Prêtres Pédophiles*,” reprinted from *America*, April 25, 2002.
122. Communiqué final de la Réunion Extraordinaire entre les Cardinaux des États-Unis et le Primat des États-Unis, le Vatican, 23-24 Avril 2002.
123. Harris, p. 317.

## 8- ANNEXE 2 – Biographie de Saint Pierre Damien

### Saint Pierre DAMIEN (1007-1072), Docteur de l’Église

<http://www.mariedenazareth.com/2287.0.html?&L=0>  
<http://missel.free.fr/Sanctoral/02/21.php>

21 février

Saint Pierre Damien

Biographie

Pierre est le dernier-né (1007) d'une famille nombreuse Ravenne si pauvre qu'il est abandonné aux soins d'une servante pendant sa prime enfance. Repris par sa famille peu avant la mort de sa mère, il est employé par un ses frères à des travaux grossiers dont la garde des pourceaux jusqu'à ce qu'un autre de ses frères, Damien, pris de pitié, le prenne avec lui ; c'est par reconnaissance pour ce frère qu'il se fera nommer *Pierre Damien*. Damien fait étudier Pierre à Ravenne où il se montre si brillant qu'il lui fait poursuivre des études à Faenza, puis à Parme.

Prodigieusement intelligent, il gagne ses grades et devient un professeur très renommé. Cependant, Pierre Damien, assailli de violentes tentations d'orgueil et de sensualité, ne voit pas d'autres moyens d'échapper aux dangers du monde que d'entrer chez les moines camaldules de l'abbaye Sainte-Croix de Fonte Avellana, aux confins de la Marche et de l'Ombrie, où il s'adonne à une vie extrêmement austère (1035). Appelé par ses supérieurs à restaurer et à renforcer la discipline, il prêche dans son couvent et dans d'autres. Il est élu prieur de Fonte Avellana (1043) d'où il fonde d'autres monastères. Le savant Pierre Damien ne manque pas d'avertir ses moines : « *prenons garde à la science qui ne vire point en amour. Souvent, le désir de trop embrasser intellectuellement peut devenir dangereux pour la vie spirituelle.* »

Soucieux des intérêts de l'Église, il dénonce à Grégoire VI (1045-1046) les clercs et les évêques incontinents et simoniaques dont la race avait augmenté démesurément sous le lamentable pontificat de Benoît IX (1032-1045).

Conseiller de Clément II (1046-1047), il lui écrit : « *Travaillez à relever la justice qu'on foule aux pieds avec mépris ; usez des rigueurs de la discipline ecclésiastiques pour que les méchants soient humiliés et que les humbles se reprennent à l'espérance.* » Près d'être condamné par Léon IX (1048-1054) circonvenu par ses ennemis, Pierre Damien écrit au Pape : « *Je ne cherche la faveur d'aucun mortel ; je ne crains la colère de personne ; je n'invoque que le témoignage de ma propre conscience.* » Après avoir déserté la cour pontificale pendant la fin du pontificat de Léon IX et celui de Victor II (1055-1057), il est rappelé d'Ostie par Etienne IX (1057-1058) qui le fait cardinal-évêque ; **il dénonce l'élection de Benoît X (1058-1059) entachée de simonie et, avec Hildebrand (futur saint Grégoire VII), après avoir contribué à l'élection de Nicolas II (1059-1061), il obtient le décret de 1059 qui réserve l'élection du pape aux seuls cardinaux.** A peine a-t-il fait l'élection d'Alexandre II (1061-1073) qu'il se retire dans son monastère dont il doit bien vite partir pour veiller sur l'Eglise déchirée par le schisme de l'antipape Honorius II (condamné en 1062). « *Nous n'en connaissons pas dont l'autorité soit plus grande, après la nôtre, dans l'Église romaine, dit Alexandre II, il est notre œil et le ferme appui du siège apostolique.* » Il est envoyé comme légat à Milan (1059), en France (1063), à Florence (1063), puis en Germanie (1069). Après avoir remis de l'ordre dans le diocèse de Ravenne dont le défunt archevêque Henri a soutenu l'antipape, Pierre Damien, terrassé par la fièvre, au monastère Sainte-Marie-des-Anges, à Faenza, le 22 février 1072.

<http://www.magnificat.ca/cal/fran/02-23.htm>

*Bouquet spirituel:* «Nul ne peut servir deux maîtres.» Mt. 6, 24



#### SAINT PIERRE DAMIEN

Cardinal, Évêque d'Ostie  
(988-1072)

Saint Pierre Damien, né à Ravenne, d'une famille honnête, mais pauvre et nombreuse, fut, étant encore à la mamelle, abandonné par sa mère découragée; mais une femme charitable le recueillit à demi-mort de faim, et lui donna tous les soins d'une vraie mère. Rendu à ses parents devenus plus humains, il resta orphelin très jeune encore et fut le souffre-douleur d'un de ses frères, qui le traitait comme un esclave et l'envoyait garder les pourceaux. Dans ce misérable état, le pauvre enfant montrait des dispositions intellectuelles et morales vraiment remarquables.

Un jour il trouva par hasard une pièce d'argent ; un enfant s'en serait servi pour satisfaire sa gourmandise, mais le jeune Pierre sut résister à cette tentation et eut l'attention délicate de porter cet argent à un prêtre, afin de faire dire des Messes pour son père défunt.

Un autre frère de l'enfant, archiprêtre de Ravenne, prit pitié de sa misère et s'occupa de son éducation ; ce frère s'appelait Damien, et on croit que Pierre ajouta plus tard ce nom au sien par reconnaissance. Dès lors tout changea pour notre Saint; après avoir émerveillé ses maîtres et ses disciples par ses talents et ses vertus, il chercha dans le cloître un refuge contre les périls du monde.

Pendant le reste de sa longue vie de quatre-vingt-trois ans, il fut l'ami, le conseiller, la lumière de tous les Papes de son temps. Ses vertus dépassaient encore sa science profonde; il brilla surtout par la mortification et l'humilité.

Dans sa jeunesse, tourmenté de tentations impures, il se plongeait, la nuit, dans un étang demi-glacé, jusqu'à ce qu'il eût éteint le feu de la concupiscence. Cilice, jeûnes effrayants, lit de planches nues, discipline, cercles de fer, aucune pénitence ne lui fut étrangère.

Étant moine, quand, au chapitre, il avait dû reprendre ses religieux de leurs fautes, il descendait de son siège, se prosternait à terre devant tous, s'accusait de toutes ses imperfections, se donnait la discipline publique, et, reprenant sa place, continuait ses avis.

On l'invoque contre les maux de tête, probablement en sa qualité d'homme d'étude.

Abbé L. Jaud, Vie des Saints pour tous les jours de l'année, Tours, Mame, 1950.

<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/gueranger/anneliturgique/septuagesime/045.htm>

## LE XXIII FÉVRIER. SAINT PIERRE DAMIEN, CARDINAL ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE.

L'austère réformateur des mœurs chrétiennes au XI<sup>e</sup> siècle, le précurseur du saint pontife Grégoire VII, Pierre Damien en un mot, paraît aujourd'hui sur le Cycle. A lui revient une partie de la gloire de cette magnifique régénération qui s'accomplit en ces jours où le jugement dut commencer par la maison de Dieu (1). Dressé à la lutte contre les vices sous une sévère institution monastique, Pierre s'opposa comme une digue au torrent des désordres de son temps, et contribua puissamment à préparer, par l'extirpation des abus, deux siècles de foi ardente qui rachetèrent les hontes du X<sup>e</sup> siècle. L'Église a reconnu tant de science, de zèle et de noblesse, dans les écrits du saint Cardinal, que, par un jugement solennel, **elle l'a placé au rang de ses Docteurs**. Apôtre de la pénitence, Pierre Damien nous appelle à la conversion, dans les jours où nous sommes ; écoutons-le et montrons-nous dociles à sa voix.

Nous lirons d'abord le récit de ses actions dans les Leçons de l'Office que l'Église lui a consacré.

1. I Petr. IV, 17.

371

Pierre, né à Ravenne, de parents aisés, étant encore à la mamelle, fut rejeté par sa mère qui était mécontente d'avoir un grand nombre d'enfants. Il fut recueilli demi-mort et soigné par une personne de la maison, qui le rendit à la mère, après l'avoir rappelée aux sentiments de l'humanité. Ayant perdu ses parents, il se vit réduit à une dure servitude, sous la tutelle d'un de ses frères qui le traita comme un vil esclave. Ce fut alors qu'il donna un rare exemple de religion envers Dieu, et de piété filiale. Ayant trouvé par hasard une pièce de monnaie, au lieu de l'employer à soulager sa propre indigence, il la porta à un prêtre, lui demandant d'offrir le divin Sacrifice pour le repos de l'âme de son père. Un autre de ses frères nommé Damien, dont on dit qu'il a tiré son nom, l'accueillit avec bonté, et l'instruisit dans les lettres. Pierre y fit de si rapides progrès, qu'il devint l'objet de l'admiration des maîtres eux-mêmes. Son habileté et sa réputation dans les sciences libérales l'ayant fait connaître, il les enseigna lui-même avec honneur. Dans cette nouvelle situation, afin de soumettre les sens à la raison, il portait un cilice sous des habits recherchés, se livrant avec ardeur aux jeûnes, aux veilles et aux oraisons. Étant dans l'ardeur de la jeunesse, et se sentant vivement pressé des aiguillons de la chair, il allait la nuit éteindre ces flammes rebelles dans les eaux glacées d'un fleuve; puis il se mettait en marche pour visiter les sanctuaires en vénération, et récitait le Psautier tout entier. Il soulageait les pauvres avec un zèle assidu, et les servait de ses propres mains dans des repas qu'il leur donnait fréquemment.

Désirant mener une vie plus parfaite, il entra dans le monastère d'Avellane au diocèse de Gubbio, de l'Ordre des moines de Sainte-Croix de Fontavellane, fondé par le bienheureux Ludolphe, disciple de saint Romuald. Peu après, envoyé par son Abbé à l'abbaye de Pomposia, puis à celle de Saint-Vincent de Petra-Pertusa, il édifia ces deux monastères par ses prédications saintes, par son enseignement distingué et par sa manière de vivre. A la mort de son Abbé, la communauté d'Avellane le rappela pour le mettre à sa tête ; et il développa d'une manière si remarquable cette famille monastique par les nouvelles maisons qu'il créa, et par les saintes institutions qu'il lui donna, qu'on le regarde avec raison comme le second père de cet Ordre et son principal ornement. Plusieurs monastères d'institut différent, des chapitres de chanoines, des populations entières, éprouvèrent les salutaires effets du zèle de Pierre Damien. Il rendit de nombreux services au diocèse d'Urbain ; il secourut l'évêque Theuzon dans une cause importante, et l'aida par ses conseils et par ses travaux dans la bonne administration de son évêché. La contemplation des choses divines, les macérations du corps et les autres traits d'une sainteté

consommée élevèrent à un si haut point sa réputation, que le pape Étienne IX, malgré la résistance du saint, le créa Cardinal de la sainte Église Romaine et Évêque d'Ostie. Pierre éclata dans ces hautes dignités par des vertus et des œuvres en rapport avec la sainteté du ministère épiscopal.

Par sa doctrine, ses légations et toute sorte de travaux, il fut d'un secours merveilleux à l'Église Romaine et aux Souverains Pontifes, dans des temps très difficiles. **Il combattit jusqu'à la mort avec un zèle intrépide l'hérésie Simoniaque et celle des nicolaïtes. Après avoir purgé de ce double fléau l'Église de Milan, il la réconcilia avec l'Église Romaine. Il s'opposa courageusement aux antipapes Benoît et Cadalous.** Il retint Henri IV, roi de Germanie, qui était sur le point de divorcer injustement avec son épouse. La ville de Ravenne fut ramenée par lui à l'obéissance au Pontife Romain, et rétablie dans la jouissance des choses saintes. Il mit la réforme chez les chanoines de Velletri. Dans la province d'Urbain, presque toutes les Églises épiscopales éprouvèrent ses services ; celle de Gubbio, qu'il administra pendant quelque temps, fut par lui soulagée d'un grand nombre de maux ; quant aux autres, il les soigna toujours autant qu'il lui fut possible, comme si elles eussent été confiées à sa garde. S'étant démis du cardinalat et de la dignité épiscopale, il ne relâcha rien de son empressement à soulager le prochain. Il fut le propagateur du jeûne du Vendredi, en l'honneur du mystère de la Croix de Jésus-Christ, et du petit Office de la Mère de Dieu, ainsi que de son culte le jour du Samedi. Il étendit par son zèle l'usage de la discipline volontaire, pour l'expiation des péchés qu'on a commis. Enfin, après une vie tout éclatante de sainteté, de doctrine, de miracles et de grandes actions, lorsqu'il revenait de la légation de Ravenne, son âme s'envola vers le Christ, à Faënza, le huit des calendes de mars. Son corps, gardé dans cette ville chez les Cisterciens, est honoré d'un grand nombre de miracles, du concours et de la vénération des peuples. Plus d'une fois les habitants de Faënza ont éprouvé son secours dans les calamités ; et pour ce motif, leur ville l'a choisi pour patron auprès de Dieu. **Son Office et sa Messe, qui se célébraient déjà comme d'un Confesseur Pontife dans plusieurs diocèses et dans l'Ordre des Camaldules, ont été étendus à l'Église universelle, de l'avis de la Congrégation des Rites sacrés, par le pape Léon XII, qui a ajouté la qualité de Docteur.**

Le zèle de la maison du Seigneur consumait votre âme, ô Pierre ! C'est pourquoi vous fûtes donné à l'Église dans un temps où la malice des hommes lui avait fait perdre une partie de sa beauté. Rempli de l'esprit d'Elie, vous osâtes entreprendre de réveiller les serviteurs du Père de famille qui, durant leur fatal sommeil, avaient laissé l'ivraie prévaloir dans le champ. Des jours meilleurs se levèrent pour l'Épouse du Christ ; la vertu des promesses divines qui sont en elle se manifesta ; mais vous, *ami de l'Époux* (1), vous avez la gloire d'avoir puissamment contribué à rendre à la maison de Dieu son antique éclat. Des influences séculières avaient asservi le Sanctuaire ; les princes de la terre s'étaient dit : *Possédons-le comme notre héritage* (2) ; et l'Église, qui surtout doit être libre, n'était plus qu'une vile servante aux ordres des maîtres du monde. Dans cette crise lamentable, les vices auxquels la faiblesse humaine est si facilement entraînée avaient souillé le temple : mais le Seigneur se souvint de celle à laquelle il s'est donné. Pour relever tant de ruines, il daigna employer des bras mortels ; et vous fûtes choisi des premiers, ô Pierre, pour aider le Christ dans l'extirpation de tant de maux. En attendant le jour où le sublime Grégoire devait prendre les Clefs dans ses mains fortes et fidèles, vos exemples et vos fatigues lui préparaient la voie. Maintenant que vous êtes arrivé au terme de vos travaux, veillez sur l'Église de Dieu avec ce zèle que le Seigneur a couronné en vous. Du haut du ciel, communiquez aux pasteurs cette vigueur apostolique sans laquelle le mal ne cède pas. Maintenez pures les mœurs sacerdotales qui sont le sel de la terre (1). Fortifiez dans les brebis le respect, la fidélité et l'obéissance envers ceux qui les conduisent dans les pâturages du salut. Vous qui fûtes non seulement l'apôtre, mais l'exemple de la pénitence chrétienne, au milieu d'un siècle corrompu, obtenez que nous soyons empressés à racheter, par les œuvres satisfaites, nos péchés et les peines qu'ils ont mérités. Ranimez dans nos âmes le souvenir des souffrances de notre Rédempteur, afin que nous trouvions dans sa douloureuse Passion une source continuelle de repentir et d'espérance. Accroissez encore notre confiance en Marie, refuge des pécheurs, et donnez-nous part à la tendresse filiale dont vous vous montrâtes animé pour elle, au zèle avec lequel vous avez publié ses grandeurs.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre\\_Damien](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Damien)

## Pierre Damien

**Cardinal**



**Pierre Damien**

de l'Église catholique romaine



Saint Pierre Damien (à droite) avec  
Sainte Anne et Sainte Élisabeth

Cardinal-évêque  
d'Ostie



<b>Naissance</b>	v. 1007 à <a href="#">Ravenne (Italie)</a>
<b>Ordination sacerdotale</b>	
<b>Consécration épiscopale</b>	

Évêque	
Créé cardinal	1058 par le pape Étienne IX
Décès	23 février 1072 à Faenza (Italie).

**Pierre Damien** ou **Petrus Damiani** (en latin), (*Pier Damiani* en italien), (né v. 1007 à Ravenne - mort le 23 février 1072 à Faenza) fut un religieux italien du XI<sup>e</sup> siècle, d'abord ermite, qui devint évêque, puis cardinal et fut **déclaré docteur de l'Église par le pape Léon XII, en 1823**.

*Biographie* [modifier]

Selon la tradition, il est né « cinq ans après la mort d'Otton III » dans une famille noble désargentée. Placé sous la garde de l'un de ses frères, il devient porcher. Il est ensuite recueilli par un autre de ses frères, archiprêtre de Ravenne, qui le place à l'école. En signe de gratitude, Pierre accole alors à son prénom celui de son frère, Damien. L'enfant accomplit des progrès rapides, au point d'aller à l'université, d'abord à Ravenne, puis à Faenza, puis à Parme. Il devient lui-même professeur de rhétorique.

Devenu adulte, il se découvre une vocation d'ermite et se retire en 1035 à Fonte Avellana, fondé quelques années plus tôt par Romuald de Ravenne, fondateur des camaldules. Pierre Damien rédigera par la suite une *Vita Romualdi* (1042). Il se distingue alors par la rigueur des pénitences qu'il s'inflige. **En 1043, il devient le prieur du monastère. Il s'engage avec vigueur dans le mouvement de réforme promu par les papes, notamment Grégoire VII. Il devient célèbre pour la vigueur de ses sermons contre la simonie et le nicolaïsme. En 1051, il rédige le *Livre de Gomorrhe, où il dénonce les vices du clergé — et en particulier les prêtres homosexuels, dont il exige le renvoi de l'Église.* Léon IX refuse toutefois d'accéder à sa requête, ce qui pousse Pierre Damien à écrire une lettre de protestation. Il se montre également opposé à la réordination des prêtres hérétiques.**

Il prend part à de nombreux synodes. **En 1058, il est élevé à la dignité de cardinal-évêque d'Ostie par Étienne IX. À la mort de ce dernier, Pierre prend parti contre l'antipape Benoît X. Il est ensuite contraint de retourner à son ermitage. En 1059, il est envoyé comme légat dans l'archevêché de Milan, où règne la simonie et où la plupart des prêtres sont mariés. Avec l'aide des Patarins, partisans du célibat des clercs, il rétablit l'ordre et obtient la soumission de l'archevêque et du clergé local. Il prend part à la condamnation de Béranger de Tours, opposé à la transsubstantiation. Au III<sup>e</sup> synode du Latran, il fait adopter le canon interdisant aux fidèles d'entendre la messe d'un prêtre marié ou concubin.**

En 1072, il est pris de fièvre au retour d'un voyage à Ravenne. Il meurt au monastère de Sainte-Marie des Anges, où il est aussitôt enterré par les moines, anxieux de perdre ses reliques. Peine perdue, le corps de Pierre Damien sera transféré six fois au total. **Il repose depuis 1898 dans une chapelle à lui dédiée de la cathédrale de Faenza.** Bien qu'il n'ait jamais été canonisé formellement, un culte local lui est rendu dès le moment de sa mort à Faena, au Mont-Cassin, à Cluny et à Fonte-Avellana. **En 1823, le pape Léon XII étend sa fête à l'Église universelle et le proclame docteur de l'Église.**

Œuvre [modifier]

Son œuvre consiste surtout en une imposante correspondance (158 lettres) et des sermons (75). Il est également l'auteur d'hagiographies et de traités, parmi lesquels :

- *De divina omnipotentia*, sur la puissance de Dieu (*Lettre sur la toute-puissance divine*, Paris: Cerf, 1972 (texte avec traduction))
- Une *disputatio* avec un Juif sur le problème de la **Trinité** et du **Messie** ;
- *Liber gratissimus*, dédié à l'archevêque Henri de Ravenne, contre la **simonie** ;
- *De brevitare vitæ pontificum romanorum*, sur la courte vie accordée aux papes.

On le fête le **21 février**. Il a laissé quelques écrits, imprimés à **Paris** en **1642** et **1643**, in-folio.

Bibliographie [modifier]

- **(en)** « Pierre Damien », dans *Catholic Encyclopedia*, 1913 [détail édition] ;
- M. Grandjean, *Laïcs dans l'Église. Regards de Pierre Damien, Anselme de Cantorbéry et Yves de Chartres*, Beauchesne, Paris, 1994 ;
- J. Leclercq, *Saint Pierre Damien, ermite et homme d'Église*, éd. Storia e Letteratura, Rome, 1960.
- André Cantin, *Saint Pierre Damien (1007-1072). Autrefois – aujourd'hui*, Editions du Cerf, 2006, 224 p.

Dictionnaire de Théologie Catholique (DTC)

**DTC, Tome IV, col. 47**

2° *Dans l'Église*. — 1. *Contre l'immoralité*. — En dehors des monastères, il y avait le clergé séculier, mais dans quel triste état ! **Pierre Damien a composé deux traités, l'un, *Opuscul.*, xxv, pour faire l'éloge du sacerdoce, l'autre, *Opuscul.*, xxvi, contre l'ignorance des prêtres.** Ce qui était pire, la dépravation dépassait encore l'ignorance. Combien de fois Pierre Damien n'a-t-il pas fait allusion à l'incontinence des clercs ! Combien de fois ne l'a-t-il pas flétrie en termes virulents ! C'est à l'Écriture surtout, et aussi aux Pères, qu'il emprunte ses traits enflammés pour dénoncer et combattre ce vice. Il fait appel aux anciens canons ; il ne cesse d'en demander de nouveaux pour couper le mal dans sa racine. **Son *Gomorrhianus*, *Opuscul.*, P. L., t. CXLV, col. 159-190, renferme des passages d'un réalisme brutal pour peindre des désordres qui réclament le fer rouge du chirurgien. Il voudrait que le pape se prononçât pour l'exclusion des clercs à promouvoir et pour la déposition de ceux qui étaient promus. On lui reprochera, sans doute, son rôle de dénonciateur, mais il fait cette déclaration : *Malo quippe cum Joseph, qui accusavit fratres apud patrem crimine pessimo, in cisternam innocens projici, quam eum Heli, qui filiorum mala vidit et tacuit, divini furoris ultione mulctari. Goniorrh., Opuscul., VII, 25, col. 187.* Il n'a pas à être blâmé pour avoir fait, dit-il, ce que firent saint Jérôme, contre les hérétiques, saint Ambroise contre les ariens, saint Augustin contre les manichéens et les donatistes; car ce n'est pas l'opprobre de ses frères qu'il poursuit, mais bien plutôt leur salut.**

## 9- **ANNEXE 3 - La doctrine catholique condamne l'homosexualité**

Signalons tout de suite deux documents du **grand Pontife saint Pie X**.

Dans son Catéchisme de 1910 en effet :

« **Le péché d'impureté contre nature** » est classé pour **sa gravité, au second rang, après l'homicide volontaire, dans la liste des péchés qui « crient vengeance à la face de Dieu »** (Grand Catéchisme, n° 966).

« *On dit que ces péchés – explique le Catéchisme – **crient vengeance à la Face de Dieu, parce que le Saint Esprit le dit et parce que leur iniquité est si grave et manifeste qu'elle provoque Dieu à punir avec les châtiments les plus sévères** » (n° 967).*

*Le Droit Canonique prévoyait la peine de « l'infamie »*

Le Code de Droit Canonique promu par saint Pie X, mais publié par Benoît XV en 1917, et demeuré en vigueur jusqu'en 1983, traite **de la sodomie** dans les « *délits s'opposant au sixième commandement* », tout comme *l'inceste et autres délits dont la bestialité* (R. Naz, Traité de Droit canonique, t. IV, lib. V, p. 761).

**Le délit de sodomie** est puni, en ce qui concerne les laïcs, par **la peine d'infamie ipso facto** et autres sanctions à imposer au jugement éclairé de l'évêque, et en proportion de la gravité du cas particulier (canon 2357) ; **en ce qui concerne les ecclésiastiques et les religieux**, s'il s'agit de clercs mineurs (c'est-à-dire de degré inférieur au diaconat) par des peines diverses, en fonction de la gravité de la faute, qui peut aller jusqu'à la réduction à l'état laïc (canon 2358), et **s'il s'agit de clercs majeurs (c'est-à-dire diacres, prêtres et évêques), qu'ils soient**

**« frappés de suspense, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge, et dans les cas les plus graves ils peuvent être déposés » (can. 2359, § 2 ; cf. Dictionnaire de Droit Canonique, t. VII, coll. 1064-1065).**

Rappelons que la dite « *peine de l'infamie* » **était extrêmement grave**, puisqu'elle consistait en la « *perte totale ou partielle de la bonne réputation auprès des honnêtes gens* » et **comportait l'interdiction d'exercer des charges ecclésiastiques** et de remplir des fonctions de confiance comme celle de « *parrain au baptême et à la confirmation* » ou « *d'arbitre* » (Dictionnaire de Droit Canonique, t. V, coll. 1358-1359).

<http://pagesperso-orange.fr/avenir.culture/Annexes.htm>

## **Annexe – La doctrine catholique condamne l'homosexualité**

(Les textes ci-après ont été rassemblés par le *Centro Culturale Lepanto* de Rome, sous la direction du Prof. De Mattei. *Avenir de la Culture* recommande la lecture de cette documentation publiée en France sous le titre *Église et homosexualité*, Ed. Téqui, Paris, 1995)

---

### ***I - La condamnation de l'Écriture Sainte***

---

L'Écriture sainte ne cesse de condamner, et avec la plus grande sévérité, le péché, contre nature. Dans l'Ancien Testament, par exemple, le livre du *Lévitique* qui contient les prescriptions légales dictées par Dieu à Moïse dans le but de préserver le peuple élu de la corruption de la foi et des mœurs, prononce une sévère condamnation de la pratique homosexuelle définie comme « **abomination** », et ordonne pour les coupables la peine de mort.

« *Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination. (... ) Quiconque commet l'une de ces abominations, quelle qu'elle soit, ceux-là seront retranchés de leur peuple* » (Lv. 18, 22 et 29).

« *L'homme qui couche avec un homme comme on couche avec une femme: c'est une abomination qu'ils ont tous deux commise. Ils devront mourir, leur sang retombera sur eux* » (Lv. 20, 13).

Une semblable réprobation est prononcée par les prophètes d'Israël, comme en témoigne ce passage d'Isaïe :

**« Leur complaisance témoigne contre eux, ils étalent leur péché comme Sodome. Ils n'ont pas dissimulé, malheur à eux ! car ils ont préparé leur propre ruine » (Is. 3, 9).**

### ***Le châtement divin de Sodome et Gomorrhe***

La condamnation de la Bible ne se situe pas au seul niveau théorique, mais se manifeste encore par la punition des pécheurs. L'exemple le plus notoire et le plus significatif est celui, tiré du premier livre de l'Ancien Testament (la Genèse) dans lequel Dieu envoie deux de ses anges, sous forme humaine, pour détruire les villes de Sodome et de Gomorrhe, corrompues par le vice contre nature. Seuls Loth et sa famille sont épargnés.

**« Donc, Yahvé dit (à Abraham) : « Le cri contre Sodome et Gomorrhe est bien grand ! Leur péché est bien grave ! » ( ... ) Les hommes dirent à Loth : « As-tu encore quelqu'un ici ? Tes fils, tes filles, tous les tiens qui sont dans la ville, fais-les sortir de ce lieu. Nous allons en effet détruire ce lieu, car grand est le cri qui s'est élevé contre eux à la face de Yahvé, et Yahvé nous a envoyés pour les exterminer ». ( ... ) Yahvé fit pleuvoir sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu venant de Yahvé, et il renversa ces villes et toute la Plaine, avec tous les habitants des villes et la végétation du sol. ( ... ) Levé de bon matin, Abraham vint à l'endroit où il s'était tenu devant Yahvé et il jeta son regard sur Sodome, sur Gomorrhe et sur toute la Plaine, et voici qu'il vit la fumée monter du pays comme la fumée d'une fournaise ! » (Gn 18, 20 ; 19, 12-13 ; 19, 24-25 ; 19, 27-28).**

Commentant ce passage de la Bible, de nombreux Pères de l'Église, à la suite de Tertullien (cf. *Apologétique*, § 40) et de l'historien Orose (cf. *Histoire de l'Église*, 1, 5) témoignent que dans la plaine où s'étendaient les deux cités — lieu où se trouve aujourd'hui la Mer Morte —, **« une odeur d'incendie empestait encore la terre »**. Ceci pour exhorter les générations futures à ne pas oublier le châtement divin.

**« Au cours de mes voyages – affirma devant ses juges le martyr Pionius (mort en l'année 250) — j'ai traversé toute la Judée, j'ai franchi le Jourdain et j'ai pu contempler ce pays qui jusqu'à nos jours porte les traces de la colère divine ( ... ). J'ai vu la fumée qui aujourd'hui encore, monte de ses ruines et le sol que le feu avait réduit en cendres, j'ai vu cette terre désormais frappée de sécheresse et de stérilité. J'ai vu la mer Morte, dont l'eau a changé de nature ; elle s'est appauvrie par crainte de Dieu et ne peut plus nourrir d'êtres vivants » (Le gesta dei martiri, pp. 112-113).**

### ***L'apôtre saint Paul exclut les sodomites du salut***

Le Nouveau Testament ne fait que confirmer, en termes encore plus vigoureux, cette condamnation. Dans certains extraits de ses Épîtres l'Apôtre des Gentils nous donne une explication profonde de la ruine de Sodome et de Gomorrhe, **associant l'homosexualité à l'impiété, à l'idolâtrie, à l'homicide.**

**« Aussi Dieu les a-t-il livrés selon les convoitises de leurs cœurs, à l'impureté, en sorte qu'ils déshonorent entre eux leurs propres corps ; eux qui ont échangé le Dieu véritable pour le mensonge, adoré et servi la créature de préférence au Créateur, qui est béni éternellement. Amen ! Aussi Dieu les a-t-il livrés à des passions d'ignominie : car leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; pareillement les hommes, délaissant l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désir les uns pour les autres, ayant hommes avec hommes un commerce infâme et recevant, dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement. ( ... )**

**« Connaissant bien pourtant le verdict de Dieu qui déclare dignes de mort les auteurs de pareilles actions, non seulement ils les font, mais ils approuvent encore ceux qui les commettent » (Rm. 1, 24-27 ; 1, 32).**

**« En sachant bien que la Loi n'a pas été instituée pour le juste, mais pour les méchants et les rebelles, pour les impies et les pécheurs, pour les sacrilèges et les profanateurs, pour les parricides et les**

*matricides, les assassins, les impudiques, les homosexuels, (...) et pour tout homme qui agit contrairement à la saine doctrine morale » (1 Tm. 1, 9-10).*

**Excluant du salut ceux qui pratiquent le vice contre nature, l'Apôtre prononce à leur rencontre une condamnation bien plus grave que celle de la mort physique : celle de la mort éternelle.**

*« Ne vous y trompez pas ! Ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes ( ... ), ne posséderont le Royaume de Dieu » (1 Cor. 6, 9-10).*

***Saint Pierre et saint Jude mentionnent la destruction de Sodome comme châtement divin***

Le premier Pape, saint Pierre, et l'Apôtre saint Jude, prononcent la même condamnation en rappelant la destruction de Sodome et de Gomorrhe. Ils la présentent comme un divin avertissement qui doit servir à dissuader les impies et à conforter les fidèles.

*Si Dieu « a condamné à une totale destruction et réduit en cendres les villes de Sodome et de Gomorrhe, pour servir d'exemple aux impies à venir; et a délivré le juste Loth, qui était profondément attristé de la conduite de ces hommes sans frein dans leur dissolution (...), c'est que le Seigneur sait délivrer de l'épreuve les hommes pieux et réserver les hommes impies pour les châtier au jour du Jugement » (2 P 2, 6-9).*

*« De même Sodome, Gomorrhe et les villes voisines qui se livrèrent comme elles à l'impudicité et à des unions contre nature, sont-elles proposées en exemple, subissant la peine d'un feu éternel » (Jude, 7).*

---

## ***II — La doctrine de l'Église sur l'homosexualité***

---

Faisant écho à la malédiction des Saintes Écritures, l'Église, dès son origine, a condamné la pratique homosexuelle par **les paroles des saints Pères, premiers auteurs ecclésiastiques reconnus comme témoins de la tradition divine.**

***Saint Augustin : « les turpitudes contre nature doivent être partout et toujours détestées »***

L'illustre saint Augustin (354-430), évêque d'Hippone et Docteur de l'Église fut parmi les premiers à se prononcer

*« Les turpitudes contre nature, doivent être partout et toujours détestées et punies, celles par exemple des habitants de Sodome. Quand même tous les peuples imiteraient Sodome, ils tomberaient tous sous le coup de la même culpabilité, en vertu de la loi divine qui n'a pas fait les hommes pour user ainsi d'eux-mêmes. C'est violer la société même qui doit exister entre Dieu et nous que de souiller par les dépravations du libertinage la nature dont il est l'auteur » (Les Confessions, livre 111, chap. 8).*

***Saint Jean Chrysostome : la passion homosexuelle est diabolique***

Le Père de l'Église qui condamna le plus fréquemment le péché contre nature fut saint Jean Chrysostome (IVe siècle), Patriarche de Constantinople et Docteur de l'Église, dont nous rapportons **quelques passages d'une homélie commentant l'Épître de saint Paul aux Romains :**

« Les passions sont toutes déshonorantes car l'âme est plus abîmée et dégradée par les péchés que le corps par les maladies ; mais la pire entre toutes les passions est la convoitise entre hommes. ( ... ) Les péchés contre nature sont plus difficiles et moins rémunératifs si bien que l'on ne peut même pas affirmer qu'ils procurent le plaisir car le vrai plaisir est seulement celui qui s'accorde avec la nature. Mais quand Dieu a abandonné quelqu'un, tout est inversé ! Donc, non seulement leurs passions sont sataniques, mais leurs vies sont diaboliques. ( ... ) Donc je te dis, ceux-là sont pires que les meurtriers, et qu'il serait mieux mourir que vivre ainsi déshonoré. Le meurtrier sépare seulement l'âme du corps, tandis que ceux-là détruisent l'âme à l'intérieur du corps. Tu pourrais nommer n'importe quel péché, tu n'en nommeras jamais un pareil à celui-ci et, si ceux qui l'endurent pouvaient se rendre compte vraiment de ce qu'il leur est en train d'arriver, ils préféreraient mourir mille fois plutôt que de s'y soumettre. Il n'y a rien, absolument rien de si insensé et nocif que cette perversité » (Saint Jean Chrysostome, Homilia IV, Epistula Pauli ad Romanos ; cf. Patrologia Graeca, vol. 47, coll. 360-362).

### *L'interprétation de Sodome selon Saint Grégoire le Grand*

Saint Grégoire Ier, Pape (540-604), dit le Grand, Docteur de l'Église, voit dans le soufre qui se répandit sur Sodome, le péché contre la chair des homosexuels.

« Oui, le soufre représente bien la fétidité de la chair, l'histoire même de la Sainte Écriture en témoigne quand elle raconte la pluie de feu et de soufre répandue sur Sodome par le Seigneur Il avait décidé de punir en elle les crimes de sa chair et le choix même de sa vengeance a dénoncé la souillure qu'il accusait. Car le soufre a sa fétidité et le feu son brasier. C'est donc pour s'être embrasés des désirs pervers venus d'une chair fétide, que les Sodomites ont mérité de périr à la fois par le feu et par le soufre, afin qu'un juste châtement leur apprît ce qu'ils avaient fait dans un injuste désir » (Saint Grégoire le Grand, Morales sur Job, III partie, vol. 1, livre XIV, n. 23, p. 353).

*Saint Pierre Damien : « ce vice dépasse en gravité tous les autres vices... »*

**Parmi les saints du Moyen Âge qui luttèrent contre l'homosexualité, un des plus grands fut saint Pierre Damien (1007-1072), Docteur de l'Église, réformateur de l'Ordre bénédictin et grand écrivain et prédicateur. Dans son *Liber Gomorrhanus*, écrit vers 1049-1051 pour le Pape saint Léon IX, il dénonce vigoureusement la ruine spirituelle à laquelle se condamne celui qui pratique un tel vice.**

« Il est tout à fait juste que ceux qui, contre la loi naturelle et contre la raison humaine, remettent aux démons leur chair pour jouir de rapports si dégoûtants, partagent avec les démons la cellule de leur prière. En effet, vu que la nature humaine résiste profondément à ces maux en ayant en horreur l'absence du sexe opposé, il est plus clair que la lumière du soleil qu'elle ne pourrait jamais goûter de choses si perverses et inouïes si les sodomites, devenus presque des vases de colère destinés à la ruine, ne soient totalement possédés par l'esprit d'iniquité ; et en effet, cet esprit, à partir du moment qu'il s'empare d'eux, remplit leurs âmes si gravement de toute sa méchanceté infernale qu'ils désirent ardemment à bouche ouverte non pas ce qui est sollicité par le naturel appétit charnel mais seulement ce qu'il leur propose dans sa sollicitude diabolique. Quand donc le mesquin se lance en ce péché d'impureté avec un autre homme, il ne le fait pas par stimulation naturelle de la chair mais seulement par impulsion diabolique. (...) Ce vice ne doit pas être considéré comme un vice ordinaire puisqu'il dépasse en gravité tous les autres vices. En effet, il tue le corps, abîme l'âme, souille la chair, éteint la lumière de la raison, chasse l'Esprit Saint du temple de l'âme, y introduit le démon instigateur de la luxure, induit en erreur, arrache la vérité de l'esprit trompé, dresse des embûches au pèlerin, le jette dans un abîme, il l'y renferme pour ne plus le faire sortir, lui ouvre l'Enfer, lui ferme les portes du Paradis, le transforme de citoyen de la Jérusalem céleste en héritier de la Babylone infernale, d'étoile du ciel en paille destinée au feu éternel, le sépare de la communion de l'Église et le jette dans l'avidité et bouillonnant feu infernal. Ce vice essaye d'abattre les murs de la Patrie céleste et de réparer ceux de la ville de Sodome, brûlée et ressuscitée. »

« ... pousse à la haine de Dieu »

*« Cette pestilentielle tyrannie de Sodome rend les hommes abjects et pousse à la haine de Dieu, ourdit des guerres néfastes contre Dieu, écrase ses esclaves sous le poids de l'esprit d'iniquité, coupe leur lien avec les anges, soustrait l'âme malheureuse à sa noblesse en la soumettant au joug de sa domination. Elle prive ses esclaves des armes de la vertu et les expose à être transpercés par les flèches de tous les vices. Elle les humilie dans l'Église, les fait condamner par la justice, les souille en secret, les rend hypocrites en publique, en ronge la conscience comme un ver, en brûle les chairs comme un feu. (...) »*

*« Qu'ils apprennent donc ces malheureux à réprimer une si détestable peste du vice, à dompter virilement l'insidieuse lascivité de la convoitise, à contenir les fastidieuses incitations de la chair, à craindre viscéralement le terrible jugement de la divine rigueur en ayant toujours présente à la mémoire la menaçante sentence de l'Apôtre (Paul) : « C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant » (Hb. 10, 31). Ainsi que le dit Moïse : « S'il y a quelqu'un du côté de Dieu, qu'il s'unisse à moi ! » (Ex. 32). C'est-à-dire, si quelqu'un se reconnaît comme soldat de Dieu, qu'il s'apprête avec ardeur à confondre ce vice, qu'il ne néglige pas de l'anéantir avec toutes ses forces – et partout où on le découvrira, qu'il s'y jette contre pour le transpercer et l'éliminer avec les flèches très aiguës de la parole » (Saint Pierre Damien O.S.B., Liber Gomorrhanus, Patrologia Latina, vol. 145, coll. 159-190).*

**Saint Thomas d'Aquin : l'homosexualité « fait injure à Dieu lui-même, l'Ordonnateur de la nature »**

**Saint Thomas d'Aquin (1224-1274), le grand théologien dominicain proclamé Docteur universel de la chrétienté, décrit dans sa sublime Somme Théologique l'homosexualité comme le vice contre nature le plus grave en en faisant l'équivalent du cannibalisme et de la bestialité.**

*« L'intempérance est donc la plus blâmable pour deux raisons : d'abord parce qu'elle contrarie au maximum la dignité humaine. En effet, elle a pour matière les plaisirs qui nous sont communs avec les bêtes, nous l'avons dit. (...) Ensuite, parce qu'elle est le plus contraire à l'éclat et à la beauté de l'homme, car c'est dans les jouissances sur lesquelles porte l'intempérance qu'apparaît le moins la lumière de la raison qui donne à la vertu tout son éclat et sa beauté. (...) Les péchés de la chair, qui font partie de l'intempérance, même s'ils sont moins coupables, méritent cependant un plus grand mépris. Car la grandeur de la faute se prend du désordre par rapport à la fin, tandis que le mépris regarde la honte, qui s'évalue surtout selon l'indécence du pécheur (...) Mais les vices qui dépassent le mode de la nature humaine sont encore plus blâmables. Cependant même ceux-ci semblent se réduire au genre de l'intempérance selon un certain excès : comme lorsque quelqu'un trouve son plaisir à manger de la chair humaine, ou à avoir des relations sexuelles avec des bêtes ou avec des personnes de même sexe » (Saint Thomas d'Aquin, Somme Théologique, II-II, q. 142, a. 4).*

**En bref, si l'ordre de la droite raison vient de l'homme, l'ordre de la nature, en revanche, s'origine directement en Dieu. En conséquence,**

*« dans les péchés contre nature, où l'ordre même de la nature est violé, il est fait injure à Dieu lui-même. L'Ordonnateur de la nature » (Saint Thomas d'Aquin, Somme Théologique, II-II, q. 154, a. 12).*

**Sainte Catherine de Sienne : vice maudit qui répugne aux démons eux-mêmes**

**La grande sainte Catherine de Sienne également (1347-1380), maîtresse en spiritualité et Docteur de l'Église, condamna avec véhémence l'homosexualité.**

**Voici comment, dans son Dialogue de la divine Providence, elle relate les enseignements du Christ lui-même à propos du vice contre nature :**

*« C'est tout immondes qu'ils approchent de ce mystère, et non pas seulement avec l'impureté et la fragilité vers laquelle votre fragile nature vous incline (bien que la raison, quand le libre arbitre le veut, réprime cette rébellion) mais en commettant misérablement, au lieu de le réprimer, le maudit*

*péché contre nature. Comme des maudits et des insensés, puisque la lumière de leur jugement s'est obscurcie, ils ne sont plus incommodés par cette puanteur et par tant de misère ! Non seulement je l'ai en horreur, moi suprême et éternelle pureté (je l'abomine tellement que mon divin jugement a englouti cinq villes uniquement à cause de ce péché) mais que les démons eux-mêmes, les démons que ces misérables se sont donnés pour maîtres, ne peuvent le supporter. Non pas que le mal ne leur déplaise, ils n'aiment aucun bien, mais leur nature a été une nature angélique et c'est pourquoi elle répugne à voir commettre cet énorme péché » (Sainte Catherine de Sienne, *Le Livre des Dialogues*, chapitre 124, pp. 401-402).*

**Saint Bernardin de Sienne :** *« la sodomie maudite... perturbe l'intellect »*

Parmi ceux qui, à cette époque, parlèrent et écrivirent contre la résurgence de ce vice, le plus important est sans doute le franciscain saint Bernardin de Sienne (1380-1444), célèbre prédicateur, éminent tant par sa doctrine que par sa sainteté. Or il proclame dans son XXXIXe Sermon :

*« Il n'existe aucun péché au monde qui détienne plus l'âme que la sodomie maudite ; qui est un péché qui a été toujours détesté par ceux qui vivent selon Dieu, (...) «La passion pour des formes illégitimes est proche de la folie ; ce vice perturbe l'intellect. Brise l'âme élevée et généreuse, mène des grandes idées aux infimes, rend pusillanimes, irascibles, obstinés et endurcis, servilement inconstants et incapables de tout ; en outre, étant l'âme agitée par une insatiable convoitise de jouir, elle ne suit pas la raison mais la fureur». (...) La cause de cela est qu'ils sont aveuglés et si leurs pensées vont aux choses hautes et grandes, ainsi que les ont les âmes magnanimes, la fureur les rompt et les fracasse et les réduit à de viles choses, inutiles, pourries et corrompues et ces hommes ne se contenteront jamais. (...) Ainsi que certains participent plus de la gloire de Dieu plutôt que d'autres, ainsi en enfer, il existe des endroits où il y a plus de souffrance que d'autres et certains en ressentent plus que d'autres. Si celui qui a vécu avec ce vice de la sodomie éprouve plus de peine qu'un autre, c'est parce que ce vice est le plus grand qui soit » (Saint Bernardin de Sienne O.F.M., Sermon XXXIX, *Prediche volgari*, pp. 896-897, 915).*

**Saint Bonaventure :** *dans la nuit de Noël « tous les sodomites moururent sur toute la terre »*

Le franciscain saint Bonaventure (1217-1274), Docteur de l'Église honoré du titre de Docteur Séraphique, illustrant quelques faits surnaturels survenus au moment de Noël, affirme que

*« tous les sodomites, hommes et femmes, moururent sur toute la terre, selon ce que rappelle Saint Jérôme en commentant le psaume, «Une lumière est née pour le juste, pour mettre en évidence que Celui qui allait naître venait à réformer la nature et à promouvoir la chasteté» (Saint Bonaventure, Sermon XXI, *In Nativitate Domini*, prononcé dans l'Église de Sainte-Marie de la Portioncule, *Opera Omnia*, vol. IX, p. 123).*

**Saint Pierre Canisius :** *les sodomites violent la loi naturelle et la loi divine*

Dans son célèbre catéchisme, le jésuite saint Pierre Canisius (1521-1597), Docteur de l'Église, résumait ainsi l'enseignement de l'Église :

*« Ainsi que le dit l'Écriture Sainte, les sodomites étaient des gens très mauvais et même trop pécheurs. Saint Pierre et saint Paul condamnent ce néfaste et abject péché. En effet l'Écriture dénonce l'énormité d'une telle obscénité avec ces mots : «Le scandale des sodomites et des gomorrhéens s'est multiplié et leur péché s'est trop aggravé». Pour cela les anges dirent au juste Loth, qui abhorrait profondément les turpitudes des sodomites : «Abandonnons cette ville, etc.» ( ... ) L'Écriture Sainte ne tait pas les causes qui poussèrent les sodomites à commettre ce péché très grave et qui pourraient pousser aussi d'autres hommes. Nous lisons en effet dans le Livre d'Ezéchiel : «Voici quelle fut la faute de Sodome ta sœur : orgueil, voracité, insouciance tranquille, telles furent ses fautes et celles de ses filles ; elles n'ont pas secouru le pauvre et le malheureux, elles se sont enorgueillies et ont commis l'abomination devant moi, aussi les ai-je fait disparaître, comme tu l'as vu» (Ez. 16, 49-50). De cette*

*turpitude jamais suffisamment exécrée sont esclaves ceux qui n'ont pas honte de violer la loi divine et naturelle* » (Saint Pierre Canisius, *Summa Doctrina Christiana*, III a/b, p. 455).

### **La condamnation des Papes et des Conciles**

En 305, le Concile d'Elvire, en Espagne, demanda par le canon 71 «*qu'aux pédophiles*», soit «*refusée la sainte communion, même s'ils se trouvent en danger de mort* » (cf. *Canones Apostolorum et Conciliorum*, pars altera, p. 11). Les pénitences prévues par le Droit Canonique furent fixées en 314 au Concile d'Ancyre, canon 16.

Le XVI<sup>e</sup> Concile de Tolède qui se tint en 693, condamna par le canon 3 la pratique homosexuelle comme un véritable crime en soi, passible de sanctions juridiques : **le clerc était réduit à l'état laïc et condamné à l'exil à perpétuité**, le laïc lui, était excommunié, et après avoir été flagellé, était également exilé (*Conciliorum œcumenicorum collectio*, vol. XII, col. 71).

Puis au Concile de Nablouse qui se tint en Terre Sainte en 1120, furent établies des peines très précises à l'encontre de ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes contre nature, **des plus légères jusqu'au bûcher, prévu pour les récidivistes** (cf. *Conciliorum œcumenicorum collectio*, vol. XII, col. 264).

Plus autorisée encore fut la sentence du III<sup>e</sup> Concile œcuménique du Latran qui, en 1179, au II<sup>e</sup> canon, établit que

*«quiconque aura été reconnu coupable de s'adonner à l'impureté contre nature qui a provoqué la colère de Dieu sur les fils de rébellion (Ep. 5, 6), et consumé cinq villes dans le feu (Gn. 19, 24-25) sera, s'il est clerc, expulsé du clergé et relégué dans un monastère pour y faire pénitence ; s'il est laïc, excommunié et totalement retranché de la communion des fidèles»* (Décrets du III<sup>e</sup> Concile du Latran, in R. Foreville, Latran I, II, III et Latran IV, p. 216).

**Saint Pie V : « l'exécrable vice libidineux contre nature »...**

« Si l'esprit de l'Humanisme et de la Renaissance avait conduit à un nouveau réveil de la pratique homosexuelle, la réforme de l'Église, promue par la Papauté au XVI<sup>e</sup> siècle (plus connue sous le nom de contre-réforme) provoqua un tel sursaut des vertus de foi et de pureté, que presque tous les milieux qui en furent imprégnés, tant ecclésiastiques que laïcs, s'en trouvèrent assainis.

Parmi les membres du Magistère ecclésiastique, celui qui intervint avec le plus de solennité fut saint Pie V (1504-1572), le grand pape dominicain **qui par deux Constitutions condamna solennellement et interdit sévèrement le péché contre nature.**

*« Puisque nous avons orienté notre âme à enlever tout ce qui peut offenser de quelque manière la divine majesté, nous avons établi de punir avant tout et sans délai toutes les choses qui, soit pour l'autorité des Saintes Écritures soit pour les exemples très graves, semblent déplaire à Dieu plus que toute autre et le poussent à la colère : soit la négligence du culte divin, la ruineuse simonie, le crime de la bestialité et l'exécrable vice libidineux contre nature; fautes pour lesquelles les peuples et les nations sont flagellés par Dieu, pour une juste condamnation avec des catastrophes, des guerres, la faim et la peste. (...)*

*« Les magistrats doivent savoir que si après notre Constitution, ils seront négligents à punir ces crimes, ils en seront coupables devant le jugement divin et ils s'attirent même notre indignation. (...)*

*« Si quelqu'un commet ce crime infâme contre nature, pour lequel la colère divine frappa les fils d'iniquité, il sera livré au bras séculier pour être puni et si clerc, il sera soumis à un châtiment analogue après avoir été privé de tout grade ecclésiastique »* (Saint Pie V, Constitution *Cum primum*, du 1<sup>er</sup> avril 1566, Bullarium Romanum).

... « réprimer un tel crime avec le plus grand zèle possible »

« *Cet affreux crime à cause duquel les villes corrompues et obscènes furent brûlées par condamnation divine, marque d'une douleur poignante et ébranle fortement notre âme, nous poussant à réprimer un tel crime avec le plus grand zèle possible. A juste titre le Ve Concile du Latran (1512-1517) établit par décret que tout membre du clergé qui ait été surpris en ce vice contre nature à cause duquel la colère divine tomba sur les fils de l'iniquité, soit éloigné de l'ordre clérical ou obligé de faire pénitence dans un monastère. (...).* »

« *En voulant poursuivre avec plus de vigueur ce que nous avons décrété dès le début de Notre Pontificat (Constitution Cum Primum, citée), nous établissons que tout prêtre ou membre du clergé aussi bien séculier que régulier, de n'importe quel degré ou dignité, qui pratique un crime si horrible soit, en vertu de cette loi, privé de tout privilège clérical, de toute charge, dignité et bénéfice ecclésiastique et ensuite, soit immédiatement livré à l'autorité séculaire afin qu'elle le destine à ce supplice, prévu par la loi en tant que punition appropriée, qui châtie les laïcs glissés dans cet abîme » (Saint Pie V, Constitution *Horrendum illud scelus*, du 30 août 1568, in *Bullarium Romanum*).* »

*Saint Pie X « Le péché contre nature crie vengeance à la face de Dieu »*

**Au cours du XIXe siècle**, la sensibilité, sentimentale et érotique jusqu'à l'exaspération, diffusée d'abord par le romantisme, puis plus gravement encore par le décadentisme, contribua à **une certaine recrudescence de l'homosexualité**. Cette dernière qui pourtant semblait retenue par une « *morale laïque* » conventionnelle, se diffusa pourtant **en se dissimulant sous le voile d'un art et d'une mode sensuels**.

Au début de notre siècle, les digues de cette « *morale* », qui devaient bientôt se rompre, commencèrent à céder sous l'impact croissant des passions dérégées qui influençaient toujours davantage **les classes cultivées et aisées**. Et celles-ci commencèrent à **prétendre à une légitimation publique de ces dérèglements**. En conséquence, l'Église vit la nécessité de renouveler la condamnation des péchés renaissants, y compris celui de l'homosexualité.

Signalons au passage **deux documents du grand Pontife saint Pie X**. Dans son **Catéchisme de 1910** en effet, le « *péché d'impureté contre nature* » est classé pour sa gravité, **au second rang, après l'homicide volontaire**, dans la liste des péchés qui « *crient vengeance à la face de Dieu* » (Grand Catéchisme, n° 966).

« *On dit que ces péchés – explique le Catéchisme – crient vengeance à la Face de Dieu, parce que le Saint Esprit le dit et parce que leur iniquité est si grave et manifeste qu'elle provoque Dieu à punir avec les châtiments les plus sévères* » (n° 967).

*Le Droit Canonique prévoyait la peine de « l'infamie »*

**Le Code de Droit Canonique promu par saint Pie X**, mais publié par Benoît XV en 1917, et demeuré en vigueur jusqu'en 1983, traite de la **sodomie** dans les « *délits s'opposant au sixième commandement* », tout **comme l'inceste et autres délits dont la bestialité** (R. Naz, *Traité de Droit canonique*, t. IV, lib. V, p. 761).

Le délit de sodomie est puni, en ce qui concerne **les laïcs, par la peine d'infamie ipso facto** et autres sanctions à imposer au jugement éclairé de l'évêque, et en proportion de la gravité du cas particulier (canon 2357) ; **en ce qui concerne les ecclésiastiques et les religieux**, s'il s'agit de clercs mineurs (c'est-à-dire de degré inférieur au diaconat) par des peines diverses, en fonction de la gravité de la faute, qui peut aller jusqu'à la réduction à l'état laïc (canon 2358), et **s'il s'agit de clercs majeurs (c'est-à-dire diacres, prêtres et évêques), qu'ils soient**

« *frappés de suspense, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge, et dans les cas les plus graves ils peuvent être déposés* » (can. 2359, § 2 ; cf. *Dictionnaire de Droit Canonique*, t. VII, coll. 1064-1065).

Rappelons que la dite « *peine de l'infamie* » était extrêmement grave, puisqu'elle consistait en la « *perte totale ou partielle de la bonne réputation auprès des honnêtes gens* » et comportait l'interdiction d'exercer des charges ecclésiastiques et de remplir des fonctions de confiance comme celle de « parrain au baptême et à la confirmation » ou « d'arbitre » (Dictionnaire de Droit Canonique, t. V, coll. 1358-1359).

## *Et même l'« église conciliaire »*

*La Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « Les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés »*

Immédiatement après la guerre, le climat hédoniste et permissif de la société dite « *de consommation* », a contribué à aggraver le problème de l'homosexualité. Puis la révolte libertaire de la génération de 68 a proclamé le droit des passions dérégées à se rendre maîtresses de la société sans subir aucun frein ni répression.

Ces dernières décennies, tandis que l'homosexualité se voyait flattée et divulguée par le monde de la culture, de l'art, de la mode et du spectacle, le Magistère de l'Église a tenu à renouveler la condamnation du péché contre nature.

La congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié deux documents : *La personne humaine*, du 29 décembre 1975 et la *Lettre pastorale*, du 1er octobre 1986, dans lesquels elle réaffirme qu'il est impossible de légitimer, de quelque manière que ce soit, une forme de relations qui est totalement en contradiction avec le dessein divin et donc, par le fait même, avec la dignité humaine.

*« Selon l'ordre moral objectif, les relations homosexuelles sont des actes dépourvus de leur règle essentielle et indispensable. Elles sont condamnées dans la Sainte Écriture comme de graves dépravations et présentées même comme la triste conséquence d'un refus de Dieu. Ce jugement de l'Écriture (..) atteste que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés et qu'ils ne peuvent en aucun cas recevoir quelque approbation »* (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Déclaration *Persona humana*, n. 8).

*En condamnant la doctrine homosexuelle « l'Église ne limite pas, mais défend plutôt la liberté et la dignité de la personne entendues d'une façon réaliste et authentique »*

*« Il importe de préciser au contraire que, bien qu'elle ne soit pas en elle-même un péché, l'inclination particulière de la personne homosexuelle constitue néanmoins une tendance, plus ou moins forte, vers un comportement intrinsèquement mauvais du point de vue moral. C'est la raison pour laquelle l'inclination elle-même doit être considérée comme objectivement désordonnée.*

*« Saint Paul prend le comportement homosexuel comme exemple de la cécité dans laquelle est tombée l'humanité. Se substituant à l'harmonie originarie entre le Créateur et ses créatures, la grave déviation de l'idolâtrie (du plaisir en ce cas-là, n.d.l.r.) a amené toutes sortes d'excès dans le domaine moral. Saint Paul voit précisément dans les relations homosexuelles l'exemple le plus clair de cette dysharmonie (cf. Rm. 1, 18-32). Enfin, en pleine continuité avec l'enseignement biblique, dans la liste de ceux qui agissent contrairement à la saine doctrine sont mentionnés explicitement parmi les pécheurs ceux qui commettent des actes homosexuels (cf. 1 Tm. 1, 10).*

*« Ce n'est que dans la relation conjugale que l'usage des facultés sexuelles peut être moralement droit. Aussi, quand elle fait un usage homosexuel de ses facultés, la personne agit de façon immorale.*

*« L'activité homosexuelle entrave la réalisation et la satisfaction personnelle, parce qu'elle est contraire à la sagesse créatrice de Dieu. En rejetant des opinions erronées concernant l'homosexualité, l'Église ne limite pas, mais défend plutôt la liberté et la dignité de la personne*

*entendues d'une façon réaliste et authentique* » (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *La Pastorale à l'égard des personnes homosexuelles*, nn. 3, 6-7).

### ***Le nouveau Catéchisme de S. S. Jean-Paul II renouvelle la condamnation***

La condamnation des unions homosexuelles a été réaffirmée tout récemment par le Catéchisme de l'Église Catholique promulgué en 1992 par S. S. Jean Paul II :

*« S'appuyant sur la Sainte Écriture, qui les présente comme des dépravations graves, la Tradition a toujours déclaré que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés. Ils sont contraires à la loi naturelle ; ils ferment l'acte sexuel au don de la vie ; ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas »* (Catéchisme de l'Église Catholique, n° 2357).

### ***Documents officiels récents condamnent la légalisation de l'homosexualité***

**La promotion publique de l'homosexualité constitue, d'après l'ordre moral catholique, une faute beaucoup plus grave que celle de sa pratique privée.**

Elle représente en effet l'approbation officielle, de la part de l'autorité civile d'un péché qui devrait être au contraire condamné publiquement au nom du bien commun. Si par le passé, les milieux homosexuels se limitaient à la pratique de leur vice, sans aspirer à une justification morale ou à une légalisation publique, c'est précisément cela qu'ils prétendent obtenir aujourd'hui des gouvernements et même de l'Église. Rendus forts par la tolérance obtenue au cours de notre XXe siècle, tolérance qui en a augmenté le nombre et l'influence y compris politique, aujourd'hui, les cercles homosexuels organisés prétendent obtenir un statut juridique qui leur permettrait d'imposer à l'opinion publique l'accouplement contre nature comme un choix de vie qui devrait bénéficier de dignité, d'encouragements et de privilèges comparables à ceux qui jusqu'ici n'ont été reconnus qu'à la seule union selon l'ordre de la nature. Le Magistère de l'Église, en condamnant expressément et sans relâche la pratique homosexuelle, repousse à plus forte raison la proposition de légaliser, sous quelque forme que ce soit, l'union contre nature.

### ***La condamnation expresse de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi***

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi réaffirme avec, insistance que **le vice ne peut prétendre à aucune reconnaissance, parce que ce qui est mal aux yeux de Dieu ne saurait être admis socialement comme juste.**

*« Bien que la pratique de l'homosexualité représente une menace sérieuse pour la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes, les protagonistes de ce courant ne renoncent pas à leur action et refusent de prendre en considération l'étendue du risque qui y est impliqué. L'Église ne peut manquer de se préoccuper de tout cela et maintient donc fermement à ce sujet sa position claire, qui ne peut être modifiée sous la pression de la législation civile ou de la mode du moment. (...) Elle est consciente que l'opinion selon laquelle l'homosexualité serait équivalente à l'expression sexuelle de l'amour conjugal, ou aussi acceptable qu'elle, a un impact direct sur la conception que la société a de la nature et des droits de la famille, et met ceux-ci sérieusement en danger. (...) Quand on introduit une législation civile pour protéger un comportement auquel nul ne peut revendiquer un droit quelconque, ni l'Église ni la société dans son ensemble ne devraient s'étonner que d'autres opinions et pratiques déviantes gagnent également du terrain et que croissent les réactions irrationnelles et violentes »* (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *La Pastorale à l'égard des personnes homosexuelles*, nn. 9-10).

**« Il n'y a aucun droit à l'homosexualité »**

*« L'orientation sexuelle ne constitue pas une qualité comparable à la race, l'origine ethnique, etc., en ce qui concerne la non-discrimination. A la différence de celles-ci, l'orientation homosexuelle est*

*objectivement désordonnée et fait naître une préoccupation morale particulière. Il y a des domaines dans lesquels ce n'est pas une discrimination injuste de tenir compte de l'orientation sexuelle, par exemple dans le placement ou l'adoption d'enfants, dans l'engagement d'instituteurs ou d'entraîneurs sportifs, et le recrutement militaire. Les personnes homosexuelles, en tant que personnes humaines, ont les mêmes droits que toutes les personnes (...). Néanmoins, ces droits ne sont pas absolus. Ils peuvent être légitimement limités en raison d'un comportement externe objectivement désordonné. Ceci est parfois non seulement licite mais obligatoire. D'ailleurs, ceci vaudrait non seulement dans le cas d'un comportement coupable mais même dans le cas d'actions de malades physiques ou mentaux. (...) Inclure «l'orientation homosexuelle» parmi les considérations sur la base desquelles il est illégal de discriminer peut facilement amener à considérer l'homosexualité comme une source positive des droits humains. (...) Ceci est d'autant plus nuisible qu'il n'y a aucun droit à l'homosexualité, qui ne devrait donc pas constituer le fondement de revendications juridiques. Partir de la reconnaissance de l'homosexualité comme facteur sur la base duquel il est illégal de discriminer peut facilement, si non automatiquement, conduire à la protection légale et à la promotion de l'homosexualité, (...) De plus, il y a un danger qu'une législation qui ferait de l'homosexualité le fondement de droits puisse en réalité encourager une personne ayant une orientation homosexuelle à la déclarer publiquement ou même à chercher un partenaire afin de profiter des dispositions de la loi » (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *La Pastorale à l'égard des personnes homosexuelles*, appendice du 23 juillet 1992, nn. 10-14).*

*La Conférence Épiscopale Espagnole : le refus de légaliser la « famille homosexuelle » ne constitue pas une injuste discrimination*

*Contestant la résolution du Parlement Européen, dans une note intitulée *Mariage, famille et « unions homosexuelles »*, publiée le 24 juin 1994, la Conférence Épiscopale Espagnole s'exprime en ces termes :*

*« Nous devons pourtant aussi affirmer que l'on ne peut pas demander à la société de reconnaître la condition ou le comportement homosexuels comme une modalité de l'être humain, comparable, par exemple, aux différences naturelles de race ou de sexe. Nous dénonçons comme trompeuse la tentative de faire croire à l'opinion publique que certaines restrictions légales, comme l'interdiction de contracter un mariage et d'adopter des enfants, représentent des « discriminations injustes » à l'égard des homosexuels. De telles interdictions seraient injustes si elles étaient appliquées en raison de la race, de l'origine ethnique, du sexe, etc., mais ce n'est pas le cas ici. Les homosexuels, en tant que personnes humaines, ont les mêmes droits que toutes les autres personnes (...) Ces droits leur appartiennent en tant que personnes et non en raison de leurs tendances sexuelles » (Conférence épiscopale espagnole : *Mariage, famille et unions homosexuelles* n. 5).*

*Légitimer le « mariage homosexuel » va contre le bien commun*

*« Il est clair que lorsque les lois ne légitiment pas le comportement homosexuel, elles ne le font pas pour traiter quelqu'un de manière injuste mais pour répondre à la norme morale et pour protéger le bien commun de la société. Et, en revanche, les lois qui le légitimeraient n'auraient aucun fondement éthique et auraient un effet « pédagogique » négatif tendant à miner le bien commun. (...) Une quelconque comparaison juridique signifierait leur conférer une valeur d'institution sociale qui ne correspond en aucune manière à leur réalité anthropologique. (...) Les conjoints, en concevant et en éduquant les enfants, contribuent de manière irremplaçable à la croissance et à la stabilité de la société. C'est pourquoi ils méritent la reconnaissance et le soutien légal de l'État. En revanche, on ne peut reconnaître de dimension sociale similaire à celle du mariage et de la famille, dans la cohabitation d'homosexuels, qui ne peut en aucun cas avoir ces caractéristiques. (...) Le bien commun exige que les lois reconnaissent, promeuvent et protègent l'union matrimoniale, essentiellement hétérosexuelle, comme fondement imprescriptible de la famille. C'est pourquoi la législation qui assimile en un certain sens ce que l'on appelle unions homosexuelles au mariage, n'est pas acceptable. Les lois ne sont pas tenues de sanctionner l'état de fait en transformant le fait en droit. Il est vrai que les normes civiles ne pourront pas toujours inclure intégralement la loi morale, puisque la loi civile doit parfois, pour le bien de l'ordre public, tolérer ce qu'elle ne peut interdire*

*sans qu'en découle un dommage plus grave. Pourtant, cette tolérance ne pourra s'étendre aux comportements qui attentent aux droits fondamentaux des personnes, y compris les droits à la famille et au mariage comme institutions. Dans ce cas, le législateur, loin de se plier aux faits sociaux, doit «agir de telle manière que la loi civile soit réglée par les normes fondamentales de la loi morale» (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instruction Donum Vitae, n. 3). S'il ne le faisait pas, il se rendrait responsable des graves effets négatifs provoqués dans la société par la légitimation d'un mal moral tel que le comportement homosexuel «institutionnalisé» » (idem, nn. 8, 13, 19).*

### *Permettre l'adoption à des homosexuels : une injustice envers les enfants*

Que de mettre sur un pied d'égalité l'union homosexuelle et le mariage soit une absurdité, cela se mesure par exemple aux inévitables conséquences qui en découleraient dans le domaine de l'adoption d'enfants, ce qui ne manquerait pas d'être revendiqué comme un droit par les homosexuels.

*« Il n'est donc pas possible de qualifier de discrimination le fait que les lois interdisent l'adoption aux homosexuels. Il faut plutôt penser que ce serait précisément l'enfant éventuellement adopté dans de telles conditions qui serait injustement traité. À plus forte raison si l'on considère que, de nos jours, il y a un grand nombre d'époux disposés à adopter et répondant aux exigences qui, pour une raison ou une autre, ne réussissent pas à réaliser leur désir. Les enfants qui, malheureusement, auront été privés de leur famille, ne doivent pas être soumis à une nouvelle épreuve. Ils ont le droit de grandir dans un milieu qui ressemble le plus possible à celui de la famille naturelle qu'ils n'ont pas » (idem n. 14).*

### *S. S. Jean-Paul II : le Parlement européen demande « la légitimation d'un désordre moral »*

Dans son discours du 20 janvier 1994, prononcé peu après la résolution «*pro-homosexualité*» du Parlement Européen, S. S. Jean Paul II a réaffirmé qu'il est illicite de vouloir légaliser l'union homosexuelle.

*« Ce qui n'est pas moralement admissible c'est l'approbation juridique de la pratique homosexuelle. En effet, être compréhensif à l'égard de celui qui pêche, à l'égard de celui qui n'est pas en mesure de se libérer de cette tendance, n'équivaut pas à diminuer les exigences de la norme morale (...).*

*« Mais nous devons dire qu'avec la résolution du Parlement européen, la légitimation d'un désordre moral a été demandée. Le Parlement a conféré improprement une valeur institutionnelle à des comportements déviants qui ne sont pas conformes au plan de Dieu (...). En oubliant la parole du Christ : «la vérité vous libérera» (Jn 8, 32), on a cherché à indiquer aux habitants de notre continent le mal moral, la déviation, un certain esclavage comme voie de libération, en falsifiant l'essence même de la famille » (Jean Paul II, Angelus du 20/2/1994, L'Osservatore Romano, éd. française, du 22/2/1994).*

iii

Dès son origine, l'Église ne s'est pas limitée à condamner l'homosexualité ou à prescrire des pénitences spirituelles pour ceux qui la pratiqueraient, mais elle a également usé de toute son influence pour que les autorités civiles adoptent tous les moyens légaux contribuant à éviter la propagation d'un tel péché. L'Église a agi ainsi par stricte fidélité à la divine Révélation, qui la charge d'annoncer aux chefs des nations, aux gouvernements et aux États leur impératif devoir de conformer la législation et les applications concrètes de la politique à la doctrine morale et sociale contenue dans la Sainte Écriture, en particulier dans le Nouveau Testament.

Ainsi, les États ont l'obligation morale de condamner comme crime ce que la Révélation condamne comme péché social, **sinon ce sont les peuples tout comme leurs souverains qui devront subir les dures conséquences de la désobéissance à la Loi divine.** En effet, selon les mots de l'Écriture :

« *Ecoutez donc, rois, et comprenez ! Instruisez-vous, juges des confins de la terre ! Prêtez l'oreille, vous qui dominez sur la multitude, qui vous enorgueillissez de foules de nations ! Car c'est le Seigneur qui vous a donné la domination et le Très Haut le pouvoir, c'est lui qui examinera vos œuvres et scrutera vos desseins. Si donc, étant serviteurs de son royaume, vous n'avez pas jugé droitement, ni observé la loi, ni suivi la volonté de Dieu, il fondra sur vous d'une manière terrifiante et rapide. Un jugement inexorable s'exerce en effet sur les gens haut placés ; au petit, par pitié, on pardonne, mais les puissants seront examinés puissamment* » (Sg. 6, 1-6).

## 10- ANNEXE 4 - La FSSPX et l'homosexualité

En 1991, un sacristain homosexuel de Saint Nicolas du Chardonnet saisit les prudhommes contre la FSSPX pour licenciement abusif.

Gain au tribunal, puis annulation puis jugement annulé par la cour de Cassation :

Page 128 :

[http://books.google.fr/books?id=GbQau22hlXUC&pg=PA125&lpg=PA125&dq=droit+canon+2358&source=web&ots=Y8BtkeY2k&sig=mrD0Ot\\_2yXMJw5PhI2A9V1i2SZs&hl=fr&sa=X&oi=book\\_result&resnum=1&ct=result#PPA128,M1](http://books.google.fr/books?id=GbQau22hlXUC&pg=PA125&lpg=PA125&dq=droit+canon+2358&source=web&ots=Y8BtkeY2k&sig=mrD0Ot_2yXMJw5PhI2A9V1i2SZs&hl=fr&sa=X&oi=book_result&resnum=1&ct=result#PPA128,M1)

---

<http://www.laportelatine.org/communication/lectures/2004/passio/fsspx/fsspx.php>

Porte-parole des traditionalistes, l'abbé Marc Vernoy, prieur de la Fraternité à Fabrègues, a justifié la campagne lancée par l'association en dénonçant une

« *"bande-annonce abominable contre l'Église catholique et pour l'homosexualité"*. »

---

[http://qien.free.fr/2008/200807/20080700\\_bouchacourt.fra.htm](http://qien.free.fr/2008/200807/20080700_bouchacourt.fra.htm)

Abbé Bouchacourt

« *Parfois ces projets, comme l'avortement, la contraception, la légalisation de l'homosexualité, l'éducation sexuelle dans les écoles, sont contrariés et retardés dans leur application grâce au courage de quelques évêques et hommes politiques, mais, curieusement, ils ne sont jamais abandonnés. Les ennemis de l'Église et de la chrétienté jouent sur l'usure du temps. Ils savent que leurs idées s'imposeront tôt ou tard, efficacement relayées et diffusées par les médias qu'ils possèdent de façon quasi exclusive.* »

---

<http://www.bafweb.com/gpl.html>



## 20.06 Gay Pride de Lucerne : Contre-manifestation des catholiques traditionalistes

=> de part et d'autres des barrières, deux visions du monde

Les fidèles d'Écône se sont réunis à Lucerne à l'occasion de la Gay Pride pour manifester leur attachement aux principes de la morale catholique, leur désapprobation de l'étalage public et de la promotion des moeurs homosexuelles, et pour protester contre la décision du diocèse de Bâle d'accueillir, dans l'église des Franciscains, une manifestation dont le message est diamétralement opposé à celui de l'Église catholique sur le problème de l'homosexualité.

On pensera ce qu'on voudra, mais il est tout de même curieux de constater qu'il n'y a plus que ces catholiques-là pour défendre la position du pape et de l'Église dans les rues des capitales catholiques.

Entre 300 et 400 personnes se sont réunies le matin pour assister à une messe. Les hommes, au nombre d'une centaine, se sont ensuite rendus à Lucerne, en marge de la manifestation, pour prier, alors que les femmes et les enfants se rendaient en pèlerinage dans la campagne lucernoise.

Le but était de "*manifester notre défense de la morale par un témoignage public de notre foi*", peut-on lire sur [le site de la Fraternité sacerdotale saint Pie X \(FSSPX\)](#). Cette même foi considère ces manifestations de prières non comme des actes de rejets et d'agressivité, mais comme une "réparation" pour le tort causé à la morale.

La manifestation s'est déroulée sans incidents, à la suisse, mis à part une dizaine de libertaires ayant débarqué armés de... pistolets à eau. Les organisateurs auraient même "salué" les contre-manifestants, les traitant d'"asexuels" (cela dit, quand on voit le nombre d'enfants côté catho, on aurait plutôt tendance à les donner gagnant de ce point de vue-là...).

Ce n'est pas la première fois que la FSSPX manifeste sa foi, les homosexuels semblent s'y être habitués, et une Gay Pride ne serait pas complète s'ils venaient à manquer à l'appel (la contre-manifestation était même annoncée sur [le site de la Gay Pride 2005](#) !). De nombreux témoignages tendent à démontrer que le courage de ces quelques catholiques - qu'on aime à dire extrêmes, sans doute pour se protéger du message dont ils sont porteurs - sensibilise grandement la population sur les défauts de considération de la société face au douloureux problème de l'homosexualité. La prière mène au dialogue et au partage, des personnes se joignent à eux ou commencent à discuter, c'est un des grands aspects positifs de ce genre d'action.

Le BAF disposera de plusieurs photos dès ce soir.

### Témoignage d'un participant à la contre-manifestation (1'37)

---

<http://www.fsspx.org/fran/LettrePretres/24/LFP24Edito.htm>

« C'est donc que le bien de l'homme ne réside pas dans l'accomplissement de ses instincts. N'importe-t-il pas de le redire, à l'heure où la dénonciation de l'acte homosexuel est considéré par beaucoup comme un crime de lèse-majesté ? » Abbé Régis de CACQUERAY

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/DCYSL/DCysl.php>

## Communiqué du district de France

### Infamie

« Malheur à celui par qui le scandale arrive. Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou **une meule de moulin et qu'on le jetât à la mer, que s'il scandalisait un seul de ces petits** » - Mt, XVIII, 7 et 6

Le cinq juin dernier se sont déroulées les funérailles d'Yves Saint Laurent en l'église paroissiale Saint-Roch à Paris.

Yves Saint Laurent était un homosexuel affiché.

A ce titre, il était « un pécheur manifeste ».

Selon le Code de Droit canonique de 1983 lui-même, les funérailles ecclésiastiques devaient lui être refusées :

« Doivent être privés des funérailles ecclésiastiques, à moins qu'ils n'aient donné quelque signe de pénitence avant leur mort :

(...)3° les autres pécheurs manifestes, auxquels les funérailles ecclésiastiques ne peuvent être accordées sans scandale public des fidèles. » Canon 1184,3 §1

Si par la grâce de Dieu, il s'était repenti avant sa mort, un avis devait en être donné avant ou au cours de la cérémonie pour écarter le scandale.

Mais le scandale le plus grand est d'avoir autorisé « son compagnon » de dépravation à prendre la parole dans l'église pour exalter leur vie à deux.

Trois semaines se sont désormais déroulées depuis cette cérémonie sacrilège et **il n'y a pas eu**, à ma connaissance, **une seule voix ecclésiastique pour en exprimer la moindre gêne, le plus petit regret.**

Je dénonce, **en déplorant amèrement que ma voix soit solitaire**, ce spectacle innommable et j'exprime mon écoeurement devant l'asservissement où semble réduit le clergé catholique devant une caste dominante qui peut étaler le spectacle de ses vices avec sa bénédiction.

**Abbé Régis de CACQUERAY**, Supérieur du District de France

---

[http://www.absoluteastronomy.com/topics/Richard\\_Williamson](http://www.absoluteastronomy.com/topics/Richard_Williamson)

## Déclarations de Mgr Williamson sur l'homosexualité

### Homosexuality

### Homosexualité

**In his October 1997 letter** regarding The U.S. Bishops' Committee on Marriage and Family's: "Pastoral Message to Parents of Homosexual Children" Williamson wrote:

**Dans sa lettre d'Octobre 1997** concernant le *Comité des Évêques des États-Unis sur le Mariage et la Famille* : "*Message patoral aux parents d'enfantsof homosexuels*", Williamson écrit :

- "God will, as He has told us in the Gospel, go to almost any lengths to help the sinner who is trying to get out of his sin, but He abominates the sinner who wallows in it, and upon these modern cities that flaunt their perversity in annual homosexual parades, He is preparing such fire and brimstone as may make what fell upon Sodom and Gomorrah look like a fall of dew, because at least those cities never knew the Gospel."
- **"La volonté de Dieu, comme Il nous l'a dit dans l'Évangile, est d'aller presque à toute extrémité pour aider le pécheur qui cherche à sortir de son péché, mais Il a en abomination celui qui s'y enferme, et sur ces cités modernes qui étalent leur perversité en parades homosexuelles annuelles, Il est en train de préparer une pluie de feu et de soufre telle qu'elle pourra faire passer celle qui s'est abattue sur Sodome et Gomorrhe pour une douce rosée, parceque à tout le moins ces cités n'ont jamais accueilli l'Évangile."**
- "St. Paul in the famous passage on homosexuality in the first chapter of his Epistle to the Romans, verses 24 to 27, lambastes the Gentiles for practising this sin even though they had no revealed religion, and he does so in terms chosen to re-awaken that natural repugnance, e.g. verse 27: "And, in like manner, the men also, leaving the natural use of the women, have burned in their lusts one towards another, men with men working that which is filthy, and receiving in themselves the recompense which was due to their error". Therefore to speak of homosexuality as an "alternate life-style" is as perverse as equating the violation of nature with its observance. It is as foully corrupt as to make no difference between recognizing God the author of nature, and defying Him."
- **"Saint Paul dans le passage fameux sur l'homosexualité du premier chapitre de son Épître aux Romains, versets 24 à 27, stigmatise les Gentils pour la pratique de ce péché même s'ils ne suivaient pas une religion révélée, et il le fait en des termes qu'il choisit pour réveiller cette répugnance naturelle, cf. verset 27: "de même aussi les hommes, au lieu d'user de la femme selon**

*l'ordre de la nature, ont, dans leurs désirs, brûlé les uns pour les autres, ayant hommes avec hommes un commerce infâme, et recevant dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement". Aussi parler de l'homosexualité comme d'"un style de vie alternatif" est aussi pervers qu'équiparer le viol de la nature avec son observance. Cela est aussi odieusement corrompu que de refuser de faire une différence entre reconnaître Dieu, l'Auteur de la Nature, et Le défier."*

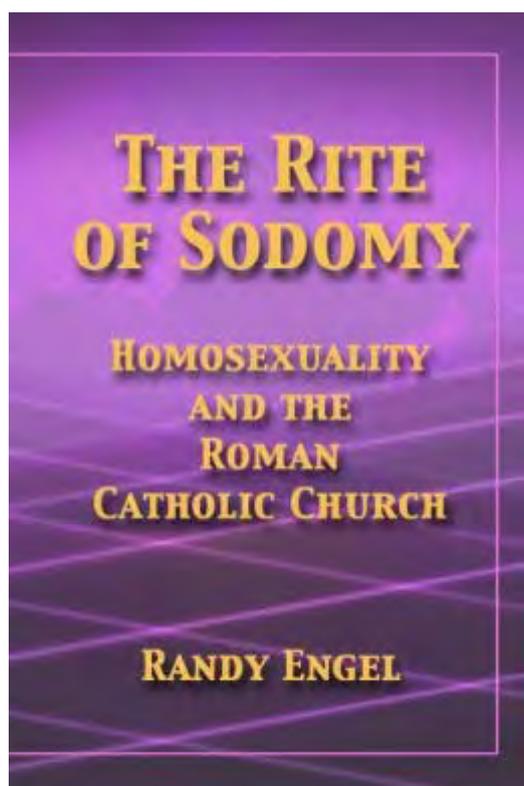
- "Therefore what is "innate", or in-born, in human nature concerning homosexuality is a violent repugnance. Therefore to speak of homosexuality, or even just an inclination to it, as being "innate" in certain human beings, of course to excuse them, is to accuse God at least of contradiction, if not also of planting in men the cause of sin, which is implicit if not explicit blasphemy."
- **"C'est pourquoi ce qui est "inné", ou programmé dès la naissance, dans la nature humaine concernant l'homosexualité, c'est une violente répugnance. C'est pourquoi parler d'homosexualité, ou même d'une simple inclination pour elle, comme étant "innées" en certains être humains, bien entendu pour les excuser, c'est accuser Dieu à tout le moins de contradiction, sinon aussi d'avoir implanté en l'homme la cause du péché, ce qui constitue implicitement, sinon explicitement, un blasphème."**
- " Therefore real charity, which wishes everlasting salvation to homosexuals, will, with all due prudence, not put a cushion under their sin, but paint it to them in its true colours to help them to get out of it."
- **" C'est pourquoi la véritable charité, qui recherche le salut éternel des homosexuels, se refusera, avec toute prudence d'usage, à glisser un coussin pour le confort de leur péché, mais le leur dépeint sous ses véritables couleurs afin de les aider à s'en libérer."**
- "But what does our American Bishops' Committee on Marriage and Family do? They dangerously down-grade the sin and dangerously up-grade the sinner, putting in effect a cushion beneath the sin.As for the sin, they do still - to their credit - say that homosexual activity is intrinsically wrong."
- **"Mais que fait notre Comité des Évêques Américains sur le Marriage et la Famille ? Ils minimisent dangereusement le péché et surestiment dangereusement le pécheur, plaçant dans les faits un coussin sous le péché. Pour ce qui est du péché, ils déclarent encore – ce qui est à leur crédit – que l'activité homosexuelle est intrinséquement mauvaise."**
- "Such a false love blurring sin and sinner has nothing to do with Catholicism! As St. Paul traced homosexuality back to idolatry, i. e. the breaking of the First Commandment, so the true remedy of the sin is for those practising it to return to the true worship and love of the true God. But what chance do they have of being led back to it by churchmen who virtually promote such corruption as in this Pastoral Message? Almost none."
- **"Un tel amour fallacieux qui brouille les notions de péché et de pécheur n'a rien à voir avec le Catholicisme ! Comme Saint Paul a fait remonter l'homosexualité à l'idolatrie, c'est-à-dire au viol du premier Commandement, aussi le remède véritable à ce péché pour ceux qui le pratiquent, c'est de retourner au véritable culte et au véritable amour du vrai Dieu. Mais quelle chance existe-t-il pour eux d'y parvenir, en y étant reconduit par des clercs qui font la promotion virtuelle d'une telle corruption ainsi exprimée dans ce Message Patoral ? A peu près aucune."**

11- **ANNEXE 5 - The Rite of Sodomy (1282 pages) Livre "Homosexualité et Église Catholique Romaine" - Présentation et épilogue - Randy Engel (juillet 2006)**

L'étude fondamentale de 1282 pages publiées par Mme Randy Engel :

***The Rite of Sodomy (1282 pages)***  
***Homosexuality and the Roman Catholic Church***  
**Randy Engel (juillet 2006)**

<http://www.theriteofsodomy.com>



This is a tale of intergenerational homosexuality in the American hierarchy with consequences beyond imagining. ...

An “open secret” is a secret hidden in plain sight. The homosexual lives of William Cardinal O’Connell of Boston and Francis Cardinal Spellman of New York were just such a secret, and remained so even after their deaths. There are at least two reasons for this. One, because they lived in an era when most Americans had no reference point by which they could recognize, discern and label homosexual behavior in the life of *any* individual, much less in the lives of two Catholic prelates of so great a stature. Secondly, because, with few exceptions, O’Connell and Spellman were surrounded by individuals who had no *wish* to know. The media and the police, for their part, kept their silence. The only group that *openly* discussed Spellman or O’Connell’s sexual exploits with young men, in and out of the clergy, were their homosexual contemporaries and they never “outed” either cardinal while the prelates were alive. ...

The homosexual legacy of William Cardinal O’Connell and Francis Cardinal Spellman has followed us into the 21<sup>st</sup> century. We are currently on the third generation of clerical homosexuals and pederasts who can be directly tied to Spellman and O’Connell and other homosexual prelates of the early 20<sup>th</sup> century...and there will be many more generations of clerical homosexuals and pederasts to follow unless Rome acts to disinherit the heirs of perversion from the Catholic priesthood and religious life.

C'est l'histoire de l'homosexualité intergénérationnelle au sein de la hiérarchie de l'Église catholique américaine avec des conséquences qui dépassent l'imagination....

Un "secret ouvert" est un secret masqué et cependant placé à la vue de tous. Les vies homosexuelles des Cardinaux William O'Connell de Boston et Francis Spellman de New York constituaient précisément un tel "secret", et le sont demeurées même après leurs morts. Il existe au moins deux raisons à cet état de choses. La première, parce qu'ils vivaient à une époque où la plupart des Américains ne disposaient d'aucun point de repère par lequel ils auraient pu reconnaître, discerner et identifier des comportements homosexuels dans la vie d'un individu quelconque, et bien moins encore dans les vies de deux prélats catholiques d'une si haute stature. La seconde, c'est que – à de rares exceptions près – les Cardinaux O'Connell and Spellman étaient entourés d'individus qui n'avaient *aucun désir de savoir*. Les medias, comme la Police, pour leurs parts, ont gardé le silence. Le seul groupe qui évoquait *ouvertement* les exploits sexuels de Spellman ou O'Connell avec des jeunes homes au sein du clergé comme à l'extérieur, était constitué de leurs contemporains homosexuels, et aucun d'eux n'a jamais – du vivant de ces prélats – dénoncé l'homosexualité de l'un ou de l'autre à l'extérieur de leur groupe. ...

L'héritage homosexuel des Cardinaux William O'Connell et Francis Spellman nous a poursuivi jusqu'au seuil du XXIème siècle. Nous en sommes à présent à la troisième génération de clercs homosexuels et pédérastes que l'on peut relier directement à Spellman et O'Connell ainsi qu'à d'autres prélats homosexuels du début du XXème siècle ...et il y aura encore bien d'autres générations de clercs homosexuels et pédérastes qui vont suivre à moins que Rome ne se décide à agir pour priver ces héritiers de la perversion de la prêtrise catholique et de la vie religieuse.

Dans la recension du livre de Mme Rangel à laquelle la revue conciliaire *New Oxford Review*<sup>43</sup> a consacré son numéro de novembre 2006, cette revue apporte les précisions suivantes :

« Dans son livre intitulé « *Le rite de sodomie : l'homosexualité et l'Église catholique* » (The Rite of Sodomy : Homosexuality and the Roman Catholic Church - New Engel Publishing, 2006 ; 724-327-7379 ; [www.riteofsodomy.com/](http://www.riteofsodomy.com/)), Randy Engel dévoile l'invasion, la colonisation et la cancérisation du sacerdoce et de la vie religieuse par les homosexuels au sein de l'Église catholique ».

« À la première page de l'introduction, **elle dit avoir écrit dans *The Wanderer* (à l'été 1987) un article dont son rédacteur en chef a biffé l'allusion aux « évêques homosexuels » :**

*« Je me souviens m'être promis alors que dès que le permettraient mes devoirs familiaux et les fonctions pro-vie que je remplissais en tant que directrice de la Coalition des États-Unis pour la vie (U.S. Coalition for Life), je m'intéresserais de plus près aux membres de la hiérarchie catholique ».*

« **Elle désigne nommément les évêques homosexuels**, avec de copieuses notes et citations à l'appui. Ce livre, dont l'écriture lui a pris une dizaine d'années, met en lumière un « *maelström* » homosexuel au sein de l'Église catholique. » *New Oxford Review*, novembre 2006.

<sup>43</sup> <http://www.newoxfordreview.org/note.jsp?did=1106-notes-colonization>

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit\\_XVI\\_Homosexualite.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf)

# The Rite of Sodomy (*extraits*) (1282 pages)

## Homosexuality and the Roman Catholic Church

### Randy Engel (2006)

<http://www.riteofsodomy.com>

## Sommaire

Introduction.....	ix
<b>I. Perspectives historiques.....</b>	<b>1</b>
1. Antiquité.....	5
2. Église primitive.....	33
3. Renaissance.....	71
4. Homosexualité et montée de l'État moderne.....	113
5. L'« <i>Homintern</i> » et les espions de Cambridge.....	295
<b>II. Homosexualité masculine</b>	
<b>L'individuel et le collectif.....</b>	<b>367</b>
6. L'homosexualité masculine – Sa nature et ses causes.....	369
7. Comportements homosexuels masculins.....	399
8. Pédophilie, pédérastie et relations homosexuelles intergénérationnelles.....	443
9. Le collectif homosexuel.....	469
<b>III. L'« <i>AmChurch</i> » (Église catholique américaine) et la révolution homosexuelle.....</b>	<b>507</b>
10. L' <i>Amchurch</i> – Son contexte historique.....	509
11. Bureaucratie épiscopale et révolution homosexuelle.....	549
12. L'héritage du cardinal O'Connel et du cardinal Spellman.....	615
<b>IV. L'homosexualisation de l'<i>AmChurch</i> .....</b>	<b>739</b>
13. Le réseau homosexuel au sein de l' <i>AmChurch</i> .....	741
14. Les évêques homosexuels et le réseau homosexuel diocésain.....	763
15. Le cas particulier du cardinal Joseph Bernardin.....	889
16. L'homosexualité dans les ordres religieux.....	919
17. Le « <i>New Ways Ministry</i> » (ministère des mœurs nouvelles) – Étude d'une subversion....	1003
<b>V. Le Vatican et les dernières pièces du puzzle.....</b>	<b>1087</b>
18. Les signes avant-coureurs au vingtième siècle.....	1089
19. Le pape Paul VI et le changement de paradigme de l'Église concernant l'homosexualité.....	1129
Épilogue.....	1169
Prières.....	1173
Bibliographie sélective.....	1175
Index.....	1195

## Épilogue (p. 1169-1172)

Dix-huit mois ont passé depuis que le manuscrit de *The Rite of Sodomy* a été remis à l'imprimeur, et d'importants changements ont eu lieu entre-temps dans la vie de l'Église, dont l'élection d'un nouveau pape n'a pas été le moindre : **le pape Jean-Paul II est mort le 2 avril 2005**, après quoi le cardinal Joseph Ratzinger, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a accédé au trône de saint Pierre en tant que pape Benoît XVI.

En outre, des événements importants se sont produits en rapport avec de nombreux personnages dont il est question dans ce livre.

**L'abbé Paul Shanley, de l'archidiocèse de Boston (à présent défroqué), se trouve derrière les barreaux de la prison d'État du Massachusetts, où il purge une peine de douze à quinze ans de prison pour attentat à la pudeur et viol commis sur la personne de Paul Buse, un des nombreux jeunes gens qu'il a exploités sexuellement.**

**Le Révérend James Porter, du diocèse de Fall River, Massachusetts (également défroqué), qui avait reconnu avoir agressé plus de cent victimes mineures, est mort d'un cancer le 11 février 2005** alors qu'il se trouvait en « *civil confinement* »<sup>44</sup>. Ironie du sort, c'est Shanley qui avait recommandé que Porter fût envoyé pour « *traitement* » chez les infâmes « *Servants of the Paraclete* » (Serviteurs du Paraclet) de Jemez Springs (Nouveau-Mexique) en 1967.

Le 30 mars 2005, Carmen L. Durso, Attorney (procureur) de Boston, a ouvert une action en justice au tribunal de grande instance du comté de Hampden, à Springfield (Massachusetts), au nom de **William Burnett, dont le viol par un prêtre s'inscrit dans l'héritage laissé par les cardinaux O'Connell et Spellman. Parmi les prélats nommés dans ce procès figurent les évêques Christopher Weldon et Timothy Harrington, tous deux décédés.** Selon Mme Durso, Burnett a été soumis deux fois au détecteur de mensonge par un examinateur hautement qualifié. Les autorités ecclésiastiques du diocèse de Springfield ont rejeté les accusations.

**La Society of St. John (Fraternité Saint-Jean), supprimée en septembre 2004 par Joseph Martino, évêque de Scranton, est réapparue sous la forme d'une association publique de fidèles et a établi son nouveau siège au Paraguay, dans le diocèse de Ciudad del Este, dont l'évêque est Rogelio Ricardo Livieres Plano, membre de l'Opus Dei.** Toutefois, en mars 2006, cet évêque aurait viré les **prédateurs sexuels Carlos Urritigoity et Eric Ensey**, et selon le Nonce apostolique au Paraguay, il n'y aurait plus trace de ceux-ci dans le pays. **On ignore où ces deux prêtres se trouvent à présent. Bien que leur ordre religieux ait été dissous, Urritigoity et Ensey n'ont pas encore été défroqués.** Aux États-Unis, le jésuite Anthony Myers continue à solliciter des fonds en utilisant une boîte postale de Maple Hill (Kansas), dans l'archidiocèse de Kansas City.

**Le 5 juillet 2004, la police de Springfield (Illinois) a été appelée au domicile de l'évêque émérite Daniel L. Ryan** pour apaiser une « *querelle d'amoureux* » entre Ryan et l'un de ses partenaires sexuels, qui était censé accompagner l'évêque en voyage au Portugal. Le domicile, ou plutôt le lupanar homosexuel de Ryan a été acheté pour le compte de celui-ci **par son successeur, l'évêque George J. Lucas.**

**Thomas Dupré, évêque de Springfield (Massachusetts), accusé de viol sodomite, est en fuite.** Les responsables diocésains refusent d'indiquer où il se cache, et le Saint-Siège n'a publié aucune information au sujet de l'enquête qu'il mène sur Dupré depuis la démission de celui-ci le 10 février 2004.

Neuf actions en justice pour agressions sexuelles ont été ouvertes **contre l'évêque émérite Lawrence Soens, du diocèse de Sioux City (Iowa).** Ces agressions, commises sur des élèves de sexe masculin, auraient eu lieu lorsque l'intéressé (alors simple prêtre) était principal de l'école secondaire Regina, à Iowa City, et

---

<sup>44</sup> NdT : Formule consistant à maintenir en prison à vie – après la durée légale de leur peine initiale – des individus condamnés pour agressions sexuelles sur la personne de mineurs. Cette formule est désormais appliquée dans plusieurs États des États-Unis, où elle fait l'objet d'une controverse.

recteur du séminaire Saint-Ambroise, à Davenport. Au moins un de ces procès a fait l'objet d'un **règlement à l'amiable pour la somme de 20.000 dollars**. Bien que les responsables diocésains eussent été saisis de trois allégations d'agressions sexuelles que Soens aurait commises au cours des années soixante, **l'archevêque James J. Byrne, de Dubuque, n'avait pas hésité à le consacrer évêque le 17 août 1983**.

Le rapport de 418 pages du « *grand jury* » que le Bureau du procureur du district de Philadelphie a publié le 9 septembre 2005 contient une critique cinglante du **rôle joué par le cardinal en retraite Anthony Bevilacqua et le défunt cardinal John Krol dans la dissimulation massive des délits sexuels répétés commis par des prêtres au sein de l'archidiocèse de Philadelphie**. Le cardinal Justin Rigali, successeur de Bevilacqua, a déclaré à la presse que le rapport était « *très pittoresque* » et « *partial* » et qu'il serait sans valeur pour les familles.

Le 25 février 2006, les responsables jésuites de la province de Chicago ont présenté des excuses à deux victimes agressées par le prêtre retraité Donald McGuire, qui enseignait à l'Académie Loyola de Wilmette (Illinois). Après avoir quitté cette école dirigée par des jésuites, **McGuire, qui y dispensait des cours très appréciés sur la vie spirituelle, est devenu le directeur spirituel de mère Teresa et de ses Missionnaires de la Charité**.

**L'archevêque Paul Marcinkus, directeur de la Banque du Vatican de 1971 à 1989, est mort le 20 février 2006 à Sun City (Arizona)**, tandis que se poursuivait à Rome le procès pour meurtre de Roberto Calvi. Dans l'affaire Calvi, l'accusation avait tenté, mais en vain, d'obtenir la déposition de Marcinkus à propos d'une série de combines et de meurtres en rapport avec la mafia et le blanchiment d'argent, mais **elle n'a pu faire tomber le mur d'immunité diplomatique élevé en faveur de l'intéressé par le pape Jean-Paul II, puis renforcé par celui qui allait devenir le pape Benoît XVI**.

Le 10 janvier 2006, l'attorney John A. Aretakis a intenté une action civile pour le compte de l'abbé Robert Hoatson auprès du tribunal de district de New York. L'abbé Hoatson, prêtre de l'archidiocèse de Newark, a intenté un procès contre **l'archevêque John Myers, de Newark, le cardinal Edward Egan, de New York, l'évêque Howard Hubbard, d'Albany, les Frères des Écoles chrétiennes** et d'autres personnes encore pour avoir prêté **appui à des membres du clergé connus comme étant des pédérastes délinquants**. Hoatson, qui se disait victime d'abus sexuels de la part des Frères des Écoles chrétiennes, a parlé de Myers, Egan et Hubbard comme d'« *homosexuels actifs* ». **Le cardinal Theodore McCarrick, bien que n'étant pas défendeur dans ce procès, est aussi désigné comme « homosexuel actif »**. En outre, Hoatson soutient que **Charles J. McDonnell, évêque émérite auxiliaire de Newark, et l'évêque Paul Bootkowski, de Metuchen (New Jersey) entretenaient des « relations inappropriées » avec le prêtre violeur Alfonso de Condorpusa, de l'archidiocèse de Newark**. Tant McDonnell que Bootkowski ont été consacrés par le cardinal McCarrick. La partie demanderesse exige que l'affaire soit jugée par un jury.

Les nouvelles de Rome ne sont guère meilleures.

**Le 27 janvier 2006, le quotidien italien *Il Giornale* affirmait dans son édition en ligne que le pape Paul VI avait en fait été victime de menaces de chantage concernant ses implications homosexuelles passées et avait demandé, pour régler cette crise, l'aide du Premier Ministre Aldo Moro, chef du parti démocrate chrétien**. Le bref article en question était tiré de l'édition du 6 janvier 2006 du périodique italien *L'Espresso* et reposait sur les notes confidentielles du général Giorgio Manes, vice-commandant des Carabiniers, la police militaire italienne.

Au Vatican, **le pape Benoît XVI a nommé l'archevêque William Levada, ancien archevêque de San Francisco et « ami des gays », à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et l'a coiffé du chapeau de cardinal**. À son tour, Levada – avec l'aide du cardinal Roger Mahoney, de Los Angeles, « *ami des gays* » lui aussi – a fait en sorte que son ancien archidiocèse revienne à un copain d'enfance, **l'archevêque George « Brokeback »<sup>45</sup> Niederauer, qui se trouve également être un « ami des gays »**. Levada et Niederauer étaient camarades de classe au séminaire Saint-Jean, ont fréquenté ensemble le camp de formation à la

<sup>45</sup> NdT : surnom faisant allusion à l'admiration que l'intéressé a publiquement exprimée pour le film américain « *Brokeback Mountain* », qui introduit l'homosexualité et sa promotion dans l'univers des cowboys et du western et qui a été mondialement encensé pour cette raison principale. Au secours, John Wayne !...

pédérastie de Camarillo (Californie) et sont copropriétaires d'un appartement de retraite à Long Beach. Niederauer, qui soutient qu'aucun lien n'existe entre la pédérastie et l'homosexualité, est **favorable à l'ordination de « gays » à condition qu'ils soient « célibataires »**.

Le groupe activiste « **gay** » *Outrage!* (Londres) poursuit sa campagne lancée en avril 1998 en vue d'obtenir des « **informations de première main** » sur la « **sexualité** » du cardinal Joseph Ratzinger, devenu pape sous le nom de Benoît XVI, avec des détails pouvant être corroborés. « *Nous ne savons pas si Ratzinger est gay ; mais s'il l'est, il mérite que cela soit dit publiquement, parce qu'on peut soutenir qu'il est le plus homophobe de tous les dirigeants du Vatican* », souligne l'*Outrage Queer Intelligence Service* (= service *Outrage de renseignements « pédés »*).

Les correspondants en poste à Rome signalent que le nouveau pape s'est acquis une réputation de goût dispendieux pour les chaussures et accessoires du bon faiseur, de « **comportement légèrement eccentric** » et de « **penchant pour le déguisement** ». Au cours de la Noël 2005, le pape a été photographié avec un bonnet de style médiéval bordé de fourrure, portrait qui ne peut être qualifié que d'ouvertement « **tendancieux** ». Un mois après, *La Stampa* a signalé que le pape se rendait secrètement dans son ancienne résidence, au 1 piazza città Leonina, déguisé en soutane noire et en compagnie d'un autre accessoire, **Don Georg Gänswein, son très beau secrétaire de quarante-huit ans, qui est son compagnon de voyage**.

Mais il y a plus. **Le 29 novembre 2005, la Sacrée Congrégation pour l'Éducation catholique** (dans les séminaires et instituts d'études) a publié une instruction universelle qu'on attendait depuis longtemps « **sur les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au séminaire et aux Ordres Sacrés** ». Le document, signé du cardinal Zenon Grocholewski, de l'archevêque John Michael Miller, CSB, Préfet pour la Congrégation et Secrétaire, et approuvé par le pape Benoît XVI, **n'affirme manifestement pas l'interdiction absolue de l'ordination d'homosexuels, de pédérastes et d'onanistes habituels que l'on trouve dans l'Instruction de 1961 sur la « sélection attentive et la formation des candidats aux états de perfection et aux ordres sacrés** ». En fait, l'instruction de 1961 n'a même pas mérité une note en bas de page dans la nouvelle instruction.

Selon l'instruction de 2005, « **tout en respectant profondément les personnes concernées, [l'Église] ne peut pas admettre au Séminaire et aux Ordres sacrés ceux qui pratiquent l'homosexualité, présentent des tendances homosexuelles profondément enracinées ou soutiennent ce qu'on appelle la culture gay** ». Le document prévoit cependant des exceptions lorsque « **les tendances homosexuelles seraient seulement l'expression d'un problème transitoire** ». Dans ce dernier cas, les tendances en question « **doivent de toute façon être clairement dépassées au moins trois ans avant l'Ordination diaconale** ».

Quel candidat au sacerdoce et à la vie religieuse bénéficie-t-il d'une telle exception ? Lors d'une interview accordée à Radio Vatican le 29 novembre 2005, le cardinal Grocholewski a déclaré que cela couvrirait toute personne **ayant pris part à un acte homosexuel sous l'effet d'une curiosité adolescente ou de l'alcool, ou bien s'étant prostituée dans le seul but d'obtenir des faveurs**. Beaux critères, en vérité, pour la plus sublime de toutes les vocations !

Le cardinal a déclaré ensuite que **les normes exprimées dans le document ne s'appliquaient pas aux homosexuels déjà ordonnés prêtres**, ce qui est une façon équivoque de reconnaître que le pape Benoît XVI, comme son prédécesseur le pape Jean-Paul II, **ne compte nullement faire le ménage et engager une attaque sérieuse contre le collectif homosexuel au sein du sacerdoce et de la vie religieuse catholiques**.

**12- ANNEXE 6 - The Rite of Sodomy (1282 pages) - Extraits traduits du chapitre 16 - L'homosexualité dans les ordres religieux - La Société de Saint Jean - Exploitation des Ordres Traditionalistes (pages 954-972)**

**The Rite of Sodomy (1282 pages)  
Homosexuality and the Roman Catholic Church  
Randy Engel (juillet 2006)**

<http://www.riteofsodomy.com>

**Extraits traduits du chapitre 16  
*L'homosexualité dans les ordres religieux***

**La Société de Saint Jean  
Exploitation des Ordres Traditionalistes  
(Extraits traduits des pages 954-972)**

C'est vraiment un grand bien d'utiliser la liturgie traditionnelle, mais ce n'est pas du tout un bien pour la vertu ou la sauvegarde des âmes si le faire signifie user de façon révoltante de sa position spirituelle à des fins sexuelles. La Société de Saint Jean est en train de faire ses dents sur cet abus, et de cette façon attaque directement le sacerdoce de Dieu lui-même. Aucun vrai traditionaliste ne peut dire : "Nous voulons la Messe traditionnelle. Ne fâchons pas l'évêque – peu importe qu'on abuse de quelques garçons, du moment que ce n'est pas mon fils !" Partout où il y a négligence sur ce plan, cela doit être porté devant la justice. L'Église du Christ, c'est à dire la Sainte Église Catholique et le mouvement traditionnel s'en trouveront mieux. *Speculum justitiae, ora pro nobis.*<sup>xx</sup>

Rev. Richard A. Munkelt, Ph.D.

**Le 21 Mars 2002**, une action au civil pour abus sexuel a été entreprise devant la Cour du District U.S. du **Middle District de Pennsylvanie contre la Société de Saint Jean basée à Shohola, Pa.**, deux de ses membres fondateurs, **les abbés Carlos Roberto Urrutigoity et Eric Ensey**, le Diocèse de Scranton, **Mgr James C. Timlin**, la **Fraternité Sacerdotale de Saint Pierre basée à Elmhurst**, Comté de Lackawana, Pa. et l'**Académie Saint Grégoire également située à Elmhurst.**<sup>xxi</sup>

**L'abbé Urrutigoity, fondateur, et l'abbé Ensey, Chancelier de la Société de Saint Jean sont accusés d'abus sexuel sur le plaignant John Doe.**<sup>xxii</sup> Ensey est accusé d'avoir contraint John Doe à des actes sexuels incluant la sodomie alors que Doe était mineur et étudiait à Saint Grégoire. Urrutigoity est accusé de "contacts sexuels déplacés" envers le plaignant alors que Doe résidait dans la propriété de Shohola et qu'il n'était plus mineur. Les deux prêtres de la SSJ furent incardinés dans le Diocèse de Scranton par Mgr Timlin. Ils faisaient office de chapelains, de professeurs à temps partiel, et de conseillers spirituels à Saint Grégoire un collège Catholique de garçons appartenant à la Fraternité Sacerdotale de Saint Pierre.

Le procès vise Mgr Timlin, la FSSP<sup>46</sup> et l'Académie Saint Grégoire pour grave négligence pour n'avoir pas agi sur des faits connus concernant les antécédents homosexuels d'Urrutigoity et Ensey, et n'avoir pas protégé le plaignant, un mineur, des deux prédateurs sexuels dont la position à l'Académie avait été organisée par la FSSP avec l'approbation de l'Ordinaire du Diocèse Mgr Timlin. Les chefs d'inculpation comprennent :

<sup>46</sup> Il s'agit de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, NdT

agression et voies de faits, négligence, imposition intentionnelle de détresse émotionnelle, envahissement de la vie privée, et manquement au devoir.

Le plaignant et ses parents, Jane et John Doe Senior qui résident en Caroline du Nord demandent plus de \$75.000 en réparation et \$1 million en dommages et intérêts. Un procès en Assise a été demandé.

Ce cas d'école sur la Société de Saint Jean démontre comment le vice de l'homosexualité peut se répandre rapidement même dans un environnement traditionaliste comme celui de l'Académie de Saint Grégoire.

### **La SSJ et la Cité de Dieu**

L'abbé Carlos Urrutigoity, le fondateur et dirigeant reconnu de la Société de Saint Jean, déclare que **la vision pour la Société et la Cité de Dieu lui était venue alors qu'il étudiait au Séminaire de Saint Thomas d'Aquin de Winona appartenant à la Fraternité Sacerdotale de Saint Pie X (FSSPX). En Mai 1997, le prêtre ordonné par la FSSPX fut expulsé du séminaire de Winona, officiellement parce qu'il voulait fonder un nouvel ordre religieux.**

Après avoir dérivé d'un diocèse à un autre, le charismatique **abbé Urrutigoity, l'abbé Ensej et une poignée de séminaristes venant de Saint Thomas furent accueillis par Mgr James Timlin du Diocèse de Scranton, et la Société de Saint Jean (*Societas Sancti Joanni*) naquit.**

Le 24 Mai 1998, Mgr Timlin, avec la bénédiction de Rome, donna son approbation canonique à la nouvelle société. Six mois plus tard, il ordonnait deux nouveaux prêtres à la SSJ, les abbés Basel Sarveh et Dominic Carey.

En Septembre 1999, la SSJ acheta 1025 acres de terre à Shohola, Comté de Pike, dans le de massif de Pocono pour \$2,9 millions afin de construire une cité Catholique autonome sur le modèle médiéval où ses habitants partageraient une vie et une foi commune. Une fois complétée, la communauté de la SSJ devait comporter des établissements d'éducation et de formation *par excellence*, du berceau à la tombe.

Dans ce but, la SSJ demanda au Dr Ronald MacArthur, le fondateur du Collège Saint Thomas d'Aquin en Californie de l'aider à fonder un collège similaire d'arts libéraux Catholiques dans la propriété de Shohola. Le Dr. MacArthur demanda au Dr. Jeffrey Bond de l'aider dans le projet de Collège Saint Justin Martyr. MacArthur retira ensuite son appui pour le projet après avoir décidé que le concept de Cité de Dieu envisagé par la SSJ n'était pas faisable. Croyant que Mgr Timlin était pleinement engagé dans le projet, le Dr. Bond prit la place de MacArthur. Il lança un programme de financement pour le Collège Saint Justin Martyr/Maison d'Etudes.

### **La Structure Canonique de la SSJ**

**La Société de Saint Jean n'est pas un ordre religieux au sens traditionnel du mot. Elle est vue canoniquement comme une "Association Publique de Fidèles", une association plus ou moins accolée de prêtres diocésains ayant la permission de vivre ensemble selon des règles de vie et accomplissant certaines missions apostoliques.** Dans le cas de la SSJ, c'est à l'Évêque de Scranton que ses prêtres et religieux doivent respect et obéissance.<sup>xxiii</sup> L'Ordinaire du Diocèse de Scranton a également le pouvoir de supprimer la SSJ à tout instant.<sup>xxiv</sup>

Le site Web officiel de la Société de Saint Jean décrit l'institution comme "une association de prêtres, clercs, religieux et laïcs travaillant sous l'autorité du Pape et des évêques de l'Église à faire revivre la sainteté de vie et la civilisation Catholique au troisième millénaire".<sup>xxv</sup>

Les informations qui suivent sur la Société de Saint Jean, son charisme spécial, sa mission apostolique, sa structure et ses programmes sont tirés de son "Document Fondateur".<sup>xxvi</sup>

La communauté de la SSJ se compose de trois groupes. Il y a une communauté de clercs, vivant ensemble en permanence une vie de piété, d'étude et d'apostolat par lequel la société espère redécouvrir la signification profonde de chaque ordre, mineur et majeur. Au sein de la communauté **il y a aussi une fraternité religieuse d'hommes "cherchant à devenir un institut religieux de droit diocésain"**, qui se consacrent à Dieu au moyen des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Enfin, il y a un groupe composé d'hommes et de femmes Catholiques voués au culte de Dieu et désireux de se mettre eux-mêmes (et leurs biens) à la disposition et pour les buts de la SSJ et son élite cléricale dirigeante.

On dit que le charisme de la SSJ repose sur quatre points : **l'usage solennel de la Liturgie de Rite Romain, le renouveau de la vie sacerdotale, de l'éducation, et la formation de petites cités avec une vraie Culture Catholique.**<sup>xxvii</sup>

On nous dit que les fondateurs de la SSJ, ont beaucoup appris "sur les institutions de vie commune sans vœux" comme modèle et ont adopté "les structures de base fournies par la loi, avec cependant les adaptations

requis par les buts spécifiques et le charisme unique de la Société de Saint Jean". Ils ont conçu **l'amour de la Liturgie et l'excellence ecclésiastique dans l'éducation de l'Ordre de Saint Jérôme ; le système de prieurés confédérés de l'Ordre Bénédictin ; l'idée "d'une série d'associations autonomes travaillant en commun sous l'égide d'un modérateur suprême" telle que conçue par Saint Martin, Évêque de Tours ;** et quelques canons de la Règle de Saint Augustin en rapport avec "les clercs vivant en commun et s'aidant mutuellement à accomplir leur devoir d'état".<sup>xxviii</sup>

Le Document Fondateur déclare que **les prêtres de la SSJ sont consacrés au Sacré Cœur de Jésus, au Cœur Immaculé de Marie et à Saint Jean l'Évangéliste** "en considération de sa fidélité et de sa présence au Sacrifice de la Croix, où il s'associa à ces Cœurs Bienheureux, et de la perfection de son esprit prophétique sur la fin des temps".<sup>xxix</sup>

"Restauration" est le mot clé de la mission épousée par la Société, comprenant la restauration de la Liturgie Sacrée, de la vie spirituelle, de la sagesse et de l'éducation Catholiques, du leadership Catholique, de la vie communautaire, de la vie ascétique, de l'apostolat, de l'Ordre naturel, etc.<sup>xxx</sup> Tout ce traditionalisme malgré, cependant, que la SSJ s'engage à l'ouverture envers "le besoin d'un *aggiornamento* véritable et fructueux".<sup>xxxi</sup>

Dans un chapitre dédié au "Statut de l'Église Catholique dans la Société Moderne", et à "La Crise de l'Homme Moderne", **la SSJ déclare qu'elle forme "une nouvelle génération de prêtres" qui aideront à résoudre la "crise" actuelle dans l'Église et la société.**<sup>xxxii</sup>

"La cité sur la colline que nous espérons construire n'est pas pour se cacher du monde ni le condamner pharisaïquement, mais plutôt pour lui témoigner des vérités de la Foi... de la possibilité de vivre une vie Chrétienne intégrale, corporative dans le monde d'aujourd'hui ; une lumière qui doit briller et non être mise sous le boisseau", expliquent les fondateurs.

La SSJ invite les personnes intéressées à vivre dans la Cité de Dieu de contacter la Société et de faire un don pour la construction de "la nouvelle fondation pour la culture Catholique" à Shohola puis ailleurs.

Le seul problème de ce tableau idyllique est que tout est une gigantesque imposture du début à la fin. **La SSJ est, comme un de ses anciens prêtres l'a correctement décrite, un "culte homosexuel et ses desservants**», et n'il y a aucune Cité de Dieu qui pousse sur les Montagnes de Pocono.<sup>xxxiii</sup>

### **La Corruption de l'Académie Saint Grégoire**

**L'Académie Saint Grégoire, porte drapeau de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, est un lycée de garçons exploité par la Fraternité Saint Pierre dans le diocèse de Scranton.** Le prospectus de l'école déclare qu'elle se consacre à l'éducation Chrétienne dans les lignes fixées par le Pape Pie XI dans son encyclique du 31 Décembre 1929 *Divini Illius Magistri*.<sup>xxxiv</sup>

A Saint Grégoire, notre seul but est la formation de jeunes hommes Catholiques. Nous proposons une éducation des arts libéraux suivant la sagesse persistante de la civilisation Occidentale. L'Académie forme de jeunes hommes qui sont forts dans la foi, l'espérance et la charité, et qui manifestent dans leurs vies les vertus intellectuelles et morales incluant la prudence, la sagesse et le discernement... Les élèves reçoivent une instruction complète sur la doctrine et les enseignements moraux de l'Église, insistant sur l'orthodoxie et le Magistère... La prière Catholique est au centre de la vie de Saint Grégoire, et au coeur de celle-ci se trouve le Saint Sacrifice de la Messe, offert journallement dans le rite Latin traditionnel par les prêtres de la Fraternité Saint Pierre avec l'autorisation de l'évêque de Scranton.<sup>xxxv</sup>

Le large campus est établi dans 190 acres d'un beau terrain montagneux dans l'est de la Pennsylvanie près du siège du District pour l'Amérique du Nord à Elmhurst. Bien que Saint Grégoire aie comme règle de ne pas accepter les garçons présentant de graves problèmes scolaires ou disciplinaires, le tonus moral et pédagogique se mit à descendre en flèche lorsque les prêtres de la SSJ arrivèrent à l'Académie.

**A l'automne 1997, l'abbé Arnaud Devillers, le Supérieur du District de la FSSP autorisa, avec la bénédiction de Mgr Timlin, les prêtres de la SSJ de résider temporairement dans une aile vide de l'Académie jusqu'à ce qu'ils trouvent une nouvelle maison.** L'année scolaire suivante, les Servants Minor de Saint François rejoignirent également la SSJ dans l'aile des hôtes de l'Académie.

Lorsque l'école ouvrit pour l'année 1998-1999, **l'abbé Devillers demanda aux prêtres de la SSJ de faire office d'aumôniers de l'Académie,** car la Fraternité Saint Pierre manquait de prêtres.<sup>xxxvi</sup> Aucun contrôle de sécurité sur les prêtres de la SSJ ne fut entrepris, ni par la FSSP, ni par le Diocèse de Scranton.

**Les fonctions de la SSJ étaient de célébrer la Messe, entendre les confessions, enseigner le catéchisme et assurer la direction spirituelle des garçons de Saint Grégoire.** Sur le plan pratique, dans l'année qui suivit leur arrivée à l'Académie, les prêtres de la SSJ dirigeaient l'établissement. Les membres de la SSJ emmenaient aussi des élèves de l'école dans des sorties et des voyages. Lorsque la Société eut acheté la propriété de Shohola, elle invita les élèves et étudiants de Saint Grégoire à la visiter, à camper et se réunir dans ses nouveaux établissements.

**En autorisant la SSJ à prendre en charge la formation spirituelle de ses élèves, la FSSP donna en réalité aux clercs pervers de la SSJ accès non seulement aux corps des jeunes hommes, mais aussi à leurs âmes, ce qui donne une dimension supplémentaire démoniaque à leur criminelle entreprise à Saint Grégoire.**

La préparation systématique des garçons de Saint Grégoire commença avec l'introduction d'alcool et de tabac destinés à diminuer les inhibitions sexuelles et la résistance morale des victimes potentielles.

Dans le témoignage sous serment donné par M. Jude Huntz, le surveillant en chef des dortoirs, il y avait un incident en Mars 1998 dans lequel, d'après ses dires, il avait remarqué trois élèves de retour de la résidence de la SSJ à Saint Grégoire dans un état d'intoxication avancée. Huntz a déclaré que la police avait été appelée et que les officiels de la SSJ avaient reçu une mise en garde contre la délivrance d'alcool à des mineurs.<sup>xxxvii</sup> Dans des témoignages sous serment à propos de l'affaire John Doe, M. Paul Hernak, un professeur de Saint Grégoire, et M. Jerry Zienta, un surveillant de dortoir confirmèrent l'accusation de Huntz.

Cependant, l'abbé Paul Carr, l'aumônier de la FSSP à l'Académie, contredit l'histoire de Huntz. L'abbé Carr soutient que la seule fois que la police ait été appelée était pour vérifier si les parents étaient d'accord pour que l'on donne de l'alcool à leurs propres enfants mineurs.<sup>xxxviii</sup>

En outre, Huntz ajoutait dans son témoignage que peu de temps après leur arrivée à Saint Grégoire, les prêtres de la SSJ commencèrent à inviter des garçons dans leurs quartiers pour des films et la direction spirituelle. Cette pratique amena des problèmes de couvre feu pour les surveillants de dortoir car les garçons revenaient quelquefois à leur dortoir à des heures très tardives.<sup>xxxix</sup>

Par la suite M. Alan Hicks, Directeur de l'Académie, modifia le règlement pour permettre aux garçons recevant une "direction spirituelle" des prêtres de la SSJ de retourner à une "heure raisonnable" (terme vague), les surveillants de dortoir développèrent un nouveau système dans lequel un surveillant contrôlait les garçons le soir et l'autre le matin.

Le fait que les prêtres de la SSJ gardaient les élèves tard amena d'autres problèmes pour les surveillants. Les garçons se réveillaient difficilement le matin suivant, étaient souvent en retard à la chapelle et étaient léthargiques en classe dans la journée.

Même après que Hicks ait informé Urrutigoity que ces visites nocturnes posaient des problèmes, la pratique des conseils spirituels tard dans la nuit et de donner de l'alcool et du tabac aux garçons se poursuivit.<sup>xi</sup> On rapportait aussi que des élèves achetaient de la marijuana en dehors du campus et la fumaient avec leurs camarades à l'Académie.<sup>xii</sup>

### **La préparation des Garçons de Saint Grégoire**

Une fois que les prêtres de la SSJ se furent insinués à Saint Grégoire les bruits d'actes homosexuels et d'autres comportements sexuels bizarres commencèrent à parvenir aux oreilles des officiels et du personnel de l'Académie.

On rapporta qu'un *senior prefect*<sup>47</sup> à Saint Grégoire avait pris l'habitude de "terroriser" les élèves des classes inférieures en sautant nu dans leurs lits durant la nuit. Il y eut des incidents de jeunes garçons imitant la fellation dans les dortoirs des garçons.<sup>xlii</sup> Des bruits suivant lesquels l'abbé Urrutigoity dormait avec certains élèves commencèrent à circuler sur le campus.

En Février 1999, Paul Hornak, un professeur de Saint Grégoire emmena un groupe d'élèves dans une expédition de camping hivernal le long de l'*Appalachian Trail* à la frontière entre la Pennsylvanie et le New Jersey. L'abbé Urrutigoity se porta volontaire pour être le "directeur spirituel". Durant l'excursion, Hornak apprit que le prêtre avait fourni aux garçons sous sa tente des cigares et du vin et que deux des garçons se vantaient d'avoir partagé le sac de couchage d'Urrutigoity. Confronté à l'accusation d'avoir donné de l'alcool et du tabac à des mineurs et d'avoir dormi avec des garçons dans son sac de couchage, le prêtre se défendit ses actes comme un moyen d'encourager la "bonne camaraderie".<sup>xliii</sup>

---

<sup>47</sup> Elève de classe supérieure chargé de faire régner la discipline, NdT

Dans son témoignage sous serment pour l'affaire John Doe, Hornak déclarait que l'abbé Urrutigoity semblait considérer que "dormir avec des garçons dans son sac de couchage était parfaitement naturel et qu'il était manifestement parvenu à convaincre les deux jeunes garçons qu'il n'y avait rien de mal à ça".<sup>xliv</sup>

Hornak notait que durant l'année scolaire 1998-1999 il avait "souvent entendu des bribes de conversation entre les garçons qui ne me laissèrent aucun doute sur le fait que boire, fumer et faire lit commun était courant". Il disait qu'il "s'en plaignait à qui voulait l'entendre", mais que personne à Saint Grégoire ne semblait s'en préoccuper.

Au printemps 1999, Hornak prévint qu'il ne retournerait pas à Saint Grégoire à l'automne. Lors de son entretien de sortie avec l'abbé Devillers, Hornak dit à ce dernier qu'il "pensait fermement que la Société de Saint Jean avait engagé les garçons de Saint Grégoire dans une activité pré-homosexuelle lors de leur séjour à l'école". Interloqué, Devillers dit à Hornak que la SSJ changerait ses manières lorsqu'elle quitterait l'école et devrait se débrouiller toute seule. Il ajouta qu'il pensait que "certaines des techniques employées par la Société pour être bien vue des garçons étaient peut être destinées à les rendre réceptifs à la parole de Dieu". Hornak dit qu'il trouvait les déclarations de Devillers "absurdes".<sup>xlv</sup>

Devillers n'informa pas Hornak qu'il n'était pas le premier à se plaindre du comportement déplaisant des prêtres de la SSJ.

**Les Pères Franciscains qui partageaient la même aile de bâtiment avec les prêtres de la SSJ avaient également fait part à Devillers de leur préoccupation** vis à vis de la dangereuse influence de l'abbé Urrutigoity et de ses prêtres sur les garçons de Saint Grégoire. Ils lui avaient fait savoir que l'abbé Daniel Fullerton, un prêtre de la SSJ, avait dit aux élèves que le maillot de bain était "optionnel" lorsqu'ils nageaient dans la propriété de la Société à Shohola. Les religieux avaient aussi déclaré avoir remarqué que les élèves des classes supérieures montraient un comportement violent en tourmentant les plus jeunes, ce qui, croyaient-ils était encouragé par l'abbé Urrutigoity comme moyen de mettre les plus âgés "en position" de diriger l'école.<sup>xlvi</sup>

Un des frères Franciscains à qui le Directeur Hicks avait demandé de chaperonner un voyage à New York patronné par l'abbé Urrutigoity rapporta que sur le chemin, le prêtre s'était arrêté pour acheter des cigarettes pour les garçons et leur avait donné du vin au dîner durant leur séjour à Manhattan.

**Les Franciscains semblaient parfaitement au courant de l'activité homosexuelle de la SSJ à l'Académie.** Ils rapportèrent à Devillers qu'ils avaient souvent vu des garçons dans les quartiers de la SSJ après le couvre feu et certains en pyjama dans la salle de bain de la SSJ tôt le matin. A une occasion, ils découvrirent un élève seul dans une pièce et fumant et buvant avec l'abbé Urrutigoity après minuit. Ils rapportèrent aussi que pour un temps l'abbé Urrutigoity avait installé sa chambre dans la salle de bains.

Un témoignage supplémentaire renforçant l'accusation de Hornak selon laquelle la SSJ transformait Saint Grégoire en un repaire de pédérastes fut donné par le Frère Alexis Bugnolo qui séjourna chez les Pères Franciscain dans l'aile de la SSJ pour un week-end en Février 1999.

Le Frère Bugnolo avait acquis l'expérience du comportement homosexuel durant son travail dans un groupe *prolife* de Boston qui menait un apostolat de rue dans les milieux homosexuels de la ville. Il déclara que durant son séjour à Saint Grégoire, il avait vu des élèves faisant montre d'un comportement tacite avec des gestes incompatibles avec une amitié normale entre garçons. Une nuit, après le couvre feu, arrivant la chapelle du côté dortoir du bâtiment pour se confesser, il vit deux élèves s'embrassant et s'enlaçant devant les portes de la chapelle. Il vit aussi un garçon en portant un autre dans une salle de dortoir adjacente et criant : "filles, filles, filles, prenez-les quand elles sont chaudes !".<sup>xlvii</sup>

Après s'être confessé à l'abbé Urrutigoity, Bugnolo attendit le prêtre dans la chapelle près du confessionnal afin du lui faire part de sa préoccupation à propos du comportement sexuel anormal auquel il avait assisté. Il conseilla à l'abbé Urrutigoity d'alerter les supérieurs de l'école et l'évêque diocésain des problèmes dont il avait été témoin de façon à ce qu'on remédie à la situation.

Après être retourné dans la Massachusetts, il écrivit à l'abbé Urrutigoity sur ses préoccupations à propos de possibles activités homosexuelles et de violation de chasteté à Saint Grégoire. Ironiquement, Bugnolo suggéra que l'abbé Urrutigoity retire sa communauté de l'école pour éviter une contamination morale.<sup>xlviii</sup>

Quelque temps plus tard, Bugnolo se souvint qu'il avait vu à Saint Grégoire, durant sa visite du week-end, un dessin de l'un des élèves qui montrait le même genre de pelotage. Le jeune homme était alors en soutane et le sous titre indiquait qu'il avait rejoint la SSJ. Le Frère Bugnolo fit part de ses préoccupations à Peter Vere, un spécialiste de Droit Canon du Diocèse de Scranton qui lui déclara qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour soumettre le problème à l'attention de Mgr Timlin. Le Frère Bugnolo abandonna l'affaire, temporairement.

Le 27 Janvier 2002, après que les *Roman Catholic Faithful* aient rompu le silence sur le scandale de la SSJ, Bugnolo écrivit une lettre détaillée au président de la RCF, Steve Brady, sur son expérience à Saint Grégoire.

A la fin de sa lettre, Bugnolo **répéta le conseil de Saint Antoine Marie Claret sur ce qu'il fallait faire** lorsqu'une institution de l'Église devient la proie de turpitude morale comme celle de l'Académie Saint Grégoire :

**... La seule solution morale certaine pour corriger un tel problème est la dissolution du corps enseignant et le licenciement des élèves, la révocation des aumôniers et confesseurs de leurs offices ; si l'institut doit être reconstitué, cela ne peut être fait qu'avec des enseignants, des élèves et des prêtres entièrement nouveaux ; ceci parce qu'il y a toujours des relations qui ne seront jamais découvertes, et que si elles sont présentes dans la nouvelle fondation, la conspiration peut recommencer. Des problèmes de cet ordre dans les bonnes fondations ne peuvent être évités que si les confesseurs et les directeurs spirituels prennent la récidive sur les 6<sup>ième</sup> et 9<sup>ième</sup> commandement avec sérieux, et ont reçu autorité pour expulser les candidats qui n'ont pas la grâce de la chasteté et de la continence, ceci sans humaine prudence.<sup>xlix</sup>**

Il y avait d'autres incidents dont il était parlé et qui auraient dû indiquer à quiconque avait des yeux pour voir que l'Académie de Saint Grégoire était envahie par une force morale étrangère sous la forme de la Société de Saint Jean.

La mère d'un élève apprit qu'un prêtre de paroisse de son diocèse, qui avait été reconnu coupable de faits homosexuels sur de jeunes garçons, avait visité Saint Grégoire et engagé la conversation avec son fils dans le vestibule. **Cet incident laisse penser que la SSJ pourrait avoir amené d'autres prédateurs sexuels sur le campus.<sup>i</sup>**

On découvrit aussi que le Directeur Hicks avait laissé des garçons de l'équipe de hockey de l'école faire un voyage au Canada avec un homme connu par Hicks comme pratiquant l'homosexualité et collectionneur de pornographie homosexuelle.<sup>ii</sup>

A la fin de l'année scolaire 1998-99 lorsque les prêtres de la SSJ quittèrent Saint Grégoire pour résider dans leur propre propriété, ils continuèrent à avoir d'étroites relations avec les élèves de Saint Grégoire.

Dans le témoignage sous serment du 10 Décembre 2002 de M. Joseph Sciambra dans l'affaire John Doe, l'ancien postulant à la Société déclare qu'à la fin du printemps 2000, un groupe de jeunes hommes de l'Académie Saint Grégoire campa sur la propriété de la SSJ. L'abbé Urrutigoity passa la nuit sur le camp et dit à Sciambra qu'il avait partagé le sac de couchage d'un des jeunes hommes.

Sciambra lui-même vit le prêtre servir de l'alcool à des jeunes garçons, l'un d'entre eux trébuchant en sortant de la chambre d'Urrutigoity dans un état d'intoxication sévère. Il dit qu'il avait vu aussi des garçons quittant la chambre du prêtre en sous-vêtements, certains d'entre eux déclarant qu'ils avaient dormi dans le même lit que le prêtre.<sup>iii</sup>

Un autre ancien novice de la SSJ qui signa un témoignage sous serment, mais ne voulait pas que son nom soit publié, déclara que lorsqu'il vivait à la maison Saint Joseph, qui servait à la SSJ à loger les postulants et les novices, il lui était difficile de prendre une douche après avoir couru, la salle de bains étant surchargée. Lorsque l'abbé Urrutigoity entendit parler du problème du jeune homme, il l'invita à utiliser sa douche et sa baignoire à Drummond House. Chaque fois que le novice profitait de l'offre d'Urrutigoity, il disait que le prêtre apparaissait nu en sortant de la salle de bains, habillé seulement de son scapulaire et se savonnait pendant que le jeune homme prenait sa douche et s'habillait.

Bien qu'Urrutigoity n'ait jamais approché le jeune homme de façon ouvertement sexuelle, il est clair que sa posture exhibitionniste devant un novice sous sa garde spirituelle était une forme de préparation homosexuelle. Heureusement, le novice n'attendit pas pour cela. Il quitta la SSJ à la mi-Janvier 2001 sans avoir terminé son noviciat.<sup>iiii</sup>

En Septembre 2002, un témoignage écrit sous serment à Valbonne, France, par M. Joseph Girod, un ancien professeur de chant Grégorien à la SSJ déclarait que lorsqu'il était dans une période de dépression, l'abbé Urrutigoity l'envoya à M. Walter Bahn, un ami musicien et psychothérapeute pour une thérapie et une direction spirituelle. Durant la première séance avec Bahn sur "se connaître soi-même", il dit à Girod que l'homosexualité était un état génétique qui n'admettait pas de modification. Bahn dit aussi à Girod qu'il (Bahn) était "gay". Plus tard, lors d'une conversation avec Girod, l'abbé Urrutigoity prit la même position que Bahn sur l'homosexualité – que celle-ci était dans les gènes.<sup>liv</sup>

Un autre prêtre de la SSJ, l'abbé Fullerton, figure au dossier pour avoir dit à un séminariste de la SSJ qu'il était "noble" pour un homosexuel de devenir prêtre.<sup>lv</sup>

Il ne fait aucun doute que ces mythes "gay" furent transmis à des élèves candides à l'Académie par les prêtres de la SSJ durant des cours sur la morale sexuelle et la direction spirituelle donnée individuellement et au confessionnal par l'abbé Urrutigoity, et ses disciples clercs et laïques.

Fred Fraser, diplômé, et plus tard surveillant de dortoir à Saint Grégoire, qui admit avoir dormi avec Urrutigoity défendit son partage de lit en citant *Symposium* de Platon et *Les Frères Karamazov* de Fyodor Dostoïevski.<sup>lvi</sup>

Le 10 Novembre 2002, M. Conal Tanner, un diplômé de Saint Grégoire et ancien surveillant de dortoir informait Mgr Timlin qu'il avait connaissance du fait que l'abbé Urrutigoity avait dormi avec des garçons dans le même lit et que d'autres membres de la Société de Saint Jean étaient au courant des actes de leurs supérieurs.<sup>lvii</sup>

La déclaration de Tanner à Timlin fut aussi confirmée par un témoignage sous serment de Diane Toler de Cherry Hill, N.J. qui déclarait que l'abbé Dominic Carey, principal financier de la SSJ, lui avait dit que ce n'était pas un secret que l'abbé Urrutigoity couchait régulièrement avec de jeunes garçons et de jeunes hommes. **L'abbé Carey défendait la pratique et déclarant que si deux hommes couchaient ensemble, ce n'était pas une occasion de péché, puisqu'il n'y a pas d'attraction naturelle entre hommes.**<sup>lviii</sup>

### **"Guru-tigoity" un Prédateur Homosexuel à découvert**

Le 11 Février 1999, Mgr Bernard Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X fit parvenir à Mgr Timlin une communication officielle l'informant que l'abbé Carlos Urrutigoity avait été accusé d'abus sexuel sur un séminariste sous sa garde spirituelle au Séminaire Saint Thomas d'Aquin de la FSSPX à Winona, Minnesota.

Mgr Fellay indiquait également qu'en 1987, avant qu'Urrutigoity soit reçu au séminaire de Winona, l'abbé Andres Morello, Recteur du Séminaire Notre Dame CoRédemptrice de La Reja, Argentine, avait accusé le prêtre de pratiques homosexuelles.

Selon l'abbé Morello, il avait cherché à expulser Urrutigoity du séminaire de La Reja à cause de son orgueil caractéristique, son habitude de former des "amitiés particulières", son développement d'une faction de séminaristes agissant sous son influence et de graves accusations sur le plan moral.<sup>lix</sup>

Parmi les accusations portées contre Urrutigoity par les séminaristes et les laïcs vivant au séminaire de La Reja on trouvait ses visites nocturnes inopinées dans les chambres des jeunes hommes lorsque ceux-ci dormaient, les caresses et massages des parties génitales et des fesses sous prétexte d'examen médical, et le pelotage des parties intimes d'un séminariste dans une salle de repos, accompagné par la remarque du prêtre qui adorait son "petit derrière rond". Urrutigoity était aussi accusé de sondage excessif durant la confession et les sessions de retraites spirituelles sur les tentations sexuelles des pénitents ; ainsi que ses tenues immodestes (nager en sous vêtements) lors d'un camp d'été organisé pour de jeunes hommes du séminaire.<sup>lx</sup>

Malheureusement, le renvoi prévu d'Urrutigoity par l'abbé Morello n'eut jamais lieu car le séminariste était appuyé par Mgr Alfonso de Galarreta, le Supérieur de District de la FSSPX et par d'autres prêtres influents.

Au lieu d'être renvoyé, Urrutigoity fut envoyé au Prieuré de Cordoba (Argentine) où il reçut les recommandations nécessaires qui permirent son transfert au séminaire de la FSSPX à Winona. Dans le même temps, l'abbé Morello fut transféré à Santiago, Chili, ce qui fait qu'il fut temporairement hors jeu.<sup>lxi</sup>

Cependant, en Juillet 1989, lorsque l'abbé Morello apprit l'ordination prochaine d'Urrutigoity à Winona, il envoya un dossier confidentiel sur le candidat au Recteur Richard Williamson au Séminaire Saint Thomas d'Aquin. Craignant que cet effort ne soit pas suffisant pour stopper l'ordination, l'abbé Morello se rendit au séminaire avec un compagnon. A leur arrivée, ils furent confrontés par Williamson face au déni ou "manifestation de conscience" d'Urrutigoity qui proclama son innocence des accusations contre lui. Williamson justifia "l'humilité" d'Urrutigoity et accusa Morello et son compagnon de mensonge.

Quelques jours plus tard, le 16 Juillet 1989, Morello, qui avait été impliqué dans un débat interne à la FSSPX sur un sujet sans rapport avec l'affaire Urrutigoity, fut expulsé de la Fraternité.<sup>lxii</sup>

Williamson déclara plus tard qu'on n'avait pas cru Morello car il était réputé être en rapport avec un groupe sédévacantiste opposé à Mgr de Galarreta. Malgré tout, son supérieur, l'Archevêque Marcel Lefebvre, qui avait revu le dossier de Morello, ordonna à Williamson de surveiller Urrutigoity "comme un faucon", une tâche virtuellement impossible était donnée la vie dissimulée d'un prédateur homosexuel comme Urrutigoity.<sup>lxiii</sup>

L'abbé Urrutigoity avait instrumentalisé un groupe traditionaliste contre l'autre à ses propres fins.

Non seulement il fut ordonné, mais il fut également chargé d'enseigner au Séminaire Saint Thomas d'Aquin où il fut surnommé "Guru-tigoity".<sup>lxiv</sup>

Il n'est pas étonnant que dans sa lettre d'avertissement à Mgr Timlin en Février 1999, Mgr Fellay décrive Urrutigoity comme "dangereux" et notât :

La raison pour laquelle il entra en conflit avec les Supérieurs de la Fraternité Saint Pie X est principalement parce que nous sentions qu'il avait une étrange et anormale influence sur les séminaristes et les prêtres, qui semblaient s'attacher à sa personnalité brillante et charismatique. Lorsqu'il me demanda de reconnaître la société qu'il avait l'intention de fonder, parmi les raisons de mon refus, je mentionnai explicitement l'attachement étrange, comme à un gourou, entre les disciples et leur chef.<sup>lxv</sup>

### **Urrutigoity fait Face à la Seconde Accusation**

Ce ne fut que **deux ans après qu'Urrutigoity ait été chassé du Séminaire Saint thomas d'Aquin de Winona** pour "activités subversives", c'est à dire la planification secrète de la Société de Saint Jean, et se soit installé dans le Diocèse de Scranton avec des quartiers temporaires établis à l'Académie de Saint Grégoire, **qu'un séminariste de Winona s'avança à accuser le prêtre d'abus sexuel.**

L'objet des tentatives de séduction et d'attentions sexuelles forcées par Urrutigoity était un jeune homme nommé **Matthew Selinger** qui auparavant idolâtrait le prêtre. Les deux hommes avaient noué une amitié particulière au séminaire et Urrutigoity fut le directeur spirituel du séminariste durant deux ans avant son déménagement.

Selinger avait quelques histoires étranges à propos de l'abbé Urrutigoity.

Il disait qu'un jour où il était constipé il était allé voir Urrutigoity pour avoir du Metamucil. Le prêtre lui offrit au contraire un suppositoire rectal. N'en ayant jamais utilisé auparavant, le séminariste crut que c'était un médicament oral et l'avala. Le prêtre l'informa de son usage correct et insista pour que le jeune homme le prenne en sa présence en tant qu'acte "d'humilité". Selinger résista à contrecœur et se rendit à la salle de bains pour prendre le suppositoire tout en se reprochant à lui-même de **ne pas être spirituellement assez mûr pour suivre les ordres d'Urrutigoity et crucifier son "respect humain"**.<sup>lxvi</sup>

A une autre occasion, Urrutigoity invita Selinger et son ami à nager nus avec lui.

Une nuit, **le jeune séminariste se réveilla de son sommeil pour trouver le prêtre agenouillé à ses côtés et massant ses parties génitales** suffisamment fort pour provoquer une érection. Selinger dit que son premier mouvement fut d'envoyer un coup de poing au prêtre, mais parce qu'Urrutigoity était un *Alter Christus*, un autre Christ, il se retourna et prétendit se rendormir pendant qu'Urrutigoity disparaissait tranquillement dans l'obscurité.<sup>lxvii</sup>

**L'usage nouveau des suppositoires dans le répertoire de préparation d'Urrutigoity rappelle les techniques de préparation employées au début du 20<sup>ème</sup> siècle par le théosophe/pédéraste Charles Webster Leadbeater.**

Leadbeater encourageait les lavements, la manipulation génitale et l'onanisme comme moyen de promouvoir la vigueur physique, psychique et spirituelle (occulte) chez ses jeunes disciples. "Cette spiritualisation de la pédérastie l'absout de la culpabilité qui le fait haïr la société. ...Ce n'est plus une faiblesse humaine ordinaire, car il a ressenti le feu purificateur de la divinité", rapportait Grégoire Tillet, le biographe de Leadbeater.<sup>lxviii</sup>

Au moment où Selinger informait ses supérieurs de Winona qu'Urrutigoity avait abusé de lui sexuellement, le fondateur de la SSJ était tranquillement planqué comme aumônier de l'Académie Saint Grégoire, sélectionnant sa prochaine victime dans un large groupe de jeunes hommes, qui, comme Selinger avant d'avoir été abusé, baisaient littéralement les traces de pas d'Urrutigoity.<sup>lxix</sup>

**En Juin 1999, une réunion se tint à Winona entre Matthew Selinger et le Recteur Williamson de la FSSPX, et l'équipe pastorale que le Bureau de Révision Diocésain avait missionné pour s'enquérir des accusations contre Urrutigoity.** L'équipe pastorale était composée de l'évêque auxiliaire John Dougherty, un prêtre diocésain, et un conseiller juridique du Diocèse de Scranton.

Cependant, même après avoir lu le rapport du Bureau sur le témoignage de Selinger, et sachant que c'était la seconde accusation crédible de séduction et d'abus portée contre Urrutigoity, Mgr Timlin décida que les preuves contre le fondateur de la SSJ n'étaient pas "concluantes". Il cessa son action dans cette affaire.<sup>lxx</sup> **Un "enterrement" classique fut pratiqué par Ordinaire du Diocèse de Scranton avec la coopération du silencieux partenaire de Timlin, l'abbé Devillers, Supérieur de la FSSP.**

**S'il n'y avait pas eu le courage et la détermination du Dr. Jeffrey M. Bond, Président du Collège Saint Justin Martyr et le soutien moral et juridique accordé au Dr. Bond par l'attorney de l'Etat de Washington James M. Bendell, l'enterrement aurait pu réussir.**

### **James et Bond à la Rescousse**

Le 19 Août 2001, le Dr. Bond reçut la visite d'Alan Hicks, Directeur de l'Académie Saint Grégoire.

Hicks informa Bond qu'Urrutigoity avait l'habitude de coucher avec des garçons, et en fait, avait couché avec des garçons de Saint Grégoire alors que la SSJ résidait à l'école entre 1997 et 1999.

Pour appuyer son accusation Hicks citait le cas de M. Fred Fraser.

Comme dit précédemment, M. Fraser était un diplômé de Saint Grégoire. Durant l'année scolaire 1998-99 alors que les prêtres de la SSJ étaient chapelains de l'école, Fraser fut nommé surveillant de dortoir, alors qu'il n'avait qu'un an ou deux de plus que les garçons qu'il était supposé superviser. Il apparut que la SSJ avait carte blanche à l'Académie.<sup>lxxi</sup>

Fraser admit devant Hicks et plus tard devant Bond qu'il avait dormi dans le lit d'Urrutigoity dans ses quartiers privés. En vrai disciple de son maître, Fraser justifiait l'acte en tant que partie de la méthode du prêtre pour la "direction spirituelle".<sup>lxxii</sup>

**La déclaration de Fraser contredit le témoignage sous serment donné par Urrutigoity dans sa déposition de 2003 pour l'affaire John Doe** et dans laquelle le prêtre, répondit "Non" à la question de savoir s'il avait jamais dormi dans le même lit ou le même sac de couchage avec des élèves de Saint Grégoire ou avec d'autres mâles à l'école ou en voyage, Plus tard dans son témoignage, Urrutigoity admit qu'il avait dormi avec M. Fraser alors qu'il était élève à l'Académie, mais seulement avec lui.<sup>lxxiii</sup>

Dans une déposition recueillie par l'attorney Bendell le 10 Novembre 2003 de Stephen Fitzpatrick, élève de Saint Grégoire de 1996 à 2000 et témoin hostile au plaignant, Fitzpatrick témoigna avoir dormi avec Urrutigoity. Un autre ancien élève de Saint Grégoire et supporter de la SSJ, Patrick McLaughlin qui fut à l'Académie de 1995 à 2000, déclara qu'il avait vu un garçon dormant dans le lit du prêtre après le couvre feu entre minuit et trois heures du matin.<sup>lxxiv</sup>

**Au départ, Bond consentait volontiers à laisser à Mgr Timlin la conduite de l'affaire, y compris la normalisation des prêtres de la SSJ. Ce ne fut qu'après des conversations avec Mgr Timlin et l'Auxiliaire Dougherty, il soit devenu clair que l'évêque n'avait nullement l'intention d'entamer une action, que Bond dit à Hicks et le Sous Directeur Howard Clark qu'ils devaient contacter les parents de tout garçon ayant été exposés au prêtre à Saint Grégoire.**

**En même temps, Bond entreprit sa propre enquête sur les accusations. Presque toutes les informations fournies dans ce chapitre sur la SSJ sont basées sur celles découvertes initialement par le Dr Bond et par James Bendell qui est le principal conseil de John Doe et de ses parents.**

Le 8 Décembre 2001, Mgr Timlin fut informé qu'un jeune homme avait déclaré avoir été abusé sexuellement lorsqu'il était élève à l'Académie Saint Grégoire par l'abbé Eric Ensey. Trois jours après Hicks et Clark reçurent les mauvaises nouvelles.

Ces révélations publiques mal venues **obligèrent finalement la direction à avertir les parents de tous les garçons de Saint Grégoire que les élèves ne devaient avoir aucun contact avec la Société de Saint Jean et qu'il leur était interdit de se rendre à la propriété de la SSJ.** Selon Bond, personne ne se préoccupait du jeune homme qui avait été violenté, bien qu'ils soient préoccupés de garder leur emploi.

En Octobre 2001, le Conseil de Direction du Collège Saint Justin Martyr, une association civile de droit privé, entreprit les démarches légales pour se séparer totalement de la Société de Saint Jean. En dépit de l'opposition de Mgr Timlin, le Conseil renvoya le Diacre Joseph Levine, représentant de la SSJ au Conseil, et publia les nouvelles de sa séparation d'avec la SSJ sur son site web.

De même, fin 1999, les membres laïques clés du Bureau Consultatif de la SSJ avaient démissionné sur des accusations de mauvaise gestion fiscale grave.<sup>lxxv</sup>

Mgr Timlin fut averti que la propriété de la SSJ devait être vendue et tous ses projets spéciaux annulés afin de payer l'énorme dette contractée par la SSJ.<sup>lxxvi</sup> **Typiquement, l'évêque continua à laisser la SSJ à recueillir de l'argent sur de fausses promesses.**

Dans le même temps, Bond commença sa guerre contre les pervers de la SSJ.

**Le 19 Novembre 2001, Bond fit part au Nonce Apostolique aux États-Unis, et au Cardinal Darío Castrillón Hoyos, Préfet du Clergé à Rome, des activités immorales des prêtres de la Société de Saint Jean.**

Lorsque Bond rendit publiques ses accusations de malversation financière et d'inconduite sexuelle de la Société, l'abbé Urrutigoity menaça de l'attaquer en diffamation.

Bond s'était attaché à une vérité qui avait apparemment échappé à Mgr Timlin et à la FSSP – c'était que John Doe n'était pas la seule victime des prêtres de la SSJ. Les fondements moraux, spirituels, intellectuels et disciplinaires d'un séminaire, d'un établissement religieux d'éducation sont corrompus lorsque le vice de l'homosexualité s'établit fermement dans l'institution.

### **Antécédents de l'Abbé Eric Ensey**

**L'abbé Ensey occupait le poste de Chancelier de la Société de Saint Jean et était un des premiers disciples de l'abbé Urrutigoity au séminaire de la FSSPX à Winona.**

Né le 13 Août 1966 à Upland, Californie, une banlieue au Nord Est de Los Angeles, Ensey se convertit au Catholicisme au lycée. **En Septembre 1987, il entra au Séminaire de Saint Thomas d'Aquin à Winona et fut ordonné prêtre de la FSSPX en 1995. Lorsque l'abbé Urrutigoity fut expulsé de Saint Thomas, Ensey le suivit dans le Diocèse de Scranton.**

Durant l'année scolaire 1998-1999 à l'Académie Saint Grégoire, **l'abbé Ensey développa une amitié particulière avec John Doe, un élève dont il avait été "directeur spirituel"**. Le prêtre commença à préparer le mineur pour une relation homosexuelle en lui fournissant alcool et tabac. Le jeune homme était généralement ivre lorsqu'Ensey et lui accomplissaient des actes homosexuels à l'école.

Durant le congé de Thanksgiving, Ensey accompagna le jeune homme en Californie où l'élève prévoyait d'aller au collège l'année suivante. Ensey emmena également le jeune homme visiter la maison de ses parents à Santa Paula. **Durant la visite, John Doe déclara qu'il était sodomisé par Ensey.**

Après qu'Ensey et Doe soient retournés à Saint Grégoire, Ensey suggéra au garçon de prendre la "direction spirituelle" de l'abbé Urrutigoity mais lui assura qu'ils resteraient "très proches amis".<sup>lxxvii</sup>

A l'automne 2000, John Doe rejoignit la Société de Saint Jean comme postulant. Afin d'éviter les avances sexuelles continuelles d'Ensey, le jeune homme rechercha d'autres quartiers pour dormir. L'abbé Urrutigoity lui dit que toutes les chambres d'hôtes étaient pleines mais qu'il pouvait dormir dans sa chambre. Doe accepta. Quelques nuits plus tard, Urrutigoity commença à abuser du jeune homme. A tel point que John Doe déménagea des locaux d'Urrutigoity et prit résidence à la Maison Saint Joseph, une maison privée en bordure de la propriété de la SSJ que les prêtres s'étaient arrangés pour s'attribuer, et occuper gratuitement. Lorsque la propriétaire eut confirmation des accusations contre la SSJ, elle les chassa.<sup>lxxviii</sup>

### **Autres Pommes Pourries à la SSJ**

Au début 2002, Mgr Timlin savait que les abbés Urrutigoity et Ensey étaient accusés d'abus sexuels. Le bureau du District Attorney du Comté de Lockwana avait diligenté une enquête criminelle sur les chefs de crimes sexuels par les deux prêtres de la SSJ, **mais fut obligé d'abandonner l'affaire en raison de la prescription.** Le temps était écoulé pour le plaignant en Mai 2001. Il aurait du avoir recours à une procédure civile.

Mgr Timlin suspendit immédiatement les abbés Urrutigoity et Ensey et les envoya à Scranton. Timlin était censé étudier la demande d'Urrutigoity d'être transféré dans un autre ordre religieux lorsqu'il apprit que la SSJ avait d'autres prêtres "à problèmes".

**L'abbé Marshall Roberts était un autre prêtre de la SSJ qui résida avec Urrutigoity et Ensey à l'académie Saint Grégoire de 1997 à 1999.**

**Selon le Vice Recteur de l'Institut du Christ Roi à Gricigliano, Italie, en 1993 Roberts fut renvoyé du séminaire lorsqu'il contracta un attachement sexuel anormal envers un collègue séminariste dont il s'était entiché.** 24 heures après que le Vice Recteur ait été informé des projets de Roberts concernant son collègue, qui n'apprécia pas l'attention, il fut à la recherche de nouveaux lieux de vie. **Roberts fut par la suite ordonné par la FSSPX et devint ultérieurement membre fondateur de la SSJ.**

Une fois à Saint Grégoire, Roberts se lia avec un jeune homme en classe de licence de 1999 qui devint plus tard postulant à la Société. Dans un arrangement très contraire aux règles, **Roberts et le postulant partagèrent la même chambre et le même lit dans un logement sur la propriété de la SSJ.**<sup>lxxix</sup>

**L'abbé Christopher Clay était un autre disciple d'Urrutigoity bien qu'il n'ait jamais été membre de la Société.** Il était un troisième possible agresseur sexuel de John Doe bien que son nom ne figurât pas dans le dossier civil parce que, selon James Bendell, le co-conseiller de John Doe, le cas d'abus sexuel patent était beaucoup plus fort avec Urrutigoity et Ensey.

**Lorsque Mgr Timlin fut averti que Clay était accusé d'avoir également abusé de John Doe, l'évêque le destitua de son poste d'enseignant à la High School Bishop Affey à Hazle Township, mais sans restriction apparente à ses déplacements. Plus tard, Mgr Timlin proposa de réaffecter l'abbé Clay à l'Église Saint Thomas More à Lake Ariel, Comté de Wayne, mais le prêtre avait pris un congé et était retourné dans sa ville de Dallas, Texas où il cherchait à se rétablir du stress de sa visite au bureau du District Attorney de Pennsylvanie.<sup>lxxx</sup>**

Lorsque l'abbé Clay fut revenu dans la région de Dallas, il se lia avec un vieil ami, l'abbé Allan Hawkins de l'Église de la Vierge Marie à Arlington. En 2003, l'abbé Hawkins appela Mgr Timlin pour lui demander s'il était opposé à ce que Clay l'aide pour la Messe et l'apostolat paroissial. **Timlin dit qu'il n'avait pas d'objections. Selon Hawkins, on lui avait parlé des accusations de pédérastie contre l'abbé Clay ou que le cas de Clay était encore en cours d'enquête interne par le Diocèse de Scranton.**

En Avril 2002, Mgr Joseph Martino, le nouvel Ordinaire de Scranton, écrivit à Clay pour lui demander quels étaient ses projets pour son futur ministère.<sup>lxxxii</sup>

Selon le Chancelier Révérend Robert Wilson du Diocèse de Dallas, les officiels diocésains ne savaient rien à propos de l'abbé Clay, sinon qu'il assistait l'abbé Hawkins dans la paroisse d'Arlington.

L'abbé James Early, Chancelier du Diocèse de Scranton, disait que Clay avait prévenu le diocèse qu'il travaillait au Texas en tant qu'inspecteur d'assurance maladie. Si ce qu'il dit est vrai, cela signifie qu'apparemment Timlin avait laissé son propre Chancelier dans l'ignorance des activités pastorales de Clay à St Mary.

Pour sa part, Timlin justifiait ses actes par le fait qu'aucun chef d'accusation criminelle ne découlait des accusations de John Doe (en raison de la prescription) et que lui (Clay) n'était pas nommé dans la procédure civile déposée par John Doe.

Un paroissien de St Mary interviewé par un reporter du Dallas Morning News après la publication de l'histoire de Scranton s'exclama **"qu'il était excellent avec les jeunes gens... ils sentent qu'ils peuvent lui parler».**<sup>lxxxiii</sup> **Hmmmm, voyons, un pédéraste qui est gentil avec les jeunes gens et les rends aptes à communiquer et se confier à lui ! Vraiment étonnant !**

Le même journal de Dallas rapportait aussi que **la Congrégation pour la Doctrine de la Foi avait probablement autorisé un procès ecclésiastique contre Urrutigoity, Ensey et Clay.**<sup>lxxxiii</sup> Le reporter disait que l'abbé Urrutigoity avait été récemment vu dans la région de Dallas. La Question à \$64.000 est **si oui ou non les deux prêtres inculpés de la SSJ quitteraient le pays pour l'Amérique du Sud avant le début du procès ?**

### **De Nouvelles Victimes des Prêtres de la SSJ se font Connaître**

Ainsi, en Août 2004, l'audience pour l'affaire John Doe prévue pour Septembre 2004 est reportée.<sup>lxxxiv</sup> Le Diocèse de Scranton, comme Mgr Timlin, et la FSSP et l'Académie Saint Grégoire ont produit des motions séparées pour un jugement récapitulatif, cherchant en fait à être écartés en tant qu'accusés dans l'affaire.<sup>lxxxv</sup>

**M. John Zoscak est le dernier témoin clé du procès. Il a déposé son accusation en Juillet 2004. Il est le quatrième accusateur d'Urrutigoity, le premier étant le séminaire Argentin, le second M. Selinger, et le troisième John Doe.**

M. Zoscak obtint son diplôme de l'Académie Saint Grégoire en 1999 et entra comme novice à la SSJ au mois de Septembre suivant.<sup>lxxxvi</sup>

Dans son témoignage sous serment du 9 Juillet 2009, Zoscak déclare que, durant l'hiver ou le printemps de sa seconde année à la SSJ, l'abbé Urrutigoity pressa le jeune de dormir avec lui dans le même lit. Le prêtre tenta de dissiper les craintes du novice en lui disant qu'il avait une attitude puritaine et que cela était dû à ses mauvaises relations avec son père. Les premiers mois, rien ne se produisit, dit Zoscak. Mais une nuit, le prêtre saisit ses parties intimes. Le garçon résista aux attentions du prêtre et Urrutigoity retira ses mains.

Zoscak dit qu'il n'a parlé qu'à un membre de la SSJ de l'incident.

Urrutigoity dit plus tard à Zoscak de ne parler à personne de ce qui était arrivé et que c'était un accident. A l'été 2004, lorsque Zoscak se rendit au bureau du District Attorney pour dénoncer l'abus, on lui dit que les poursuites criminelles étaient périmées à cause de la prescription.<sup>lxxxvii</sup>

Il est significatif que le 29 Août 2004, lors d'une interview par le *Times Tribune* de Scranton, l'avocat John Leeson de Bethlehem, qui représente l'Académie Saint Grégoire et la Fraternité Sacerdotale de Saint Pierre, ait déclaré qu'à part la plainte de John Doe, il n'y avait pas d'allégations spécifiques d'activités incorrectes impliquant l'école de quelque façon. "Rien ne s'est produit à l'école et nous nous demandons s'il y a

eu quoi que ce soit" a-t-il dit. "C'est le seul élève de l'école, autant que nous sachions, qui ait jamais fait cette allégation".<sup>lxxxviii</sup>

**Apparemment, la FSSP et Saint Grégoire sont toujours dans la dénégation.**

L'avocat James Bendell a gagné un combat pour son client, M. John Doe, quand le Juge John E. Jones décida que les évaluations psychologiques des abbés Urrutigoity et Ensey effectuées par le Southdown Institute au Canada, où les deux prêtres avaient été examinés, soient fournies à Bendell quoique selon des règles strictes de confidentialité.

Les prêtres ont fait appel de la décision.

Bien que Mgr Timlin ait commandé les évaluations dans le cadre de la procédure standard concernant les prêtres accusés d'abus sexuels sur mineurs, il déclara plus tard n'avoir jamais vu les rapports et par conséquent, selon la loi, les documents sont protégés par le secret médical. L'avocat des prêtres a déclaré que ceux-ci n'avaient jamais signé les formulaires de publication.<sup>lxxxix</sup>

**En Octobre 2002, l'avocat Bendell classa la déposition de plus de 150 pages de Mgr Timlin sur l'affaire John Doe peu de temps avant sa mise à la retraite. Mgr Timlin tente de justifier l'injustifiable.**

Mgr Timlin tente toujours d'obtenir des crédits pour que la Société de Saint Jean puisse régler ses énormes dettes – après tout, quelqu'un doit payer pour \$134.000 de mobilier de luxe que la Société avait acquis, comprenant un bar de \$6.828, une table de cocktail à \$2.885, un centre de divertissement à \$7.845, un bureau à \$12.995, une chambre à \$15.000 et une table de repas à \$26.480. A ce jour, la SSJ a dilapidé au moins \$5.000.000 offerts par des donateurs Catholiques pour la construction de la Cité de Dieu et le Collège de Saint Justin Martyr. Est-ce que les Catholiques de Scranton veulent prendre en charge les dépenses de la SSJ sans une comptabilité complète de Mgr Timlin ?<sup>xc</sup>

**Tristement, alors que Mgr Timlin a manifestement des difficultés à supprimer les éléments criminels de la Société de Saint Jean, il a néanmoins trouvé la volonté et le moyen de supprimer le Collège de Saint Justin Martyr en dépit du fait que ses dirigeants soient innocents de toute faute.<sup>xc</sup> A un moment, Timlin offrit de donner au collège le statut canonique dans le Diocèse de Scranton si Bond arrêta sa campagne contre la Société de Saint Jean (une proposition faite à d'autres témoins, mais non directement à Bond). Timlin a depuis nié avoir jamais fait cette offre.**

Dans sa "Sixième Lettre Ouverte" à Mgr Timlin publiée le 27 Juillet 2002, le Dr. Jeffrey Bond ouvrit la porte à la brûlante question qui touche au coeur du scandale de la SSJ. **Mgr Timlin est-il lui-même un homosexuel dont le vice secret lui aurait valu de subir un chantage de la part de la Société de Saint Jean ?** C'est une question très pertinente étant donné le rôle joué par l'extorsion et le chantage dans la carrière ecclésiastique d'autres évêques et cardinaux Américains. Peut-être aurons-nous une réponse définitive à cette question lorsque l'Affaire John Doe viendra au tribunal.

**Mgr Martino Supprime la SSJ**

Mgr James Timlin prit sa retraite du Diocèse de Scranton le 25 Juillet 2003.

Il fut remplacé par Joseph Francis Martino, ancien évêque Auxiliaire de Philadelphie, consacré par le Cardinal Anthony Bevilacqua.

**Le 19 Novembre 2004, Mgr Martino publia un décret canonique de suppression de la Société de Saint Jean. La décision de supprimer la Société était principalement motivée par des raisons financières et l'incapacité de la SSJ à atteindre ses buts durant les six ans de son existence.<sup>xcii</sup>** Le décret fut publié dans le journal diocésain, *The Catholic Light*, le 25 Novembre 2004.

**Mgr Martino a depuis transmis le dossier au Saint Siège, qui statuera définitivement sur la SSJ.**

**Des membres de la Société sont actuellement à Rome pour tenter de faire annuler le décret. L'abbé Urrutigoity a été vu à Rome en soutane, bien qu'il soit suspens.<sup>xciii</sup>**

Plus encore, la Société a lancé, à Noël 2004, un appel à financement *après* que le décret de suppression ait été publié. La lettre d'appel déclare que la Société de Saint Jean "est en vie et va bien".<sup>xciv</sup>

**L'imposture de la Société de Saint Jean continue.**

**De même la FSSP devrait envisager de fermer l'Académie de Saint Grégoire.**

Pour reprendre l'avertissement de Saint Antoine Marie Claret, "la seule solution moralement certaine" à la corruption morale d'un institut religieux est de le fermer et de renvoyer élèves et personnel. Si l'institut doit être reconstitué, il nécessitera "Un professorat, des élèves, des prêtres entièrement nouveaux ; ceci parce qu'il y a toujours des relations qui ne seront jamais découvertes, et si elles sont présentes dans la nouvelle fondation, la conspiration se renouvellera", dit Saint Claret.

Et pour finir, Alan Hicks, l'ancien Directeur de l'Académie Saint Grégoire a été engagé comme principal de l'Académie Gateway, une école des Légionnaires du Christ à Chesterfield, Mo, une banlieue de Saint Louis. **Sa nomination à la tête d'une autre école Catholique privée après sa prestation scandaleuse à Saint Grégoire et sa protection des pédérastes criminels de la Société de Saint Jean offre une introduction parfaite au scandale non résolu entourant l'abbé Marcial Maciel, le fondateur des Légionnaires.**

---

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

---

<sup>i</sup> La Fraternité Sacerdotale Saint Pierre ou FSSP fut érigée par la Commission Pontificale *Ecclesia Dei*. Ses fondateurs étaient à l'origine membres de la Fraternité Saint Pie X ou *Fraternitas Sacerdotalis Sancti Pii X* (FSSPX). La Fraternité Saint Pie X est une société Catholique internationale de prêtres Catholiques Romains qui fut fondée le 1<sup>er</sup> Novembre 1970 par l'Archevêque Marcel Lefebvre et approuvée par le Vatican le 18 Février 1971. La scission entre la FSSPX et la FSSP intervint après que Mgr Lefebvre ait consacré quatre évêques sans l'accord du Saint Siège. A la différence de la Société de Saint Jean qui est une "Association Publique de Fidèles", la FSSP est un Organisme Pontifical directement inféodé au Saint Père. Les prêtres de la FSSPX, de la FSSP et de la SSJ célèbrent exclusivement la Messe Latine. **Au moment des abus présumés sur John Doe, l'abbé Arnaud Devillers était le Supérieur du District Nord Américain pour la FSSP, le siège étant situé à Elmhurst (Moscow), PA, et l'abbé Joseph Bisig était le Supérieur Général à Rome. L'actuel Supérieur de District est l'abbé Paul Carr. La FSSP compte 105 prêtres et possède deux séminaires internationaux avec 140 séminaristes.**

<sup>ii</sup> Ibid.

<sup>iii</sup> Ibid. La décision fut approuvée par l'abbé Joseph Bisig, Supérieur Général de la FSSP à Rome et Mgr Timlin.

<sup>iv</sup> Voir <http://www.saintjustinmartyr.org/news/CarlosUrrutigoityinLaReja.htm> .L'abbé Morello fut Recteur du séminaire de La Reja de 1981 à 1988. Il dirige actuellement un groupe appelé "Compagnie de Jésus et de Marie" située dans les Andes.

<sup>v</sup> Ibid.

<sup>vi</sup> Ibid.

<sup>vii</sup> Ibid.

<sup>viii</sup> Ibid.

<sup>ix</sup> Terrie Morgan-Sesecker, "Accuser to get reports in priests", *Times Leader* du 24 Mars 2004.

<sup>x</sup> Ibid.

<sup>xi</sup> Ibid.

<sup>xii</sup> Voir Tillett, *The Elder Brother*.

<sup>xiii</sup> Selinger quitta par la suite le séminaire, se maria et s'établit en Californie pour fonder une famille. **Lorsqu'on sut qu'il serait probablement cité à témoigner contre l'abbé Urrutigoity dans l'Affaire John Doe, l'abbé Eric Ensey qui avait aidé à fonder la SSJ et qui remplaçait un temps Urrutigoity comme conseiller spirituel à St Thomas à Winona, rendit visite à Selinger et tenta de le persuader de quitter le pays pour éviter d'être amené à témoigner contre Urrutigoity. Il dit à l'ancien séminariste qu'Urrutigoity avait "une ordonnance médicale" pour le pénis. Il dit que si le prêtre fondateur était condamné il l'entraînerait (lui, Ensey) et l'ordre entier avec lui. Comme ces arguments ne suffisaient pas à décider Selinger, Ensey dit que l'avocat d'Urrutigoity avait des rapports avec la Mafia – une allusion qui impliquait que Selinger et sa famille pourraient être menacés s'il témoignait contre le prêtre.** Selinger répondit qu'il n'avait pas l'intention de quitter sa femme et ses enfants pour échapper à une convocation et montra la porte à Ensey.

<sup>xiv</sup> Quatrième Lettre Ouverte de Jeffrey Bond à Mgr Timlin le 19 Mai 2002, Diocèse de Scranton sur <http://saintjustinmartyr.org/news/BishopTimlinOpenLetter4.html>

<sup>xv</sup> Voir <http://www.sainthustinmartyr.org/news/TribunalPhiladelphia.htm>

<sup>xvi</sup> Tom Kane, "Scranton Bishop Suppresses Conservative Group", *River Reporter*, 2 Décembre 2004 sur <http://riverreporter.com/issues/04-12--02/head3-stjohn.html>

<sup>xvii</sup> Un portrait de l'abbé Carlos Urrutigoity figure sur le site de PATMOS, une association laïque de la SSJ fondée en 2004. Voir [www.patmos.us](http://www.patmos.us) .

<sup>xviii</sup> Matt C. Abbott, "Will suppressed Catholic group use donated money to relocate to 'Hell itself'?" 1er Décembre 2004 sur <http://renewamerica.us/columns/abbot/041201>

<sup>xix</sup> Ibid.

<sup>xx</sup> D'après la déclaration du 28 Mars 2002 sur le scandale de la SSJ par le Révérend Richard A. Munkelt. Le texte complet est disponible sur

[http://saintjustinmartyr.org/news/ReverendMunkeltStatement\(1\).html](http://saintjustinmartyr.org/news/ReverendMunkeltStatement(1).html).

L'abbé Munkelt rejoignit la SSJ comme diacre en Septembre 1999. Il fut ordonné prêtre par Mgr James Timlin de Scranton pour servir dans la SSJ. Il démissionna ultérieurement de la SSJ et est actuellement prêtre du Diocèse de Scranton. L'abbé Munkelt fut un des premiers à dénoncer la nature frauduleuse du schéma de développement foncier de la Société. Il avait aussi fait part de ses préoccupations à propos des relations particulières que des membres de la SSJ

entretenaient avec des jeunes hommes dont des diplômés de l'Académie Saint Grégoire, bien qu'il n'ait fait que plus tard le rapprochement entre ces comportements et l'activité homosexuelle.

<sup>xxi</sup> Des poursuites furent entamées le 21 Mars 2002 au Tribunal de District de Pennsylvanie, No. 3 :CV 02-0444 par les avocats James E. Bendell de l'Etat de Washington et Douglas A. Clarck de Peckville, Pa.

<sup>xxii</sup> La Fraternité Sacerdotale Saint Pierre ou FSSP fut érigée par la Commission Pontificale *Ecclesia Dei*. Ses fondateurs étaient à l'origine membres de la Fraternité Saint Pie X ou *Fraternitas Sacerdotalis Sancti Pii X* (FSSPX). La Fraternité Saint Pie X est une société Catholique internationale de prêtres Catholiques Romains qui fut fondée le 1<sup>er</sup> Novembre 1970 par l'Archevêque Marcel Lefebvre et approuvée par le Vatican le 18 Février 1971. La scission entre la FSSPX et la FSSP intervint après que Mgr Lefebvre ait consacré quatre évêques sans l'accord du Saint Siège. A la différence de la Société de Saint Jean qui est une "Association Publique de Fidèles", la FSSP est un Organisme Pontifical directement inféodé au Saint Père. Les prêtres de la FSSPX, de la FSSP et de la SSJ célèbrent exclusivement la Messe Latine. **Au moment des abus présumés sur John Doe, l'abbé Arnaud Devillers était le Supérieur du District Nord Américain pour la FSSP, le siège étant situé à Elmhurst (Moscow), PA, et l'abbé Joseph Bisig était le Supérieur Général à Rome. L'actuel Supérieur de District est l'abbé Paul Carr. La FSSP compte 105 prêtres et possède deux séminaires internationaux avec 140 séminaristes.**

<sup>xxiii</sup> Voir le Code de Droit Canon, 1983, Livre II, Le peuple de Dieu, Chapitre II : Associations Publiques de Fidèles du Christ, Can. 312, Can. 320 sur [http://www.deacons.net/Canon\\_Law/book\\_2.htm](http://www.deacons.net/Canon_Law/book_2.htm).

<sup>xxiv</sup> Ibid.

<sup>xxv</sup> Voir [www.ssjohn.com/](http://www.ssjohn.com/).

<sup>xxvi</sup> Le "Document Fondateur" de la SSJ est disponible sur <http://www.ssjohn.com/library/founding.html>

<sup>xxvii</sup> Ibid.

<sup>xxviii</sup> Ibid.

<sup>xxix</sup> Ibid.

<sup>xxx</sup> Ibid.

<sup>xxxi</sup> Ibid.

<sup>xxxii</sup> Ibid.

<sup>xxxiii</sup> Voir la déclaration de Munkelt sur

[http://saintjustinmartyr.org/news/ReverendMunkeltsStatement\(1\).html](http://saintjustinmartyr.org/news/ReverendMunkeltsStatement(1).html)

<sup>xxxiv</sup> Voir <http://www.stgregorysacademy.org/welcome.htm>

<sup>xxxv</sup> Voir <http://www.stgregorysacademy.org/welcome.htm>

<sup>xxxvi</sup> Ibid. La décision fut approuvée par l'abbé Joseph Bisig, Supérieur Général de la FSSP à Rome et Mgr Timlin.

<sup>xxxvii</sup> Témoignage sous serment de Jude A. Huntz signée le 15 Février 2002 sur <http://www.saintjustinmartyr.org/news/LetterOfAffidavitHuntz.html>

<sup>xxxviii</sup> Né en Angleterre, l'abbé Paul Carr fut ordonné prêtre à la FSSP en 1992 et fit partie du corps enseignant au séminaire de ND de Guadalupe et fut aumônier à l'Académie Saint Grégoire. En 2000 Carr devint le Supérieur du District Nord Américain de la FSSP.

<sup>xxxix</sup> Témoignage de Huntz.

<sup>xl</sup> Voir les Conclusions des Plaignants en Réponse à la Motion pour un Jugement Récapitulatif faite par la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre et l'Académie Saint Grégoire, déposée le 16 Juillet 2004 par James Bendell, Co-conseiller des plaignants. Affaire No : 3CV 02-0444.

<sup>xli</sup> Voir la Lettre d'Avertissement de M. Jeffrey Bond aux Parents de Saint Grégoire sur <http://www.saintjustinmartyr.org/news/LetterWarningToStGregorysParents.html>

<sup>xlii</sup> Ibid.

<sup>xliiii</sup> Voir <http://www.saintjustinmartyr.org/news/LetterOfAffidavitHornak.html>

<sup>xliiv</sup> Ibid.

<sup>xli v</sup> Ibid.

<sup>xli vi</sup> Ibid. L'abbé Daniel Fullerton fut Supérieur de la Société de Saint Jean pour une courte période, mais il n'était qu'une façade. Le véritable pouvoir dans la communauté fut toujours aux mains de l'abbé Urrutigoity.

<sup>xli vii</sup> Lettre du 27 Janvier 2002 du Frère Alexis Bugnolo à RCF en réponse à sa publication du 15 Janvier 2002 sur le scandale de la SSJ. Le texte complet se trouve sur

<http://www.saintjustinmartyr.org/news/LetterFromBugnolo.html>. Voir aussi

<http://www.saintjustinmartyr.org/news/BrBugnolosResponse.html>.

Le Frère Bugnolo n'est pas un moine, mais a prononcé des vœux privés pour observer la Règle de Saint François selon le canon 1191.

<sup>xli viii</sup> Ibid.

<sup>xli ix</sup> Ibid.

<sup>i</sup> Voir <http://saintjustinmartyr.org/news/LetterWarningToStGregorysParents.html>

<sup>ii</sup> Voir les conclusions des Plaignants déposées le 16 Juillet 2004.

<sup>iii</sup> Voir <http://www.saintjustinmartyr.org/news/LetterOfAffidavitSciambra.html>

<sup>iiii</sup> Affidavit d'un Ancien Novice de la SSJ du 3 Mars 2002 sur

<http://saintjustinmartyr.org/news/AffidavitAnonymous.html>

<sup>liv</sup> Affidavit de M. Joseph Girod envoyé de Valbonne, France le 15 Septembre 2002 sur

<http://www.saintjustinmartyr.org/news/AffidavitGirod.html>

<sup>lv</sup> Ibid.

<sup>lvi</sup> Communication du Dr. Jeffrey Bond à l'auteur, en date du 24 Août 2004.

- <sup>lvii</sup> Lettre du 10 Novembre 2002 de M. Conal Tanner à Mgr Timlin.
- <sup>lviii</sup> Affidavit de Diane Toler de Cherry Hill, NJ, du 6 Mai 2002 sur <http://www.saintjustinmartyr.org/news/TolerAffidavit.html>
- <sup>lix</sup> Voir <http://www.saintjustinmartyr.org/news/CarlosUrrutigoityinLaReja.htm> .L'abbé Morello fut Recteur du séminaire de La Reja de 1981 à 1988. Il dirige actuellement un groupe appelé "Compagnie de Jésus et de Marie" située dans les Andes.
- <sup>lx</sup> Ibid.
- <sup>lxi</sup> Ibid.
- <sup>lxii</sup> Ibid.
- <sup>lxiii</sup> Ibid.
- <sup>lxiv</sup> Terrie Morgan-Sesecker, "Accuser to get reports in priests", *Times Leader* du 24 Mars 2004.
- <sup>lxv</sup> Ibid.
- <sup>lxvi</sup> Déposition de Matthew Selinger dans la Procédure Civile No. 02-0444 à Pittsburgh, PA le 24 Octobre 2003.
- <sup>lxvii</sup> Ibid.
- <sup>lxviii</sup> Voir Tillett, *The Elder Brother*.
- <sup>lxix</sup> Selinger quitta par la suite le séminaire, se maria et s'établit en Californie pour fonder une famille. **Lorsqu'on sut qu'il serait probablement cité à témoigner contre l'abbé Urrutigoity dans l'Affaire John Doe, l'abbé Eric Ensey qui avait aidé à fonder la SSJ et qui remplaçait un temps Urrutigoity comme conseiller spirituel à St Thomas à Winona, rendit visite à Selinger et tenta de le persuader de quitter le pays pour éviter d'être amené à témoigner contre Urrutigoity. Il dit à l'ancien séminariste qu'Urrutigoity avait "une ordonnance médicale" pour le pénis. Il dit que si le prêtre fondateur était condamné il l'entraînerait (lui, Ensey) et l'ordre entier avec lui. Comme ces arguments ne suffisaient pas à décider Selinger, Ensey dit que l'avocat d'Urrutigoity avait des rapports avec la Mafia – une allusion qui impliquait que Selinger et sa famille pourraient être menacés s'il témoignait contre le prêtre.** Selinger répondit qu'il n'avait pas l'intention de quitter sa femme et ses enfants pour échapper à une convocation et montra la porte à Ensey.
- <sup>lxx</sup> Quatrième Lettre Ouverte de Jeffrey Bond à Mgr Timlin le 19 Mai 2002, Diocèse de Scranton sur <http://saintjustinmartyr.org/news/BishopTimlinOpenLetter4.html>
- <sup>lxxi</sup> Affidavit de Jude A. Huntz.
- <sup>lxxii</sup> Ibid.
- <sup>lxxiii</sup> Déposition de l'abbé Carlos R. Urrutigoity du 2 Mai 2003 à Scranton, Affaire Fédérale Doe No. 2000 Civil 2961. Elle fut déposée sous serment devant l'avocat Jim Bendell.
- <sup>lxxiv</sup> Dépôts de Stephen Fitzpatrick et Patrick McLaughlin recueillies par l'avocat James Bendell le 10 Novembre 2003. Voir les commentaires résumés par le Dr. Jeffrey Bond sur [http://runningoff.blogspot.com/2004\\_09\\_05runningoff\\_archive.html](http://runningoff.blogspot.com/2004_09_05runningoff_archive.html)
- <sup>lxxv</sup> Jeffrey M. Bond, "Une Lettre Ouverte à Mgr James Timlin, Diocèse de Scranton", 27 Janvier 2002. **En plus de réclamer la réduction à l'état laïc des abbés Urrutigoity et Ensey, Bond demandait qu'une enquête indépendante soit menée sur tous les membres de la Société, soient les abbés Daniel Fullerton, Basel Sarweh, Dominic Carey, Dominic O'Connor, Marshall Roberts, Bernardo Terrere et les diacres Joseph Levine et James Lane.**
- <sup>lxxvi</sup> Voir Jeffrey M. Bond, "Une Lettre Ouverte à Mgr James Timlin, Diocèse de Scranton", 27 Janvier 2002.
- <sup>lxxvii</sup> Voir l'audience du 21 Mars 2002 au Tribunal du District de Pennsylvanie.
- <sup>lxxviii</sup> Les Maison Saint Joseph et de Fatima étaient deux maisons en bordure de la propriété de la SSJ. Les propriétaires avaient permis à la SSJ de les utiliser gratuitement. Cependant, lorsqu'ils furent informés des activités financières et criminelles d'Urrutigoity, Ensey et d'autres prêtres de la SSJ, les propriétaires évincèrent la communauté.
- <sup>lxxix</sup> Voir <http://www;sainthustinmartyr.org/news/TribunalPhiladelphia.htm>
- <sup>lxxx</sup> Selon Mark Pazuhanich, ancien District Attorney du Comté de Monroe qui s'était occupé de l'affaire Clay en Mai 2002, l'enquête sur les accusations contre Clay continuait. Cependant, l'actuel District Attorney, E. David Christine Jr, a déclaré que le dossier Clay manquait au bureau (mais pouvait être reconstitué si nécessaire) et qu'il n'avait pas connaissance de l'affaire. Il en ressort que Mark Pazuhanich fait l'objet d'une enquête pour abus sexuel. Voir Bonnie Adams et Mark Guydish, "Ex-bishop : PriestOK'd for duty", *Times Leader*, 4 Juillet 2004.
- <sup>lxxxi</sup> Ibid.
- <sup>lxxxii</sup> Susan Hogan Albach, "Un prêtre sous inculpation dirige la Messe à Arlington", *The Dallas Morning News*, 30 Juin 2004.
- <sup>lxxxiii</sup> Ibid.
- <sup>lxxxiv</sup> Voir l'audience du 21 Mars 2002 au Tribunal du District de Pennsylvanie.
- <sup>lxxxv</sup> Conclusions de Plaignants en Opposition à la Motion de Jugement Récapitulatif de la Fraternité Sacerdotale de Saint Pierre et l'Académie Saint Grégoire déposée le 16 Juillet 2004 par James Bendell, le Co-conseiller des Plaignants. **Affaire No : 3CV 02-0444.**
- <sup>lxxxvi</sup> Voir la lettre en ligne de Novembre 1999 par l'abbé Carlos Urrutigoity, "Dearly Beloved of Our Lady..." sur les rites d'initiation de John Zosack sur [http://www.ssjohn.com/news/update\\_99\\_11.html](http://www.ssjohn.com/news/update_99_11.html)
- <sup>lxxxvii</sup> Une copie de l'affidavit original de Zosack est disponible sur le site PACER a <http://www.pacer.psc.uscourts.gov>.
- <sup>lxxxviii</sup> David Singleton, "Society of Silence", et "Deposition Excerpt", *Sunday Times Tribune*, 29 Août 2004.
- <sup>lxxxix</sup> Mark Guydish, "What does Timlin know ? Its hard to tell", *Times-Leader*, 1<sup>er</sup> Juillet 2004.
- <sup>xc</sup> Voir : <http://www.churchcrisis.blogspot.com/> A Second Open Letter to Bishop Joseph F. Martino.
- <sup>xci</sup> Bond, "Une Lettre Ouverte à Mgr James C. Timlin, Diocèse de Scranton", 27 Janvier 2002.

<sup>xcii</sup> Tom Kane, "Scranton Bishop Suppresses Conservative Group", *River Reporter*, 2 Décembre 2004 sur <http://riverreporter.com/issues/04-12--02/head3-stjohn.html>

<sup>xciii</sup> Un portrait de l'abbé Carlos Urrutigoity figure sur le site de PATMOS, une association laïque de la SSJ fondée en 2004. Voir [www.patmos.us](http://www.patmos.us) .

<sup>xciv</sup> Matt C. Abbott, "Will suppressed Catholic group use donated money to relocate to 'Hell itself'?" 1er Décembre 2004 sur <http://renewamerica.us/columns/abbot/041201>

## 13- ANNEXE 7 – L'Ordre du Temple

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre\\_du\\_Temple](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_du_Temple)

Ordre du Temple

**Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.**

Aller à : [Navigation](#), [Rechercher](#)

Pour les articles [homonymes](#), voir [Templiers](#). 

Cet article traite des Templiers d'un point de vue strictement historique. Pour plus de détails sur les légendes et les théories aujourd'hui non validées sur l'ordre du Temple voir l'article [Légendes au sujet des Templiers](#) 

Ordre du Temple	
	
Type	Ordre militaire
Création	13 janvier 1129 Concile de Troyes
Reconnaissance canonique	29 mars 1139
Fin	22 mars 1312 Concile de Vienne

<b>Fondateur(s):</b>	Hugues de Payns
<b>Spiritualité:</b>	Règle de l'ordre du Temple
Liste des ordres religieux	
Projets Catholicisme et Cliopédia	

L'**ordre du Temple** était un **ordre religieux et militaire international** issu de la **chevalerie chrétienne** du **Moyen Âge**, ses membres étaient appelés les **Templiers**. Cet ordre fut créé le **13 janvier 1129<sup>[1]</sup>** à partir d'une **milice** appelée les **Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon**. Il œuvra pendant les **XII<sup>e</sup>** et **XIII<sup>e</sup>** siècles à l'accompagnement et à la protection des **pèlerins** pour **Jérusalem** dans le contexte de la **guerre sainte** et des **croisades**. Il participa activement aux batailles qui eurent lieu lors des croisades et de la **Reconquête**. Afin de mener à bien ses missions et notamment d'en assurer le financement, il constitua à travers toute l'**Europe** chrétienne et à partir de **dons** fonciers, un réseau de monastères appelés **commanderies**. Cette activité soutenue fit de l'ordre un interlocuteur financier privilégié des puissances de l'époque, le menant même à effectuer des transactions sans but lucratif avec certains **rois** ou à avoir la garde de **trésors** royaux.

Après la perte définitive de la **Terre sainte** en **1291**, l'ordre fut victime de la lutte entre la **papauté** et **Philippe le Bel** et fut dissout par le **pape Clément V** le **22 mars 1312<sup>[2]</sup>** à la suite d'un **procès en hérésie**. La fin tragique de l'ordre mena à nombre de **spéculations** et de **légendes** sur son compte.



 Salle d'honneur de la **commanderie de Sainte-Eulalie-de-Cernon, Aveyron, France**.



## Sommaire

[masquer]

- [1 Naissance de l'ordre du Temple](#)
  - [1.1 Le contexte politico-militaire](#)
  - [1.2 Les prémices de l'ordre du Temple](#)
  - [1.3 La fondation de l'ordre du Temple](#)
  - [1.4 La recherche de soutien](#)
  - [1.5 Le concile de Troyes](#)
  - [1.6 L'Éloge de la Nouvelle Milice](#)
  - [1.7 La reconnaissance pontificale](#)
- [2 Organisation et mission de l'ordre](#)
  - [2.1 Règle et statuts](#)
  - [2.2 La réception dans l'ordre](#)
  - [2.3 Hiérarchie](#)
  - [2.4 Les maîtres de l'ordre du Temple](#)
  - [2.5 Protection des pèlerins et garde de reliques](#)
  - [2.6 Les sceaux templiers](#)
  - [2.7 Tenues des chapitres](#)
  - [2.8 Le transport maritime](#)
- [3 Les Templiers](#)
  - [3.1 L'habit](#)
  - [3.2 La croix rouge](#)
  - [3.3 Le visage templier](#)
  - [3.4 La vie quotidienne](#)
- [4 Les Templiers et la guerre](#)
  - [4.1 Le cheval](#)
  - [4.2 L'équipement militaire](#)
  - [4.3 Le drapeau](#)
  - [4.4 Le saint patron](#)
  - [4.5 Les Templiers vus par leurs ennemis](#)
  - [4.6 Les principales batailles](#)
- [5 Les Templiers et l'argent](#)
  - [5.1 Le prêt](#)
  - [5.2 La lettre de change](#)
  - [5.3 Le trésor de l'ordre](#)
  - [5.4 La garde du trésor royal](#)
- [6 Le patrimoine des Templiers](#)
  - [6.1 La maison du Temple de Jérusalem](#)
  - [6.2 Les forteresses orientales](#)
  - [6.3 Les forteresses ibériques](#)
  - [6.4 Les forteresses dans l'Europe de l'Est](#)
  - [6.5 Les commanderies](#)
- [7 La chute de l'ordre](#)
  - [7.1 Les raisons](#)
  - [7.2 L'arrestation des Templiers](#)
  - [7.3 Le procès](#)
  - [7.4 Le concile de Vienne](#)
  - [7.5 Le sort des dignitaires](#)
- [8 Conséquences et légendes](#)
- [9 Bibliographie](#)
- [10 Autres sources](#)
- [11 Notes et références](#)
- [12 Voir aussi](#)
  - [12.1 Liens internes](#)
  - [12.2 Liens externes](#)

## Le contexte politico-militaire [modifier]



Le pape **Urbain II** prêchant la *I<sup>re</sup> croisade*, *Grandes Chroniques de France* enluminées par Jean Fouquet vers 1455-1460

Le pape **Urbain II** prêcha la **première croisade** le **27 novembre 1095**, dixième jour du **concile de Clermont**. La motivation du pape à voir une telle expédition militaire prendre forme venait du fait que les **pèlerins** chrétiens en route vers Jérusalem étaient régulièrement victimes d'exactions voire d'assassinats<sup>[3]</sup>.

Le pape demanda donc au peuple chrétien d'**Occident** de prendre les armes afin de venir en aide aux chrétiens d'**Orient**. Cette croisade eut alors comme cri de ralliement « Dieu le veut ! » et tous ceux qui prirent part à la croisade furent marqués par le signe de la croix, devenant ainsi les **croisés**. Cette action aboutit le **15 juillet 1099** à la prise de **Jérusalem** par les troupes chrétiennes de **Godefroy de Bouillon**<sup>[4]</sup>.

**Hugues de Payns**, futur fondateur et premier maître de l'ordre du Temple, vint pour la première fois en **Terre Sainte** en 1104 pour accompagner le comte **Hugues de Champagne**, alors en pèlerinage<sup>[5]</sup>. Ils en revinrent en 1107<sup>[6]</sup>.

## Les prémices de l'ordre du Temple [modifier]



Election de **Godefroy de Bouillon** au titre d'Avoué du **Saint-Sépulcre**. Manuscrit réalisé à Acre vers 1280.

Après la prise de Jérusalem, **Godefroy de Bouillon** fut désigné **roi de Jérusalem** par ses pairs, titre qu'il refusa, préférant porter celui d'**Avoué du Saint-Sépulcre**. Il mit en place l'**ordre des chanoines du Saint-Sépulcre** qui avait pour mission d'aider le patriarche de Jérusalem dans ses diverses tâches. Un certain nombre d'hommes d'arme, issus de la croisade, se mirent alors au service du patriarche afin de protéger le **Saint-Sépulcre**<sup>[7]</sup>.

Une institution similaire constituée de chevaliers, appelés **chevaliers de Saint-Pierre** (*milites sancti Petri*), fut créée en Occident pour protéger les biens des abbayes et églises. Ces chevaliers étaient des **laïcs**, mais ils profitaient des bienfaits des prières. Par extension, les hommes chargés d'assurer la protection des biens du Saint-Sépulcre ainsi que de la communauté des chanoines étaient appelés *milites sancti Sepulcri* (chevaliers du Saint-Sépulcre). Il est fort probable qu'**Hugues de Payns** intégra cette institution dès 1115<sup>[8]</sup>. Tous les hommes chargés de la protection du Saint-Sépulcre logeaient à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem situé tout près.

---

Lorsque l'**ordre de l'Hôpital**, reconnu en 1113, fut chargé de s'occuper des pèlerins venant d'Occident, une idée naquit : créer une milice du Christ (*militia Christi*) qui ne s'occuperait que de la protection de la communauté de chanoines du Saint-Sépulcre et des pèlerins sur les chemins de Terre Sainte, alors en proie aux brigands locaux. Ainsi, les chanoines s'occuperaient des affaires **liturgiques**, l'ordre de l'Hôpital des fonctions charitables et la milice du Christ de la fonction purement militaire de protection des pèlerins. Cette répartition ternaire des tâches reproduisait l'organisation de la société médiévale, qui était composée de prêtres (*oratores*), de guerriers (*bellatores*) et de paysans (*laboratores*)<sup>[9]</sup>.

C'est ainsi que l'ordre du Temple, qui se nommait à cette époque *militia Christi*, prit naissance.

## La fondation de l'ordre du Temple [modifier]



 **Baudouin II** cédant une partie de son palais de Jérusalem à **Hugues de Payns** et **Geoffroy de St-Omer**. Histoire d'Outre-Mer, **Guillaume de Tyr**, **XIII<sup>e</sup>** siècle.

C'est le 23 janvier 1120, lors du **concile de Naplouse**<sup>[10]</sup> que naquit, sous l'impulsion d'**Hugues de Payns** et **Geoffroy de St-Omer**, la milice des Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon (en latin : *pauperes commilitones Christi Templique Solomonici*), qui avait pour mission de sécuriser le voyage des pèlerins affluant d'Occident depuis la reconquête de **Jérusalem**.

Dans un premier temps, Payns et St-Omer se concentrèrent sur le défilé d'Athlit, un endroit particulièrement dangereux sur la route empruntée par les pèlerins. Par la suite, l'une des plus grandes places fortes templières en Terre Sainte fut construite à cet endroit : le **château Pèlerin**.

Le nouvel ordre ainsi créé ne pouvait survivre qu'avec l'appui de personnes influentes. Hugues de Payns réussit à convaincre le roi de Jérusalem **Baudouin II** de l'utilité d'une telle milice, chose assez aisée au vu de l'insécurité régnant dans la région à cette époque. Les chevaliers prononcèrent les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Ils reçurent du **patriarche Gormond de Picquigny** la mission de « garder voies et chemins contre les brigands, pour le salut des pèlerins » (« *ut vias et itinera, ad salutem peregrinorum contra latrones* »<sup>[11]</sup>) pour la rémission de leurs péchés.



 Le **roi Salomon** tenant le Temple dans ses mains. Sculpture du portail de la **cathédrale de Laon**, France

---

Le roi Baudouin II leur octroya une partie de son palais de Jérusalem, à l'emplacement du **Temple de Salomon**, qui donna par la suite le nom de Templiers ou de chevaliers du Temple. Hugues de Payns et Geoffroy de Saint-Omer ne furent pas les seuls chevaliers à avoir fait partie de la milice avant que celle-ci ne devienne l'ordre du Temple. Voici donc la liste de ces chevaliers, précurseurs ou "fondateurs" de l'ordre<sup>[12].<sup>[13]</sup></sup> :

- **Hugues de Payns**, originaire de **Payns** en **Champagne** ;
- **Geoffroy de St-Omer**, originaire de **Saint-Omer** dans le **comté de Flandre** ;
- **André de Montbard**, originaire de la **Bourgogne** ;
- **Payen de Montdidier**, originaire de la **Somme** en **Picardie** ;
- **Geoffroy Bissol**, originaire de **Frameries** dans le **comté de Hainaut** ;
- **Rolland**, originaire du marquisat de **Provence** ;
- **Archambault de Saint-Amand** ;
- **Gondemare**.

Le premier don (de trente livres angevines) reçu par l'ordre du Temple vint de **Foulque**, comte d'**Anjou**, qui devint par la suite **roi de Jérusalem**<sup>[14]</sup>.

### **La recherche de soutien** [modifier]

Cependant, la notoriété de la milice ne parvenait pas à s'étendre au-delà de la **Terre Sainte** et c'est pourquoi Hugues de Payns, accompagné de cinq autres chevaliers (**Godefroy de St-Omer**, **Payen de Montdidier**, **Geoffroy Bissol**, **Archambault de St-Amand** et **Rolland**), embarqua pour l'Occident en **1127**<sup>[15]</sup> afin de porter un message destiné au pape **Honorius II** et à **Bernard de Clairvaux**.

Fort du soutien du roi Baudouin et des instructions du patriarche **Gormond** de Jérusalem, Hugues de Payns avait les trois objectifs suivants<sup>[15]</sup>:

- faire reconnaître la milice par l'Église et lui donner une règle : rattachés aux chanoines du Saint-Sépulcre, les chevaliers suivaient comme eux la **règle de saint Augustin** ;
- donner une légitimité aux actions de la milice puisque la dénomination de moine-chevalier, un amalgame d'une nouveauté absolue, pouvait être en contradiction avec les règles de l'Église et de la société en général ;
- recruter de nouveaux chevaliers et obtenir des dons qui feraient vivre la milice en **Terre Sainte**.

La tournée occidentale des **Pauvres Chevaliers du Christ** et du **Temple de Salomon** commença en **Anjou** et passa ensuite par le **Poitou**, la **Normandie**, l'**Angleterre** (où ils reçurent de nombreux dons), la **Flandre** et enfin la **Champagne**<sup>[11]</sup>.

Cette démarche d'**Hugues de Payns**, accompagné de ces cinq chevaliers et soutenu par le roi de Jérusalem, suivait deux tentatives infructueuses qui avaient été faites par **André de Montbard** et **Gondemare**, probablement en **1120** et **1125**<sup>[16]</sup>.

## Le concile de Troyes [modifier]



**Cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Troyes**

Article détaillé : **Concile de Troyes**.

Arrivant à la fin de sa tournée en Occident et après avoir porté le message du roi de Jérusalem à Bernard de Clairvaux afin qu'il aidât les Templiers à obtenir l'accord et le soutien du **pape**, Hugues de Payns participa au **concile de Troyes** (ainsi nommé parce qu'il s'est déroulé dans la **cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Troyes**).

Le **13 janvier 1129**<sup>[17]</sup>, le concile s'ouvrit en présence de nombreuses personnalités religieuses dont le prologue de la règle primitive du Temple nous donne les noms<sup>[18]</sup> : le cardinal Mathieu d'Albano, **légal** du **pape** en **France**, les archevêques de **Reims** et de **Sens**, ainsi que dix de leurs évêques **suffragants**, quatre abbés **cisterciens** (ceux de **Cîteaux**, **Clairvaux**, **Pontigny** et **Troisfontaines**), deux abbés **clunisiens** (ceux de **Molesmes** et **Vézelay**), deux chanoines, deux maîtres et un secrétaire.

En plus des religieux, se trouvaient des personnages laïcs **Thibaut IV de Blois**, comte de **Champagne**, André de Baudement, **sénéchal** du comté de Champagne, **Guillaume II**, comte de **Nevers**, **Auxerre** et **Tonnerre**.

Le concile mena à la création de l'ordre du Temple et le dota d'une règle propre. Celle-ci qui prit pour base la règle de saint Benoît (présence des cisterciens Bernard de Clairvaux et **Étienne Harding**, fondateur de **Cîteaux**) avec néanmoins quelques emprunts à la **règle de saint Augustin**, que suivaient les chanoines du **Saint-Sépulcre** aux côtés desquels vécurent les premiers Templiers. Une fois la règle adoptée, elle devait encore être soumise à Étienne de Chartres, patriarche de Jérusalem.

## L'Éloge de la Nouvelle Milice [modifier]

L'*Éloge de la Nouvelle Milice* (*De laude novae militiae*) est une lettre que saint Bernard de Clairvaux envoya à **Hugues de Payns**, dont le titre complet était *Liber ad milites Templi de laude novae militiae*<sup>[19]</sup> et écrite après la défaite de l'armée franque au siège de **Damas** en 1129.

Bernard y souligne l'originalité du nouvel ordre : le même homme se consacre autant au combat spirituel qu'aux combats dans le monde.

« Il n'est pas assez rare de voir des hommes combattre un ennemi corporel avec les seules forces du corps pour que je m'en étonne ; d'un autre côté, faire la guerre au vice et au démon avec les seules forces de l'âme, ce n'est pas non plus quelque chose d'aussi extraordinaire que louable, le monde est plein de moines qui livrent ces combats ; mais ce qui, pour moi, est aussi admirable qu'évidemment rare, c'est de voir les deux choses réunies. (§1) »

---

De plus, ce texte contenait un passage important où saint Bernard expliquait pourquoi les Templiers avaient le droit de tuer un être humain :

« Le chevalier du Christ donne la mort en toute sécurité et la reçoit dans une sécurité plus grande encore. [...] Lors donc qu'il tue un malfaiteur, il n'est point homicide mais Malicide. [...] La mort qu'il donne est le profit de Jésus-Christ, et celle qu'il reçoit, le sien propre. [...] <sup>[201]</sup> »

Mais pour cela, il fallait que la guerre soit "**juste**". C'est l'objet du §2 de *L'Éloge de la Nouvelle Milice*. Bernard est conscient de la difficulté d'un tel concept dans la pratique, car si la guerre n'est pas juste, vouloir tuer tue l'âme de l'assassin :

« Toutes les fois que vous marchez à l'ennemi, vous qui combattez dans les rangs de la milice séculière, vous avez à craindre de tuer votre âme du même coup dont vous donnez la mort à votre adversaire, ou de la recevoir de sa main, dans le corps et dans l'âme en même temps. [...] la victoire ne saurait être bonne quand la cause de la guerre ne l'est point et que l'intention de ceux qui la font n'est pas droite. (§2) »

Bernard fait donc bien l'éloge de la *Nouvelle Milice*, mais non sans nuances et précautions... Tous ses §7 & 8 (= ch. IV) tracent un portrait volontairement idéal du soldat du Christ, afin de le donner comme un modèle qui sera toujours à atteindre.

Cet éloge permit aux Templiers de rencontrer une grande ferveur et une reconnaissance générale : grâce à saint Bernard, l'ordre du Temple connut un accroissement significatif : bon nombre de chevaliers s'engagèrent pour le salut de leur âme ou, tout simplement, pour prêter main forte en s'illustrant sur les champs de bataille.

## La reconnaissance pontificale <sup>[modifier]</sup>

Plusieurs bulles pontificales officialisèrent le statut de l'ordre du Temple.



 Exemple de bulle papale (ici, bulle papale d'Urbain VIII en 1687)

La bulle *Omne datum optimum* a été **fulminée** (rendue publique) par le **pape Innocent II** le **29 mars 1139**<sup>[21]</sup> sous la maîtrise de **Robert de Craon**, deuxième **maître de l'ordre du Temple**. Elle fut d'une importance capitale pour l'ordre puisqu'elle était à la base de tous les privilèges dont jouissaient les Templiers. En effet, grâce à elle, les frères du Temple eurent droit à la protection **apostolique** ainsi que d'avoir leurs propres prêtres.

On vit donc une nouvelle catégorie émerger dans la communauté, celle des frères chapelains qui officieraient pour les Templiers. De plus, cette bulle confirma le fait que l'ordre du Temple n'était soumis qu'à l'autorité du pape. La bulle créa aussi une concurrence pour le **clergé séculier** (ce que ce dernier vit souvent d'un mauvais œil). De nombreux conflits d'intérêt éclatèrent entre les Templiers et les évêques ou les curés.

Les privilèges qu'elle accorda étant souvent remis en cause, la bulle *Omne datum optimum* fut confirmée douze fois entre **1154** et **1194**, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il ne fut pas aisé de retrouver l'originale<sup>[22]</sup>.

 Article détaillé : **Omne datum optimum**.

---

La bulle *Milites Templi* (*Chevaliers du Temple*) a été fulminée le 9 janvier 1144<sup>[23]</sup> par le pape Célestin II. Elle permit aux chapelains du Temple de prononcer l'office une fois par an dans des régions ou villes interdites, « pour l'honneur et la révérence de leur chevalerie », sans pour autant autoriser la présence des personnes excommuniées dans l'église. Mais ce n'est en réalité qu'une confirmation de la bulle *Omne datum optimum*.

 Article détaillé : [Milites Templi](#).

La bulle *Militia Dei* (*Chevalerie de Dieu*) a été fulminée par le pape Eugène III, le 7 avril 1145<sup>[23]</sup>. Cette bulle permit aux Templiers de construire leurs propres oratoires, mais aussi de disposer d'une totale indépendance vis-à-vis du clergé séculier grâce au droit de percevoir des **dîmes** et d'enterrer leurs morts dans leurs propres cimetières. De plus, la protection apostolique fut étendue aux familiers du Temple (leurs paysans, troupeaux, biens...).

 Article détaillé : [Militia Dei](#).

Des plaintes furent déposées par des Templiers auprès du pape concernant le fait que le clergé prélevait un tiers des legs fait par les personnes désireuses de se faire enterrer dans les cimetières de l'ordre. La bulle *Dilecti filii* ordonna en conséquence au clergé de ne se contenter que d'un quart des legs<sup>[24]</sup>.

 Article détaillé : [Dilecti filii](#).

*Organisation et mission de l'ordre* [\[modifier\]](#)

## Règle et statuts [\[modifier\]](#)

 Article détaillé : [Règle et statuts de l'ordre du Temple](#).



Après le concile de Troyes, où l'idée d'une règle propre à l'ordre du Temple a été acceptée, la tâche de la rédiger fut confiée à Bernard de Clairvaux, qui lui-même la fit écrire par un clerc qui faisait sûrement partie de l'entourage du légat pontifical présent au concile, Jean Michel (Jehan Michiel)<sup>[18]</sup>, sur des propositions faites par Hugues de Payns.

La règle de l'ordre du Temple faisait quelques emprunts à la règle de saint Augustin mais s'inspirait en majeure partie de la règle de saint Benoît suivie par les moines bénédictins. Elle fut cependant adaptée au genre de vie active, principalement militaire, que menaient les frères templiers. Par exemple, les jeûnes étaient moins sévères que pour les moines bénédictins, de manière à ne pas affaiblir les Templiers appelés à combattre. Par ailleurs, la règle était adaptée à la bipolarité de l'ordre, ainsi certains articles concernaient aussi bien la vie en Occident (conventuelle) que la vie en Orient (militaire).

La règle primitive (ou latine car rédigée en latin), écrite en 1128, fut annexée au procès-verbal du concile de Troyes en 1129 et contenait soixante-douze articles. Toutefois, vers 1138, sous la maîtrise de Robert de Craon, deuxième maître de l'ordre (1136-1149), la règle primitive fut traduite en français et modifiée. Par la suite, à différentes dates, la règle fut étoffée par l'ajout de six cent neuf retraits ou articles statutaires, notamment à propos de la hiérarchie et de la justice au sein de l'ordre.

---

De sa fondation et durant toute son existence, l'ordre ne s'est pas doté d'une [devise](#).

## La réception dans l'ordre [modifier]

 Article détaillé : [Réception dans l'ordre du Temple](#).

Les commanderies avaient, entre autres, pour rôle d'assurer de façon permanente le recrutement des frères. Ce recrutement devait être le plus large possible. Ainsi, les hommes laïcs de la noblesse et de la paysannerie libre pouvaient prétendre à être reçus s'ils répondaient aux critères exigés par l'ordre.

Tout d'abord, l'entrée dans l'ordre était gratuite et volontaire. Le candidat pouvait être pauvre. Avant toute chose, il faisait don de lui-même. Il était nécessaire qu'il fût motivé car il n'y avait pas de période d'essai par le [noviciat](#). L'entrée était directe (prononciation des [vœux](#)) et définitive (à vie).

Les principaux critères étaient les suivants :

- être âgé de plus de 18 ans (la majorité pour les garçons était fixée à 16 ans) (article 58)
- ne pas être fiancé (article 669)
- ne pas faire partie d'un autre ordre (article 670)
- ne pas être endetté (article 671)
- être en parfaite santé mentale et physique (ne pas être estropié) (article 672)
- n'avoir soudoyé personne pour être reçu dans l'ordre (article 673)
- être homme libre (*le serf d'aucun homme*) (article 673)
- ne pas être excommunié (article 674)

Le candidat était prévenu qu'en cas de mensonge prouvé, il serait immédiatement renvoyé. « ... *si vous en mentiez, vous en seriez parjure et en pourriez perdre la maison, ce dont Dieu vous garde.* » (Extrait de l'article 668)

## Hiérarchie [modifier]

 Articles détaillés : [Hiérarchie de l'ordre du Temple en Orient](#) et [Hiérarchie de l'ordre du Temple en Occident](#).

Les Templiers étaient organisés comme un ordre monastique, suivant la règle créée pour eux par [Bernard de Clairvaux](#). Dans chaque pays était nommé un maître qui dirigeait l'ensemble des [commanderies](#) et dépendances et tous étaient sujets du maître de l'ordre, désigné à vie, qui supervisait à la fois les efforts militaires de l'ordre en Orient et ses possessions financières en Occident.

Avec la forte demande de chevaliers, certains parmi eux se sont aussi engagés à la commande pendant une période prédéterminée avant d'être renvoyés à la vie séculaire, comme les *Fratres conjugati*, qui étaient des frères mariés. Ils portaient le manteau noir ou brun avec la croix rouge pour les distinguer des frères ayant choisi le célibat et qui n'avaient pas le même statut que ces derniers.

Les frères servants (frères casaliers et frères de métiers) étaient choisis parmi les sergents qui étaient d'habiles marchands ou alors incapables de combattre en raison de leur âge ou d'une infirmité. La grande majorité des Templiers, incluant les chevaliers et les maîtres de l'ordre, étaient incultes et illettrés, n'étant pas issus de la haute noblesse mais de familles plus obscures.

À tout moment, chaque chevalier avait environ dix personnes dans des positions de soutien. Quelques frères seulement se consacraient aux opérations bancaires (spécialement ceux qui étaient éduqués), car l'ordre a souvent eu la confiance des participants aux croisades pour la bonne garde de marchandises précieuses. Cependant, la mission première des Chevaliers du Temple restait la protection militaire des pèlerins de Terre sainte.

## Les maîtres de l'ordre du Temple [modifier]

L'expression « grand maître » pour désigner le chef suprême de l'ordre est apparue à la fin du **XIII<sup>e</sup> siècle** et au début du **XIV<sup>e</sup> siècle** dans des chartes tardives et dans les actes du procès des Templiers. Puis, elle a été reprise et popularisée par certains historiens des **XIX<sup>e</sup>** et **XX<sup>e</sup> siècles**. Elle est aujourd'hui largement répandue. Or, ce grade n'existait pas dans l'ordre et les Templiers eux-mêmes ne semblaient pas l'utiliser<sup>[25]</sup>. Cependant, dans des textes tardifs apparaissent les qualificatifs de « maître souverain » ou « maître général » de l'ordre. Dans la règle et les retraits de l'ordre, il est appelé *Li Maistre* et un grand nombre de dignitaires de la hiérarchie pouvaient être appelés ainsi sans l'adjonction d'un qualificatif particulier. Les précepteurs des commanderies pouvaient être désignés de la même façon. Il faut donc se référer au contexte du manuscrit pour savoir de qui l'on parle. En Occident comme en Orient, les hauts dignitaires étaient appelés maîtres des pays ou provinces : il y avait donc un maître en France, un maître en Angleterre, un maître en Espagne, etc. Aucune confusion n'était possible puisque l'ordre n'était dirigé que par un seul maître à la fois, celui-ci demeurant à **Jérusalem**. Pour désigner le chef suprême de l'ordre, il convient de dire simplement le maître de l'ordre et non grand maître.

Durant sa période d'existence, s'étalant de 1129<sup>[1]</sup> à 1312<sup>[2]</sup>, soit 183 ans, l'ordre du Temple a été dirigé par vingt-trois maîtres.

 Voir l'article annexe : [Liste chronologique des maîtres de l'ordre du Temple](#).

## Protection des pèlerins et garde de reliques [modifier]



 Des pèlerins admirent les reliques et les instruments de la **Passion** à Constantinople. Dans l'église de gauche, la **sainte Lance**, la **sainte Croix** et les clous. Dans celle de droite, la **Couronne d'épines**. Enluminure du **XV<sup>e</sup> siècle**

La vocation de l'ordre du Temple était la protection des pèlerins chrétiens pour la **Terre sainte**. Ce **pèlerinage** comptait parmi les trois plus importants de la chrétienté du **Moyen Âge**. Il durait plusieurs années et les pèlerins devaient parcourir près de douze mille kilomètres aller-retour à pied, ainsi qu'en bateau pour la traversée de la mer **Méditerranée**. Les convois partaient deux fois par an, au printemps et en automne<sup>[24]</sup>. Généralement, les pèlerins étaient débarqués à **Acre**, appelée aussi **Saint-Jean-d'Acre**, puis devaient se rendre à pied sur les lieux saints. En tant que gens d'armes (gendarme), les Templiers sécurisaient les routes, en particulier celle de **Jaffa** à **Jérusalem** et celle de Jérusalem au **Jourdain**. Ils avaient également la garde de certains lieux saints : **Bethléem**, **Nazareth**, le **Mont des Oliviers**, la **vallée de Josaphat**, le **Jourdain**, la colline du **Calvaire** et le **Saint-Sépulcre** à Jérusalem.

Tous les pèlerins avaient droit à la protection des Templiers. Ainsi, ces derniers participèrent aux **croisades**, pèlerinages armés, pour effectuer la garde rapprochée des souverains d'Occident. Aussi, en 1147, les Templiers prêtèrent main forte à l'armée du roi **Louis VII** attaquée dans les montagnes d'**Asie Mineure** durant la **deuxième croisade** (1147-1149). Cette action permit la poursuite de l'expédition et le roi de France leur en fut très reconnaissant. Lors de la **troisième croisade** (1189-1192), les Templiers et les Hospitaliers assuraient respectivement l'avant-garde et l'arrière-garde de l'armée de **Richard Cœur de Lion** dans les combats en marche. Lors de la **cinquième croisade**, la participation des ordres militaires, et donc les Templiers, a été décisive dans la protection des armées royales de **Louis IX** devant **Damiette**.

---

L'ordre du Temple a aidé exceptionnellement les rois en proie à des difficultés financières. À plusieurs reprises dans l'histoire des croisades, les Templiers renflouèrent les caisses royales momentanément vides (croisade de Louis VII), ou payèrent les rançons de rois faits prisonniers (croisade de Louis IX).

En Orient comme en Occident, l'ordre du Temple était en possession de **reliques**. Il était parfois amené à les transporter pour son propre compte ou bien convoyait des reliques pour autrui. Les chapelles templières abritaient les reliques des saints auxquelles elles étaient dédiées. Parmi les plus importantes reliques de l'ordre se trouvaient le manteau de saint Bernard, des morceaux de la **couronne d'épines**, des fragments de la **Vraie Croix**.

## Les sceaux templiers [modifier]



 Reproduction de sceau templier lors d'une exposition à **Prague**

 Article détaillé : **Sceaux des Chevaliers du Temple**.

Le mot **sceau** vient du latin *sigillum* signifiant marque. C'est un cachet personnel qui authentifie un acte et atteste d'une signature. Il existe une vingtaine de sceaux templiers connus. Ils appartenaient à des maîtres, hauts dignitaires, commandeurs ou chevaliers de l'ordre au **XIII<sup>e</sup> siècle**. Leurs diamètres varient entre quinze et cinquante millimètres. Les sceaux templiers français sont conservés au service des sceaux des **Archives nationales de France**. Le sceau templier le plus connu est celui des maîtres de l'ordre *sigillum militum xristi* qui représente deux chevaliers armés chevauchant le même cheval.

Il n'y a pas de consensus établi sur le symbolisme des deux chevaliers sur un même cheval. Contrairement à une idée souvent répétée, il ne s'agirait pas de mettre en avant l'idéal de pauvreté puisque l'ordre fournissait au moins trois chevaux à ses chevaliers. L'historien Georges Bordonove exprime une hypothèse qui peut se prévaloir d'un document d'époque avec **Bernard** dans son *De laude nouae militiae*<sup>[26]</sup>.

« Leur grandeur tient sans doute à cette dualité quasi institutionnelle : moine, mais soldat [...] Dualité qu'exprime peut-être leur sceau le plus connu qui montre deux chevaliers, heaumes en têtes, lances baissées, sur le même cheval : le spirituel et le temporel [...] chevauchant la même monture, menant au fond le même combat, mais avec des moyens différents<sup>[27]</sup>.) »

Alain Demurger explique pour sa part que certains historiens ont cru y reconnaître les deux fondateurs de l'ordre, Hughes de Payns et Godefroy de Saint-Omer. Il retient cependant une autre explication : Le sceau symboliserait la vie commune, l'union et le dévouement.<sup>[28]</sup>

## Tenues des chapitres [modifier]



Salle du chapitre de la [commanderie de Coulommiers](#).

Un **chapitre** (Latin : *capitulum*, diminutif de *caput*, sens premier : « tête ») est une partie d'un livre qui a donné son nom à la réunion de religieux dans un monastère durant laquelle étaient lus des passages des textes sacrés ainsi que des articles de la règle. L'usage vient de la règle de saint Benoît qui demandait la lecture fréquente d'un passage de la règle à toute la communauté réunie (RB §66, 8). Par extension, la communauté d'un monastère est appelée le chapitre. La salle spécifiquement bâtie pour recevoir les réunions de chapitre est aussi appelée "salle capitulaire", "salle du chapitre", ou tout simplement "chapitre". La tenue se déroule à huis clos et il est strictement interdit aux participants de répéter ou de commenter à l'extérieur ce qui s'est dit durant le chapitre.

Dans l'ordre du Temple, il existait deux types de réunion de chapitre : le [chapitre général](#) et le [chapitre hebdomadaire](#).

## Le transport maritime [modifier]

Le lien entre l'[Orient](#) et l'[Occident](#) était essentiellement maritime. Pour les Templiers, l'expression "outre-mer" désignait l'[Europe](#) tandis que « l'en-deçà des mers » et plus précisément de la [mer Méditerranée](#), représentait l'Orient. Afin d'assurer le transport des biens, des armes, des frères de l'ordre, des pèlerins et des chevaux, l'ordre du Temple avait fait construire ses propres bateaux. Il ne s'agissait pas d'une flotte importante, comparable à celles des [XIV<sup>e</sup>](#) et [XV<sup>e</sup>](#) siècles, mais de quelques navires qui partaient des ports de [Marseille](#), [Saint-Raphaël](#), [Collioure](#)<sup>[24]</sup> ou d'[Aigues-Mortes](#) en France et d'autres ports italiens. Ces bateaux se rendaient dans les ports orientaux après de nombreuses escales.

Plutôt que de financer l'entretien de navires, l'ordre pratiquait la location de bateaux de commerce appelés « nolis ». Inversement, la location de nefs templières à des marchands occidentaux était pratiquée. Il était d'ailleurs financièrement plus avantageux d'accéder aux ports exonérés de taxes sur les marchandises que de posséder des bateaux. Les commanderies situées dans les ports jouaient donc un rôle important dans les activités commerciales de l'ordre. Des établissements templiers étaient installés à [Gênes](#), [Pise](#) ou [Venise](#), mais c'était dans le sud de l'Italie, plus particulièrement à [Brindisi](#), que les nefs templières méditerranéennes passaient l'hiver.

Les Templiers d'Angleterre se fournissaient en vin du Poitou à partir du port de [La Rochelle](#)<sup>[29]</sup>.

On distinguait deux sortes de bateaux, les [nefs](#) et les [galères](#). Il n'est pas prouvé que des huissiers, c'est-à-dire les bateaux munis d'un huis (autrement dit d'une porte) et réservés au transport des chevaux, aient appartenu au Temple.

L'article 119 des retraits de la Règle indique que « tous les vaisseaux de mer qui sont de la maison d'Acre sont au commandement du commandeur de la terre. Et le commandeur de la voûte d'Acre, et tous les frères qui sont sous ses ordres sont en son commandement et toutes les choses que les vaisseaux apportent doivent être rendues au commandeur de la terre. »

---

Le port d'Acre était le plus important de l'ordre. La voûte d'Acre était le nom d'un des établissements possédés par les Templiers dans la ville, celui-ci se trouvant près du port. Entre la rue des Pisans et la rue Sainte-Anne, la voûte d'Acre comprenait un donjon et des bâtiments conventuels<sup>[30]</sup>.

Voici les noms de navires du Temple<sup>[29]</sup> :

- *Le Templère, le Buscart, le Buszarde du Temple* vers 1230 reliant l'Angleterre au continent
- *La Bonne Aventure* en 1248, *la Rose du Temple* en 1288-1290 à Marseille
- *L'Angellica* en Italie du sud
- *Le Faucon* en 1291 et 1301 ainsi que *La Santa Anna* en 1302 à Chypre.

### *Les Templiers* [modifier]

Des hommes de toutes origines et de toutes conditions constituaient le corps du peuple templier à chaque niveau de la hiérarchie. Différents textes permettent aujourd'hui de déterminer l'apparence des frères chevaliers et sergents.

### **L'habit** [modifier]

La reconnaissance de l'ordre du Temple ne passait pas seulement par l'élaboration d'une règle et un nom, mais aussi par l'attribution d'un **code vestimentaire** particulier propre à l'ordre du Temple.

Le manteau des Templiers faisait référence à celui des moines cisterciens.

Seuls les chevaliers, les frères issus de la noblesse, avaient le droit de porter le manteau blanc, symbole de pureté de corps et de chasteté. Les frères sergents, issus de la paysannerie, portaient quant à eux un manteau de **bure**, sans pour autant que ce dernier ait une connotation négative. C'était l'ordre qui remettait l'habit et c'est aussi lui qui avait le pouvoir de le reprendre. L'habit lui appartenait, et dans l'esprit de la règle, le manteau ne devait pas être un objet de vanité. Il y est dit que si un frère demandait un plus bel habit, on devait lui donner le « plus vil ».

La perte de l'habit était prononcée par la justice du **chapitre** pour les frères qui avaient enfreint gravement le règlement. Il signifiait un renvoi temporaire ou définitif de l'ordre.

Dans sa bulle *Vox in excelso* d'abolition de l'ordre du Temple, le pape **Clément V** indiqua qu'il supprimait « le dit ordre du Temple et son état, son habit et son nom », ce qui montre bien l'importance que l'habit avait dans l'existence de l'ordre.

### **La croix rouge** [modifier]



Croix pattée rouge : une forme possible de la croix des Templiers

Il semble que la croix rouge n'ait été accordée que tardivement aux Templiers, en 1147, par le pape **Eugène III**<sup>[31]</sup>. Il aurait donné le droit de la porter sur l'épaule gauche, du côté du cœur. La règle de l'ordre et ses retraits ne faisaient pas référence à cette **croix**. Cependant, la bulle papale *Omne datum optimum* la nomma par deux fois. Aussi est-il permis de dire que les Templiers portaient déjà la croix rouge en 1139. C'est donc sous la maîtrise de **Robert de Craon**, deuxième maître de l'ordre, que la « croix de gueule » devint officiellement un insigne templier. Il est fort probable que la croix des Templiers ait été issue de la croix de l'**ordre du Saint-**

---

**Sépulcre** dont avaient fait partie Hugues de Payns et ses compagnons d'arme. Cette croix rouge était potencée, cantonnée de quatre petites croix appelées croisettes.

La forme de la croix des Templiers n'a jamais été fixée. L'iconographie templière la présenta grecque simple, ancrée, fleuronée ou pattée<sup>[32]</sup>. Quelle qu'ait été sa forme, elle indiquait l'appartenance des Templiers à la chrétienté et la couleur rouge rappelait le sang versé par le Christ. Cette croix exprimait aussi le voeu permanent de **croisade** à laquelle les Templiers s'engageaient à participer à tout moment. Il faut cependant préciser que tous les Templiers n'ont pas participé à une croisade.

## Le visage templier [modifier]



Chevalier portant **camail** et **chapeau de fer**

Dans son **homélie** (1130-1136), appelée *De laude nouae militae* (*Éloge de la nouvelle milice*), **Bernard de Clairvaux** présente un portrait physique et surtout moral des Templiers, qui s'opposait à celui des chevaliers du siècle :

« Ils se coupent les cheveux ras, sachant de par l'Apôtre que c'est une ignominie pour un homme de soigner sa coiffure. On ne les voit jamais peignés, rarement lavés, la barbe hirsute, puant la poussière, maculés par les harnais et par la chaleur... ».

Bien que contemporaine des Templiers, cette description était plus allégorique que réaliste, Saint Bernard ne s'étant jamais rendu en Orient. Par ailleurs, l'iconographie templière est mince. Dans les rares peintures les représentant à leur époque, leurs visages, couverts d'un **heaume**, d'un **chapeau de fer** ou d'un **camail**, ne sont pas visibles ou n'apparaissent que partiellement.

Dans l'article 28, la règle latine précisait que « les frères devront avoir les cheveux ras », ceci pour des raisons à la fois pratiques et d'hygiène dont ne parlait pas saint Bernard, mais surtout « afin de se considérer comme reconnaissant la règle en permanence ». De plus, « afin de respecter la règle sans dévier, ils ne doivent avoir aucune inconvenance dans le port de la barbe et des moustaches. » Les frères chapelains étaient tonsurés et imberbes. De nombreuses **miniatures**, qui représentent les Templiers sur le bûcher, ne sont ni contemporaines, ni réalistes. À ce moment, certains s'étaient même rasés pour montrer leur désengagement de l'ordre.

Enfin, les peintres officiels du **XIX<sup>e</sup> siècle** ont imaginé les Templiers à leur manière, mêlant idéalisme et romantisme, avec de longues chevelures et de grandes barbes.

## La vie quotidienne [modifier]

 Article détaillé : [Vie quotidienne des Templiers](#).

« [...] car de notre vie vous ne voyez que l'écorce qui est par dehors. Car l'écorce est telle que vous nous voyez avoir beaux chevaux et belles robes, et ainsi vous semble que vous serez à votre aise. Mais vous ne savez pas

---

les forts commandements qui sont par dedans. Car c'est une grande chose que vous, qui êtes sire de vous-même, deveniez serf d'autrui. » (Extrait de l'article 661 de la règle).

La règle de l'ordre et ses retraits nous informent de manière précise sur ce que fut la vie quotidienne des Templiers en Occident comme en Orient. Cette vie était partagée entre les temps de prières, la vie collective (repas, réunions), l'entraînement militaire, l'accompagnement et la protection des pèlerins, la gestion des biens de la maison, le commerce, la récolte des taxes et impôts dus à l'ordre, le contrôle du travail des paysans sur les terres de l'ordre, la diplomatie, la guerre et le combat contre les **infidèles**.

*Les Templiers et la guerre* [\[modifier\]](#)

**Le cheval** [\[modifier\]](#)



 Chevalier du Temple chargeant sur son destrier, chapelle templière de **Cressac** en **Charente**, vers 1170-1180.

Un ordre de chevalerie ne va pas sans **cheval**. Ainsi, l'histoire de l'ordre du Temple fut intimement liée à cet animal. Pour commencer, un noble qui était reçu dans l'ordre pouvait faire don de son **destrier**, un cheval de combat que les écuyers tenaient à dextre, c'est-à-dire à droite. Après 1140, on comptait de nombreux donateurs de la grande noblesse léguant aux Templiers des armes et des chevaux.

Pour équiper son armée, l'ordre du Temple fournissait trois chevaux à chacun de ses chevaliers dont l'entretien était assuré par un écuyer (articles 30 & 31 de la règle). La règle précise que les frères pouvaient avoir plus de trois chevaux, lorsque le maître les y autorisait. Cette mesure visait sans doute à prévenir la perte des chevaux, afin que les frères eussent toujours trois chevaux à disposition.

Ces chevaux devaient être harnachés de la plus simple manière exprimant le vœu de pauvreté. Selon la règle (article 37) « Nous défendons totalement que les frères aient de l'or et de l'argent à leur brides, à leurs étriers et à leurs éperons ». Parmi ces chevaux se trouvait un destrier qui était entraîné au combat et réservé à la guerre. Les autres chevaux étaient des sommiers ou bêtes de somme de race comtoise ou **percheronne**. Ce pouvaient être aussi des mulets appelés « bêtes mulaces ». Ils assuraient le transport du chevalier et du matériel. Il y avait aussi le **palefroi**, plus spécialement utilisé pour les longs déplacements.

Selon les retraits, la hiérarchie de l'ordre s'exprimait à travers l'attribution réglementaire des montures. Les retraits commencent ainsi : « Le maître doit avoir quatre bêtes... » indiquant l'importance du sujet. D'ailleurs, les trois premiers articles du maître de l'ordre (articles 77, 78 et 79) portaient sur son entourage et le soin aux chevaux. On apprend ainsi que les chevaux étaient nourris en mesures d'**orge** (céréale coûteuse et donnant beaucoup plus d'énergie aux chevaux que la simple ration de foin) et qu'un **maréchal-ferrant** se trouvait dans l'entourage du maître.

Parmi les chevaux du maître se trouvait un turcoman, **pur sang arabe** qui était un cheval de guerre d'élite et de grande valeur car très rapide.

---

Quatre chevaux étaient fournis à tous les hauts dignitaires : **sénéchal**, **maréchal**, **commandeur de la terre et du royaume de Jérusalem**, **commandeur de la cité de Jérusalem**, **commandeurs de Tripoli et d'Antioche**, **drapier**, **commandeurs des maisons** (commanderies), **turcopolier**. Les frères sergents tels que le **sous-maréchal**, le **gonfanonier**, le cuisinier, le maréchal-ferrant et le commandeur du port d'Acre avaient droit à deux chevaux. Les autres frères sergents ne disposaient que d'une seule monture. Les **turcoples**, soldats arabes au service de l'ordre du Temple, devaient fournir eux-mêmes leurs chevaux.

C'était le **maréchal de l'ordre** qui veillait à l'entretien de tous les chevaux et du matériel, armes, armures et harnais, sans lesquels la guerre n'était pas possible. Il était responsable de l'achat des chevaux (article 103) et il devait s'assurer de leur parfaite qualité. Un cheval rétif devait lui être montré (article 154) avant d'être écarté du service.

Les destriers étaient équipés d'une selle à "croce" (à crosse), appelée aussi selle à arçonnière, qui était une selle montante pour la guerre et qui permettait de maintenir le cavalier lors de la charge. Les commanderies du sud de la **France**, mais aussi celles de **Castille**, d'**Aragon** et de **Gascogne**, étaient spécialisées dans l'élevage des chevaux<sup>[33]</sup>. Ceux-ci étaient ensuite acheminés dans les **États latins d'Orient** par voie maritime. Pour cela, ils étaient transportés dans les cales des **nefs templières** et livrés à la caravane du maréchal de l'ordre qui supervisait la répartition des bêtes selon les besoins. Lorsqu'un Templier mourait ou était envoyé dans un autre État, ses chevaux revenaient à la maréchaussée (article 107).

Rares sont les représentations des Templiers. Il nous est cependant parvenu une peinture murale d'un chevalier du Temple en train de charger sur son destrier. Il s'agit d'une fresque de la chapelle de **Cressac en Charente**, datant de **1170** ou **1180**.

## L'équipement militaire [modifier]

Le noble des **XII<sup>e</sup>** et **XIII<sup>e</sup>** siècles devait se faire confectionner un équipement complet (vêtement et armes) pour être **adoubé** chevalier. Ce matériel, nécessitant essentiellement des métaux, valait une fortune et pesait environ cinquante kilos<sup>[réf. nécessaire]</sup>. Les chevaliers et sergents templiers devaient disposer d'un tel équipement.

La protection du corps était assurée par<sup>[24]</sup> un écu, une cotte de maille et un heaume.

L'**écu** (ou bouclier) de forme triangulaire, pointe en bas, était fait de bois et recouvert d'une feuille de métal ou de cuir. Il servait à protéger le corps, mais sa taille fut réduite dans le courant du **XII<sup>e</sup>** siècle pour être allégé et donc plus maniable.

La **cotte de mailles** était constituée de milliers d'anneaux en fer d'un centimètre de diamètre entrelacés et parfois rivetés. Cette cotte était constituée de quatre parties : les chausses de mailles attachées à la ceinture par des lanières de cuir, le **haubert** protégeait le corps et les bras et le **camail** ou coiffe de mailles. Un mortier ou casquette en cuir était posé sur la tête pour supporter le **heaume**. Les mains étaient protégées par des gants en mailles appelés gants d'arme (article 325 de la Règle). Il est à noter que le haubert fut raccourci au genou au cours du **XIII<sup>e</sup>** siècle pour être plus léger.

Le **heaume** était sans visière mobile, ou prenait la forme d'un chapeau de fer ne protégeant pas le visage.

Le sous-vêtement se composait d'une chemise de lin et de **braies**. La protection du corps était renforcée par le port de chausses de cuir attachées par des lanières, et un **gambison** ou gambeson en cuir. Pour finir, le surcot, porté sur la cotte, est aussi appelé jupon d'arme ou cotte d'arme. Il était cousu d'une croix rouge, insigne de l'ordre, devant comme derrière. Il permettait de reconnaître les combattants Templiers sur le champ de bataille comme en tout lieu. Le **baudrier**, porté autour des reins, était une ceinture spéciale qui permettait d'accrocher l'épée et de maintenir le surcot près du corps.

Selon **Georges Bordonove**, le Templier recevait une épée, une lance, une masse et un couteau lors de sa réception dans l'ordre.

---

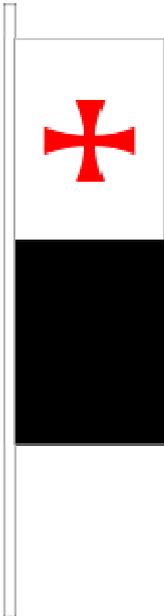
Maniée à deux mains, l'[épée](#) avait un double tranchant et un bout arrondi. En effet, elle devait être maniée de façon à frapper de "taille", c'est-à-dire avec le tranchant. Elle était pratiquement employée comme une masse d'arme dans la mesure où elle ne pouvait transpercer une cotte de mailles. Toutefois, contre un ennemi qui n'avait pas cette protection, l'épée se révélait plus efficace et plus élégante que la masse.

[réf. nécessaire]

La [masse d'arme](#) templière était principalement une masse dite turque aux pointes saillantes. L'épée et les masses servaient à frapper l'ennemi de manière à lui briser les os. Les blessés mouraient alors d'hémorragie interne. La lance était une perche en bois terminée par une pointe en fer forgé appelée tête de fer. Chaque frère détenait trois couteaux dont un couteau d'arme, un autre "de pain taillé" qui servait à manger et un canif à lame étroite<sup>[24]</sup>.

## Le drapeau [modifier]

 Article détaillé : [Baussant](#).



 gonfanon baussant

Le drapeau de l'ordre du Temple était appelé le gonfanon baucent. Baucent, qui signifie bicolore, avait plusieurs graphies : *baussant*, *baucent* ou *balcent*. C'était un rectangle vertical composé de deux bandes, l'une blanche et l'autre noire, coupées au tiers supérieur. Porté en hauteur au bout d'une lance, il était le signe de ralliement des combattants templiers sur le champ de bataille, protégé en combat par une dizaine de chevaliers. Celui qui en était responsable était appelé le [gonfanonier](#). Selon la circonstance, le gonfanonier désignait un porteur qui pouvait être un écuyer, un soldat turcopole ou une sentinelle. Le gonfanonier chevauchait devant et conduisait son escadron sous le commandement du maréchal de l'ordre.

Le gonfanon devait être visible en permanence sur le champ de bataille et c'est pourquoi il était interdit de l'abaisser. Ce manquement grave au règlement pouvait être puni par la sanction la plus sévère, c'est-à-dire la perte de l'habit qui signifiait le renvoi de l'ordre. Selon l'historien [Georges Bordonove](#)<sup>[34]</sup>, lorsque le gonfanon principal tombait parce que son porteur et sa garde avaient été tués, le commandeur des chevaliers déroulait un étendard de secours et reprenait la charge. Si celui-ci venait à disparaître à son tour, un commandeur d'escadron devait lever son pennon noir et blanc et rallier tous les Templiers présents.

Si les couleurs templières n'étaient plus visibles, les Templiers survivants devaient rejoindre la bannière des [Hospitaliers](#). Dans le cas où celle-ci était tombée, les Templiers devaient rallier la première bannière chrétienne qu'ils apercevaient.

---

Le gonfanon baucent est représenté dans les fresques de la [chapelle templière San Bevignate](#) de [Pérouse](#) en [Italie](#). La bande blanche se situe dans la partie supérieure. Il est aussi dessiné dans *la chronica majorum*, les Chroniques de Matthieu Paris en [1245](#). Dans ce cas, la bande blanche se trouve dans la partie inférieure.<sup>[35]</sup>

## Le saint patron [modifier]



Peinture de [saint Georges](#) dans la chapelle de la [commanderie de Coulommiers](#)

Le saint patron et protecteur des Templiers était [saint Georges](#), le saint chevalier. Il était également le patron de l'[ordre Teutonique](#) et plus généralement de tous les chevaliers chrétiens. Son tombeau est vénéré à [Lydda](#) en [Israël](#).

## Les Templiers vus par leurs ennemis [modifier]

Les croisés dans leur ensemble étaient perçus par les Arabes comme des barbares, ignorants et puérils. Au début du [XII<sup>e</sup> siècle](#), les Templiers se révélèrent être les combattants les plus redoutables que durent affronter les Arabes<sup>[36]</sup>. Cependant, en dehors du champ de bataille, on note qu'une certaine tolérance religieuse les animait. En [1140](#), l'[émir](#) et chroniqueur [Oussama Ibn Mounqidh](#), par ailleurs ambassadeur auprès des Francs, se rendit à Jérusalem. Il avait l'habitude d'aller à l'ancienne mosquée al-Aqsa, « *lieu de résidence de mes amis les Templiers* »<sup>[37]</sup>. L'émir rapporta une anecdote pendant laquelle les Templiers prirent ouvertement sa défense lors de la prière. Alors que la façon de prier des musulmans était à la fois inconnue et incomprise des Francs nouvellement arrivés en Orient, les Templiers, eux, faisaient respecter ce culte, même si celui-ci était qualifié d'infidèle.

Quelques années plus tard, en [1187](#), lors de la [bataille de Hattin](#), le chef musulman [Saladin](#) fit décapiter au sabre, sur place et en sa présence, près de deux cent trente Templiers prisonniers. Le secrétaire particulier de Saladin concluait en parlant de son maître : « Que de maux il guérit en mettant à mort un Templier ». En revanche, les chefs militaires arabes épargnaient les maîtres de l'ordre prisonniers parce qu'ils savaient que dès qu'un maître mourait, il était immédiatement remplacé<sup>[38]</sup>.

## Les principales batailles [modifier]

Dans l'action militaire, les Templiers étaient des soldats d'élite. Ils ont fait preuve de courage et se sont révélés être de fins stratèges. Ils étaient présents sur tous les champs de batailles où se trouvait l'armée franque et ont intégré les armées royales dès [1129](#)<sup>[39]</sup>.

Second siège d'Ascalon (16 août 1153)



Bataille d'Ascalon, imaginée par [Gustave Doré](#) (gravure de C.W. Sharpe, [1881](#))



 Bataille de Montgisard, imaginée par [Charles-Philippe Larivière](#) (tableau du [XIX<sup>e</sup>](#) siècle)



 Représentation de la bataille de Hattin, provenant d'un manuscrit médiéval  
 Article détaillé : [Second siège d'Ascalon](#).

Le siège de Damas ayant été une grosse défaite pour le roi de Jérusalem, [Baudouin III](#), celui-ci décida de lancer une attaque sur [Ascalon](#).

Le maître de l'ordre, [Bernard de Tramelay](#), appuya l'avis du roi et l'attaque fut lancée le [16 août 1153](#). Ce fut une hécatombe pour les Templiers qui pénétrèrent au nombre de quarante dans la cité derrière leur Maître. En effet, ils furent tous tués par les défenseurs égyptiens de la cité et leurs corps suspendus aux remparts<sup>[40]</sup>.

Cet épisode a soulevé de nombreuses polémiques car certains prétendirent que les Templiers voulaient entrer seuls dans la cité afin de s'approprier tous les biens et trésors alors que d'autres pensaient qu'ils voulaient, au contraire, marquer l'ordre d'un fait d'arme.

Toutefois, la ville d'Ascalon tomba le [22 août 1153](#)<sup>[41]</sup> et l'ordre du Temple élit un nouveau maître : [André de Montbard](#). Il accepta cette nomination pour contrer l'élection d'un autre chevalier du Temple, [Guillaume II de Chanaleilles](#), fils de [Guillaume Ier](#) (l'un des héros de la [Première croisade](#) aux côtés du [comte de Toulouse Raymond IV](#), dit *Raymond de Saint-Gilles*), favori du [roi de France Louis VII](#) et qui aurait permis au roi de contrôler l'ordre.

Bataille de Montgisard (25 novembre 1177)  
 Article détaillé : [Bataille du mont Gisard](#).

Cette bataille, menée le [25 novembre 1177](#)<sup>[42]</sup>, fut l'une des premières du jeune roi de [Jérusalem Baudouin IV](#), alors âgé de seize ans. Les troupes du roi avaient été renforcées par quatre-vingts Templiers venus de [Gaza](#) à marche forcée.

Cette alliance de forces eut raison de l'armée de [Saladin](#) à Montgisard, près de [Ramla](#).

Bataille de Hattin (4 juillet 1187)  
 Article détaillé : [Bataille de Hattin](#).

---

Après la mort du roi lépreux **Baudouin IV**, **Guy de Lusignan** devint roi de Jérusalem par le biais de sa femme **Sybille**, sœur du roi.

Sur les conseils du Temple (alors commandé par **Gérard de Ridefort**) et de l'Hôpital, Guy de Lusignan apprêta l'armée. Comme le temps était particulièrement aride et que l'unique point d'eau se situait à Hattin, près de **Tibériade**, le roi fit prendre cette direction à ses troupes.

Le 4 juillet 1187<sup>[43]</sup>, **Saladin** encercla les Francs. Presque toute l'armée fut faite prisonnière (environ quinze mille hommes), ainsi que le roi lui-même. Saladin ayant une aversion particulière pour les Templiers, ceux-ci ont tous été exécutés par décapitation (ainsi que tous les Hospitaliers). Un seul Templier fut épargné, le maître en personne : **Gérard de Ridefort**.

Bataille d'Arsouf (7 septembre 1191)

 Article détaillé : [Bataille d'Arsouf](#).



 Bataille d'Arsouf, imaginée par Eloi Firmin Feron (tableau du [XIX<sup>e</sup>](#) siècle)

Après la chute de Jérusalem, une troisième croisade fut lancée à partir de l'Europe. **Richard Cœur de Lion** se retrouva seul après le retrait de la majorité des troupes allemandes de **Frédéric Barberousse** (après la noyade de ce dernier dans un fleuve) et le retour de **Philippe Auguste** en France. Richard fit marcher son armée le long de la mer, ce qui lui permit de rester en communication avec sa flotte et, ainsi, d'assurer continuellement l'approvisionnement de ses troupes. Formée d'une immense colonne, l'armée de Richard avait pour avant-garde le corps des Templiers, venaient ensuite les **Bretons** et les **Angevins**, **Guy de Lusignan** avec ses compatriotes **Poitevins**, puis les **Normands** et les **Anglais** et enfin en arrière-garde les **Hospitaliers**<sup>[44]</sup>.

Dans les premiers temps de la bataille, Richard subit l'initiative de **Saladin** mais reprit la situation en main pour finalement mettre l'armée de Saladin en déroute par deux charges successives de la chevalerie franque et ce malgré le déclenchement prématuré de la première charge<sup>[45]</sup>.

Bataille de Mansourah (8 février 1250)

 Article détaillé : [Bataille de Mansourah](#).



 Représentation de l'attaque de **Louis IX** sur **Damiette**, provenant d'un manuscrit médiéval

Le comte **Robert I<sup>er</sup>** d'Artois, désobéissant aux ordres de son frère le roi **Louis IX**, voulut attaquer les troupes égyptiennes malgré les protestations des Templiers qui lui recommandaient d'attendre le gros de l'armée royale. L'avant-garde franque pénétra dans la cité de **Mansourah**, s'éparpillant dans les rues. Profitant de cet avantage, les forces musulmanes lancèrent une contre-attaque et harcelèrent les Francs. Ce fut une véritable hécatombe. De tous les Templiers, 295 périrent. Seuls quatre ou cinq en réchappèrent. **Robert d'Artois** lui-même, instigateur de cette attaque sans ordre et complètement dénuée de sens, y perdit la vie<sup>[46]</sup>.

---

**Saint Louis** reprit l'avantage le soir même en anéantissant les troupes qui venaient d'exterminer son avant-garde. Cependant, les Templiers avaient perdu entre-temps presque tous leurs hommes.

*Les Templiers et l'argent* [\[modifier\]](#)

## **Le prêt** [\[modifier\]](#)

Les Templiers devaient exercer une activité économique, commerciale et financière pour payer les frais inhérents au fonctionnement de l'ordre et les dépenses de leurs activités militaires en Orient. Cependant, il ne faut pas confondre cette activité avec celle de la banque. L'usure, c'est-à-dire une tractation comportant le paiement d'un intérêt, était interdite par l'Église aux chrétiens et de surcroît aux religieux<sup>[47]</sup>.

Comme le dit l'**Ancien Testament** :

« Tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt ni pour l'argent, ni pour vivres, ni pour aucune chose qui se prête à intérêt. »

Les Templiers prêtaient de l'argent à toutes sortes de personnes ou institutions : pèlerins, croisés, marchands, congrégations monastiques, clergé, rois et princes... Le montant du remboursement était parfois supérieur à la somme initiale lorsqu'il pouvait être camouflé par un acte de changement de monnaie. C'était une façon courante de contourner l'interdit.

Lors de la croisade de **Louis VII**, le roi de France en arrivant à Antioche demanda une aide financière aux Templiers. Le maître de l'ordre, **Evrard des Barrès**, fit le nécessaire. Le roi de France écrivait à son intendant en parlant des Templiers, « nous ne pouvons pas nous imaginer comment nous aurions pu subsister dans ces pays [Orient] sans leur aide et leur assistance.(...) Nous vous notifions qu'ils nous prêtèrent et empruntèrent en leur nom une somme considérable. Cette somme leur doit être rendue (...). » La somme en question représentait deux mille marcs d'argent<sup>[48]</sup>.

## **La lettre de change** [\[modifier\]](#)

L'activité financière de l'ordre prévoyait que les particuliers pussent déposer leurs biens lors d'un départ en pèlerinage vers **Jérusalem**, **Saint-Jacques de Compostelle** ou **Rome**. Les Templiers inventèrent ainsi le bon de dépôt. Lorsqu'un pèlerin confiait aux Templiers la somme nécessaire à son pèlerinage, le frère trésorier lui remettait une lettre sur laquelle était inscrite la somme déposée. Cette lettre manuscrite et authentifiée prit le nom de lettre de change. Le pèlerin pouvait ainsi voyager sans argent sur lui et se trouvait plus en sécurité. Arrivé à destination, il récupérait auprès d'autres Templiers l'intégralité de son argent en monnaie locale. Les Templiers ont mis au point et institutionnalisé le service du change des monnaies pour les pèlerins.

## **Le trésor de l'ordre** [\[modifier\]](#)

Il s'agissait d'un coffre fermé à clé dans lequel étaient gardés de l'argent, des bijoux, mais aussi des archives. Ce coffre-fort était appelé huche. Le maître de l'ordre à Jérusalem en effectuait la comptabilité avant que celle-ci ne fût transférée à la fin du **XIII<sup>e</sup> siècle** au trésorier de l'ordre. Trois articles des retraits de la règle nous renseignent sur le fonctionnement financier de l'ordre. Le maître pouvait autoriser le prêt d'argent (sans intérêt) avec ou sans l'accord de ses conseillers selon l'importance de la somme. Les revenus provenant des **commanderies** d'Occident étaient remis au trésor du siège de l'ordre à Jérusalem.

Tous les dons en argent de plus de cent **besants** étaient concentrés dans le trésor de l'ordre. Les commanderies de **Paris** ou de **Londres** servaient de centres de dépôts pour la **France** et l'**Angleterre**. Chaque commanderie pouvait fonctionner grâce à une trésorerie conservée dans un coffre. Au moment de l'arrestation des Templiers en 1307, il a été retrouvé un seul coffre important, celui du visiteur de France, **Hugues de Pairaud**. L'argent qu'il contenait a été confisqué par le roi et a immédiatement rejoint les caisses royales<sup>[49]</sup>.

---

## La garde du trésor royal <sup>[modifier]</sup>

 Article détaillé : [Tour du Temple](#).

Elle a débuté en 1146 lorsque **Louis VII**, en partance pour la **deuxième croisade**, avait décidé de laisser le trésor royal sous la garde du **Temple de Paris**. Par la suite, cela se développa, si bien que nombre de souverains firent confiance aux trésoriers de l'ordre. Cette pratique, qui ne mêlait en rien les activités financières du Temple et celles de la Couronne, prit fin durant le règne de **Philippe IV Le Bel**.

Une autre grande personnalité, **Henri II d'Angleterre**, avait laissé la garde du trésor au Temple. Par ailleurs, de nombreux Templiers de la maison d'Angleterre étaient également des conseillers royaux.

### *Le patrimoine des Templiers* <sup>[modifier]</sup>

L'ordre du Temple possédait principalement deux types de patrimoines bâtis : des monastères appelés commanderies situés en Occident et des forteresses situées au Proche-Orient et dans la péninsule ibérique.

## La maison du Temple de Jérusalem <sup>[modifier]</sup>

 Article détaillé : [Maison du Temple de Jérusalem](#).

La maison du Temple à Jérusalem fut le siège central de l'ordre depuis sa fondation en 1129 jusqu'en 1187, date de la chute de la ville sainte reprise par **Saladin**. Le siège central fut alors transféré à **Acre**, ville portuaire du royaume de Jérusalem. À la perte de la ville par les chrétiens en 1291, le siège de l'ordre fut à nouveau transféré dans la terre chrétienne la plus proche, **l'île de Chypre**. C'est à Chypre que vivait **Jacques de Molay**, le dernier maître de l'ordre avant son retour en France pour y être arrêté. Le siège de l'ordre n'a jamais été installé en Occident.

## Les forteresses orientales [modifier]



Forteresses templières en Orient <sup>[50]</sup>

Article détaillé : [Liste des forteresses templières orientales](#).

Pour pallier la faiblesse de leurs effectifs, les croisés entreprirent la construction de forteresses dans les États latins d'Orient. Les Templiers ont participé à cet élan en faisant édifier pour leur besoin de nouveaux châteaux forts. Ils entreprirent également de reconstruire ceux qui avaient été détruits par [Saladin](#) vers 1187 et acceptèrent d'occuper ceux que les seigneurs d'Orient (ou d'[Espagne](#)) leur donnaient faute de pouvoir les entretenir. Certains d'entre eux permettaient de sécuriser les routes fréquentées par les pèlerins chrétiens autour de Jérusalem. Servant d'établissement à la fois militaire, économique et politique de l'ordre, la place forte représentait pour les populations musulmanes un centre de domination chrétienne<sup>[51]</sup>. Les Templiers occupèrent un nombre plus important de places fortes dans la péninsule ibérique afin de participer à la [Reconquista](#).

Au XII<sup>e</sup> siècle, après la chute de la ville de [Jérusalem](#) devant les forces de [Saladin](#) en 1187, les Templiers parvinrent à résister quelques mois dans certaines de leurs places fortes mais, peu à peu, en perdirent la plus grande partie<sup>[52]</sup>.

Il fallut attendre l'issue de la [troisième croisade](#), menée par les rois de France, d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, pour que les Templiers reconstituassent leur dispositif militaire en Terre sainte.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, dans le [royaume de Jérusalem](#), les Templiers possédaient quatre forteresses : le [château Pèlerin](#) construit en 1217-1218, la [forteresse de Safed](#) reconstruite en 1240-1243, le château de Sidon et la [forteresse de Beaufort](#) tous deux cédés par Julien, seigneur de Sidon en 1260.

---

Dans le [comté de Tripoli](#), ils disposaient du [château de Tortose](#) reconstruit en 1212, d'[Arima](#) et du [Chastel Blanc](#).

Au nord, dans la [principauté d'Antioche](#), les places fortes templières étaient [Baghras](#) (Gaston) récupérée en 1216, ainsi que [Roche de Roissel](#) et [Roche-Guillaume](#) qu'ils détenaient toujours, Saladin ayant renoncé à les conquérir en 1188.

## Les forteresses ibériques [modifier]

 Article détaillé : [Liste des forteresses templières ibériques](#).

Dès 1128, l'ordre reçoit une première donation au Portugal, des mains de la comtesse régnante du Portugal, [Thérèse de León](#), veuve d'[Henri de Bourgogne](#) : le [château de Soure](#) et ses dépendances. En 1130, l'ordre a reçu 19 propriétés foncières. Vers 1160, [Gualdim Pais](#) achève le [château de Tomar](#), qui devient le siège du Temple au Portugal.



 Le [château d'Almoúrol](#) au Portugal

En 1143, [Raimond-Bérenger IV](#), comte de Barcelone, demanda aux Templiers de défendre l'Église d'Occident en Espagne, de combattre les [Maures](#) et d'exalter la foi chrétienne. Les Templiers acceptèrent non sans réticence, mais se limitèrent à défendre et pacifier les frontières chrétiennes et à coloniser l'Espagne et le Portugal. Une nouvelle population chrétienne venait en effet de s'installer autour des châteaux donnés aux Templiers, la région étant pacifiée. La *Reconquista* fut une guerre royale. De ce fait, les ordres de chevalerie y étaient moins autonomes qu'en Orient. Ils devaient fournir à l'armée royale un nombre variable de combattants, proportionnel à l'ampleur de l'opération militaire en cours.

Ainsi, les Templiers espagnols ont participé à la bataille de [Las Navas de Tolosa](#) en 1212, à la prise de [Valencia](#) en 1238, de [Tarifa](#) en 1292, à la conquête de l'[Andalousie](#) et du royaume de [Grenade](#). Au Portugal, les Templiers ont pris part à la prise de [Santarém](#) (1146) et à celle d'[Alcácer do Sal](#) (1217).

L'action de l'ordre du Temple dans la péninsule ibérique fut donc secondaire, car l'ordre tenait à privilégier ses activités en Terre sainte. Cependant, il possédait bien plus de places fortes dans la péninsule ibérique qu'en Orient. En effet, on dénombre au moins soixante-douze sites rien que pour l'Espagne et au moins six pour le Portugal (on compte seulement une vingtaine de places fortes en Orient). C'est également dans cette zone que l'on trouve les édifices qui ont le mieux résisté au temps (ou qui ont bénéficié de restaurations), comme par exemple les châteaux d'[Almoúrol](#), [Miravet](#), [Tomar](#) et [Peñíscola](#)<sup>[53]</sup>.

## Les forteresses dans l'Europe de l'Est [modifier]



 Chapelle templière à Chwarszczany (*Quartschen*), Pologne



 Chapelle templière à Rurka (*Rörchen*), Pologne

 Article détaillé : [Liste des forteresses templières d'Europe de l'Est](#).

À la différence de l'Orient et de la péninsule ibérique où les Templiers faisaient face aux musulmans, l'Europe de l'Est, où les ordres religieux-militaires étaient également implantés, les a confrontés au **paganisme**. En effet, les territoires de la **Pologne**, de la **Bohême**, de la **Moravie**, de la **Hongrie**, mais aussi de la **Lituanie** et de la **Livonie** formaient un couloir de paganisme, constitué de terres sauvages en grande partie non encore défrichées, pris en tenailles entre l'Occident catholique et la **Russie orthodoxe**. **Borusses (Prussiens)**, Lituaniens, **Lives** ou **Coumans**, encore païens, y résistaient à l'avancée - lente mais inexorable - du christianisme depuis plusieurs siècles. La christianisation catholique, qui nous intéresse ici, se faisait à l'initiative de la papauté mais avec le soutien des princes germaniques convertis (qui y voyaient l'occasion d'agrandir leurs possessions terrestres en même temps que de renforcer les chances de salut pour leur âme) et avec l'appui des évêques, notamment celui de **Riga**, qui tenaient en quelque sorte des places fortes en territoire païen.

Après la disparition en **1238** de l'**ordre de Dobrin** (officiellement reconnu par le pape **Grégoire IX** sous le nom « Chevaliers du Christ de Prusse »), qui avait procédé aux premières conversions, les Templiers se virent invités formellement à prendre pied en Europe orientale. À cet effet, furent octroyés à l'ordre trois villages le long de la rivière **Bug** ainsi que la **forteresse de Łuków** (qu'ils se virent confier en **1257**, en même temps que la mission de défendre la présence chrétienne dans cette région). Tout au long du **XIII<sup>e</sup> siècle**, la présence des Templiers en Europe orientale est allée en augmentant et on compta jusqu'à quatorze établissements et deux forteresses templières<sup>[54]</sup>.

Cependant, les Templiers (tout comme les Hospitaliers, qui furent également présents en Europe orientale) cédèrent rapidement la place à l'**ordre Teutonique** dans la lutte contre le **paganisme** dominant ces régions reculées. Les deux ordres hésitaient à ouvrir un troisième front venant s'ajouter à ceux de la Terre sainte et de la péninsule ibérique, alors que l'idée première de cette installation aux frontières du christianisme était surtout de diversifier les sources de revenus afin de financer la poursuite des activités principales de l'ordre en Terre sainte.

Autre région d'Europe orientale, mais plus méridionale, la **Hongrie** dut faire face tout comme la Pologne aux invasions dévastatrices des **Mongols** aux alentours de **1240**. Présents là aussi, les Templiers envoyaient des informations aux rois occidentaux sans pour autant arriver à les alerter suffisamment pour qu'une réaction volontaire et efficace fût déclenchée<sup>[55]</sup>.

## Les commanderies [modifier]

 Articles détaillés : [Description d'une commanderie templière](#) et [Liste des commanderies templières](#).



 La commanderie de Coulommiers en ancienne Champagne

Une commanderie était un [monastère](#) dans lequel vivaient les frères de l'ordre en Occident. Elle servait de base arrière afin de financer les activités de l'ordre en Orient et d'assurer le recrutement et la formation militaire et spirituelle des frères de l'ordre. Elle s'est constituée à partir de donations foncières et immobilières.

La plupart des biens possédés par l'ordre du Temple provenaient de [dons](#) ou de [legs](#). Dans les premières années de sa création, les dons fonciers ont permis à l'ordre de s'établir partout en Europe. Puis, il y a eu trois grandes vagues de donations de 1130 à 1140, de 1180 à 1190 et de 1210 à 1220<sup>[56]</sup>. Tout d'abord, on peut noter que tous les hommes qui entraient dans l'ordre pouvaient faire le don d'une partie de leurs biens au Temple. Ensuite, les dons pouvaient provenir de toutes les catégories sociales, du roi au laïc. Par exemple, le roi [Henri II d'Angleterre](#) céda au Temple la maison forte de [Sainte-Vaubourg](#) et son droit de passage sur la Seine au [Val-de-la-Haye](#), en [Normandie](#). Un autre exemple que l'on peut citer est le don fait en 1255 par le chanoine Étienne Collomb de la cathédrale Saint-Étienne d'[Auxerre](#) d'un [cens](#) perçu dans le bourg de Saint-Amâtre<sup>[57]</sup>.

Même si les dons étaient en majorité composés de biens fonciers ou de revenus portant sur des terres, les dons de rentes ou revenus commerciaux n'étaient pas négligeables. Par exemple, [Louis VII](#) céda en 1143-1144 une rente de vingt-sept livres établies sur les étals des changeurs à [Paris](#)<sup>[58]</sup>.

Les dons pouvaient être de trois natures différentes :

- Donation *pro anima* : il pouvait s'agir d'une donation importante (qui était souvent à l'origine de la création d'une commanderie) ou alors d'un don foncier mineur ne portant que sur quelques parcelles. La motivation du donateur était d'invoquer le salut de son âme ou la rémission de ses péchés.
- Donation *in extremis* : ce type de donation était réalisé en majeure partie par des pèlerins agissant par précaution. Ils effectuaient ce don avant de partir en Terre sainte. Peu nombreuses, ces donations ont été vite remplacées par le legs testamentaire.
- Donation rémunérée : le donateur agissait dans le but de percevoir un contre-don. Il ne s'agissait pas exactement d'une vente mais plutôt d'un don rémunéré, assurant le donateur d'un avoir lui permettant de recevoir de quoi vivre. Le bénéficiaire (à cette occasion l'ordre du Temple) était également gagnant dans ce type de don, le contre-don étant d'une valeur inférieure. Le but de ce type de donation était de faciliter le processus de don, sachant que la cession de tout ou partie d'un bien foncier pouvait sérieusement entamer le revenu du donateur ou celui de ses héritiers. Il n'était pas rare d'ailleurs que certains conflits entre l'ordre et des héritiers survinssent en de pareils cas, le litige se réglant parfois par le biais de la justice.

Après la réception de ces dons, il restait à l'ordre du Temple d'organiser et de rassembler le tout en un ensemble cohérent. Pour ce faire, les Templiers ont procédé à nombre d'échanges ou de ventes afin de structurer leurs commanderies et de rassembler les terres pour optimiser le revenu qui pouvait en être tiré. On peut prendre le processus de [remembrement](#) comme parallèle, tout au moins à propos du regroupement des terres autour ou dépendant d'une commanderie.

---

Par essence, on peut citer tous les pays de l'Occident chrétien du Moyen Âge comme terres d'établissement de l'ordre du Temple. Ainsi, il y eut des commanderies templières dans les pays actuels suivants : France, Angleterre, Espagne, Portugal, Écosse, Irlande, Pologne, Hongrie, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas. De même, il existait des commanderies en Orient.

Selon [Georges Bordonove](#), on peut estimer le nombre de commanderies templières en France à 700.<sup>[59]</sup> La qualité de ces vestiges est très diverse aujourd'hui. Très peu ont pu garder intégralement leurs bâtiments. Certaines commanderies ont été totalement détruites et n'existent plus qu'à l'état archéologique, ce qui est le cas par exemple de la [commanderie de Payns](#) dans le [fief](#) du fondateur de l'ordre. En France, trois commanderies demeurent intactes : pour le nord, la [commanderie de Coulommiers](#), en région centre se trouve la [commanderie d'Arville](#) et au sud la [commanderie de La Couvertoirade](#).

Seuls les documents d'archives et en particulier les [cartulaires](#) de l'ordre du Temple permettent d'attester de l'origine templière d'un bâtiment.

### *La chute de l'ordre* [\[modifier\]](#)



Portrait de [Philippe IV le Bel](#)

La chute de l'ordre du Temple fait également l'objet d'une polémique. Elle serait le fait du roi de France [Philippe IV le Bel](#) qui aurait agi dans le but unique de s'approprier le trésor des Templiers. Cependant, les raisons pour lesquelles l'ordre a été éliminé sont beaucoup plus complexes et celles exposées ci-dessous n'en représentent probablement qu'une infime partie.

### **Les raisons** [\[modifier\]](#)

L'une des premières raisons fut la perte de la ville de [Saint-Jean-d'Acre](#), qui entraîna celle de la Terre sainte. En effet, le [28 mai 1291](#)<sup>[60]</sup>, les croisés perdirent [Acre](#) à l'issue d'un [siège sanglant](#). Les chrétiens furent alors obligés de quitter la [Terre sainte](#) et les ordres religieux tels que les Templiers ainsi que les [Hospitaliers](#) n'échappèrent pas à cet exode. La maîtrise de l'ordre fut déplacée à [Chypre](#). Or, une fois expulsé de Terre sainte, avec la quasi-impossibilité de la reconquérir, la question de l'utilité de l'ordre du Temple s'est posée car il avait été créé à l'origine pour défendre les pèlerins allant à [Jérusalem](#) sur le [tombeau du Christ](#).

Une querelle opposait également le roi de France [Philippe IV le Bel](#) au pape [Boniface VIII](#), ce dernier ayant affirmé la supériorité du pouvoir pontifical sur le pouvoir temporel des rois, en publiant une [bulle pontificale](#) en [1302](#) : *Unam Sanctam*. La réponse du roi de France arriva sous la forme d'une demande de concile aux fins de destituer le pape, lequel excommunia en retour Philippe le Bel et toute sa famille par la bulle *Super Patri Solio*<sup>[61]</sup>. Boniface VIII mourut le [11 octobre 1303](#), peu après l'[attentat d'Anagni](#). Son successeur, [Benoît XI](#), eut

---

un pontificat très bref puisqu'il mourut à son tour le 7 juillet 1304. Clément V fut élu pour lui succéder le 5 juin 1305.

Or, à la suite de la chute d'Acre, les Templiers se retirèrent à Chypre puis revinrent en Occident occuper leurs commanderies. Les Templiers possédaient des richesses immenses, augmentées par les biens issus du travail de leurs commanderies (bétail, agriculture...) mais (surtout ?) ils possédaient une puissance militaire équivalente à quinze mille hommes dont mille cinq cents chevaliers<sup>[62]</sup> entraînés au combat, force entièrement dévouée au pape. Par conséquent, une telle force ne pouvait que se révéler gênante pour le pouvoir en place. Il est à ajouter que les légistes royaux, formés au droit romain, cherchaient à exalter la puissance de la souveraineté royale. Or, la présence du Temple en tant que juridiction pontificale limitait grandement le pouvoir du roi sur son propre territoire.



 Portrait de Clément V

L'attentat d'Anagni est un des reflets de cette lutte des légistes pour assurer un pouvoir aussi peu limité que possible au roi. La position des légistes, des gens comme Guillaume de Nogaret, en tant que conseillers du roi a sûrement eu une influence sur Philippe le Bel.

Enfin, certains historiens prêtent une part de responsabilité dans la perte de l'ordre à Jacques de Molay, maître du Temple élu en 1293 à Chypre après la perte de Saint-Jean-d'Acre. En effet, suite à la perte d'Acre, un projet de croisade germa de nouveau dans l'esprit de certains rois chrétiens mais aussi et surtout dans celui du pape Clément V. Le pape désirait également une fusion des deux ordres militaires les plus puissants de Terre Sainte et le fit savoir dans une lettre qu'il envoya à Jacques de Molay en 1306. Le maître y répondit par une autre lettre dans laquelle il s'opposait à cette idée, sans pour autant être catégorique. Cependant, les arguments qu'il avançait pour étayer ses propres idées étaient bien minces ...

Aujourd'hui, l'implication du pape dans l'arrestation des templiers pourrait être soumise à polémique. Certains historiens parlent de 3 rencontres, entre Philippe le Bel et Clément V, étalées de 1306 à 1308, au cours desquelles fut statué le sort des templiers<sup>[63]</sup>. Toutefois, ces historiens se fondent sur la seule source contemporaine. En effet, un chroniqueur italien du nom de Giovanni Villani est le seul à indiquer une rencontre entre le roi et le pape en 1305, soi-disant pour aborder la question de la suppression de l'ordre. Il est à noter que d'autres historiens estiment qu'il n'est pas sérieux de se fier uniquement à Villani, car les italiens de l'époque avaient un fort ressentiment contre Clément V, pape français<sup>[64]</sup>. Les mêmes historiens attestent d'une rencontre entre le roi de France et le pape au mois de mai 1307, quelques mois donc avant l'arrestation. Les légistes royaux invoqueront, un an après, cette rencontre en affirmant que le pape avait alors donné son autorisation à l'arrestation<sup>[65]</sup>.

Ce pape, quoi qu'en disent de très nombreuses sources erronées mais reprises, ne s'installa jamais à Avignon mais au monastère du Groseau (aujourd'hui dans la commune de Malaucène) et établit d'ailleurs sa curie à Carpentras. Ce n'est véritablement qu'avec son successeur, Jean XXII, que s'établit la lignée des papes d'Avignon jusqu'en 1403<sup>[66]</sup>. Par la bulle *Faciens misericordiam*, il nomme en 1308 des commissions pontificales chargées d'enquêter sur l'ordre, en marge de la procédure séculière engagée par Philippe le Bel.

## L'arrestation des Templiers [modifier]



Le donjon du [château de Gisors](#), où furent emprisonnés les dignitaires de l'ordre, dont [Jacques de Molay](#).

L'idée de détruire l'ordre du Temple était déjà présente dans l'esprit du roi [Philippe IV le Bel](#), mais ce dernier manquait de preuves et d'aveux afin d'entamer une procédure. Ce fut chose faite grâce à un atout majeur déniché par [Guillaume de Nogaret](#) en la personne d'un ancien Templier : Esquieu de Floyran. Celui-ci avoua en **1305** au roi de France les pratiques obscènes des rites d'entrée dans l'ordre et Philippe le Bel, personnage très pieux, fut choqué par de tels actes. Il écrivit donc au Pape pour lui faire part du contenu de ces aveux.

En même temps, [Jacques de Molay](#), au courant de ces rumeurs, demanda une enquête pontificale au pape. Ce dernier la lui accorda le 24 août **1307**<sup>[671]</sup>. Cependant, Philippe le Bel était pressé. Il n'attendit pas les résultats de l'enquête et dépêcha des messagers le **14 septembre 1307**<sup>[681]</sup> à tous ses sénéchaux et baillis, leur donnant des directives afin de procéder à l'arrestation massive des Templiers en France au cours d'une même journée, le vendredi **13 octobre 1307**<sup>[691]</sup>. Le but de cette action menée sur une journée fut de profiter du fait que les Templiers étaient disséminés sur tout le territoire et ainsi d'éviter que ces derniers, alarmés par l'arrestation de certains de leurs frères, ne se regroupassent et ne devinssent alors difficiles à arrêter.

Au matin du 13 octobre **1307**, [Guillaume de Nogaret](#) et des hommes d'armes pénétrèrent dans l'enceinte du [Temple de Paris](#) où résidait le maître de l'ordre [Jacques de Molay](#). À la vue de l'ordonnance royale qui justifiait cette rafle, les Templiers se laissèrent emmener sans aucune résistance. À [Paris](#), il fut fait 138 prisonniers, en plus du maître de l'ordre.

Un scénario identique se déroula au même moment dans toute la [France](#). La plupart des Templiers présents dans les [commanderies](#) furent arrêtés. Ils n'opposèrent aucune résistance. Quelques-uns réussirent à s'échapper avant ou pendant les arrestations. Les prisonniers ont été enfermés pour la plupart à Paris, [Caen](#), [Rouen](#) et au [château de Gisors](#). Tous leurs biens furent inventoriés et confiés à la garde du Trésor royal.

Ceux qui, en **1306**, avaient recueilli [Philippe IV le Bel](#) pendant les émeutes de Paris se retrouvaient maintenant enfermés en attendant leur procès.

## Le procès [modifier]



 *Templier embrassant un ecclésiastique*, manuscrit de Jacques de Longuyon, vers 1350.



 *Frères Templiers sur le bûcher*, manuscrit anonyme, 1384.

Puisque tous les Templiers du [royaume de France](#) avaient été arrêtés, [Philippe IV le Bel](#) enjoignit aux souverains européens (Espagne et Angleterre) de faire de même. Tous refusèrent car ils craignaient les foudres du pape. Le roi de France n'en fut pas découragé et ouvrit donc le procès des Templiers.

Cependant, l'ordre du Temple était un ordre religieux et ne pouvait subir à ce titre la justice laïque. Philippe le Bel demanda donc à son confesseur, Guillaume de Paris, aussi Grand Inquisiteur de France, de procéder aux interrogatoires des cent trente-huit Templiers arrêtés à Paris. Parmi ces chevaliers, trente-huit moururent sous la torture, mais surtout le début des « aveux » avait été enclenché. Parmi les péchés revenant le plus souvent, l'Inquisition entendit parler du reniement de la [Sainte-Croix](#), du reniement du [Christ](#), de la sodomie et de l'adoration d'une idole (appelée le [Baphomet](#)). Seuls trois Templiers résistèrent à la torture et n'avouèrent aucun comportement obscène.

Afin d'essayer de protéger l'ordre du Temple, le [pape Clément V](#) fulmina la bulle *Pastoralis praeminentiae* qui ordonnait aux souverains européens d'arrêter les Templiers qui résidaient chez eux et de mettre leurs biens sous la gestion de l'Église. De plus, le Pape demandait à entendre lui-même les Templiers à [Poitiers](#). Mais, la plupart des dignitaires étant emprisonnés à [Chinon](#), le roi Philippe le Bel prétexta que les prisonniers (soixante-douze en tout et triés par le roi lui-même) étaient trop faibles pour faire le voyage. Le pape délégua alors deux cardinaux pour aller entendre les témoins à Chinon. Il nous parviendra un document appelé le manuscrit ou [parchemin de Chinon](#) qui donne l'absolution aux responsables de l'ordre du Temple.

La première commission pontificale eut lieu le [12 novembre 1309](#)<sup>[701]</sup> à Paris. Elle avait pour but de juger l'ordre du Temple en tant que personne morale et non comme personne physique. Pour ce faire, elle envoya dès le [8 août](#) une circulaire à tous les évêchés afin de faire venir les Templiers arrêtés pour qu'ils comparaissent devant la commission. Un seul frère dénonça les aveux fait sous la torture : Ponsard de Gisy, précepteur de la [commanderie de Payns](#). Le [6 février 1310](#), quinze Templiers sur seize clamèrent leur innocence et furent bientôt suivis par la plupart de leurs frères.

---

Le roi de France souhaita alors gagner du temps et fit nommer à l'archiépiscopat de **Sens** un archevêque qui lui était totalement dévoué : Philippe de Marigny (demi-frère d'**Enguerrand de Marigny**).

Celui-ci envoya cinquante-quatre Templiers au **bûcher** le **12 mai 1310**<sup>[71]</sup>, suite à leurs aveux extorqués sous la **torture** en 1307. Tous les interrogatoires furent terminés le **26 mai 1311**<sup>[72]</sup>.

## **Le concile de Vienne** [modifier]



 **Cathédrale Saint-Maurice de Vienne**

Le **concile de Vienne**, qui se tint le **16 octobre 1311**<sup>[73]</sup> au sein de la **cathédrale Saint-Maurice de Vienne**, avait trois objectifs : statuer sur le sort de l'ordre, discuter de la réforme de l'**Église** et organiser une nouvelle **croisade**.

Cependant, lors du concile, quelques Templiers décidèrent de se présenter : ils étaient au nombre de sept et désiraient défendre l'ordre. Le roi, voulant en finir avec l'ordre du Temple, partit en direction de **Vienne** avec des gens d'arme afin de faire pression sur **Clément V**. Il arriva sur place le **20 mars 1312**. Le **22 mars 1312**<sup>[74]</sup>, le Pape fulmina la bulle ***Vox in excelso*** qui ordonnait l'abolition définitive de l'ordre. Pour ce qui est du sort des Templiers et de leurs biens, le pape fulmina deux autres bulles :

- ***Ad providam*** le **2 mai 1312**<sup>[75]</sup>, concernait les biens du Temple qui furent légués en totalité à l'ordre de l'**Hôpital** (à l'exception de l'**Espagne** et du **Portugal**, où deux ordres naquirent des cendres de l'ordre du Temple, l'**ordre de Montesa** et l'**ordre du Christ**)
- ***Considerantes dudum*** le **6 mai 1312**<sup>[76]</sup> quant à elle, déterminait le sort des hommes. Ceux ayant avoué ou ayant été déclarés innocents se verraient attribuer une rente et pourraient vivre dans une maison de l'ordre alors que tous ceux ayant nié ou s'étant rétractés, subiraient un châtement sévère (la peine de mort).

Toutefois, le sort des dignitaires de l'ordre du Temple restait entre les mains du pape<sup>[11]</sup>.

## Le sort des dignitaires [modifier]



Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay sur le bûcher, enluminure provenant des [Grandes Chroniques de France](#)



Plaque commémorative sur l'île de la Cité.

Une commission pontificale fut nommée le **22 décembre 1313**<sup>[77]</sup>. Elle était constituée de trois cardinaux et d'avoués du roi de France et devait statuer sur le sort des quatre dignitaires de l'ordre. Devant cette commission, ils réitérèrent leurs aveux. Le **11 ou 18 mars 1314**<sup>[78]</sup>, les quatre Templiers furent amenés sur le parvis de [Notre-Dame de Paris](#) afin que l'on leur lût la sentence. C'est là que [Jacques de Molay](#), maître de l'ordre du Temple, [Geoffroy de Charnay](#), précepteur de Normandie, [Hugues de Pairaud](#), visiteur de France et [Geoffroy de Goneville](#), précepteur en [Poitou-Aquitaine](#) apprirent qu'ils étaient condamnés à la prison à vie.

Toutefois, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay clamèrent leur innocence. Ils avaient donc menti aux juges de l'Inquisition, furent déclarés **relaps** et devaient subir une autre sentence. Voici la description qu'en fit, dans sa *chronique latine*, [Guillaume de Nangis](#), un chroniqueur de l'époque : « Mais alors que les cardinaux pensaient avoir mis un terme à cette affaire, voilà que tout à coup et inopinément deux d'entre eux, le grand maître et le maître de Normandie, se défendirent opiniâtement contre le cardinal qui avait prononcé le sermon et contre l'archevêque de Sens [Philippe de Marigny], revenant sur leur confession et sur tout ce qu'ils avaient avoué. »<sup>[79]</sup>

Le lendemain, Philippe le Bel convoqua son conseil et, faisant fi des cardinaux, condamna les deux Templiers au bûcher. Ils furent conduits sur l'[île aux Juifs](#)<sup>[80]</sup> afin d'y être brûlés vifs. [Geoffroi \(ou Godefroi\) de Paris](#) fut un témoin oculaire de cette exécution. Il écrivit dans sa *Chronique métrique* (1312-1316), les paroles du maître de l'ordre : « [...] Je vois ici mon jugement où mourir me convient librement; Dieu sait qui a tort, qui a péché. Il va bientôt arriver malheur à ceux qui nous ont condamné à tort : Dieu vengera notre mort. [...] » Proclamant jusqu'à la fin son innocence et celle de l'ordre, Jacques de Molay s'en référa donc à la justice divine et c'est devant le tribunal divin qu'il assignait ceux qui sur Terre l'avaient jugé. Les deux condamnés demandèrent à tourner leurs visages vers la cathédrale [Notre-Dame](#) pour prier. C'est avec la plus grande dignité qu'ils moururent. Guillaume de Nangis ajouta : « On les vit si résolu à subir le supplice du feu, avec une telle volonté, qu'ils soulevèrent l'admiration chez tous ceux qui assistèrent à leur mort... ».

La décision royale avait été si rapide que l'on s'aperçut après coup que la petite île où l'on avait dressé le bûcher ne se trouvait pas sous la juridiction royale, mais sous celle des moines de [Saint-Germain-des-Prés](#). Le roi dut donc confirmer par écrit que l'exécution ne portait nullement atteinte à leurs droits sur l'île<sup>[79]</sup>.

---

**Giovanni Villani**, contemporain des Templiers, mais qui n'assista pas à la scène, ajouta dans sa *Nova Cronica* que « le roi de France et ses fils éprouvèrent grande honte de ce péché », et que « la nuit après que ledit Maître et son compagnon ait été martyrisés, leurs cendres et leurs os furent recueillis comme des reliques sacrées par les frères et d'autres religieuses personnes, et emmenés en lieux consacrés. »<sup>[79]</sup> Ce témoignage est toutefois sujet à suspensions, Villani étant un florentin et ayant rédigé son ouvrage entre une et deux décennies après les faits.

### *Conséquences et légendes* [modifier]

La dissolution de l'ordre lors du **concile de Vienne** et ensuite la mort de **Jacques de Molay** marquèrent la fin définitive de l'ordre du Temple. Les biens templiers, en particulier les commanderies, furent reversés par la bulle papale *Ad Providam* en majeure partie à l'**ordre de l'Hôpital**, sauf dans le **royaume de Valence** où ils passèrent au nouvel **ordre de Montesa**, fondé en 1317, et au **Portugal** où ils passèrent à l'**ordre du Christ**, fondé en 1319 (ordre du Christ dont on verra la croix sur les voiles des navires de **Christophe Colomb** lors de sa traversée de l'**Atlantique** en 1492). Ces deux ordres sont les seuls "successeurs légitimes du Temple"<sup>[81]</sup>.

La disparition de l'ordre fut également profitable à la bourgeoisie, dans le sens où cette dernière fournit pour le compte de l'état nombre de gestionnaires afin de gérer les biens qui appartenaient jadis au temple.

La **nationalisation** de l'administration financière du royaume, voulue alors par le roi afin de ne plus dépendre de *personnes étrangères* (que ce soit des lombards, des juifs ou des templiers, ces derniers échappant à la sphère du pouvoir royal) fut une autre conséquence de la disparition de l'ordre. Cette dernière conséquence rentrait dans le cadre du renforcement du pouvoir de l'état, via la personne royale, processus qui fut une pièce maîtresse du règne de Philippe le Bel.

La fin tragique des Templiers a contribué à générer des **légendes à leur sujet**. Celles-ci vont des rumeurs au sujet de leur association avec le **Saint-Graal**, jusqu'aux interrogations à propos de leurs liens éventuels avec les **francs-maçons**. De plus, certains groupements ou sociétés secrètes, tels que le **Prieuré de Sion**, la **Rose-Croix** ou encore certaines **sectes**<sup>[82]</sup>, telles que l'**ordre du Temple solaire** (et ses survivances, comme le Collège Templier) ou l'**Ordo Templi Orientis**, se réclameront par la suite de l'ordre, affirmant leur filiation en s'appuyant sur une pseudo-survivance de l'ordre ou en usurpant l'habit templier et en reprenant certains rites.

### *Bibliographie* [modifier]

 : Source utilisée pour la rédaction de l'article

#### Ouvrages

- **Contemporains des Templiers**
  - Guillaume de Nangis, *Chronique latine de Guillaume de Nangis, de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, vol. 1, Éditions H. Géraud, Paris, 1843
- **Croisades**
  - Alain Demurger, *Chevaliers du Christ, les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*, Le Seuil, 2002, 407 p. (ISBN 202049888X) 
  - René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, 1936 [détail des éditions] réédition en 3 volumes 
  - Amin Maalouf, *Les croisades vues par les Arabes*, J'ai lu, 1999, 315 p. (ISBN 2290119164) 
- **Généralistes**
  - Malcom Barber, *Le Procès des Templiers*, Presses universitaires de Rennes, 2002, 307 p. (ISBN 2868476791), (traduction d'un ouvrage anglais). 
  - Georges Bordonove, *La Vie quotidienne des Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1990, 246 p. (ISBN 2010167279) 

- Simonetta Cerrini, *La Révolution des Templiers, Une histoire perdue du XII<sup>e</sup> siècle*, préf. de Alain Demurger, Perrin, avril 2007, 317 p. (ISBN 9782262019235)
- Laurent Dailliez, *Règles et Statuts de l'ordre du Temple*, Dervy, 1998 (ISBN 2850767336)
- Alain Demurger, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Seuil, janvier 2005, 662 p. (ISBN 2020669412)
- Patrick Huchet, *Les Templiers, de la gloire à la tragédie*, Ouest-France, avril 2002, 126 p. (ISBN 2737328837)
- Marion Melville, *La Vie des Templiers*, Gallimard, 1974, ASIN B0000DQ2JF
- Georges Bordonove, *Les Templiers*, Marabout Université, 1977 (réimpr. 1987, 1997) (ISBN 2501002962)
- Laurent Dailliez, *Les Templiers*, Perrin, novembre 2003, 404 p. (ISBN 226202006X)
- Alain Demurger, *Vie et Mort de l'ordre du Temple, 1118-1314*, Le Seuil, mars 1999, 448 p. (ISBN 2020208156)
- Alain Demurger, *Jacques de Molay, le crépuscule des Templiers*, Payot, avril 2002, 390 p. (ISBN 2228896284)
- Franco Peregrino, *Nouveaux aperçus sur les Templiers*, en «La Lettre G» n° 4, Équinoxe de Printemps 2006
- Franco Peregrino, *La fin des Templiers et ses conséquences*, en «La Lettre G» n° 5, Équinoxe d'Automne 2006
- Régine Pernoud, *Les Templiers*, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 1974 (réimpr. 2006), 126 p. (ISBN 2130556418)
- Régine Pernoud, *Les Templiers, chevaliers du Christ*, Gallimard, coll. « Découvertes », septembre 1995, 128 p. (ISBN 2070532860)

#### • Le patrimoine des Templiers

- Valérie Alaniece et François Gilet, *Les Templiers et leurs Commanderies, l'exemple d'Avalleur en Champagne*, Dominique Gueniot, Langres, 1995, 276 p. (ISBN 2878251172)
- Laurent Dailliez, *Guide de la France templière*, Table d'Emeraude, janvier 1990, 190 p. (ISBN 2903965234)
- Comité des travaux historiques et scientifiques, *La Commanderie, Institution des ordres militaires dans l'occident médiéval*, Éditions du comité des Travaux historiques et scientifiques, coll. « Arc Mem », février 2002, 360 p. (ISBN 2735504859)

#### • Le procès des Templiers

- Malcom Barber, *Le procès des Templiers*, Presses universitaires de Rennes, 2002, 307 p. (ISBN 2868476791), (traduction d'un ouvrage anglais).
- Georges Bordonove, *La Tragédie des Templiers*, Pygmalion, coll. « Les Grandes heures de l'Histoire de France », novembre 1997, 416 p. (ISBN 2857044038)
- Jules Michelet, *Le procès des Templiers*, préf. de Jean Favier, vol. 2, Éditions du comité des Travaux historiques et scientifiques, 1987 (ISBN 2735501523) ( version originale en latin)

#### • Autre

- Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Presses Universitaires de France, 1980, 128 p. (ISBN 2130364675)

#### Autres sources [modifier]

#### • Documentaires audiovisuels.

- *La Caméra explore le temps - Les Templiers* (L'émission sur le site INA [archive]) de Steffio Lorenzi et Alain Decaux
- *Les Templiers* [1] [archive] France Inter, émission "2000 ans d'histoire" avec Patrick Huchet, octobre 2007.

#### Notes et références [modifier]

- ↑ <sup>a</sup> <sup>b</sup> Date à laquelle le concile de Troyes a eu lieu et pendant lequel la création de l'ordre du Temple a été entérinée
- ↑ <sup>a</sup> <sup>b</sup> Date à laquelle le pape Clément V fulmina la bulle *Vox in excelso*, officialisant la dissolution de l'ordre du Temple
- ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* Tome 1 : 1095-1130 L'anarchie musulmane, réédition 2006, édition Perrin, page 74
- ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* Tome 1 : 1095-1130 L'anarchie musulmane, réédition 2006, édition Perrin, pages 218-219

5. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 24
6. ↑ Le comte Hugues de Champagne effectua par la suite deux autres pèlerinages, le dernier étant en 1125 à la conclusion duquel il devint lui-même un Templier.
7. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 25
8. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 26
9. ↑ Alain Demurger, *Chevaliers du Christ: Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*, 2002, Seuil, pages 17-18
10. ↑ Simonetta Cerrini, La révolution des Templiers, pages 86-87, 2007, Perrin
11. ↑ <sup>a b c</sup> Patrick Huchet, *Les Templiers, de la gloire à la tragédie*, 2002, Éditions Ouest-France
12. ↑ Demurger, 2005, op. cit, pages 51-52
13. ↑ Simonetta Cerrini, La révolution des Templiers, p. 115, 2007, Perrin
14. ↑ Demurger, 2005, op. cit, p. 31
15. ↑ <sup>a b</sup> Demurger, 2005, op. cit, page 51
16. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 52
17. ↑ Extrait du livre d'Alain Demurger, *Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, 2005, Seuil, page 28 : « À partir d'une minutieuse analyse des documents existants, Rudolf Hiestand a proposé une autre date pour le concile de Troyes et, en conséquence, une autre date pour la fondation de l'ordre. Les chartes du nord-est de la France sont alors datées dans le style (florentin) de l'Annonciation, qui fait débiter l'année non pas le 1<sup>er</sup> janvier, comme dans notre actuel calendrier, mais le 25 mars. L'année 1129 commence donc le 25 mars de notre année 1129, mais jusqu'au 24 mars les hommes d'alors vivaient toujours en 1128. Le concile de Troyes, réuni le 13 janvier 1128 selon les textes de l'époque, s'est donc tenu le 13 janvier 1129 de notre actuel calendrier.[...] La démonstration a convaincu et la correction de date proposée pour le concile de Troyes est désormais acceptée par les historiens. »
18. ↑ <sup>a b</sup> Demurger, 2005, op. cit, page 64
19. ↑ Demurger, 2005, op. cit., page 58. Pour avoir le texte latin original : J. Leclercq et H.M. Rochais, «Liber ad milites Templi de laude novae militiae» dans *Sancti Bernardi opera*, III, Rome, 1963, p.229-237.
20. ↑ saint Bernard, *De laude novae militiae*, chap. III, § 4.
21. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 108
22. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 110
23. ↑ <sup>a b</sup> Demurger, 2005, op. cit, page 111
24. ↑ <sup>a b c d e</sup> Marion Melville, *La vie des Templiers*, 1974, Gallimard
25. ↑ Georges Bordonove, *La Vie quotidienne des Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1990, Hachette, page 160
26. ↑ dans la citation que nous avons déjà donnée (le §1)
27. ↑ Georges Bordonove, *La Vie quotidienne des Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1990, Hachette, page 12
28. ↑ Demurger, Vie et Mort de l'ordre du Temple, pp. 80-81
29. ↑ <sup>a b</sup> Demurger, 2005, op. cit.
30. ↑ Laurent Dailliez, *Règles et Statuts de l'ordre du Temple*, 1996, Devry, page 160
31. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 139
32. ↑ Alain Demurger, *Chevaliers du Christ : Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*, 2002, Seuil, page 203
33. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 191
34. ↑ Georges Bordonove, *La Vie quotidienne des Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1990, Hachette, page 174
35. ↑ Laurent Dailliez, *Règles et Statuts de l'ordre du Temple*, 1996, Devry, pages 385 et 388
36. ↑ Amin Maalouf, *Les Croisades vues par les Arabes*, 1985, J'ai lu, page 133
37. ↑ Amin Maalouf, *Les Croisades vues par les Arabes*, 1985, J'ai lu, page 154
38. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 226
39. ↑ Alain Demurger, *Chevaliers du Christ: Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*, 2002, Seuil, pages 135
40. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 207
41. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 208
42. ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem Tome 2 : 1131-1187 L'équilibre*, réédition 2006, édition Perrin, page 621
43. ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem Tome 2 : 1131-1187 L'équilibre*, réédition 2006, édition Perrin, page 752
44. ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem Tome 3 : 1188-1291 L'anarchie franque*, réédition 2006, édition Perrin, page 106
45. ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem Tome 3 : 1188-1291 L'anarchie franque*, réédition 2006, édition Perrin, page 110
46. ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem Tome 3 : 1188-1291 L'anarchie franque*, réédition 2006, édition Perrin, pages 470 à 472
47. ↑ Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, 1980, PUF, page 72
48. ↑ Marion Melville, *La vie des Templiers*, 1974, Gallimard, page 65.
49. ↑ Demurger, 2005, op. cit., page 224
50. ↑ Demurger, 2005, op. cit, pages 612-613
51. ↑ Alain Demurger, *Chevaliers du Christ*, 2002, Seuil, pages 136
52. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 233
53. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 249

54. ↑ M. Starnawska , "Crusade orders on Polish Lands during the Middle Ages. Adaptation in a Peripheral Environment", in *Quaestiones medii aevi novae*, Institut historique de l'université de Varsovie, t.2, pages 128 et 137-139 1997 (citée par A. Demurger 2002, page 71)
55. ↑ (pour toute cette section) Alain Demurger, *Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, 2005, Seuil, pages 252-253. Et Chevaliers du Christ, Alain Demurger, 2002, Seuil, pages 70-72
56. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 289
57. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 273
58. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 274
59. ↑ Georges Bordonove, *La vie quotidienne des Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1990, Hachette, page 118
60. ↑ René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* Tome 3 : 1188-1291 L'anarchie franque, réédition 2006, édition Perrin, page 746
61. ↑ voir l'article **Attentat d'Anagni** pour plus de détails
62. ↑ Patrick Huchet, *Les Templiers, de la gloire à la tragédie*, page 99
63. ↑ 'Au commencement d'avril 1306, Clément V se rendit de Lyon à Poitiers, pour conférer avec le roi de France ... Plusieurs affaires furent débattues ... mais la plus importante, ce fut celle qui eut pour résultat la ruine des templiers' Histoire des papes, vol.3, Par le Comte A. de Beaufort, Perisse 1841, p375 - 'D'après Villani, le futur pape et Philippe se seraient rencontrés aux alentours de Saint-Jean-d'Angely ... où ils auraient établi les conditions du pacte' René Gilles, les templiers sont-ils coupables, p98 – 'Une grave maladie qui manque de l'emporter à la fin de 1306 le retient aux environs de Bordeaux et ne lui permet de rencontrer Philippe le Bel une 2<sup>o</sup> fois qu'en mai 1307 à Poitiers. C'est aussitôt après qu'éclate l'affaire des templiers ... Une 3<sup>o</sup> entrevue avec Philippe le Bel, toujours à Poitiers en 1308 ...' La papauté à Avignon, Yves Renouard, PUF 1962, p12
64. ↑ A. Demurger, Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen-age, p. 432 - Georges Bordonove, La tragédie des Templiers, page 93 - Barbara Frale, L'ultime Bataille des templiers pages 59-60 - Sophia Menache, Clément V, éd. originale aux Cambridge University Press
65. ↑ A. Demurger, Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen-age, p. 433
66. ↑ La papauté à Avignon, Ibid p14
67. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, page 433
68. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, page 434
69. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, page 435
70. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 460
71. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 456
72. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 464
73. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, page 465
74. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 383
75. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 467
76. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, page 474
77. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, p. 480
78. ↑ Demurger, 2005, *op. cit.*, p. 483
79. ↑ <sup>a</sup> <sup>b</sup> <sup>c</sup> Guillaume de Nangis, cité par Malcolm Barber dans *Trial of the Templars*
80. ↑ L'île aux Juifs, aussi nommée *Île des Javiaux*, ensuite appelée île des Templiers, est une île dans Paris sur la Seine qui était juste à l'ouest de l'île de la Cité. Elle a été ensuite, avec deux autres petites îles à côté, rattachée à l'île de la Cité.
81. ↑ Art. « Templiers », dans l'Encyclopædia Universalis, corpus 22, 1989, p.269.
82. ↑ Groupements classés comme sectes selon le rapport parlementaire français n°2468

Voir aussi [[modifier](#)]

## Liens internes [[modifier](#)]



*L'Éloge de la Nouvelle Milice* est disponible sur Wikisource.

« Ordre du Temple » sur les autres projets Wikimedia :

- [Ordre du Temple sur Wikimedia Commons](#) (Ressources multimédia)
- [Ordre du Temple sur Wiktionary](#) (Dictionnaire universel)
- [Chronologie de l'ordre du Temple](#)
- [Historiographie de l'ordre du Temple](#)
- [Ordres militaires](#)
- [Liste des ordres militaires](#)

- Peinture templière
- Description d'une commanderie templière
- Liste des commanderies templières

## Liens externes [modifier]

- **(fr)** [Projet Beaucéant](#) [archive] par Christophe STAF
- **(fr)** [Les Templiers et les croisades](#) [archive] par Jack BOCAR

Ordres religieux catholiques
Ordres monastiques : <a href="#">Bénédictins</a>   <a href="#">Camaldules</a>   <a href="#">Chartreux</a>   <a href="#">Cisterciens</a>   <a href="#">Trappistes</a>
Ordres de chanoines réguliers : <a href="#">Augustins</a>   <a href="#">Prémontrés</a>
Ordres mendiants : <a href="#">Dominicains</a>   <a href="#">Franciscains</a>   <a href="#">Clarisses</a>   <a href="#">Carmelites</a>   <a href="#">Capucins</a>
Ordres de chevalerie, militaires et hospitaliers : <a href="#">Teutoniques</a>   <a href="#">Hospitaliers</a>   <b>Templiers</b>   <a href="#">Saint-Esprit</a>
Ordres hospitaliers : <a href="#">Frères hospitaliers</a>   <a href="#">Camilliens</a>
Ordres de clercs réguliers : <a href="#">Jésuites</a>   <a href="#">Théatins</a>
Congrégations ecclésiastiques : <a href="#">Salésiens</a>   <a href="#">Assomptionnistes</a>   <a href="#">Légionnaires du Christ</a>
Sociétés de vie apostolique : <a href="#">Oratoriens</a>   <a href="#">Lazaristes</a>   <a href="#">Filles de la Charité</a>   <a href="#">Sulpiciens</a>   <a href="#">Ursulines</a>
Ordres missionnaires : <a href="#">Société des missions africaines</a>   <a href="#">Pères blancs</a>
<b>Liste alphabétique des ordres religieux catholiques</b>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_chronologique\\_des\\_ma%C3%AAtres\\_de\\_l%27ordre\\_du\\_Temple](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_chronologique_des_ma%C3%AAtres_de_l%27ordre_du_Temple)

## 1- Liste chronologique des maîtres de l'ordre du Temple

*Annexe de : [Ordre du Temple](#)*

### Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Aller à : [Navigation](#), [Rechercher](#)

Cette page est une annexe de : **Ordre du Temple**

#### *Liste chronologique des maîtres de l'ordre du Temple*<sup>[1]</sup>

Rang	Dates de maîtrise	Nom	Blason	Région d'origine
1.	13 janvier 1129 <sup>[2]</sup> –24 mai 1136/1137	Hugues de Payns		Champagne
2.	1136/1137–janvier 1149	Robert de Craon		Maine
3.	1149–1152	Évrard des Barrès		Meaux (Champagne)
4.	1152–16 août 1153 (Second siège d'Ascalon)	Bernard de Tramelay		Franche-Comté
5.	1153–17 janvier 1156	André de Montbard		Bourgogne

6.	1156–2 janvier 1169	Bertrand de Blanquefort		Berry ou Bordelais
7.	1169–3 avril 1171	Philippe de Milly		Terre Sainte
8.	1171–9 octobre 1179 (mort en captivité)	Eudes de Saint-Amand		Provence
9.	1180–30 septembre 1184	Arnaud de Toroge		Catalogne
10.	1185–4 octobre 1189 (siège de Saint-Jean-d'Acre)	Gérard de Ridefort		Flandres
11.	1191–28 septembre 1193	Robert IV de Sablé		Maine
12.	1194–21 décembre 1200	Gilbert Hérail		Catalogne
13.	1201–13 novembre 1209	Philippe du Plaissis		Anjou
14.	1210–26 août 1219 (épidémie de peste)	Guillaume de Chartres		Chartres
15.	1219–28 janvier 1232	Pierre de Montaigu		Auvergne
16.	1232– 2 janvier 1245	Armand de Périgord		Périgord
17.	1245–5 mai 1247	Richard de Bures		Normandie ou Terre Sainte
18.	1247–11 février 1250 (bataille de Mansourah)	Guillaume de Saunhac		Rouergue
19.	1250–20 janvier 1256	Renaud de Vichiers		Champagne (?)
20.	1256–25 mars 1273	Thomas Béraud		Italie ou Angleterre
21.	1273–18 mai 1291 (Saint-Jean-d'Acre)	Guillaume de Beaujeu		Beaujolais
22.	1291–16 avril 1292	Thibaud Gaudin		Chartres
23.	20 avril 1292–11/18 mars 1314 <sup>[3]</sup>	Jacques de Molay		Franche-Comté

1. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 611

2. ↑ Date à laquelle le concile de Troyes a eu lieu et pendant lequel la création de l'ordre du Temple a été entérinée

3. ↑ Demurger, 2005, op. cit, page 483

## Autres dignitaires [modifier]

Quelques hauts dignitaires de l'ordre : (classement chronologique)

- 
- [Gualdim Pais](#), quatrième maître de l'ordre au [Portugal](#) de 1157 à 1195
  - [Gilbert de Lacy](#), maître de l'ordre du [comté de Tripoli](#) en 1164
  - [Guillaume de Malay](#), maréchal de l'ordre en 1262
  - [Berenguer de Saint-Just](#), maître de l'ordre en [Aragon](#) de 1283 à 1290
  - [Frédéric de Salm](#), dernier maître de l'ordre en [Allemagne](#) en 1310
  - [Rodrigo Yanez](#), dernier maître de l'ordre en [Castille](#) en 1310
  - [Guillaume de La More](#), dernier maître de l'ordre en [Angleterre](#) en 1311

*Voir aussi* [\[modifier\]](#)

- [Armorial des maîtres de l'ordre du Temple](#).